PROSPECTUS D'ADMISSION SUR EURONEXT®

DES 107 127 984 ACTIONS



Solutions for New Technologies

Le présent Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 17 juillet 2020, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du présent Prospectus, conformément aux dispositions de l'Article 6 (4) de la Loi Luxembourgeoise portant sur l'établissement de prospectus de valeurs mobilières.

Le 17 juillet 2020



Conseil de la Société

RESPONSABLE DU PRÉSENT PROSPECTUS POUR LE COMPTE DE SOLUTIONS 30:

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable du présent Prospectus.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais : - au siège social de la Société; - sur le site internet de la Société (www.solutions30.com); - ainsi que sur le site Internet de la Bourse du Luxembourg / Luxembourg Stock Exchange

(www.bourse.lu)

Le présent Prospectus est valide jusqu'au 16 juillet 2021, conformément à l'Article 12 (1) du règlement (UE) 2017/1129, et devra être complété par un supplément au Prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles, conformément à l'Article 21 (8) du règlement (UE) 2017/1129.

Cette obligation de compléter le Prospectus par un supplément au Prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles ne s'applique plus dès lors que le Prospectus n'est plus valide.

REMAROUES:

Dans le présent Prospectus, sauf indication contraire, le terme « Société » ou « SOLUTIONS 30 » désigne SOLUTIONS 30, société européenne établie au Luxembourg dont le siège social est fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, et dont le numéro d'identification RCS Luxembourg est le suivant B 179097.

Le terme « Groupe » désigne ensemble la Société et ses filiales.

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ ET LA CONCURRENCE

Le présent Prospectus contient des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir les marchés d'une façon différente.

La Société et ses actionnaires directs ou indirects ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent Prospectus contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou des termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

Ces informations ne constituent pas des prévisions ou des estimations de bénéfices au sens de la Section 11 de l'Annexe 1 du Règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du présent Prospectus et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Prospectus sont données uniquement à la date du Prospectus.

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques avant de prendre toute décision d'investissement.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date de visa du présent Prospectus, pourraient également avoir un effet défavorable.

Le présent Prospectus se compose de 4 Parties :

- une table des matières, en page 5
- le résumé du Propectus, en application de l'Article 7 du règlement (UE) 2017/1129; en page 9 et suivantes,
- les facteurs de risques, en application de l'Article 16 du règlement (UE) 2017/1129; en page 15 et suivantes,
- les autres informations portant sur la Société et l'opération envisagée, en page 21 et suivantes, et ce selon les thèmes suivants :

Section A /

Informations générales;

Section B /

Informations sur l'Opération et les titres de la Société;

Section C /

Activités et marchés adressés par la Société;

Section D /

Données financières de la Société;

Section E

Gouvernance et organisation opérationnelle de la Société;

Section F /

Informations juridiques portant sur la Société.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUME DI	J PROSPECTUS	9
FACTEURS	DE RISQUES	15
Chapitre 1.	FACTEURS DE RISQUES PROPRES À LA SOCIÉTÉ	16
Chapitre 1.	1.1. Segmentation et principe de hiérarchisation des risques	
	1.2. Risques stratégiques	
	1.3. Risques opérationnels	
	1.4. Risques liés aux marchés adressés	
Chapitre 2	FACTEURS DE RISQUES PROPRES À L'OPÉRATION ENVISAGÉE	19
	2.1. Risques liés à la volatilité du cours de l'action SOLUTIONS 30	
	2.2. Risques de dilution	
AUTRES INI	FORMATIONS	21
SECTION A	INFORMATIONS GÉNÉRALES	22
Chapitre 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS	22
	ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	23
	1.1. Dénomination de la personne responsable	23
	1.2. Attestation de la personne responsable	
	1.3. Rapports d'experts	23
	1.4. Informations provenant de tiers	23
	1.5. Approbation de l'autorité compétente	23
Chapitre 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
	2.1. Dénomination des contrôleurs légaux des comptes	
	2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés	24
Chapitre 3	INFORMATIONS ESSENTIELLES	
	3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net	
	3.2. Capitaux propres et endettement	
	3.3. Raisons de l'Offre	25
Chapitre 4	DOCUMENTS DISPONIBLES	25
	4.1. Agenda financier	25
SECTION B	INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION ET LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	26
Chapitre 5	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DESTINÉES À ÊTRE ADMISES	27
	À LA NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS	
	5.1. Nature et catégorie des valeurs mobilières destinées à être admises à la négociation sur Euronext Paris 5.2. Droit applicable et tribunaux compétents	
	5.3. Forme et mode d'inscription des actions	
	5.4. Devises des actions	
	5.5. Droits attachés aux actions	
	5.6. Autorisations	
	5.7. Calendrier – Date prévue du transfert	
	5.8. Restrictions à la libre négociabilité des actions	
	5.9. Réglementation applicable en matière d'offres publiques	

	5.10. Offre publique d'achat récente lancée par des tiers	34
	5.11. Fiscalité applicable	34
	5.12. Identité de l'Offreur de valeurs mobilières	38
Chapitre 6	CONDITIONS DE L'OFFRE	38
Chapitre 7	ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	38
	7.1. Inscription aux négociations	38
	7.2. Places de cotation	39
	7.3. Contrat de liquidité sur les actions de la Société	39
Chapitre 8	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE	
	8.1. Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre des actions	39
SECTION C	ACTIVITÉS ET MARCHÉS ADRESSÉS PAR LA SOCIÉTÉ	40
Chapitre 9	APERÇU DES ACTIVITÉS	41
	9.1. Principales activités	41
	9.2. Principaux marchés	50
	9.3. Événements importants dans le développement des activités	58
	9.4. Stratégie et objectifs	59
	9.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, comme	erciaux
	ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	62
	9.6. Position concurrentielle de la société	62
	9.7. Investissements	63
Chapitre 10	ENVIRONNEMENT RÈGLEMENTAIRE	69
	10.1. Réglementations applicables aux activités de SOLUTIONS 30	69
	10.2. Certifications et labellisations	70
	10.3. Mesures ou facteurs de nature administrative, économique, budgetaire, monétaire ou politique	
	influençant les activités	71
Chapitre 11	CONTRATS IMPORTANTS	71
SECTION D	DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ	72
Chapitre 12	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	73
	12.1. Situation financière	
	12.2. Résultat d'exploitation consolidé	77
Chapitre 13	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	79
	13.1. Capitaux propres consolidés	79
	13.2. Flux de trésorerie consolidés	81
	13.3. Besoins de financement et structure de financement	82
	13.4. Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux	83
Chapitre 14	INFORMATION SUR LES TENDANCES	83
<u></u>	14.1. Principales tendances	83
	14.2. Éléménts susceptibles d'influer sur les perspectives de SOLUTIONS 30	85
Chapitre 15	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	85
Chapitre 16	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF,	
	LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	85

	16.1. Informations financières historiques	85
	16.2. Audit des informations financières historiques annuelles	179
	16.3. Politique en matière de dividendes	
	16.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage	186
	16.5. Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur et changement significatif de la performance financière du Groupe	186
SECTION E	GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ	188
SECTIONE		
Chapitre 17	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	
	17.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	199
Chapitre 18	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	200
	18.1. Rémunération versée et avantages en nature octroyés	200
	18.2. Sommes provisionnées ou constatées par SOLUTIONS 30 ou ses filiales aux fins de versement	
	de pensions, de retraite ou d'autres avantages	210
Chapitre 19	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	210
Chapter 15	19.1. Mandats (date d'expiration et durée de la fonction)	
	19.2. Informations sur les contrats de services	
	19.3. Informations sur les comités	
	19.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	
	19.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	213
Chapitre 20	SALARIÉS	213
	20.1. Évolution des effectifs	213
	20.2. Participations et stock options	216
Chapitre 21	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	216
	21.1. Appartenance à un groupe	216
	21.2. Principales filiales	216
SECTION F	INFORMATIONS JURIDIQUES PORTANT SUR LA SOCIÉTÉ	220
Chapitre 22	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	221
Chapitic 22	22.1. Raison sociale et nom commercial (article 1 des statuts)	
	22.2. Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique	
	22.3. Date de constitution et durée de vie (article 3 des statuts)	
	22.4. Autres informations	221
Chapitre 23	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	222
	23.1. Évolution de l'actionnariat du Groupe SOLUTIONS 30	222
	23.2. Droits de vote différents	
	23.3. Détention ou contrôle de SOLUTIONS 30	
	23.4. Accord pouvant entrainer un changement de contrôle	222
Chapitre 24	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	223
	24.1. Transactions avec les parties liées	223
Chapitre 25	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	223
	25.1. Capital social	223
	25.2 Actor constitutify at statute	225

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS



Solutions for New Technologies

1 INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

1.1 IDENTIFICATION DES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES

Intitulé: SOLUTIONS 30 Code ISIN: FR0013379484

1.2 IDENTIFICATION DE L'ÉMETTEUR

SOLUTIONS 30, dont le siège social est fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg. (Tel: +352 2 837 1389).

Le site internet de la Société est: www.solutions30.com. Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent Prospectus et n'ont pas été examinées ni approuvées par l'autorité compétente.

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

1.3 DATE D'APPROBATION DU PROSPECTUS

La Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg a approuvé le Prospectus le 17 juillet 2020.

Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »): 283, route d'Arlon / L-1150 Luxembourg (Tel: +352 26 25 1 - 1 / Fax: +352 26 25 1 - 2601 / e-mail: direction@cssf.lu).

1.4 AVERTISSEMENTS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.

- Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur;
- L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi;
- Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire;
- Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.

2 INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

2.1 QUI EST L'ÉMETTEUR DES VALEURS MOBILIÈRES ?

Informat ions légales:

La Société a été constituée en France sous la forme de société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne de droit luxembourgeois, établie au Luxembourg à compter du 1er août 2013. SOLUTIONS 30 est donc une société régie aujourd'hui par le Règlement SE, le droit des sociétés luxembourgeois ainsi que par ses dispositions statutaires.

SOLUTIONS 30 a son siège social fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg. Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

Priricipales activités:

À sa création en 2003, SOLUTIONS 30 avait pour vocation d'offrir aux rournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, des solutions pour optimiser l'installation, la maintenance et le support des modems, ordinateurs personnels et routeurs.

Aujourd'hui, SOLUTIONS 30 accompagne ses clients pour leur offrir le service le plus complet dans leur usage des nouvelles technologies (informatique, monétique, énergie et télécommunication). Ses interventions, plus de 50 000 par jour en 2019, peuvent prendre la forme d'installation, de dépannage ou de formation et sont toujours accompagnées d'un important volet de pédagogie. La Société se positionne comme le partenaire privilégié des entreprises pour la

mise en œuvre des nouvelles technologies en France et en Europe.

La croissance de SOLUTIONS 30 est fondée sur sa capacité à répondre à la demande des clients et d'importants partenaires : opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de

matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance...

Principaux actionnaires:

À la date du présent Prospectus, l'actionnariat de SOLUTIONS 30 est le suivant:

Répartition du capital et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) en %:

	Décembre 2019	À la date du Prospectus
Gianbeppi FORTIS	16,2 %	16,2 %
Karim RACHEDI	7,3 %	7,3 %
Dorval Finance	7,9 %	5,1 %
Swedbank Robur Fonder AB	5,0 %	2,6 %
Autres actionnaires	63,6 %	68,8 %
TOTAL	100,0%	100,0%

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de

la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

• Dirigeants:

Monsieur Gianbeppi FORTIS est Président du Directoire de SOLUTIONS 30.

Monsieur Amaury BOILOT est Membre du Directoire de SOLUTIONS 30.

Monsieur Luc BRUSSELAERS est Membre du Directoire de SOLUTIONS 30.

Monsieur Franck D'ALOIA est Membre du Directoire de SOLUTIONS 30.

Monsieur João MARTINHO est Membre du Directoire de SOLUTIONS 30.

Contrôleurs légaux des comptes:

ERNST & YOUNG:

35E, Avenue John F. Kennedy 1855 Luxembourg, représenté par Monsieur Gael DENIS

2.2 QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS CONCERNANT L'ÉMETTEUR?

comptables consolidés de SOLUTIONS 30 aux normes luxembourgeoises pour les exercices 2017 et 2018 (données comptables consolidées 2017 et 2018 auditées), ainsi qu'en normes IFRS pour ce qui concerne les exercices 2018 et 2019 (seules les données comptables consolidées 2019 ont fait l'objet d'un audit).

Les tableaux de synthèse ci-dessous présentent les grands agrégats

Évolution des résultats au titre des exercices 2019, 2018 et 2017:

	Norm	es IFRS	Normes luxembourgeoises		
En millions d'euros	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	
En millions d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018 *	31 décembre 2018	31 décembre 2017	
Chiffre d'affaires	682,2	451,8	441,8	274,5	
Croissance du CA	+ 51,0%	nd	+ 60,9%	+ 43,1%	
Marge opérationnelle / EBITDA ajusté (1)	91,8	55,2	41,1	25,5	
% du CA	13,5%	12,2%	9,3%	9,3%	
Résultat Courant – EBIT ajusté (2)	54,3	31,8	33,2	20,7	
% du CA	8,0%	7,2%	7,5%	7,5%	
Résultat net (part du Groupe)	39,2	33,6	20,0	12,5	
% du CA	5,7%	7,4%	4,5%	4,6%	
Résultat net par action (en euros) **	0,366 € / action	0,323 € / action	0,192 € / action	0,523 € / action	

⁽¹⁾ Résultat d'exploitation des opérations récurrentes avant dotations nettes de reprises aux amortissements et aux provisions

^{[2)} Résultat d'exploitation des opérations récurrentes avant amortissements des actifs incorporels, dont les relations clientèle

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

^{**} Le nombre d'actions composant le capital de l'émetteur a été multiplié par 4 en date du 31 octobre 2018, notamment afin de favoriser la liquidité de l'action sur le marché

Au 1^{er} trimestre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe s'établissait à 188,5 M€, en hausse de 17,5 % (10,5 % en organique) par rapport

à la même période de 2019.

Évolution des résultats au titre des exercices 2019, 2018 et 2017:

	Norme	es IFRS	Normes luxembourgeoises		
En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017	
Total de l'actif	643,9	621,8	529,6	325,1	
Total des capitaux propres	138,3	98,9	91,6	66,5	
Dettes bancaires nettes **	3,0	12,4	12,4	20,8	

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

Évolution des flux financiers au cours des 3 derniers exercices :

	Norm	es IFRS	Normes luxembourgeoises		
En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *	Exercice clos 31 décembre 2018 **	Exercice clos 31 décembre 2017 **	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	86,5	48,1	40,2	26,2	
Variation du besoin en fonds de roulement	-20,7	35,2	25,4	-8,7	
Flux de trésorerie lié à l'activité	65,8	83,3	65,6	17,6	
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-34,7	-59,4	-57,2	-27,8	
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-16,9	19,4	33,3	16,6	
Variation de trésorerie	14,3	43,1	41,7	6,4	

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

2.3 QUELS SONT LES RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ÉMETTEUR?

SOLUTIONS 30 met en avant six risques distincts tangibles, selon la segmentation et la hiérarchisation suivantes:

• Risques Stratégiques:

 Risques liés à la politique de croissance externe (intégration) et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill: Risque Faible

Au cours de son développement, le Groupe a régulièrement combiné croissance organique et croissance externe, réalisant au total une trentaine d'acquisitions. La réalisation d'opérations de croissance externe comporte certains risques : des risques opérationnels d'une part (difficulté d'intégration, départ d'hommes clefs au sein de l'entité reprise, perte de clientèle, découverte de litiges, etc), mais aussi des risques de nature plus financière et comptable d'autre part, en particulier dans le cadre d'éventuelles dépréciations de goodwill.

Risques opérationnels:

 Risques liés à la dépendance à certains grands clients Risque Moyen

SOLUTIONS 30 adresse notamment depuis quelques années des contrats importants de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France, et a donc pour principaux clients soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...).

Au titre de l'exercice 2019, les 3 premiers clients du Groupe étaient adressés, pour le 1er sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 137,2 millions d'euros - 20,1 % du total de l'activité

du Groupe), pour le 2ème également sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 91,2 millions d'euros - 13,3 % du total de l'activité du Groupe) et enfin pour le 3ème sur des prestations Énergie (volume d'activité 2019 de 81,7 millions d'euros - 12,0 % du total de l'activité du Groupe).

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

Risques liés à la dépendance aux Top Managers:
 Risque Faible

La perte du concours de certains dirigeants du Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur les activités et les résultats de SOLUTIONS 30, du fait de l'importance de certaines relations stratégiques et/ou commerciales assumées par ces personnes ou du fait de l'importance des managers en question dans le cadre de la bonne intégration d'une opération de croissance externe tangible pour le Groupe. Afin de motiver et retenir les dirigeants clés et les cadres lews plus performants, un plan d'intéressement pluriannuel a été mis en place en 2019.

Du fait de leur statut d'actionnaires significatifs, les dirigeants actuels du Groupe, qui détiennent ensemble, directement ou indirectement, 16,3 % du capital, restent intéressés au bon développement de SOLUTIONS 30 sur le long terme, quel que soit leur positionnement au sein du Groupe.

 Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnelles: Risque Faible

Les métiers du Groupe et la très forte croissance de ses activités

^{**} Hors dettes locatives (IFRS 16) et hors dettes correspondant à des compléments de prix

^{**} Informations 2017 et 2018 ayant fait l'objet d'un rapport d'audit spécifique par Grant Thornton

impliquent le recrutement et la gestion d'un grand nombre de techniciens, personnel qu'il convient de former aux activités du Groupe. Pour mémoire, les effectifs internes de SOLUTIONS 30 sont passés de 2.764 personnes fin 2017 à 6.284 personnes fin 2019.

Les perspectives de croissance du Groupe et donc la progression attendue de ses résultats dépendent immanquablement de sa capacité à recruter et à retenir un volume important de techniciens experts de ses marchés adressés.

Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes
 / Infrastructures informatiques: Risque Faible

Les interventions des techniciens SOLUTIONS 30 sont organisées au jour le jour par un puissant système informatique. Cette infrastructure constitue un centre névralgique optimisant le bon fonctionnement des prestations rendues par SOLUTIONS 30 auprès de chacun de ses clients.

Cette infrastructure logicielle et technique reste intrinsèquement exposée aux risques de vulnérabilité informatique dans un environnement où la cybercriminalité ne cesse d'évoluer. Une attaque informatique suffisamment sophistiquée, ou même une défaillance technique spécifique, est / sont susceptible(s) d'avoir une incidence notable sur l'activité du Groupe.

· Risques liés aux marchés adressés:

Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, Bornes de recharges électriques, etc): Risque Moyen

Les décisions politiques et administratives des pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent, décisions concernant le développement et la modernisation de l'infrastructure de télécommunication et des réseaux de distribution d'énergie ont une influence forte sur les politiques d'investissement des grands clients du Groupe et donc sur les niveaux d'activité qui lui sont confiés, notamment sur ses deux métiers les plus significatifs que sont les télécoms et l'énergie.

3 INFORMATIONS CLÉS CONCERNANT LES VALEURS MOBILIÈRES

3.1 QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES VALEURS MOBILIÈRES?

Nature et catégorie:

Les 107.127.984 actions existantes, de 0,1275 € de valeur nominale, composant le capital social émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie, sans séniorité applicable en cas de défaut.

Les actions de la Société sont négociées, en Euro / €, sous le code ISIN: FR0013379484.

Le mnémonique des actions SOLUTIONS 30 est, au titre de sa cotation sur Euronext Growth, ALS30.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions pour le capital social de SOLUTIONS 30. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

Droits et obligations attachés aux actions: (article 8 des statuts de la Société:

«8.1 Chaque Action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices (sous forme de distribution de dividendes), l'actif social et le boni de liquidation. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par le Règlement, la Loi

et les présents Statuts.»

· Émission:

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

• Politique en matière de dividende:

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des cinq derniers exercices. Historiquement, SOLUTIONS 30 n'a jamais distribué de dividendes, privilégiant le fait de capitaliser sur ses résultats afin de financer ses perspectives de développement (croissance interne et croissance externe).

3.2 OÙ LES VALEURS MOBILIÈRES SERONT-ELLES NÉGOCIÉES ?

Les actions existantes composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext® d'Euronext à Paris.

Elles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 23 juillet 2020 et seront négociées sous le code ISIN existant FR0013379484 et le mnémonique S30.

3.3 QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPÉCIFIQUES AUX VALEURS MOBILIÈRES?

• Risques liés à la volatilité du cours de l'action SOLUTIONS 30: Le cours de l'action de la Société est soumis à la volatilité des marchés financiers et peut être affecté de manière significative par des évènements tels qu'une évolution des conditions de marché propres au secteur d'activité de la Société, des annonces effectuées par la Société, la réalisation ou non, ou la réalisation avec retard, par la Société, d'étapes opérationnelles importantes dans le développement de ses activités.

Les marchés financiers ont pu connaître par ailleurs au cours des dernières années des variations significatives qui pouvaient ne pas refléter les performances opérationnelles ou financières des sociétés cotées.

À cet égard, le cours de bourse de l'action SOLUTIONS 30 a beaucoup varié au cours de ces cinq dernières années. Après une trajectoire à la hausse assez régulière, la volatilité du cours de SOLUTIONS 30 s'est largement accrue récemment, notamment après certaines prises de positions d'investisseurs spéculatifs sur la valeur (« short sellers »).

• Risques de dilution:

Au-delà d'opérations de financement par augmentation de capital social susceptibles d'être lancées par SOLUTIONS 30, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a par ailleurs régulièrement attribué ou émis des BSA (« Bons de Souscription d'Actions) exerçables en actions ordinaires. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au capital au profit d'employés et/ou de consultants, étant précisé qu'au 31 décembre 2019, plus aucun instrument dilutif n'était en circulation.

L'exercice ou la conversion de nouveaux instruments à émettre donnant accès au capital en circulation entraîneraient une dilution éventuellement importante pour les actionnaires.

4

INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE DE VALEURS MOBILIÈRES

4.1 À QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CETTE VALEUR MOBILIÈRE ?

· Calendrier:

La date prévue pour le transfert effectif des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris est le 23 juillet 2020.

4.2 POURQUOI CE PROSPECTUS EST-IL ÉTABLI?

Le transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth au marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris a pour but:

- d'accéder à un marché réglementé et ainsi à une base d'investisseurs potentiels plus large en France et à l'étranger;
- d'accroître la notoriété de la Société;
- de conforter la qualité de l'information transmise par la Société aux investisseurs en répondant à des normes plus strictes en termes de gouvernance et transparence;
- de favoriser la liquidité des actions SOLUTIONS 30;
- de pouvoir ultérieurement faire appel au marché dans de meilleures conditions pour contribuer au financement de son développement.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

FACTEURS DE RISQUES



Solutions for New Technologies

FACTEURS DE RISQUES PROPRES À LA SOCIÉTÉ

Le Groupe SOLUTIONS 30 a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a à ce jour pas d'autres risques significatifs applicables en dehors de ceux énoncés ci-après. Les risques mentionnés ci-après sont dits «résiduels», c'est-à-dire intégrant les mesures en place au niveau de SOLUTIONS 30 visant à les réduire.

1.1 SEGMENTATION ET PRINCIPE DE HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Pour parvenir à ce qui suit, les équipes financières et juridiques internes ont travaillé sur l'identification et la hiérarchisation des risques spécifiques applicables à SOLUTIONS 30, selon une approche en deux dimensions: probabilité de survenance de l'évènement («P») et conséquence financière possible en cas de survenance dudit événement («I»).

De fait, chacun des risques identifiés par SOLUTIONS 30 a été noté selon ces deux critères P et I (entre 1 et 5), avec pour résultat une notation correspondant au produit I x P:

Schéma: Hiérarchisation des risques

P = 5	5	10	15	20	25
P = 4	4	8	12	16	20
P = 3	3	6	9	12	15
P = 2	2	4	6	8	10
P = 1	1	2	3	4	5
Probabilité / Impact	I = 1	I = 2	I = 3	I = 4	l = 5

Échelle des risques : ● Très faible ● Faible ○ Moyen ● Élevé ● Très élevé

SOLUTIONS 30 a défini ses échelles de gradation selon ce qui suit:

Probabilité:

1 fois tous les 15 ans
1 fois tous les 10 ans
1 fois tous les 3 ans
2 Peu probable
3 fois tous les 3 ans
4 Frobable
5 Très probable
6 Frobable
7 Fois tous les 6 mois
9 Quasi certain

Impact:

- Impact de moins de 0,3 point de pourcentage (pp) sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe: Impact très faible
- Impact compris entre 1 et 3 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact moyen
- Impact compris entre 3 et 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact élevé
- Impact de plus de 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact très élevé

In fine, SOLUTIONS 30 met en avant six risques distincts tangibles, selon la segmentation et la hiérarchisation suivantes:

• Risques Stratégiques:

Risques liés à la politique de croissance externe (intégration) et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill: Risque Faible

• Risques Opérationnels:

- Risques liés à la dépendance à certains grands clients:
 Risque Moyen
- Risques liés à la dépendance aux Top Managers:
 Risque Faible
- Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnelles: Risque Faible
- Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes
 / Infrastructures informatiques: Risque Faible

• Risques liés aux marchés adressés:

Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, Bornes de recharges électriques, etc): Risque Moyen

D'autres risques ont été identifiés (concurrence, dépendance à certains fournisseurs, risque de taux d'intérêt, etc) et analysés. Ceux-ci ont toutefois été jugés non suffisamment significatifs en termes de probabilité et d'impacts à l'échelle du Groupe pour être repris dans les pages ci-après.

1.2 RISQUES STRATÉGIQUES

1.2.1. RISQUES LIÉS À LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE (INTÉGRATION) ET RISQUES CORRESPONDANT À D'ÉVENTUELLES DÉPRÉC!ATIONS DE GOODWILL (RISQUE FAIBLE)

Au cours de son développement, le Groupe a régulièrement combiné croissance organique et croissance externe. Ainsi, depuis sa création, SOLUTIONS 30 a pu réaliser une trentaine d'opérations de croissance externe, et ce afin de densifier son maillage géographique dans une région donnée, afin d'accéder à de nouveaux marchés, ou encore afin d'adresser de nouveaux grands clients / donneurs d'ordres.

La réalisation d'opérations de croissance externe comporte certains risques: difficulté d'intégration, départ d'hommes clefs au sein de l'entité reprise, perte de clientèle, découverte de litiges, etc. Le Groupe maintient toujours une vigilance forte pour les opérations de croissance externe qu'il serait susceptible d'engager et procède à une rigoureuse étude préalable de chaque dossier (phase de due diligences). Par ailleurs, SOLUTIONS 30 associe régulièrement les managers clefs des entreprises reprises à sa stratégie de croissance,

leur offrant ainsi des perspectives de carrières motivantes, emportant ainsi l'adhésion des personnes en question à son projet d'entreprise. Ces approches permettent au Groupe de limiter les risques correspondants: risques quant à la qualité des actifs acquis et risques résultant du processus d'intégration des cibles au sein du Groupe.

Au-delà des risques opérationnels résultant de cette stratégie volontariste en matière de croissance externe, SOLUTIONS 30 peut également être exposé à des conséquences financières négatives que pourraient engager d'éventuelles dépréciations de goodwill.

Le goodwill est un écart d'acquisition positif, appelé également survaleur. Un écart d'acquisition nait de la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés d'une société cible acquise. L'écart peut être positif (goodwill) ou négatif (badwill).

Alors que le poste de goodwill / écarts d'acquisition faisait l'objet historiquement de dépréciations annuelles régulières selon les normes comptables luxembourgeoises, l'application par SOLUTIONS 30 à compter de l'exercice 2019 des normes IFRS a pour effet que ces goodwills ne sont plus amortis, conformément aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Toutefois, ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. En cas de perte de valeur, si la valeur recouvrable du goodwill est inférieure à sa valeur comptable (à l'issue du test de dépréciation), celle-ci est inscrite en résultat.

Au 31 décembre 2019, le montant total des écarts d'acquisition au bilan du Groupe s'élève à 55,0 millions d'euros, soit environ 8,5 % du total du bilan consolidé de SOLUTIONS 30. Le Groupe procède généralement à des acquisitions de sociétés de taille moyenne, compte tenu du marché très fragmenté dans lequel SOLUTIONS 30 opère, et valorise ces sociétés sur la base de multiples conservateurs dans la mesure où il est peu fréquent que SOLUTIONS 30 se retrouve en concurrence avec d'autres acheteurs potentiels. De ce fait, les montants unitaires des transactions demeurent relativement limités et la constatation éventuelle d'une dépréciation sur une opération aurait un impact faible sur les résultats consolidés du Groupe.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 2

1.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

1.3.1. RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À CERTAINS GRANDS CLIENTS (RISQUE MOYEN)

SOLUTIONS 30 bénéficie depuis plusieurs années d'une croissance notable de ses activités, en particulier dans le cadre des contrats de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France.

De fait, les principaux clients du Groupe sont aujourd'hui essentiellement soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...), acteurs investissant massivement sur des grands programmes de déploiement d'infrastructures techniques.

Au titre de l'exercice 2019, les 3 premiers clients du Groupe étaient adressés, pour le 1er sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 137,2 millions d'euros - 20,1 % du total de l'activité du Groupe), pour le 2ème également sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 91,2 millions d'euros - 13,3 % du total de l'activité du Groupe) et enfin pour le 3ème sur des prestations Énergie (volume d'activité 2019 de 81,7 millions d'euros - 12,0 % du total de l'activité du Groupe).

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux. La perte d'un de ces clients majeurs pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe SOLUTIONS 30. Néanmoins, le Groupe considère qu'il gère ce risque par la qualité de ses services et le suivi du taux de satisfaction de ses clients. Par ailleurs, la mise en place d'interfaces techniques complexes entre les systèmes d'information des clients majeurs du Groupe et la plateforme informatique de SOLUTIONS 30 sont des signes forts de confiance quant à la qualité du service délivré et témoignent d'un engagement mutuel dans l'établissement de partenariats durables.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 3

1.3.2. RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE AUX TOP MANAGERS (RISQUE FAIBLE)

La perte du concours de certains dirigeants du Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur les activités et les résultats de SOLUTIONS 30, du fait de l'importance de certaines relations stratégiques et/ou commerciales assumées par ces personnes (vision stratégique portée, relations avec des clients clefs, proximité avec certains partenaires stratégiques, etc) ou du fait de l'importance des managers en question dans le cadre de la bonne intégration d'une opération de croissance externe tangible pour le Groupe (SOLUTIONS 30 associant généralement les managers historiques des sociétés acquises à la bonne réussite de son projet d'entreprise).

Toutefois, en parallèle de son développement, le Groupe a mis en place une organisation qui lui permet de limiter la dépendance à chaque personne, et qui fait que les relations stratégiques et commerciales sont aujourd'hui portées par des équipes. Le départ ou l'incapacité d'une personne clef aurait donc un impact limité sur la bonne marche du Groupe.

En outre, afin de motiver et retenir les dirigeants clefs et les cadres les plus performants au sein du Groupe, un plan d'intéressement pluriannuel a été mis en place en 2019.

Du fait de leur statut d'actionnaires significatifs, les dirigeants actuels du Groupe, qui détiennent ensemble, directement ou indirectement,

16,3 % du capital, restent intéressés au bon développement de SOLUTIONS 30 sur le long terme, quel que soit leur positionnement au sein du Groupe.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 1

1.3.3. RISQUES LIÉS AUX RECRUTEMENTS ET À LA GESTION DES ÉQUIPES OPERATIONNELS (RISQUE FAIBLE)

Les métiers du Groupe et la très forte croissance de ses activités impliquent le recrutement et la gestion d'un grand nombre de techniciens, personnel qu'il convient de former aux activités du Groupe. Pour mémoire, les effectifs internes du Groupe ont évolué de la manière suivante au cours des 3 derniers exercices :

- fin 2017: 2 764 personnes

- fin 2018: 5 061 personnes (+ 83 %),

- fin 2019: 6 284 personnes (+ 24 %).

Dans un contexte de tension du marché du travail sur les profils techniques dans certaines régions d'Europe, comme en Allemagne, le Groupe SOLUTIONS 30 a développé des processus de recrutement éprouvés et bénéficie de sa notoriété pour attirer et former des collaborateurs. Les sujets du recrutement et de la fidélisation des ressources humaines sont ainsi des préoccupations majeures pour le Groupe afin de permettre le bon développement de ses activités.

Les perspectives de croissance de SOLUTIONS 30 et donc la progression attendue de ses résultats dépendent immanquablement de sa capacité à recruter et à retenir un volume important de techniciens experts des marchés adressés par le Groupe, mais également certains employés clefs attachés au management des équipes.

À l'avenir, SOLUTIONS 30 pourrait rencontrer des difficultés dans le recrutement d'un nombre suffisant de salariés pour assumer les contrats conclus auprès de ses grands clients. Même si la Société peut faire appel à des prestataires externes comme sous-traitants pour compléter ses capacités d'exécution, le Groupe pourrait connaître des difficultés pour atteindre ses objectifs de croissance d'activité et donc de croissance de ses résultats.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 1

1.3.4. RISQUES LIÉS AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES INTERNES / INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES (RISQUE FAIBLE)

Les activités du Groupe et les interventions des techniciens SOLU-TIONS 30 sont administrées et organisées au jour le jour par un puissant système informatique. Cette infrastructure constitue pour le Groupe un centre névralgique organisant et optimisant le bon fonctionnement des prestations rendues par SOLUTIONS 30 auprès de chacun de ses clients.

L'outil interne correspondant reçoit les informations générées par les outils CRM des clients du Groupe et ce, afin de centraliser dans un même système l'ensemble des demandes d'interventions à venir. Le logiciel alloue alors les demandes d'interventions dans un souci d'optimisation des compétences et savoir-faire, et d'optimisation des

temps de parcours des techniciens.

Cette infrastructure logicielle et technique reste donc intrinsèquement exposée aux risques de vulnérabilité informatique dans un environnement où la cybercriminalité ne cesse d'évoluer tant sur le plan tactique que technique.

Il est toutefois précisé en particulier que les bases de données nécessaires à la bonne exécution des prestations du Groupe sont sauvegardées au moins une fois par jour, cette sauvegarde pouvant être restaurée en soixante minutes. Ce système est testé quotidiennement en restaurant le dernier planning de production dans un environnement de débogage. La base de données de production est également dupliquée en temps réel sur une base de données secondaire. Dans le cas où la base de données de production deviendrait inaccessible, cette base de données secondaire peut être sollicitée dans la base de données principale en vingt minutes, limitant ainsi l'impact potentiel de ces problématiques techniques liées aux informations opérationnelles.

Néanmoins, une attaque informatique suffisamment sophistiquée, ou même une défaillance technique spécifique, ne peut être exclue et pourrait impacter temporairement les activités du Groupe qu'il s'agisse des services délivrés aux clients ou de la capacité de SOLUTIONS 30 à optimiser les interventions de ses techniciens dans un souci de bonne rentabilité de ses activités.

Un ou plusieurs événements de ce type est / sont susceptible(s) d'avoir une incidence notable sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 2

1.4 RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS ADRESSÉS

1.4.1. RISQUES LIÉS À L'IMPACT DE DÉCISIONS POLITIQUES DES PAYS ADRESSÉS PAR SOLUTIONS 30 EN CE QUI CONCERNE LES GRANDS PROGRAMMES DE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES (FTTH, 5 G, BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES, ETC) (RISQUE MOYEN)

Les orientations et décisions politiques et administratives des pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent, décisions concernant le développement et la modernisation de l'infrastructure de télécommunication et des réseaux de distribution d'énergie ont une influence forte sur les politiques d'investissement des grands clients du Groupe et donc sur les niveaux d'activité qui lui sont confiés, notamment sur ses deux métiers les plus significatifs que sont les télécoms et l'énergie.

Dans un contexte de ralentissement économique et/ou d'endettement financier des Etats correspondant aux pays européens adressés par le Groupe, une décision politique ou administrative de reporter voire d'annuler certains investissements pourrait ralentir le développement de activités de SOLUTIONS 30, à l'image du ralentissement de l'activité intervenu en Italie lors de l'exercice 2018, en particulier dans un contexte politique attentiste, ayant eu des conséquence sur les activités télécoms du pays. Néanmoins, l'exposition du Groupe à ce risque demeure limitée en raison de la diversité des activités du Groupe et des différents pays européens adressés, mais également compte tenu de sa base d'activités de maintenance, qui représentaient 63 % des revenus du Groupe lors de l'exercice 2019, les activités de maintenance n'étant par nature pas dépendantes des stratégies d'investissement des grands clients de SOLUTIONS 30.

Probabilité de ce risque : 3 Impact possible : 2

PROPRES À L'OPÉRATION ENVISAGÉE

En complément des facteurs de risques décrits précédemment, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques décrits ci-après avant de procéder à toute opération portant sur les titres de la Société.

Les investisseurs potentiels sont tenus de procéder à une évaluation personnelle et indépendante de l'ensemble des considérations relatives aux actions de la Société et de lire également les informations détaillées par ailleurs dans la présente partie du Prospectus.

Si l'un de ces risques venait à se concrétiser, les activités, la situation financière ou les perspectives de la Société pourraient être significativement affectées.

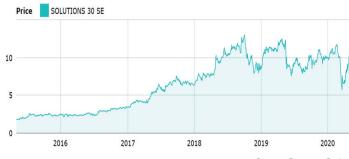
Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser, et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des sommes qu'il aurait investies en achetant des actions de la Société.

2.1 RISQUES LIÉS A LA VOLATILITÉ DU COURS DE L'ACTION SOLUTIONS 30

Le cours de l'action de la Société est soumis à la volatilité des marchés financiers et peut être affecté de manière significative par des évènements tels qu'une évolution des conditions de marché propres au secteur d'activité de la Société, des annonces effectuées par la Société, la réalisation ou non, ou la réalisation avec retard, par la Société, d'étapes opérationnelles importantes dans le développement de ses activités (perte d'appels d'offres sur les segments d'activité propres à l'énergie ou les télécommunications, mauvaise intégration d'un opération de croissance externe significative, etc).

Les marchés financiers ont pu connaître par ailleurs au cours des dernières années des variations significatives qui pouvaient ne pas refléter les performances opérationnelles ou financières des sociétés cotées.

À cet égard, le cours de bourse de l'action SOLUTIONS 30 a beaucoup varié au cours de ces cinq dernières années. Après une trajectoire à la hausse assez régulière, la volatilité du cours de SOLUTIONS 30 s'est largement accrue récemment, notamment après certaines prises de positions d'investisseurs spéculatifs sur la valeur (« short sellers »):



Source: Euronext Paris

Les fluctuations des marchés boursiers, la conjoncture économique ou tout échec ou retard opérationnel important de la Société dans le déploiement de ses grands contrats en particulier dans l'énergie (contrats Linky) ou dans les télécommunications (fibre optique, 5 G) pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le cours de bourse et la valorisation boursière de la Société.

2.2 RISQUES DE DILUTION

Au-delà d'opérations de financement par augmentation de capital susceptibles d'être lancées par SOLUTIONS 30, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a par ailleurs régulièrement attribué ou émis des BSA exerçables en actions ordinaires. Ainsi, au titre de l'exercice de BSA correspondant à différents programmes d'incentive mis en place antérieurement, les actionnaires de SOLUTIONS 30 ont enregistré les dilutions suivantes:

- lors de l'exercice 2017, une dilution de 13,7 %,
- lors de l'exercice 2018, une dilution de 8,4%,
- lors de l'exercice 2019, une dilution de 2,9 %.

Se reporter au paragraphe 25.1.7 portant sur l'historique d'évolution du capital social de la Société.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au capital au profit d'employés et/ou de consultants, étant précisé qu'au 31 décembre 2019, plus aucun instrument dilutif n'était en circulation.

Se reporter au paragraphe 18.1.1 portant sur la rémunération des membres du Directoire et en particulier sur les caractéristiques du plan d'intéressement à long terme actuellement applicable au profit des membres du Directoire.

L'exercice ou la conversion de nouveaux instruments à émettre donnant accès au capital en circulation entraîneraient une dilution éventuellement importante pour les actionnaires.

AUTRES INFORMATIONS

Solutions30

Solutions for New Technologies



PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1 DÉNOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable de l'information contenu au sein du présent Prospectus.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure légitimement raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2020.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

1.3 RAPPORTS D'EXPERTS

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent Prospectus.

1.4 INFORMATIONS PROVENANT DETIERS

Le présent Prospectus contient des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle, notamment aux paragraphes 9.2 et 9.6, informations qui proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures et que la Société a retranscrites de manière fidèle, en y précisant les sources correspondantes.

Ces informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir les marchés d'une façon différente.

La Société n'a pas à la date d'établissement du présent Prospectus connaissance d'étude ou de donnée de marchés venant largement contredire ou rendre trompeuses les informations reprises au sein du présent document.

La Société et ses actionnaires directs ou indirects ne prennent en tout état de cause aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

1.5 APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le présent Prospectus a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 17 juillet 2020, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur la Société qui fait l'objet du présent Prospectus, conformément aux dispositions de l'Article 6 (4) de la Loi Luxembourgeoise portant sur l'établissement de prospectus de valeurs mobilières.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg sur l'émetteur qui fait l'objet du présent Prospectus, ni sur la qualité des titres de celui-ci.

Les investisseurs sont invités à conduire leur propre évaluation quant à la pertinence d'investir dans les titres de la Société.

2 CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 DÉNOMINATION DES CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES – RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE ACTUEL

ERNST & YOUNG 35E, Avenue John F. Kennedy 1855 Luxembourg Représenté par Monsieur Gael DENIS

Date de premier mandat: Ernst & Young a été nommé Réviseur d'Entreprises Agréé de SOLUTIONS 30 en date du 27 mai 2019.

Ernst & Young est membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

2.1.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES – RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE PRÉCÉDENT

GRANT THORNTON

13, Rue de Bitbourg
L-1273Luxembourg
Représenté par Monsieur Christophe CRYNS

Date de premier mandat: Grant Thornton avait été nommé Réviseur d'Entreprises Agréé de SOLUTIONS 30 en date du 15 mai 2013.

Grant Thornton est membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

2.2 CONTROLEURS LÉGAUX AYANT DÉMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RE-DÉSIGNÉS

Depuis sa nomination lors de l'assemblée générale du 15 mai 2013 en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour le compte de SOLU-TIONS 30, Grant Thornton Luxembourg avait été régulièrement renouvelé dans ses fonctions par chacune des assemblées générales ordinaires annuelles.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019, c'est Ernst & Young (EY) qui a été nommé en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de SOLUTIONS 30.

3 INFORMATIONS ESSENTIFILES

3.1 DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

La situation des capitaux propres consolidés de la Société au 30 avril 2020 et de l'endettement financier net consolidé au 30 avril 2020, établie conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (CESR/05-054b, paragraphe 127) et mise à jour de l'ESMA en mars 2013, selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes IFRS), est telle que détaillée ci-après:

En K€ - Données non auditées	30 avril 2020
1. Capitaux propres et endettement	
Total des dettes courantes	21 876
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	15 874
- Sans garanties ni nantissements	6 002
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes à long terme)	65 681
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	65 681
- Sans garanties ni nantissements	
Capitaux propres	125 236
- Capital social	13 659
- Primes d'émisson, fusion, apport	17 376
- Réserve légale	1 362
- Autres réserves*	92 839

^{*} Hors résultat net part du Groupe de la période courant du 1er janvier au 30 avril 2020.

En K€ - Données non auditées	30 avril 2020
2. Analyse de l'endettement financier	
A. Trésorerie	145 048
B. Équivalent de trésorerie	1 225
C. Titres de placements	-
D. Liquidités	146 273
E. Créances financières à court terme	-
F. Dettes bancaires à court terme	6 002
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	15 874
H. Autres dettes financières à court terme	-
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	21 876
J. Endettement financier à court terme (I-E-D)	- 124 397
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	65 681
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	-
N. Endettement financier net à moyen et à long terme (K+L+M)	65 681
O. Endettement financier net (J+N)	- 58 716

Aucun changement significatif n'est intervenu au sein de la situation Capitaux Propres et Endettement financier du Groupe depuis le 30 avril 2020, telle que définie au sein du paragraphe 3.2 de l'Annexe 11 du règlement (UE) 2019/980.

3.3 RAISONS DE L'OFFRE

Le transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth au marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris a pour but:

- d'accéder à un marché réglementé et ainsi à une base d'investisseurs potentiels plus large en France et à l'étranger;
- d'accroître la notoriété de la Société;
- de conforter la qualité de l'information transmise par la Société aux investisseurs en répondant à des normes plus strictes en termes de gouvernance et transparence;
- de favoriser la liquidité des actions SOLUTIONS 30;
- de pouvoir ultérieurement faire appel au marché dans de meilleures conditions pour contribuer au financement de son développement.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

4 DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité du présent Prospectus, les documents listés ci-après peuvent être consultés sur support physique au siège social de SOLUTIONS 30:

- La dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de SOLUTIONS 30;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de SOLUTIONS 30 dont une partie est incluse ou visée dans le Prospectus.

La Société a mis en place une rubrique « Investisseurs » sur son site internet : www.solutions30.com, où peut être également consultée l'information réglementée, en particulier les statuts de SOLUTIONS 30, selon le chemin d'accès ci-dessous :

www.solutions30.com

Publications financières Information réglementée

Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent Prospectus et n'ont pas été examinées ni approuvées par l'autorité compétente.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière: Monsieur Gianbeppi FORTIS – Président du Directoire SOLUTIONS 30

4.1 AGENDA FINANCIER

Indicatif des publications en 2020

28 avril 2020
28 avril 2020
28 juillet 2020
23 septembre 2020
23 novembre 2020
26 janvier 2021

Toutes les publications auront lieu après la clôture des marchés d'Euronext Paris.

SECTION



INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION ET LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ



Solutions for New Technologies

5 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DESTINÉES À ÊTRE ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

5.1 NATURE ET CATÉGORIE DES VALEURS MOBILIÈRES DESTINÉES À ÊTRE ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

Les 107.127.984 actions existantes composant le capital social émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : FR0013379484.

Le mnémonique des actions de la Société est, au titre de sa cotation sur Euronext Growth, ALS30. À l'avenir, à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris, celui-ci sera S30.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions pour le capital social de SOLUTIONS 30.

5.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Pour mémoire, la Société a été constituée en France sous la forme de société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1^{er} août 2013. SOLUTIONS 30 est ainsi aujourd'hui une société européenne de droit luxembourgeois, régie par ailleurs par les dispositions statutaires de la Société.

Les actions de la Société ont été émises dans le cadre de ces législations successives.

Aujourd'hui, toutes circonstances non prévues par les statuts de la Société seront déterminées en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi de 1915 »), et du Règlement du Conseil (CE) 1102157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE).

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges.

5.3 FORME ET MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS

« Art. 6. Actions et certificats d'actions

6.1. Les Actions seront nominatives ou au porteur. Les Actions doivent toutefois rester nominatives jusqu'à leur entière libération. 6.2. Pour les Actions nominatives, un registre des actionnaires de la

Société est maintenu au siège social de la Société, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou toute élection de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action, ainsi que les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions sera établie à l'égard de la Société par une inscription sur le registre des actionnaires de la Société. Un certificat d'inscription est délivré au détenteur des actions nominatives, alors que les actions au porteur sont représentées par un certificat global d'actions au porteur.

. . . .

Société Générale Securities Services est Services Titres et Financiers de la Société (adresse: 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 – France). BNP P Securities Services ?

5.4 DEVISES DES ACTIONS

Euro / €.

5.5 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

« Art. 8. Droits et obligations attachés aux Actions

8.1 Chaque Action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices (sous forme de distribution de dividendes), l'actif social et le boni de liquidation. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par le Règlement, la Loi et les présents Statuts.»

Au-delà des statuts de la Société, sont précisés ci-après les droits attachés aux actions SOLUTIONS 30 :

a) droit à dividendes

Le droit des actionnaires aux bénéfices (sous forme de distribution de dividendes), à l'actif social et au boni de liquidation est déterminé en fonction de leurs participations respectives dans le capital social de la Société. Dans une société européenne de droit luxembourgeois, comme pour une société anonyme luxembourgeoise, les résolutions concernant la distribution de dividendes pour un exercice donné, ainsi que leur montant et leur date de paiement, sont décidés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les dividendes ne peuvent être distribués qu'à partir des bénéfices distribuables de la Société. Sous réserve des conditions prévues par Loi de 1915, le montant des bénéfices distribuables est équivalent au montant des bénéfices à la fin du dernier exercice, plus tout bénéfice reporté et tout montant prélevé sur les réserves ou les primes

d'émission disponibles à cette fin, déduction faite des pertes reportées et des sommes à placer dans des réserves conformément à la Loi de 1915 ou aux statuts.

Conformément à la Loi de 1915 et aux statuts, la Société doit affecter au moins cinq (5)% de tout bénéfice net à un compte de réserve légale. Cette contribution cesse d'être obligatoire dès que et tant que la réserve légale atteint dix (10)% du capital souscrit de la Société, mais elle sera à nouveau obligatoire si la réserve légale tombe en dessous de ce seuil de dix (10)%. La réserve légale de la Société s'élevait à 1.362 k€ au 31 décembre 2019.

Conformément à la Loi de 1915 et aux statuts, le solde de tout montant représentant le bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires pour être affecté, le cas échéant, à une réserve, une provision, à reporter et/ou à répartir de manière égale entre toutes les actions, selon le cas, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables et la prime d'émission.

La Loi de 1915 dispose que les droits aux dividendes se prescrivent en faveur de la Société cinq (5) ans après la date à laquelle ces dividendes ont été déclarés.

Les détails concernant tout dividende éventuel décidé par l'assemblée générale des actionnaires et l'agent payeur nommé par la Société dans chaque cas sera publié sur le site Internet de la Société.

b) droits de vote

Conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts de la Société, il n'existe aucune restriction quant aux droits de vote attachés aux actions, de sorte que toutes les actions de la Société confèrent les mêmes droits de vote. Par conséquent, chaque action de la Société donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

c) droits préférentiels dans le cadre d'offres de souscription de valeurs mobilières de même catégorie;

Dans le cas d'une augmentation de capital en numéraire, les actionnaires existants ont un droit de souscription préférentiel au prorata de leur participation au capital social avant son augmentation (aucun droit de souscription préférentiel ne s'applique dans le cas d'une augmentation de capital contre apport en nature). Le Directoire détermine la période pendant laquelle ce droit de préférence peut être exercé et qui ne peut être inférieure à quatorze (14) jours à compter de l'ouverture de la période de souscription qui sera annoncée dans un avis fixant cette période de souscription qui sera publiée au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA) ainsi que dans un journal publié au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le Directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le directoire.

Les Statuts ne peuvent ni supprimer, ni limiter le droit de préférence. Néanmoins, les Statuts peuvent autoriser le Directoire à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentiels dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Cette autorisation n'est valable que pour une durée maximale de cinq (5) ans à compter de la publication sur le site Internet du Recueil Électronique des Sociétés et Associations (RESA), de la modification pertinente des Statuts de la Société. Le Directoire doit établir un rapport à l'assemblée générale des actionnaires sur les raisons de la restriction ou de la suppression des droits de souscription préférentiels, qui doivent notamment comprendre le prix d'émission proposé. Il peut être renouvelé en une ou plusieurs fois par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires se réunissant, délibérant conformément aux exigences relatives aux modifications des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut excéder cinq (5) ans.

À la date du présent Prospectus, les Statuts de la Société prévoient expressément que le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des Statuts de la Société.

Par ailleurs, conformément à l'article 5.6 des Statuts, le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par le Directoire (i) si l'assemblée générale des actionnaires délègue au Directoire, dans les conditions requises pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 des Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des Statuts de la Société disposant que le Directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 19 juillet 2016 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des statuts de la Société.

Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.

Le Directoire est également autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le Directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe

3 de la Loi de 1915.

Par ailleurs, le Directoire, conformément à la Loi de 1915, est autorisé d'après les Statuts, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société. Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le Directoire.

Le capital social peut être réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les formes requises pour une modification des Statuts de la Société. En cas de réduction du capital social, tous les actionnaires ont le droit de participer au prorata de leur participation au capital social de la Société à la réduction du capital social.

En cas de réduction du capital social avec remboursement aux actionnaires ou dispense de ceux-ci de libérer leurs actions, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut, dans les trente (30) jours suivant cette publication, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si ces garanties ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la Société.

Aucun paiement ne pourra être effectué ni aucune renonciation accordée aux actionnaires jusqu'au moment où les créanciers ont obtenu satisfaction ou jusqu'à ce que le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

Aucune règle de protection des créanciers ne s'applique en cas de réduction du capital souscrit à des fins de compensation les pertes subies et non susceptibles d'être absorbées par d'autres fonds propres ou d'incorporer des sommes dans une réserve, à condition que par suite de cette opération, le montant de cette réserve ne dépasse pas dix (10) pour cent du capital souscrit réduit.

d) droit de participation au bénéfice de l'émetteur;

Le droit des actionnaires aux bénéfices (sous forme de distribution de dividendes), à l'actif social et au boni de liquidation est déterminé en fonction de leurs participations respectives dans le capital social de la Société. Dans une société européenne de droit luxembourgeois, comme pour une société anonyme luxembourgeoise, les résolutions concernant la distribution de dividendes pour un exercice donné, ainsi que leur montant et leur date de paiement, sont décidés par l'assemblée générale des actionnaires.

e) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ;

L'assemblée générale des actionnaires peut décider à tout moment, avec ou sans motif, de dissoudre et liquider la Société, sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts de la Société.

Toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées aux Statuts de la Société, et le cas échéant, le texte des résolutions qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le quorum n'est pas atteint à la première assemblée, une nouvelle assemblée peut être convoquée ; cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Si, en raison d'une perte, l'actif net de la Société est inférieur à la moitié du montant du capital social souscrit, le Directoire doit convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le Directoire a découvert ou aurait dû constater cette sous-capitalisation. Lors de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires, les actionnaires se prononceront sur l'éventuelle dissolution de la Société et éventuellement d'autres mesures annoncées dans l'ordre du jour. Le Directoire expose les causes de cette situation et justifie les propositions dans un rapport spécial tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société huit (8) jours avant l'assemblée générale. S'il propose la poursuite des activités, il expose dans son rapport les mesures qu'il compte adopter en vue de redresser la situation financière de la Société. Ce rapport est annoncé dans l'ordre du jour et tout actionnaire peut en obtenir gratuitement copie sur simple demande et sur justification de son titre huit (8) jours avant l'assemblée générale.

L'absence de rapport tel que susmentionné entrain la nullité de la décision de l'assemblée générale, à moins que tous les actionnaires de la Société y renoncent.

Si, en raison d'une perte, l'actif net de la Société est inférieur à un quart du montant du capital social souscrit, la même procédure doit être suivie, étant entendu, toutefois, que la dissolution ne nécessite que l'approbation d'actionnaires représentant vingt-cinq (25) pour cent des votes exprimés lors de l'assemblée générale.

La Société, une fois dissoute, est réputée exister aussi longtemps que nécessaire pour sa bonne liquidation. Si la Société est dissoute pour une raison quelconque, l'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus pour nommer le(s) liquidateur(s), déterminer leurs pouvoirs et fixer leur rémunération. Les pouvoirs des membres en fonction du Directoire et du Conseil de Surveillance prendront fin au moment où les liquidateurs seront nommés. Si l'assemblée générale des actionnaires ne nomme pas le ou les liquidateurs, les membres du Directoire alors en fonction deviennent automatiquement les liquidateurs de la Société.

La tâche principale des liquidateurs consiste à liquider la Société en payant ses dettes, en réalisant ses actifs et en les distribuant aux actionnaires. Si la situation financière le justifie, le(s) liquidateur(s) peu(ven)t procéder au paiement anticipé des dividendes de liquidation conformément à la loi luxembourgeoise.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui détermine les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif est réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

f) clauses de rachat;

En application de l'article 6.4 des Statuts de la Société, celle-ci peut, dans la mesure et dans les conditions autorisées par la Loi de 1915, racheter ses propres actions et les détenir en propre.

Sans préjudice du principe d'égalité de traitement des actionnaires se trouvant dans la même situation et de la loi relative aux abus de marché, en application de l'article 430-15 de la Loi de 1915, la Société peut acquérir ses propres actions, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, aux conditions suivantes : (1) l'autorisation d'acquérir des actions est donnée par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine les conditions et modalités de l'acquisition envisagée et notamment le nombre maximum d'actions à acquérir, la durée de l'autorisation qui ne peut excéder cinq (5) ans et, en cas d'acquisition à titre onéreux, le montant maximum et minimum de la contrepartie; par ailleurs, (2) les acquisitions, y compris les actions que la Société a acquises antérieurement et qu'elle détient en portefeuille ainsi que les actions acquises par une personne agissent en son propre nom mais pour le compte de la Société, ne peuvent avoir pour effet de ramener l'actif net de la Société en dessous du montant global du capital souscrit et des réserves, qui ne peuvent être distribués en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts; et enfin (3) seules les actions entièrement libérées peuvent être incluses dans l'opération.

Au moment de chaque acquisition autorisée, le directoire doit s'assurer que les conditions mentionnées au paragraphe précédent sont respectées.

Toutefois, lorsque l'acquisition d'actions propres de la Société est nécessaire pour éviter des dommages graves et imminents à la Société, aucune autorisation de l'assemblée générale des actionnaires ne sera nécessaire. Dans un tel cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires doit être informée par le Directoire des raisons et du but des acquisitions effectuées, le nombre et les valeurs nominales ou, à défaut, le pair comptable des actions acquises, la proportion du capital souscrit qu'elles représentent et la contrepartie payée.

De même, aucune autorisation de l'assemblée générale des actionnaires ne sera requise dans le cas d'actions acquises soit par la Société elle-même, soit par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, en vue de leur distribution au personnel de la Société ou au personnel d'une société liée à celle-ci par un lien de contrôle. La distribution de ces actions

doit avoir lieu dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de leur acquisition.

Conformément à l'article 430-16 de la Loi de 1915, aucune des conditions et restrictions de l'article 430-15 de la Loi de 1945 telles que détaillées ci-dessus ne s'appliquent : (a) aux actions acquises à la suite d'une décision de réduction du capital ou dans le cadre de l'émission d'actions ; (b) aux actions acquises à la suite de transfert de patrimoine à titre universel; (c) aux actions entièrement libérées acquises à titre gratuit ou acquises par des banques et autres établissements financiers en vertu d'un contrat de commission d'achat; (d) aux actions acquises en raison d'une obligation légale ou d'une décision de justice pour la protection des actionnaires minoritaires, notamment, en cas de fusion, de scission de la Société, de modification de l'objet social ou forme de la Société, de transfert à l'étranger de son siège social ou l'introduction de restrictions sur le transfert des actions; e) aux actions acquises auprès d'un actionnaire à défaut de leur libération; et f) aux actions entièrement libérées acquises à la suite d'une adjudication judiciaire opérée en vue d'honorer une créance de la Société sur le propriétaire de ces actions.

Les actions acquises dans les cas indiqués aux points b) à f) doivent toutefois être cédées dans un délai maximum de trois (3) ans après leur acquisition, à moins que la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, le pair comptable des actions acquises, y compris les actions que la Société peut avoir acquises par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre, mais pour le compte de la société, ne dépasse pas dix (10) pour cent du capital souscrit

Ces acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi de 1915 ne permet pas de distribuer.

Si les actions ainsi acquises conformément aux cas indiqués ci-dessus b) à f) ne sont pas cédées dans le délai prescrit, elles doivent être annulées. Le capital souscrit pourra alors être réduit d'un montant correspondant. Une telle réduction est obligatoire lorsque l'acquisition d'actions à annuler a eu pour conséquence que l'actif net de la Société soit devenu inférieur au montant du capital souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts.

Toute action acquise en violation des conditions a) à f) ci-dessus doit être cédée dans un délai d'un (1) an après l'acquisition. Si elles n'ont pas été cédées dans ce délai, elles doivent être annulées. Les actions acquises en violation des articles 430-15 et 430-16 paragraphe 1er, point 1° de la Loi de 1915, doivent être cédées dans un délai d'un (1) an après l'acquisition. Si elles n'ont pas été cédées dans ce délai, elles doivent être annulées.

Dans les cas où l'acquisition par la Société de ses propres actions est autorisée conformément à ce qui précède, la détention de ces actions par la Société est soumise aux conditions suivantes: (i) parmi les droits attachés aux actions, le droit de vote relatif aux actions propres de la Société est suspendu de même que les actions ainsi rachetées ne sont pas prises en compte pour le calcul des quorum et des majorités dans les assemblées; et (ii) si lesdites actions sont incluses dans l'actif du bilan, une réserve non distribuable du même montant doit être créée au passif.

Si la Société décide d'acquérir ses propres actions conformément à ce qui précède, le rapport annuel du Directoire doit indiquer : (i) les raisons des acquisitions effectuées au cours de l'exercice, (ii) le nombre et la valeur nominale des actions acquises et cédées au cours de l'exercice et la proportion du capital souscrit qu'elles représentent, (iii) en cas d'acquisition ou de cession à titre onéreux, la contre-valeur des actions et (iv) le nombre et la valeur nominale de toutes les actions acquises et détenues dans le portefeuille de la Société ainsi que la proportion du capital souscrit qu'elles représentent.

g) clauses de conversion;

Non applicable.

5.6 AUTORISATIONS

Non applicable.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

5.7 CALENDRIER DATE PREVUE DU TRANSFERT

La date prévue pour le transfert effectif des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris est le 23 juillet 2020.

5.8 RESTRICTIONS À LA LIBRE NÉGOCIABILITE DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

5.9 RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'OFFRES PUBLIQUES

5.9.1. OFFRE PUBLIQUE OBLIGATOIRE, RETRAIT ET RACHAT OBLIGATOIRE

La loi luxembourgeoise sur les offres publiques d'acquisition (OPA) dispose que lorsqu'une personne physique ou morale obtient, à la suite d'une acquisition faite par elle-même ou par des personnes agissant de concert avec elle, des titres de la Société, qui, additionnés à toutes les participations en ces titres qu'elle détient déjà et à celles des personnes agissant de concert avec elle, lui confèrent directement ou indirectement un pourcentage déterminé de droits de vote dans la Société lui donnant le contrôle de la Société, qui, en vertu de la loi luxembourgeoise sur les OPA, est fixé pour les sociétés dont le siège social est établi au Luxembourg à 33 1/3% de tous les titres de la Société à l'exclusion des titres assortis d'un droit de vote uniquement dans des situations particulières, cette personne est obligée de faire une offre en vue de

protéger les actionnaires minoritaires de la Société. Cette offre est adressée dans les plus brefs délais à tous les détenteurs de ces titres et porte sur la totalité de leurs participations, à un prix équitable tel que défini par la loi luxembourgeoise sur les OPA.

Suite à la transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004, toute offre volontaire d'achat de la Société et toute offre obligatoire seront soumises à une réglementation partagée d'une part par la CSSF en vertu de la loi luxembourgeoise sur les OPA, qui a transposé la directive sur les offres publiques d'acquisition en droit luxembourgeois, et d'autre part, par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vertu des dispositions principalement prévues dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF).

Dans le cadre de ce régime de réglementation partagé, les règles françaises relatives aux OPA découlant du RGAMF s'appliquent aux questions relatives à la contrepartie offerte, en particulier le prix, et les questions relatives à la procédure d'offre, au contenu du document d'offre et à la procédure de l'offre. Le RGAMF précise plus en détail les dispositions applicables en matière d'OPA.

Les questions relatives à l'information qui doit être fournie au personnel de la société visée et les questions relevant du droit des sociétés, notamment le pourcentage de droits de vote qui donne le contrôle et les dérogations à l'obligation de lancer une offre, ainsi que les conditions dans lesquelles l'organe d'administration ou de direction de la société visée peut entreprendre une action susceptible de faire échouer l'offre, les règles applicables et l'autorité compétente, et, dans la mesure où elles sont applicables, toute procédure de rachat obligatoire ou de retrait obligatoire à la suite d'une offre publique d'achat volontaire ou obligatoire, seront exclusivement régies par le droit luxembourgeois des OPA.

La loi luxembourgeoise sur les OPA prévoit que, lorsqu'une offre (obligatoire ou volontaire) a été adressée à tous les détenteurs de titres de la société visée pour la totalité de leurs titres, et que l'offrant détient des titres avec droit de vote représentant au moins 95% du capital social assorti de droits de vote auquel l'offre se rapporte et 95% des droits de vote, l'offrant peut exiger de tous les détenteurs de titres avec droit de vote restants qu'ils lui vendent ces titres. Le prix offert pour ces titres doit être un «juste prix».

À la suite d'une offre volontaire, la contrepartie de l'offre est présumée juste pour les titres si l'offrant a acquis, par acceptation de l'offre, des titres représentant au moins 90% du capital assorti de droits de vote faisant l'objet de l'offre. À la suite d'une offre obligatoire, la contrepartie de l'offre est présumée juste pour les titres. La CSSF veille à ce qu'un juste prix soit garanti. Ce juste prix doit prendre la même forme que la contrepartie de l'offre ou consister en une valeur en espèces. Des espèces doivent être proposées au moins à titre d'option.

Enfin, l'offrant qui souhaiterait exercer le droit de recourir au retrait obligatoire, doit l'exercer dans un délai de trois mois après la fin de la période d'acceptation de l'offre.

Par ailleurs, la loi luxembourgeoise sur les OPA dispose également que lorsqu'une personne physique ou morale détient, à la suite d'une offre (volontaire ou obligatoire) à tous les détenteurs de titres d'une société visée, seule ou avec des personnes agissant de concert avec elle, des titres lui conférant plus de 90% des droits de vote dans une société visée par la luxembourgeoise sur les OPA, un détenteur de titres peut exiger de cette personne qu'elle rachète ses titres pour un juste prix qui sera considéré comme tel si l'offrant a acquis, par acceptation de l'offre, des titres représentant au moins 90% du capital assorti de droits de vote faisant l'objet de l'offre. À la suite d'une offre obligatoire, la contrepartie de l'offre est présumée juste pour les titres.

La contrepartie versée dans le cadre de la procédure de rachat obligatoire doit prendre la même forme que la contrepartie offerte dans l'offre ou consister uniquement en espèces. En outre, une option entièrement en espèces doit être offerte aux autres actionnaires de la société. Enfin, le droit d'engager une procédure de rachat obligatoire doit être exercé dans les trois mois suivant l'expiration du délai d'acceptation de l'offre.

Lorsque la société visée a émis plusieurs catégories de titres, le droit de recourir au retrait ou au rachat obligatoire peut n'être exercé que pour la catégorie dans laquelle le seuil prévu au paragraphe ci-dessus a été atteint.

5.9.2. LOI LUXEMBOURGEOISE SUR LE RETRAIT ET LE RACHAT OBLIGATOIRES

La Société peut également être soumise à la loi luxembourgeoise du 21 juillet 2012 sur le retrait obligatoire et le rachat obligatoire des titres des sociétés admises ou ayant été admises à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre publique (la «Loi Retrait et Rachat Obligatoire»). La Loi Retrait et Rachat Obligatoire prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une autre, qui devient propriétaire, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions ou d'autres titres conférant un droit de vote représentant au moins 95% du capital social avec droit de vote et 95% des droits de vote de la société: (i) ce propriétaire peut exiger des détenteurs des actions ou autres titres avec droit de vote restants qu'ils vendent ces titres restants (le « Retrait Obligatoire »); et (ii) les détenteurs des actions ou titres restants peuvent exiger de ce propriétaire qu'il achète ces actions ou autres titres avec droit de vote restants (le « Rachat Obligatoire »). Tant le Retrait Obligatoire que le Rachat Obligatoire doivent être réalisés à un juste prix calculé selon des méthodes objectives et adéquates s'appliquant aux cessions d'actifs. Les procédures applicables au Retrait Obligatoire et au Rachat Obligatoire doivent être effectuées conformément à la Loi Retrait et Rachat Obligatoire, sous le contrôle de la CSSF.

5.9.3. MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits des actionnaires prévus dans les statuts de la Société nécessite obligatoirement une modification des dits statuts. Toute modification des statuts doit être approuvée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue devant un notaire luxembourgeois conformément aux exigences de quorum et de majorité applicables à une telle modification statutaire. Le quorum est d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée, par une nouvelle convocation, au cours de laquelle les actionnaires peuvent valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Les Statuts de la Société ne prévoient pas de conditions particulières plus strictes que celles requises par la Loi de 1915.

5.9.4. OBLIGATIONS DE DÉCLARATION DES PARTICIPATIONS

• La loi luxembourgeoise sur la transparence

Les détenteurs d'actions, d'instruments dérivés ou autres instruments financiers liés aux actions peuvent être soumis à des obligations de notification en vertu de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, telle que modifiée (la «Loi Transparence »). La description suivante résume ces obligations. Ceci étant, il est conseillé aux actionnaires de la Société de consulter leurs propres conseillers juridiques afin de déterminer si les obligations de notification leur sont applicables. La Loi Transparence prévoit que, si une personne acquiert ou cède une participation dans la Société, et si à la suite de cette acquisition ou cession la proportion de droits de vote détenue par cette personne atteint, dépasse ou tombe en dessous d'un des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 331/3%, 50% ou 662/3% du total des droits de vote existant au moment de la survenance de la situation donnant lieu à déclaration (le « Seuil Concerné »), cette personne doit notifier simultanément à la Société et à la CSSF la proportion de droits de vote qu'elle détient suite à cet événement.

Les droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu. Par ailleurs, cette information est également fournie pour l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, appartenant à une même catégorie et auxquelles des droits de vote sont attachés.

Une personne doit également notifier à la Société et à la CSSF la proportion de ses droits de vote si cette proportion atteint, dépasse ou tombe en dessous du Seuil Concerné à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote et sur la base des informations communiquées par la Société.

Les mêmes exigences en matière de notification s'appliquent également à une personne physique ou morale dans la mesure où elle a le droit d'acquérir, de céder ou d'exercer des droits de vote lorsque l'un des cas ci-après ou une combinaison de ces cas se présente:

- a) les droits de vote sont détenus par un tiers avec qui cette personne a conclu un accord qui les oblige à adopter, par un exercice concerté des droits de vote qu'ils détiennent, une politique commune durable en ce qui concerne la gestion de la société en question;
- b) les droits de vote sont détenus par un tiers en vertu d'un accord conclu avec cette personne et prévoyant le transfert temporaire et à titre onéreux des droits de vote en question;
- c) les droits de vote sont attachés à des actions qui sont déposées en garantie auprès de cette personne, pour

autant que celle-ci contrôle les droits de vote et déclare qu'elle a l'intention de les exercer;

- d) les droits de vote sont attachés à des actions dont cette personne a l'usufruit;
- e) les droits de vote sont détenus, ou peuvent être exercés au sens des lettres a) à d), par une entreprise contrôlée par cette personne;
- f) les droits de vote sont attachés à des actions déposées auprès de cette personne et celle-ci peut les exercer comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des détenteurs d'actions;
- g) les droits de vote sont détenus par un tiers en son nom propre pour le compte de cette personne;
- h) cette personne peut exercer les droits de vote en tant que mandataire et comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des détenteurs d'actions.

Par ailleurs, les mêmes obligations en matière de notification s'appliquent encore à une personne physique ou morale qui détient, directement ou indirectement:

- a) des instruments financiers qui, à l'échéance, lui donnent, en vertu d'un accord formel, soit le droit inconditionnel d'acquérir, soit la faculté d'acquérir des actions auxquelles sont attachés des droits de vote et déjà émises, d'un émetteur dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé;
- b) des instruments financiers qui ne figurent pas à la lettre a), mais qui font référence à des actions visées à cette lettre, et dont l'effet économique est similaire à celui des instruments financiers visés à cette lettre, qu'ils donnent droit à un règlement physique ou non.

La notification exigée inclut la répartition par type d'instruments financiers détenus conformément à l'alinéa 1, lettre a), et d'instruments financiers détenus conformément à la lettre b) dudit alinéa, une distinction étant opérée entre les instruments financiers qui donnent droit à un règlement physique et les instruments financiers qui donnent droit à un règlement en espèces.

Le nombre de droits de vote est calculé par référence au nombre notionnel total d'actions sous-jacentes à l'instrument financier, sauf lorsque l'instrument financier permet exclusivement un règlement en espèces, auquel cas le nombre de droits de vote est calculé sur une base ajustée du delta, en multipliant le nombre notionnel d'actions sous-jacentes par le delta de l'instrument. À cette fin, le détenteur agrège et notifie tous les instruments financiers liés au même émetteur sous-jacent. Seules les positions longues sont prises en compte pour le calcul des droits de vote. Les positions longues ne sont pas compensées avec les positions courtes relatives au même émetteur sous-jacent.

Aux fins des présentes, sont considérés comme étant des instruments financiers, pour autant qu'ils satisfassent à l'une quelconque des conditions énoncées au paragraphe 1^{er}, alinéa 1, lettre a) ou b):

- a) les valeurs mobilières;
- b) les contrats d'option;
- c) les contrats à terme (futures);
- d) les contrats d'échange;
- e) les accords de taux futurs;
- f) les contrats financiers pour différences; et

g) tous autres contrats ou accords ayant un effet économique similaire susceptibles d'être réglés par une livraison physique ou en numéraire.

Les droits de vote relatifs aux instruments financiers qui ont déjà été notifiés à cet effet sont notifiés à nouveau lorsque la personne physique ou morale a acquis les actions sous-jacentes et que cette acquisition a pour effet que le nombre total de droits de vote attachés aux actions émises par le même émetteur atteint ou dépasse un Seuil Concerné.

La notification à la Société et à la CSSF doit être effectuée rapidement, et au plus tard dans un délai de quatre jours de bourse après la date à laquelle l'actionnaire ou la personne à laquelle les droits de vote sont attribués comme indiqué ci-dessus (i) a eu connaissance de l'acquisition ou de la cession ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou aurait dû en avoir connaissance compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet, ou (ii) est informé d'un événement modifiant la répartition des droits de vote par la Société. Dès réception de la notification, mais au plus tard dans un délai de trois jours de bourse après celle-ci, la Société doit rendre publique toutes les informations contenues dans la notification en tant qu'informations réglementées au sens de la Loi Transparence.

Tant que les notifications n'ont pas été faites à la Société de la manière prescrite, l'exercice des droits de vote relatifs aux actions dépassant la fraction qui aurait dû être notifiée est suspendu. La suspension de l'exercice des droits de vote est levée à partir du moment où l'actionnaire effectue cette notification.

Lorsque dans les quinze jours précédant la date de convocation d'une assemblée générale des actionnaires, la société reçoit une notification ou prend connaissance du fait qu'une notification doit ou aurait dû être faite conformément à la Loi Transparence, le directoire peut reporter l'assemblée générale des actionnaires de quatre semaines au maximum.

5.9.5. NOTIFICATION SOUS LA LOI LUXEMBOURGEOISE SUR LE RETRAIT ET LE RACHAT OBLIGATOIRES

Conformément à la Loi Retrait et Rachat Obligatoire, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une autre, qui (i) devient propriétaire, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions ou d'autres titres avec droit de vote représentant au moins 95% du capital social avec droit de vote et 95% des droits de vote de la société, (ii) passe en dessous d'un des seuils visés au point (i) ci-dessus ou (iii) acquiert des actions ou autres titres avec droit de vote supplémentaires alors qu'elle a déjà franchi les seuils visés au point (i) ci-dessus, cette personne doit notifier à la Société et à la CSSF le pourcentage exact de sa participation, la transaction qui a déclenché l'obligation de notification, la date de prise d'effet de cette transaction, son identité et les modalités de détention des actions ou autres titres avec droit de vote.

La notification à la Société et à la CSSF doit être effectuée le plus tôt possible, et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrables, commençant le jour ouvrable suivant la date à laquelle le détenteur de titres a connaissance de l'acquisition ou de la cession effectives, ou de la possibilité d'exercer ou de ne plus exercer les droits de vote, ou à laquelle il aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet.

Dès réception de la notification et au plus tard trois jours ouvrables après celle-ci, la société concernée publie toute l'information contenue dans la notification de sorte qu'il soit possible d'y accéder rapidement et selon des modalités non discriminatoires. Elle veille à ce que l'information soit également communiquée ou envoyée aux détenteurs de titres qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché réglementé dans un ou plusieurs Etats membres par les voies habituelles de communication ou d'envoi à ces détenteurs.

5.9.6. TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Une personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens de l'article 3, paragraphe. 1 n° 25 du Règlement (EU) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 (« MAR »), doit notifier à la Société et à la CSSF les opérations effectuées pour leur propre compte portant sur les actions de la Société ou sur des instruments financiers basés sur les actions de la Société (sous réserve d'une exception de 5.000,00 euros par année civile pour toutes ces opérations). Cette obligation s'applique également aux personnes étroitement liées à une personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens de l'article 3, paragraphe 1 n°26 MAR. Ces notifications doivent être faites rapidement et au plus tard trois jours ouvrables après la date de la transaction concernée. La Société veille à ce que ces notifications soient rendues publiques rapidement et au plus tard trois jours ouvrables après la transaction concernée.

Pendant une période d'arrêt de trente jours calendaires avant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année que la Société est tenue de rendre public conformément (i) aux règles de la plateforme de négociation où les actions de la Société sont admises à la négociation ou (ii) à la législation nationale, il est interdit aux personnes exerçant des responsabilités de direction d'effectuer pour leur propre compte ou pour le compte d'un tiers des opérations directement ou indirectement liées aux actions ou aux titres de créance de la Société, ou aux instruments dérivés ou autres instruments financiers liés à ces titres.

5.10 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT RÉCENTE LANCÉE PAR DES TIERS

À la date du présent Prospectus, aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital social de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

5.11 FISCALITE APPLICABLE

Il appartient aux actionnaires de la Société de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier les conséquences fiscales résultant des dividendes qui seraient éventuellement perçus à l'avenir de la part de SOLUTIONS 30, ou résultant des opérations de cession qu'ils pourraient réaliser sur les actions de la Société.

Au regard de l'établissement de la Société en qualité de société européenne de droit luxembourgeois et en fonction du droit fiscal applicable au sein du pays de résidence de l'investisseur, des conséquences fiscales différentes pourraient être applicables des revenus perçus par l'actionnaire et/ou des plus-values réalisées par l'actionnaire.

Sont néanmoins présentées au sein des pages suivantes certaines informations spécifiques à la fiscalité applicable au Luxembourg.

5.11.1. FISCALITÉ AU LUXEMBOURG

Le transfert des actions du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris n'engendre pas de conséquences fiscales luxembourgeoises spécifiques, ni de soumission à un régime fiscal spécifique au Luxembourg.

De manière générale, le droit fiscal de l'État de résidence de l'actionnaire et celui du Luxembourg, en tant qu'État d'établissement de SOLUTIONS 30, sont cependant susceptibles d'avoir une incidence sur les revenus tirés des actions.

Les informations suivantes sont de nature générale uniquement et sont basées sur les lois en vigueur au Luxembourg à la date du présent Prospectus et sont sujettes à toute modification de la loi qui pourrait prendre effet après cette date. Elles ne prétendent pas être une description exhaustive de toutes les considérations fiscales qui pourraient être pertinentes pour une décision d'investissement. Elles ne sont pas destinées à être, et ne doivent pas être interprétées comme étant, un conseil juridique ou fiscal. Il s'agit d'une description des principales conséquences fiscales luxembourgeoises liées à la cotation et ne peut pas inclure les considérations fiscales qui découlent de règles d'application générale ou qui sont généralement supposées être connues des actionnaires. Les actionnaires potentiels devraient consulter leurs conseillers professionnels en ce qui concerne les circonstances particulières, les effets des lois étatiques, locales ou étrangères auxquelles ils peuvent être soumis, et quant à leur situation fiscale.

Veuillez noter que le concept de résidence utilisé dans les rubriques respectives s'applique uniquement aux fins de l'imposition à l'impôt sur le revenu au Luxembourg. Toute référence dans la présente section à un impôt, un droit, une taxe ou autre prélèvement ou retenue de nature similaire se réfère uniquement à la législation et/ou aux concepts fiscaux luxembourgeois. En outre, veuillez noter qu'une référence à l'impôt luxembourgeois sur le revenu englobe généralement l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt commercial communal, la contribution au fonds pour l'emploi ainsi que l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les actionnaires de sociétés peuvent en outre être soumis à l'impôt sur la fortune ainsi qu'à d'autres droits, prélèvements ou impôts. L'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt commercial communal, la contribution au fonds pour l'emploi et l'impôt sur la fortune s'appliquent invariablement à la plupart des sociétés contribuables résidant au Luxembourg à des fins fiscales. Les personnes physiques sont généralement soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à la contribution au fonds pour l'emploi. Dans certaines circonstances, lorsqu'un contribuable individuel agit dans le cadre de la gestion d'une entreprise professionnelle ou commerciale, l'impôt commercial communal peut également s'appliquer.

5.11.1.1. FISCALITÉ DE LA SOCIÉTÉ

· Impôt sur le revenu

D'un point de vue fiscal luxembourgeois, les sociétés luxembourgeoises sont considérées comme étant résidentes au Luxembourg à condition qu'elles aient leur siège social ou leur administration centrale au Luxembourg.

La Société est une société luxembourgeoise pleinement imposable. Le bénéfice net imposable de la Société est soumis à l'impôt sur le revenu des collectivités (l'«IRC») et à l'impôt commercial communal (l'«ICC») aux taux ordinaires au Luxembourg.

À partir de l'année 2019, le taux maximum cumulé de l'IRC et de l'ICC s'élève à 24,94% (y compris la contribution au fonds pour l'emploi) pour les sociétés établies sur le territoire de la commune de Luxembourg-Ville. L'assujettissement à ces impôts des sociétés s'étend aux revenus mondiaux de la Société (y compris les gains en capital), sous réserve des dispositions de toute convention de lutte contre les doubles impositions applicables. Le revenu imposable de la Société est calculé par application de toutes les règles de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu du 4 décembre 1967, telle que modifiée (loi concernant l'impôt sur le revenu), telle que commentée et actuellement appliquée par les autorités fiscales luxembourgeoises (« LIR »). Le bénéfice imposable tel qu'il est déterminé aux fins de l'IRC est applicable, avec des ajustements mineurs, aux fins de l'ICC. En vertu de la LIR, tous les revenus de la Société seront imposables au cours de l'exercice fiscal auquel ils se rapportent économiquement et toutes les dépenses déductibles de la Société seront déductibles au cours de l'exercice fiscal auquel elles se rapportent économiquement. Sous certaines conditions, les dividendes perçus par la Société provenant de participations qualifiées et les plus-values réalisées par la Société sur la vente de ces participations, peuvent être exonérés des impôts luxembourgeois sur les sociétés en vertu du régime luxembourgeois d'exonération des participations. Un crédit d'impôt est généralement accordé pour les retenues à la source prélevées dans la limite de l'impôt dû au Luxembourg sur ces revenus, l'excédent de retenue à la source n'étant pas remboursable (mais pouvant être déduit sous certaines conditions).

Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus et des dispositifs anti-hybrides applicables), les dividendes provenant d'actions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu si (i) la société distributrice est une filiale qualifiée (la «Filiale Qualifiée») et si (ii) au moment où le dividende est mis à la disposition de la Société, cette dernière détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois des actions représentant soit (a) une participation directe d'au moins 10% dans le capital social de la Filiale Qualifiée, soit (b) une participation directe dans la Filiale Qualifiée d'un prix d'acquisition d'au moins 1.2 millions d'euros (la « Participation Qualifiée »). Une Filiale Qualifiée englobe notamment (a) une société couverte par l'article 2 de la Directive du Conseil 2011/96/UE du 30 novembre 2011 (la « Directive Mère-Filiale ») ou (b) une société de capitaux non-résidente soumise à un impôt correspondant à l'IRC luxembourgeois. Le produit de liquidation est assimilé à un dividende perçu et peut être exonéré dans les mêmes conditions.

Si les conditions du régime d'exonération des participations ne sont pas remplies, les dividendes que la Société reçoit d'une Filiale Qualifiée peuvent être exonérés à hauteur de 50 % de leur montant brut.

Les plus-values réalisées par la Société sur les actions sont soumises à l'IRC et à l'ICC aux taux ordinaires, sauf si les conditions du régime d'exonération des participations, telles que décrites ci-dessous, sont remplies. Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), les plus-values réalisées sur les actions peuvent être exonérées de l'impôt sur le revenu au niveau de la Société (sous réserve de la règle dite de la recapture) si, au moment où la plus-value est réalisée, la Société détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois des actions représentant une participation directe dans le capital social d'une Filiale Qualifiée (i) d'au moins 10% ou (ii) d'un prix d'acquisition d'au moins 6 millions d'euros. La plus-value imposable est déterminée comme étant la différence entre le prix pour lequel les actions ont été cédées d'une part et le moins élevé entre leur coût d'acquisition et leur valeur comptable.

Aux fins du régime d'exonération des participations, les actions détenues par l'intermédiaire d'une entité fiscalement transparente sont considérées comme une participation directe proportionnellement au pourcentage détenu dans l'actif net de l'entité transparente.

· Impôt sur la fortune

La Société est en principe soumise à l'impôt luxembourgeois sur la fortune (l' « IF ») sur ses actifs nets tels que déterminés aux fins de l'IF. L'IF est prélevé au taux de 0,5 % sur les actifs nets ne dépassant pas 500 millions d'euros et au taux de 0,05 % sur la partie des actifs nets dépassant 500 millions d'euros. La fortune est appelée valeur unitaire, telle qu'elle est déterminée au 1er janvier de chaque année. La valeur unitaire est en principe calculée comme la différence entre (i) les actifs estimés à leur valeur de marché (valeur estimée de réalisation), et (ii) les dettes.

Dans le cadre du régime d'exonération des participations, une Participation Qualifiée détenue par la Société dans une Filiale Qualifiée est exonérée aux fins de l'IF.

À partir du 1er janvier 2016, un impôt sur la fortune minimum (l'« IF Minimum») est prélevé sur les sociétés ayant leur siège statutaire ou leur administration centrale au Luxembourg. Pour les entités dont la somme des immobilisations financières, des valeurs mobilières et des avoirs en banque dépassent 90 % du total de leurs actifs bruts et 350 000 euros, l'IF Minimum est fixé à 4 815 euros. Pour toutes les autres sociétés ayant leur siège statutaire ou leur administration centrale au Luxembourg qui ne relèvent pas du champ d'application de l'IF Minimum de 4 815 euros, l'IF Minimum varie entre 535 euros et 32 100 euros, en fonction du total de leur bilan.

Autres impôts

La constitution de la Société au moyen d'apports en numéraire à son capital social ainsi qu'une nouvelle augmentation du capital social ou une autre modification des statuts de la Société sont soumises à un droit d'enregistrement fixe de 75 euros.

Retenues à la source

Les dividendes versés par la Société à ses actionnaires sont généralement soumis à une retenue à la source de 15 % au Luxembourg, sauf si un taux conventionnel réduit ou le régime d'exonération des participations s'applique. Sous certaines conditions, un crédit d'impôt correspondant peut être accordé aux actionnaires. La responsabilité de retenir l'impôt est assumée par la Société.

Une exonération de retenue à la source s'applique dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), si cumulativement (i) l'actionnaire est un société mère éligible (la «Société Mère Eligible») et (ii) au moment où le revenu est mis à disposition, la Société Mère Eligible détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois une Participation Qualifiée dans la Société. La détention d'une participation par l'intermédiaire d'une entité fiscalement transparente est considérée comme une participation directe proportionnellement au pourcentage détenu dans l'actif net de l'entité transparente. Une Société Mère Eligible englobe notamment (a) une société couverte par l'article 2 de la Directive Mère-Filiale ou un établissement stable luxembourgeois d'une telle société, (b) une société résidant dans un État ayant conclu une convention de lutte contre les doubles impositions avec le Luxembourg et assujettie à un impôt correspondant à l'impôt IRC luxembourgeois ou un établissement stable luxembourgeois d'une telle société, (c) une société de capitaux ou une société coopérative résidant dans un État membre de l'EEE autre qu'un Etat membre de l'Union Européenne et assujettie à un impôt correspondant à l'IRC luxembourgeois ou un établissement stable luxembourgeois d'une telle société ou (d) une société de capitaux suisse qui est soumise à l'impôt sur les sociétés en Suisse sans bénéficier d'une exemption.

Aucune retenue à la source n'est prélevée sur les gains en capital et les produits de liquidation.

5.11.1.2. FISCALITÉ DES **A**CTIONNAIRES

Résidence fiscale des actionnaires

Un actionnaire ne deviendra pas résident, ni ne sera considéré comme résident, au Luxembourg du seul fait de la détention et/ou de la cession d'actions ou de l'exécution ou exercice de ses droits attachés aux actions

Impôt sur le revenu

Aux fins du présent paragraphe, une cession peut comprendre une vente, un échange, un apport, un rachat et toute autre forme d'aliénation de la participation.

Actionnaires résidants luxembourgeois

Personnes physiques résidents luxembourgeois

Les dividendes et autres paiements provenant des actions détenues par les actionnaires personnes physiques résidents, qui agissent dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé ou de leur activité professionnelle/entrepreneuriale, sont soumis à l'impôt sur le revenu aux taux progressifs ordinaires. En vertu de la législation fiscale luxembourgeoise en vigueur, 50 % du montant brut des dividendes reçus de la Société par les personnes physiques résidentes

peuvent toutefois être exonérés de l'impôt sur le revenu.

Les plus-values réalisées lors de la cession des actions par les actionnaires résidents personnes physiques, qui agissent dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu, sauf si ces plus-values sont qualifiées soit de gains spéculatifs, soit de gains sur une participation substantielle. Les plus-values sont considérées comme spéculatives si les actions sont cédées dans les six mois suivant leur acquisition ou si leur cession précède leur acquisition. Les gains spéculatifs sont soumis à l'impôt sur le revenu en tant que revenus divers aux taux ordinaires. Une participation est considérée comme substantielle lorsqu'un actionnaire personne physique résident détient ou a détenu, seul ou avec son conjoint ou partenaire et/ou ses enfants mineurs, directement ou indirectement à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession, plus de 10 % du capital social de la Société dont les actions sont cédées (la « Participation Substantielle »). Un actionnaire est également réputé aliéner une Participation Substantielle s'il a acquis gratuitement, dans les cinq années précédant la cession, une participation qui constituait une Participation Substantielle entre les mains du cédant (ou des cédants en cas de cessions successives à titre gratuit dans la même période de cinq ans). Les plus-values réalisées sur une Participation Substantielle plus de six mois après l'acquisition de celle-ci sont imposées selon la méthode du demi-taux global (i.e. le taux moyen applicable au revenu total est calculé selon les taux progressifs de l'impôt sur le revenu et la moitié du taux moyen est appliquée aux plus-values réalisées sur la Participation Substantielle).

Les plus-values réalisées sur la cession des actions par les actionnaires résidents personnes physiques, qui agissent dans le cadre de leur activité professionnelle, sont soumises à l'impôt sur le revenu aux taux ordinaires. La plus-value imposable est déterminée comme étant la différence entre le prix de cession des actions et le plus faible de leur coût d'acquisition et de leur valeur comptable.

Sociétés résidentes luxembourgeoises

Les dividendes et autres paiements provenant des actions détenues par des sociétés résidentes luxembourgeoises pleinement imposables sont soumis à l'impôt sur le revenu, sauf si les conditions du régime d'exonération des participations, tel que décrit ci-dessous, sont remplies. Un crédit d'impôt est généralement accordé pour les retenues à la source prélevées dans la limite de l'impôt dû au Luxembourg sur ces revenus, l'excédent de retenue à la source n'étant pas remboursable (mais pouvant être déduit sous certaines conditions). Si les conditions du régime d'exonération des participations ne sont pas remplies, 50 % des dividendes distribués par la Société à une société résidente luxembourgeoise pleinement imposable sont néanmoins exonérés de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), les dividendes provenant des actions peuvent être exonérés de l'IRC et de l'ICC au niveau de l'actionnaire si (i) l'actionnaire est une Société Mère Eligible et (ii) au moment où le dividende est mis à la disposition de l'actionnaire, ce dernier détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois une participation représentant une participation directe d'au moins 10 % dans le capital social de la Société ou une participation directe dans la

Société d'un prix d'acquisition d'au moins 1,2 million d'euros. Le produit de la liquidation est assimilé à un dividende reçu et peut être exonéré dans les mêmes conditions. Les plus-values réalisées par une société résidente pleinement imposable au Luxembourg lors de la cession des actions sont soumises à l'impôt sur le revenu aux taux ordinaires, sauf si les conditions du régime d'exonération des participations, tel que décrit ci-dessous, sont remplies. Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), les plus-values réalisées sur les actions peuvent être exemptées de l'IRC et de l'ICC (sous réserve de la règle dite de la recapture) au niveau de l'actionnaire si, cumulativement, (i) l'actionnaire est une Société Mère Eligible et (ii) au moment où la plus-value est réalisée, l'actionnaire détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois des actions représentant soit (a) une participation directe d'au moins 10 % dans le capital social de la Société, soit (b) une participation directe dans la Société d'un prix d'acquisition d'au moins 6 millions d'euros. La plus-value imposable est déterminée comme étant la différence entre le prix de cession des actions et la valeur la plus faible entre leur coût d'acquisition et leur valeur comptable.

Aux fins du régime d'exonération des participations, les actions détenues par l'intermédiaire d'une entité fiscalement transparente sont considérées comme une participation directe proportionnellement au pourcentage détenu dans l'actif net de l'entité transparente.

Sociétés résidentes luxembourgeoises bénéficiant d'un régime fiscal spécial

Un actionnaire qui est une société résidente au Luxembourg bénéficiant d'un régime fiscal particulier, tel que (i) un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi modifiée du 13 février 2007, (ii) une société de gestion de patrimoine familial régie par la loi modifiée du 11 mai 2007, (iii) un organisme de placement collectif régi par la loi modifiée du 17 décembre 2010 ou (iv) un fonds d'investissement alternatif réservé traité comme un fonds d'investissement spécialisé aux fins de la fiscalité luxembourgeoise et régi par la loi du 23 juillet 2016 est exonéré de l'impôt sur le revenu au Luxembourg et les revenus tirés des actions ne sont donc pas soumis à l'impôt au Luxembourg.

· Actionnaires non-résidents luxembourgeois

Les actionnaires non-résidents, qui n'ont ni d'établissement stable ni de représentant permanent au Luxembourg auquel les actions sont attribuables, ne sont pas soumis à l'impôt luxembourgeois sur le revenu, qu'îls reçoivent des paiements de dividendes ou réalisent des plus-values lors de la cession des actions, sauf en ce qui concerne les plus-values dans certaines circonstances (sous réserve des dispositions de toute convention de lutte contre les doubles impositions applicables) et à l'exception de la retenue à la source mentionnée ci-dessus.

Les actionnaires non-résidents ayant un établissement stable ou un représentant permanent au Luxembourg auquel les actions sont attribuables, doivent inclure tout revenu reçu, ainsi que tout gain réalisé lors de la cession des actions, dans leur revenu imposable aux fins de l'imposition au Luxembourg, sauf si les conditions du régime d'exonération des participations, tel que décrit ci-dessous, sont remplies. Si les conditions du régime d'exonération des participations ne sont pas remplies, 50 % du montant brut des dividendes perçus par

un établissement stable ou un représentant permanent luxembourgeois sont toutefois exonérés de l'impôt sur le revenu. Les plus-values imposables sont déterminées comme étant la différence entre le prix de cession des actions et la valeur la plus faible entre leur coût d'acquisition et leur valeur comptable.

Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), les dividendes provenant des actions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu si, cumulativement, (i) les actions sont attribuables à un établissement stable qualifié (l'« Établissement Stable Qualifié ») et (ii) au moment où le dividende est mis à la disposition de l'Etablissement Stable Qualifié, celui-ci détient ou s'engage à détenir une Participation Qualifiée dans la Société. Un Etablissement Stable Qualifié désigne (a) un établissement stable luxembourgeois d'une société couverte par l'article 2 de la Directive Mère-Filiale, (b) un établissement stable luxembourgeois d'une société de capitaux résidant dans un État ayant conclu une convention de lutte contre les doubles impositions avec le Luxembourg et (c) un établissement stable luxembourgeois d'une société de capitaux ou d'une société coopérative résidant dans un État membre de l'EEE autre qu'un État membre de l'UE. Le produit de la liquidation est assimilé à un dividende reçu et peut être exonéré dans les mêmes conditions. Les actions détenues par l'intermédiaire d'une entité transparente sur le plan fiscal sont considérées comme une participation directe proportionnellement au pourcentage détenu dans l'actif net de l'entité transparente.

Dans le cadre du régime d'exonération des participations (sous réserve des règles anti-abus applicables), les plus-values réalisées sur les actions peuvent être exonérées de l'impôt sur le revenu (sous réserve de la règle dite de la recapture) si cumulativement (i) les actions sont attribuables à un Etablissement Stable Qualifié et (ii) au moment où la plus-value est réalisée, l'Etablissement Stable Qualifié détient ou s'engage à détenir pendant une période ininterrompue d'au moins douze mois des actions représentant soit (a) une participation directe dans le capital social de la Société d'au moins 10 %, soit (b) une participation directe dans la Société d'un prix d'acquisition d'au moins 6 millions d'euros.

En vertu de la législation fiscale luxembourgeoise actuellement en vigueur (sous réserve des dispositions des conventions de lutte contre les doubles impositions), les plus-values réalisées par un actionnaire non-résident luxembourgeois (n'agissant pas par l'intermédiaire d'un établissement stable ou d'un représentant permanent au Luxembourg par l'intermédiaire duquel les actions sont détenues) ne sont pas imposables au Luxembourg, sauf si (a) l'actionnaire détient une Participation Substantielle dans la Société et que la cession des actions a lieu moins de six mois après l'acquisition des actions ou (b) l'actionnaire est un ancien résident luxembourgeois depuis plus de quinze ans et est devenu non-résident, au moment de la cession, il y a moins de cinq ans.

• Impôt sur la fortune

Un résident luxembourgeois ainsi qu'un non-résident qui a un établissement stable ou un représentant permanent au Luxembourg auquel les actions sont attribuables, sont soumis à l'IF luxembourgeois (sous réserve de l'application du régime d'exonération des participations) sur ces actions, sauf si l'actionnaire est (i) un contribuable personne physique résident ou non-résident, (ii) une société de titrisation régie par la loi modifiée du 22 mars 2004 sur

la titrisation, (iii) une société régie par la loi modifiée du 15 juin, 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, (iv) une institution de retraite professionnelle régie par la loi modifiée du 13 juillet 2005, (v) un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi modifiée du 13 février 2007, (vi) une société de gestion de patrimoine familial régie par la loi du 11 mai 2007, (vii) un organisme de placement collectif régi par la loi modifiée du 17 décembre 2010 ou (viii) un fonds d'investissement alternatif réservé régi par la loi du 23 juillet 2016.

Toutefois, (i) une société de titrisation régie par la loi modifiée du 22 mars 2004 sur la titrisation, (ii) une société régie par la loi modifiée du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, (iii) une institution de retraite professionnelle régie par la loi modifiée du 13 juillet 2005 et (iv) un fonds d'investissement alternatif réservé opaque traité comme un véhicule de capital-risque aux fins fiscales luxembourgeoises et régi par la loi du 23 juillet 2016 restent soumis à l'IF Minimum (pour plus de détails, voir «Impôt sur la fortune»).

Autres taxes

En vertu de la législation fiscale luxembourgeoise en vigueur, aucun droit d'enregistrement ou impôt similaire n'est en principe dû par l'actionnaire lors de l'acquisition, de la détention ou de la cession des actions. Toutefois, un droit d'enregistrement fixe ou ad valorem peut être dû lors de l'enregistrement des actions au Luxembourg dans le cas où les actions sont physiquement attachées à un acte public ou à tout autre document soumis à l'obligation d'enregistrement, ainsi que dans le cas d'un enregistrement des actions sur une base volontaire.

Aucun droit de succession n'est prélevé sur la transmission des actions opérée par le décès d'un actionnaire dans les cas où le défunt n'était pas résident luxembourgeois aux fins des droits de succession au moment de son décès.

Des droits de donation peuvent être dus à l'occasion d'une donation ou d'un don d'actions, si la donation est formalisée dans un acte notarié luxembourgeois ou autrement enregistrée au Luxembourg.

La cession des actions n'est pas soumise à un droit d'enregistrement ou à un droit de timbre luxembourgeois, sauf si elle est constatée par un acte notarié luxembourgeois ou autrement enregistrée au Luxembourg.

5.12 IDENTITÉ DE L'OFFREUR DE VALEURS MOBILIÈRES

Non applicable.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

6 CONDITIONS DE L'OFFRE

Non applicable.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

La date prévue pour le transfert effectif des actions de la Société du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris est le 23 juillet 2020.

L'ensemble des dépenses de la Société dans le cadre de cette opération est estimé à 550 milliers d'euros.

Société Générale Securities Services est Services Titres et Financiers de la Société (adresse : 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 – France).

7 ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

7.1 INSCRIPTION AUX NÉGOCIATIONS

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent Prospectus ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé Euronext® d'Euronext à Paris.

Elles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 23 juillet 2020 et seront négociées sous le code ISIN existant FR0013379484.

7.2 PLACES DE COTATION

Les actions de la Société sont, à la date du présent Prospectus, déjà admises sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris.

7.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société LOUIS CAPITAL MARKETS (LCM) disposait d'un contrat de liquidité signé avec SOLUTIONS 30 en vertu duquel elle a procédé à l'animation du cours de l'action au cours de l'exercice 2018 et début 2019.

À la date de clôture de l'exercice 2018, le nombre d'actions acquises et détenues en portefeuille s'élève à 13 854 titres représentant environ 0,01 % du capital souscrit.

SOLUTIONS 30 a conclu le 25 mars 2019 un nouveau contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas conforme à la charte Amafi avec effet au 1^{er} avril 2019.

À la date de clôture de l'exercice 2019, le nombre d'actions acquises et détenues en portefeuille s'élève à 54 882 titres représentant environ 0,05 % du capital souscrit.

L'information correspondant au bilan semestriel des contrats de liquidité portant sur les actions de la Société est disponible sur le site Internet de SOLUTIONS 30, rubrique « Information réglementées ».

8 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

8.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITÉS AYANT L'INTENTION DE VENDRE DES ACTIONS

La Société n'a pas connaissance d'intention de cession de titres de la part de ses actionnaires historiques.





ACTIVITÉS ET MARCHÉS ADRESSÉS PAR LA SOCIÉTÉ



Solutions for New Technologies

9 APERCU DES ACTIVITÉS

9.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

SOLUTIONS 30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. Créé en 2003, SOLUTIONS 30 intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par les grandes tendances structurelles : l'économie numérique et la transition énergétique. Fort d'un modèle économique scalable et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique. Son chiffre d'affaires est passé de 125,2 millions d'euros en 2015 à 685,9 millions d'euros (normes luxembourgeoises) / 682,2 millions d'euros (normes IFRS), soit une croissance moyenne annuelle supérieure à 50 %. Dans les prochaines années, SOLUTIONS 30 entend continuer de croître à un rythme soutenu en captant les opportunités de croissance organique et externe qui naissent de marchés à fort potentiel.

9.1.1. LE LEADER EUROPÉEN DES SERVICES MULTI-TECHNIQUES DE PROXIMITÉ

SOLUTIONS 30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser une activité stratégique mais difficile à réaliser de façon efficace et rentable : le déploiement, l'installation et la maintenance d'équipements numériques ainsi que l'assistance à l'utilisateur final. SOLUTIONS 30 offre une gamme complète de services multi-techniques de proximité aujourd'hui déployée sur six secteurs d'activité: Télécoms, Energie, IT (informatique), Retail, Sécurité, Internet des Objets. Les 10.000 techniciens experts attachés au Groupe, dont près de 6.300 salariés, interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent donc un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients. Depuis sa création, SOLUTIONS 30 s'est imposé comme un véritable partenaire de confiance, dont le développement s'appuie sur sa capacité à fournir un service de grande qualité, plus rapidement et plus efficacement que s'il était réalisé en interne par ses clients. Le Groupe est présent sur six zones géographiques : France, Italie, Péninsule Ibérique, Allemagne, Benelux, Pologne.

Schéma: Carte d'implantation du réseau de 10 000 techniciens répartis sur six zones géographiques

10000

TECHNICIENS EXPERTS

Pour une empreinte européenne : le plus gros réseau d'intervenants en Europe

Les techniciens SOLUTIONS 30 interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

La densité du réseau SOLUTIONS 30 permet de garantir la mise à disposition du bon technicien, au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix.



60000

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES

Grâce à une solide plateforme technique, colonne vertébrale de l'efficience du Groupe

Depuis sa création en 2003, SOLUTIONS 30 est devenu le partenaire de confiance des principaux groupes de technologie.

Pour conjuguer croissance exponentielle et efficacité opérationnelle, l'organisation s'appuie sur une plate-

forme informatique qui garantit la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit, au bon moment et au meilleur coût. Entre 1 et 2% du chiffre d'affaires sont investis dans cette plateforme chaque année et depuis l'origine du Groupe.

 Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

Le métier de SOLUTIONS 30 s'appuie sur la mutualisation de compétences et de ressources techniques capables d'intervenir rapidement partout où le Groupe est présent. La profitabilité de cette activité est directement liée au modèle opérationnel vertueux développé par le Groupe qui s'appuie sur :

- Des volumes d'interventions significatifs et récurrents. Les volumes permettent d'industrialiser et de standardiser les interventions afin de maximiser les synergies et les économies d'échelle, tout en enrichissant une large base de connaissance. La conjugaison de ces éléments accroît l'efficacité tant économique que technique des interventions et en garantit la qualité.
- 2. La densité du réseau de techniciens. Pour garantir des délais d'intervention parfois très courts, la proximité et le maillage territorial sont clés. En outre, et dans un contexte de volumes importants, plus la couverture géographique d'un territoire est dense, plus les opérations sont rentables grâce au raccourcissement des temps de transport entre deux interventions.
- 3. Des outils informatiques performants pour automatiser les tâches de planification et optimisation en temps réel et en simultané.

Ce modèle économique éprouvé, associé à de solides process opérationnels, a démontré sa capacité à générer croissance et rentabilité. Il constitue une solide base de développement facilement duplicable sur de nouveaux marchés sectoriels et géographiques.

Schéma: Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

POUR SERVIR un marché en croissance exponentielle

Accompagner l'essor de nouvelles technologies en assurant leur déploiement rapide puis en assistant leurs utilisateurs.



NOUS AVONS DÉVELOPPÉ une offre de services multi-techniques compétitive

Garantir la réalisation de prestations de services techniques de grande qualité, plus vite et efficacement.

EN NOUS APPUYANT SUR

Une organisation rentable, efficace et scalable construite sur 3 leviers de performance

VOLUMES



Des volumes d'interventions significatifs et récurrents:

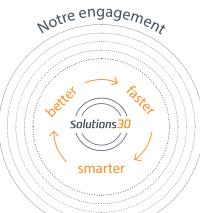
- Sécurisation de marchés volumiques au travers de nombreux partenariats pluriannuels avec les plus grands groupes de technologie sur des secteurs d'activité variés;
- Standardisation des interventions pour maximiser les économies d'échelle;
- Enrichissement d'une base de connaissance en temps réel pour accroître en permanence le savoir-faire des intervenants et l'efficacité des interventions.

DENSITÉ



Un maillage territorial dense de 10 000 techniciens en Europe:

- Mutualisation des compétences et ressources techniques;
- Optimisation des temps de déplacement;
- Réduction des délais d'intervention.



AUTOMATISATION



Une plateforme informatique socle d'une organisation efficace:

- Automatisation des tâches répétitives et chronophages pour une organisation centrée sur la satisfaction client;
- Planification et optimisation des interventions en temps réel et en simultané;
- Intégration rapide de nouvelles ressources pour assurer des montées en charge rapides et efficientes.

Solutions 30 42

• Une plateforme de services standardisés déployée sur six secteurs d'activité complémentaires

Le Groupe a sécurisé ses volumes en signant de nombreux partenariats avec des leaders de l'industrie et des services (Orange, Enedis, HP par exemple), initialement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. Pour maximiser les économies d'échelle, SOLUTIONS 30 a déployé son modèle et sa plateforme de services vers des secteurs d'activité connexes : l'énergie et la TV numérique en 2009, la sécurité et le retail en 2011, l'Internet des objets en 2018. Les techniciens sont aujourd'hui en mesure de réaliser des interventions sur plusieurs secteurs d'activité différents.

Schéma: Les différents secteurs adressés par le Groupe au fil des années

2003



TELECOM

Services dédiés à l'internet haut et très haut débit et aux télécommuncations. 2003



İΤ

Installation, aide à l'utilisation et maintenance de matériels et d'infrastructure informatiques. 2009



ÉNERGIE

Services dédiés à l'installation et à la maintenance de compteurs et équipements connectés dans le domaine de l'énergie et du bâtiment intelligent. 2011



RFTΔII

Installation et maintenance d'équipements et systèmes dédiés au point de vente, en particulier terminaux de paiement. 2011



SÉCURITÉ

Installation, maintenance et support technique de systèmes et d'équipements de sécurité



IoT

Installation et maintenance d'équipements connectés dans d'autres secteurs d'activité. "Laboratoire d'idées" du Groupe.

TÉLÉCOMS

SOLUTIONS 30 a débuté son activité dans le secteur des télécommunications pour assister les particuliers et les aider à utiliser Internet au début du déploiement de la technologie ADSL. Avec l'évolution des réseaux, et fort de sa capacité à intervenir rapidement et partout, SOLUTIONS 30 a étendu son activité auprès des opérateurs qu'elle accompagne désormais dans le déploiement des réseaux Internet haut-débit et très-haut débit, en réalisant l'ensemble des prestations liées au « dernier kilomètre numérique ».

La plus large part de cette activité est aujourd'hui réalisée dans l'installation puis la maintenance de connexions DSL, câble et FTTH chez l'utilisateur final, en maison individuelle, logement collectif ou au bureau. En complément, les techniciens du Groupe interviennent dans l'assistance à l'utilisation de ces technologies. Selon les besoins de ses grands comptes, SOLUTIONS 30 peut être amené à proposer des interventions plus lourdes sur les infrastructures de réseau. Dans ce cas, la Société s'efforce de sous-traiter le plus possible ces prestations à des spécialistes.

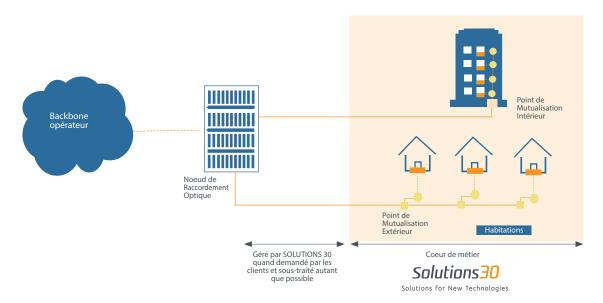
L'activité télécoms est en forte croissance, portée par le déploiement des réseaux très haut débit FTTH (fibre optique). SOLUTIONS 30 détient un peu plus de 30 % de ce marché en France et, parce qu'il est l'un des rares acteurs capables d'accompagner la rapide montée en charge de ce déploiement, le Groupe continue de gagner des parts de marché.

Fort de ses relations avec les principaux acteurs du marché des télécommunications, SOLUTIONS 30 s'intéresse désormais aussi aux réseaux mobiles et a réalisé ses premières interventions autour du déploiement des réseaux de 5ème Génération (5G), une activité dont le potentiel de développement est considérable.

Le secteur des télécommunications représente à fin 2019 environ 68 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Schéma: Positionnement de l'offre de SOLUTIONS 30 sur le segment des Télécoms

Infrastructures réseaux:



ÉNERGIE

Le Groupe SOLUTIONS 30 réalise 16 % de son chiffre d'affaires consolidé auprès des grands groupes énergétiques européens. À l'heure actuelle, cette activité réside essentiellement en la pose et la maintenance des compteurs intelligents, en particulier en France où le Groupe déploie environ 25 % des compteurs électriques Linky pour le compte d'Enedis dont il est le premier partenaire. Le déploiement de compteurs intelligents démarre en Allemagne où le Groupe a signé un premier contrat avec le 1er énergéticien du pays.

Partout en Europe, l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, et, dans une moindre mesure, d'équipements de domotique (thermostats et serrures intelligents, LED...), constituent un relais de croissance significatif pour le Groupe. Cette activité est soutenue par la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter des comportements éco-responsables, en particulier en matière d'économies d'énergie.

INFORMATIOUE (IT)

Cette activité connaît un rythme de croissance qui est aujourd'hui moins élevé que celui des télécoms ou de l'énergie. Ainsi, cette activité autrefois plus contributrice, représente aujourd'hui environ 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Elle regroupe toutes les activités d'assistance à l'utilisation de matériel informatique. Elle s'adresse :

- Aux grandes entreprises au travers d'une offre de Service Desk (support et ingénierie au poste de travail), comprenant la mise en place d'une architecture optimale du poste de travail, la gestion du changement (migration, déploiement, formation) et la maintenance (support Help Desk, prise en main à distance, support de proximité, gestion des services, etc.).
- Aux particuliers et aux petites entreprises avec des prestations d'installation, de maintenance et de formation pour l'ensemble des produits et services composant leur parc numérique (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et autres périphériques informatiques, logiciels, smartphones, bornes WiFl, box Internet et installations triple-play, services sur Internet, media-center, etc.).

RETAIL

Sous la marque Money30, cette unité s'adresse aux grands comptes et aux commerçants. Elle regroupe les activités d'installation et de maintenance de terminaux de paiement ou de tout équipement utilisé pour le paiement et l'encaissement, l'installation et la maintenance des équipements numériques sur le point de vente (écrans, tablettes, bornes, douchettes infrarouge, ...). Le développement de cette activité est porté par la digitalisation des points de vente et la nécessité, pour les commerçants, de proposer un parcours client toujours plus fluide.

SÉCURITÉ

Dans ce domaine, SOLUTIONS 30 intervient pour le compte des fournisseurs de systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance en réalisant l'installation et la maintenance d'équipements connectés (alarmes, capteurs, caméras, boîtiers de contrôle d'accès).

IOT (INTERNET DES OBJETS)

Cette activité regroupe toutes les autres compétences du Groupe et sert de « laboratoire » visant à valider le potentiel de développement des nouvelles activités qui naissent chaque jour de la diffusion des technologies numériques à tous les secteurs économiques. Cette activité inclut notamment l'installation et la maintenance d'objets connectés dédiés au secteur de la santé, une activité qui pourrait émerger dans les années à venir.

• Une activité majoritairement récurrente qui s'articule entre installations nouvelles et maintenance

SOLUTIONS 30 a développé une offre complète de services. Le Groupe intervient aussi bien dans le déploiement et l'installation de nouveaux équipements numériques que sur la maintenance de ces installations. Chaque année, environ 8 à 15 % de la base installée génère des interventions de maintenance. Aux interventions résultant de défaillances matérielles ou logicielles, s'ajoutent des interventions liées au changement d'opérateurs, au déménagement d'abonnés, à la construction de nouveaux logements.

Aussi, 63 % du chiffre d'affaires du Groupe 2019 provient d'activités de maintenance, par nature récurrentes, tandis que 37 % provient d'installations nouvelles. Ce modèle, axé sur la croissance et la génération de revenus récurrents, offre une excellente visibilité.

• Un large portefeuille de clients grands comptes fidélisés

Sur l'ensemble des zones géographiques où il est aujourd'hui présent, SOLUTIONS 30 a fidélisé une large base de clientèle incluant les principaux opérateurs de télécommunications européens, les fournisseurs de gaz et d'électricité, et les principaux acteurs du monde digital.

Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se répartissent sur différents contrats, segments d'activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale. Si l'on agrège ces contrats, le premier client de SOLUTIONS 30 représente 20 % du chiffre d'affaires consolidé en 2019. Pour les trois dernières années, le 1er client était à chaque fois différent.

Concentration du portefeuille clients:

	2019	2018	2017
1 ^{er} client	20%	15%	17%
Top 5	61%	49%	57%
Top 10	78%	66%	71%

Les équipes de SOLUTIONS 30 sont très intégrées aux processus des clients, ce qui se matérialise par la connexion des systèmes informatiques, le partage de certaines tâches ou la mutualisation des ressources entre prestataire et client, la remontée d'informations, la réalisation de ventes additionnelles. Ce mode de fonctionnement, associé à des indicateurs de performance élevés et la signature de contrats pluriannuels (3 à 5 ans) qui se renouvèlent souvent par tacite reconduction, a permis à SOLUTIONS 30 de tisser des relations de long terme avec ses clients comme l'illustre un taux d'attrition proche de zéro depuis sa création. Les premiers contrats signés en 2004 sont toujours actifs en 2019.

Historiquement présent en France, le Groupe réalise aujourd'hui 36 % de son activité dans les autres zones géographiques où il s'est développé. En relais de ses principaux clients, SOLUTIONS 30 s'est implanté sur de nouveaux marchés géographiques où il duplique le modèle économique qui a fait son succès en France. A noter que le Groupe s'est implanté en Pologne au cours du 2ème semestre 2019. La Pologne contribuera pleinement au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 à partir de l'exercice 2020.

Concentration géographique de l'activité:

	Norme	es IFRS	Normes Iuxembourgeoises
En millions d'euros	2019	2018	2017
CA Total	682,2 M€	451,8 M€	274,5 M€
dont France	434,4 M€	299,4 M€	177,9 M€
dont Benelux	125,9 M€	59,6 M€	27,1 M€
dont Autres pays*	121,9 M€	95,8 M€	69,5 M€

^{*} Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et Pologne (depuis 2019)

 Une organisation souple et réactive qui s'appuie sur un outil propriétaire unique pour optimiser en continu et en temps réel l'efficacité de la structure

Pour servir efficacement ses marchés et ses clients, le Groupe estime que la proximité est fondamentale. Elle permet de comprendre et anticiper les besoins des clients. En outre, et comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens est un levier essentiel de productivité et de performance.

SOLUTIONS 30 dispose aujourd'hui d'une équipe de 10.000 techniciens réalisant 60.000 interventions par jour. Cette équipe ne cesse de s'accroître. La force du Groupe réside dans sa capacité à intégrer ces nouveaux effectifs puis à planifier, coordonner et optimiser les plannings d'interventions. Pour gérer cette organisation, mais aussi pour la rendre facilement duplicable et enrichir en permanence sa base de connaissances, le Groupe a développé une plateforme informatique unique, véritable colonne vertébrale de son organisation. Cette plateforme assure la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit et au bon moment, et permet de maximiser le taux d'interventions réussies dès la première fois.

Schéma: S30.net, colonne vertébrale de l'efficience du Groupe



S30.net est l'outil de pilotage opérationnel de SOLUTIONS 30, connecté à l'ERP de ses clients. Cette plateforme centrale permet d'automatiser toutes les tâches pouvant l'être, en particulier la réception des demandes d'intervention (tickets) générées par le client, la planification des interventions, l'optimisation des trajets des techniciens, la logistique propre à chaque intervention (commande et envoi de matériel, mise à disposition d'outils) et la comptabilisation des prestations réalisées.

Les équipes terrain de SOLUTIONS 30 sont connectées à cet outil qui facilite également le support à distance des techniciens et héberge une base de connaissance incrémentée en temps réel pour anticiper et renforcer l'efficacité des interventions. En automatisant un grand nombre de tâches répétitives, S30.net limite les besoins en ressources humaines, notamment pour ce qui concerne toutes les fonctions de gestion opérationnelle et de backoffice.

Parce qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'entreprise et donc stratégique, cet outil concentre l'essentiel des investissements du Groupe. Pour en assurer la meilleure exploitation, la disponibilité en 24/7 et la parfaite maîtrise, il est développé et piloté par une équipe d'environ 100 personnes, dont 35 personnes en interne. Cette équipe assure la maintenance de l'outil mais aussi son développement afin qu'il embarque toujours plus de fonctionnalités et de briques technologiques. Certaines de ces fonctionnalités portent sur l'augmentation continue de l'automatisation des tâches, y compris le support de premier niveau. D'autres portent sur l'enrichissement de l'expérience pour l'utilisateur final et sont mises à disposition du client en marque blanche. C'est le cas par exemple d'un module directement inspiré des plateformes collaboratives pour suivre l'arrivée du technicien et évaluer le taux de satisfaction client.

ACTIVITÉS ET MARCHÉS ADRESSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Schéma : Application mobile de suivi de l'activité d'un technicien (parcours, échanges, avis clients, etc)





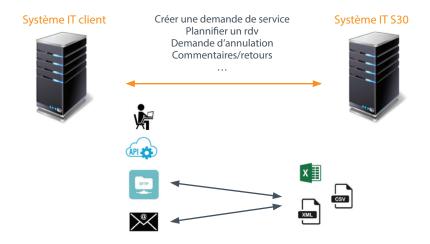




Cette plateforme logicielle propriétaire est conçue de façon à être particulièrement modulable et à pouvoir s'interfacer rapidement et facilement avec tous types de systèmes client.

SOLUTIONS 30 investit régulièrement dans l'innovation technologique de sa plateforme informatique avec l'objectif de supporter l'optimisation continue de l'activité de ses intervenants et améliorer la rentabilité du Groupe.

Schéma: Intéraction entre les outils informatiques des clients et les systèmes de SOLUTIONS 30



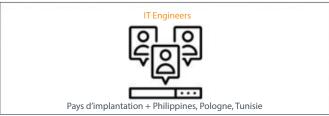
Les équipes de développement sont basées sur les sites opérationnels du Groupe mais également sur des sites offshore. En effet, commercialement présent dans toute l'Europe, SOLUTIONS 30 a délocalisé toutes les activités pouvant l'être. Si les techniciens et

les principaux managers sont présents dans tous les pays européens où le Groupe intervient, les activités de support sont implantées dans des régions où les coûts sont plus faibles.

ACTIVITÉS ET MARCHÉS ADRESSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Schéma: Une structure de coûts optimisée













Le système est basé sur une architecture cloud complètement redondante et sécurisée, fait l'objet de tests réguliers et de mesures spécifiques pour garantir la continuité d'activité en cas de problème (plan de reprise d'activité, sauvegarde et redondance). Il fonctionne en conformité avec les normes et standards les plus avancés en matière de cybersécurité.

L'organisation et les procédures internes de SOLUTIONS 30 sont en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, et font l'objet d'audits réguliers de la part des clients du Groupe.

Cette structure permet de conforter la compétitivité de SOLUTIONS 30. Le Groupe a créé un véritable socle organisationnel pouvant servir de base de développement à de nouvelles activités ou de nouveaux marchés géographiques. S30.net est au centre de cette organisation, constituant non seulement un levier d'efficacité opérationnelle permettant de dupliquer facilement le modèle SOLUTIONS 30 et soutenir sa croissance, mais aussi un vecteur de fidélisation des clients, garant d'une offre de services enrichie en permanence.

9.1.2. UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES QUI S'ÉTEND À DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Bénéficiant d'une base d'activité solide et récurrente, le Groupe travaille en permanence à l'amélioration de son offre et se déploie sur des activités connexes pour lesquelles son champ d'expertise et ses compétences lui assurent de bonnes chances de succès. Le Groupe s'intéresse à des marchés de volume:

- qui nécessitent des interventions techniques de proximité, donc un réseau de techniciens dense;
- dont la croissance est portée par des tendances de fond et sur lesquelles la capacité du Groupe à accompagner des montées en charge rapides peut faire la différence.

Comme il l'a fait par le passé, SOLUTIONS 30 continue de cibler de nouveaux marchés à fort potentiel au travers de groupes industriels et multinationaux. Aujourd'hui, et dans un monde toujours plus connecté, le Groupe a identifié deux nouvelles opportunités de croissance:

· Bornes de Recharge de véhicules électriques:

le changement climatique nécessite d'adopter des comportements éco-responsables et moins polluants. Dans ce contexte, le véhicule électrique est amené à se développer considérablement dans les années qui viennent, d'autant que les principaux constructeurs automobiles se sont engagés à atteindre certains niveaux d'émissions de CO2, sous peine d'amendes très significatives dès 2021. Si la gamme de véhicules électriques commercialisés s'est considérablement étoffée, le manque de bornes de recharge en freine l'adoption et la pression exercée par les pays sur les constructeurs se répercutera sur les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité qui devront déployer rapidement ces équipements partout en Europe. SOLU-TIONS 30 dispose des compétences requises et des agréments pour se positionner sur ce marché grâce à son activité de déploiement des compteurs électriques intelligents. Le Groupe a signé ses premiers contrats de service dans ce secteur. Il est par exemple partenaire d'Enel en Italie où il assure la maintenance des installations actuelles. Il est partenaire de référence d'EDF pour le déploiement de son

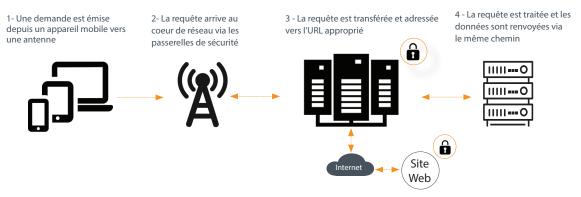
« plan mobilité électrique » en Europe et interviendra notamment sur l'installation et la maintenance des bornes à domicile et dans les petites entreprises. Le Groupe a également signé un partenariat paneuropéen avec Alfen, fabricant de bornes de recharge ou encore avec EV Box, filiale d'Engie dédiée à la fourniture de solutions pour la recharge des véhicules électriques. Enfin, SOLUTIONS 30 intervient auprès de groupes pétroliers et de constructeurs automobiles qui souhaitent déployer des bornes dans leurs stations-services, leurs concessions ou chez leurs clients. Le modèle économique de ce secteur est en train de se mettre en place et le Groupe est positionné auprès de la majeure partie des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé.

• Réseaux mobiles de 5^e Génération (5G):

le déploiement de la 5G est aujourd'hui enclenché et a débuté dans certains pays. L'objectif ultime de cette technologie est de permettre l'essor des véhicules autonomes, de rendre la ville intelligente, de mieux gérer les activités industrielles, la logistique et les transports, de développer de nouvelles solutions de télésanté. SOLUTIONS 30 a commencé à travailler dans ce domaine, notamment en Espagne. Le Groupe s'appuie sur son expertise du secteur des télécommunications pour bâtir une offre commerciale compétitive. Il intervient aujourd'hui pour le compte d'équipementiers télécoms en préparant les installations actuelles et en intervenant sur leur mise à niveau.

Demain, les spécialistes pensent que la technologie 5G sera accompagnée du déploiement de beaucoup de petites antennes additionnelles (microcells) et du développement du Edge computing. D'importantes quantités de données seront échangées à travers les réseaux 5G. Pour réduire la latence des échanges, des systèmes informatiques seront déployés dans les stations de base, à proximité des antennes. SOLUTIONS 30 pense être idéalement positionné pour participer au déploiement et à la maintenance de ces systèmes, ayant, de par sa couverture du territoire, un important avantage concurrentiel par rapport aux sociétés informatiques traditionnelles, qui ne disposent pas d'équipes terrain et sont souvent basées dans les zones denses.

Schéma: L'organisation résumée de l'environnement de communication Edge computing



Les ordinateurs
«edge» seront
installés à proximité
de l'utilisateur, à la
periphérie du réseau
pour traiter et relayer
plus rapidement les
données générées par
les capteurs installés
dans les usines 4.0
ou les voitures autonomes

9.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

Leader européen des services multi-techniques de proximité, SOLU-TIONS 30 évolue sur des marchés dynamiques dont la structure permet au Groupe de capitaliser sur ses atouts pour acquérir une position solide.

Comme expliqué plus haut, le Groupe intervient à la fois sur des activités d'installation et de maintenance. La contribution normative des activités de maintenance, par nature récurrente, est comprise historiquement entre 60 et 80 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour ce qui concerne les activités d'installation, la maturité des marchés ciblés diffère d'un pays à l'autre. En effet, alors que les technologies déployées sont sensiblement les mêmes dans toute l'Europe, les décisions d'investissement sont prises à l'échelle nationale, que ce soit par les pouvoirs publics ou les acteurs privés. C'est un avantage pour le Groupe qui peut se servir de l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés pour tester et construire son offre localement avant de la dupliquer ailleurs, de façon encore plus efficace, l'objectif du Groupe étant de déployer son offre de services et son réseau de techniciens sur l'ensemble de ses marchés, dans tous les pays où il est implanté.

Pour refléter cette ambition, le Groupe s'appuie sur une organisation par pays et sur trois secteurs géographiques: la France, le Benelux et les Autres Pays. Le management local est responsable de déployer l'activité du Groupe sur les différents marchés adressables (Télécoms, IT, Energie, Retail, Sécurité et IoT).

Le présent chapitre présente les marchés sur lesquels le Groupe opère et les territoires géographiques qu'il cible, en mettant l'accent sur les activités à plus fort potentiel:

Télécoms:

Fort de son succès dans le déploiement des réseaux FTTH en France, le Groupe bénéficie de solides références et d'atouts concurrentiels substantiels pour conquérir des parts de marché significatives dans les pays européens où le taux de pénétration de cette technologie est encore faible. L'arrivée des réseaux mobiles de 5ème génération constitue également un relais de croissance important pour le Groupe qui a commencé à déployer son offre sur ce marché.

• Énergie:

La transition vers la mobilité électrique offre d'importantes opportunités de revenus pour SOLUTIONS 30 qui a développé une offre dédiée à l'installation et à la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment chez les particuliers ou dans les petites entreprises.

• IT (informatique):

SOLUTIONS 30 fournit des services d'assistance informatique à des clients directs entreprises et intervient pour le compte de grands fabricants informatiques auprès de leurs clients. Bien que plus mature, ce marché dispose toujours d'un potentiel de croissance important, et dans un contexte où le télétravail se développe, la capillarité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 constitue un atout fort.

Internet des objets (IoT):

Le Groupe intervient dans l'installation et la maintenance d'objets connectés, tels que les produits Domotique. La maison intelligente constitue en effet un axe de développement important pour le Groupe qui devrait bénéficier de l'augmentation du nombre d'objets connectés au sein des foyers.

	Normes IFRS		Normes luxembourgeoises	
En millions d'euros	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos
Lii iiiiiioiis d'edros	31 décembre 2019	31 décembre 2018 *	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Telecom	267,9	156,2	142,0	76,3
IT	44,2	50,3	50,3	35,9
Energie	100,9	67,6	64,4	47,3
Retail	17,8	18,3	18,4	15,5
Sécurité	2,3	2,1	2,1	1,5
Internet des objets	1,2	1,9	1,9	1,4
Total Chiffre d'affaires France	434,4	296,4	279,1	177,9
% du CA Total	63,7 %	65,6 %	63,2%	64,8 %
Total Chiffre d'affaires Benelux	125,9	59,6	68,1	27,1
% du CA Total	18,5 %	13,2 %	15,4%	9,9%
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	121,9	95,7	94,6	69,5
% du CA Total	17,9 %	21,2 %	21,4%	25,3%
Total Chiffre d'affaires	682,2	451,8	441,8	274,5

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

9.2.1. DES TENDANCES DE MARCHÉ FAVORABLES, SOUTENANT LA STRATÉGIE DE CROISSANCE DU GROUPE





ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages:

- Multiplication des écrans et des connexions simultanées, contenus toujours plus riches, généralisation de la vidéo et du télétravail.
- Ville connectée, industrie 4.0, véhicules autonomes, bâtiments intelligents, objets connectés et edge-computing demain.

Les réseaux fixes et mobiles s'adaptent et se développent: le haut et le très haut débit, la fibre optique et la 5G transforment la façon dont nous vivons, dont nous nous déplaçons, dont nous travaillons, dont nous nous divertissons.

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables deviennent réalité face à l'urgence climatique et les implications sont nombreuses pour les grands énergéticiens:

- Déploiement de compteurs d'électricité et de gaz intelligents pour mieux prévoir et maîtriser les consommations d'énergie;
- Adaptation des réseaux conçus à l'origine pour être alimentés par un nombre restreint de sites de production mais qui le sont aujourd'hui par un nombre croissant de producteurs disséminés sur les territoires;
- Installations de bornes de recharge pour accompagner le développement de la mobilité électrique.

Chaque jour, les équipes de SOLUTIONS 30 accompagnent ces mutations en aidant les opérateurs à s'adapter, et les utilisateurs à s'approprier ces technologies.



9.2.1.1. Télécoms

Comme détaillé plus haut, le Groupe a débuté son activité dans le secteur des télécommunications au lancement de la technologie ADSL. Ce marché constitue aujourd'hui encore le principal débouché pour le Groupe. Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages. La généralisation de la vidéo sur Internet et l'appétit croissant pour les contenus sont à l'origine de l'explosion du volume de données transportées par les réseaux. Le nombre d'écrans par foyer ne cesse de croître et a déjà plus que doublé en 10 ans. Ces tendances de fonds obligent les opérateurs à adapter leurs infrastructures en permanence pour offrir la couverture réseau la plus large possible et des connexions toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de la fibre optique (FTTH) en Europe. Toutefois, et bien qu'encouragée à l'échelle européenne et dans les différents pays, l'adoption de la fibre optique par les ménages est encore relativement faible. Dans les vingt-huit états membres de l'Union Européenne, seuls 17 % des foyers sont abonnés. 39 % des foyers sont toutefois éligibles à la fibre. Ce qui constitue une opportunité de croissance très significative pour SOLUTIONS 30.

Il existe en outre de très grandes disparités entre les pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent. L'Espagne a le taux de couverture le plus élevé puisque plus de 50 % des foyers sont abonnés à la fibre et que près de 90 % des foyers sont éligibles. À l'opposé, moins de 4 % des foyers allemands sont abonnés à la fibre optique tandis que 10 % des foyers sont éligibles.

À fin décembre 2019, le Groupe réalise 210,0 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le déploiement et la maintenance des connexions FTTH (dont 207,0 millions d'euros en France), tandis que l'installation et la maintenance des technologies Internet haut-débit (ADSL, coaxial, etc.) ont représenté 253,9 millions d'euros de chiffre d'affaires (dont 60,9 millions d'euros en France).

Pour renforcer sa position d'acteur de référence dans le secteur et densifier son maillage territorial, le Groupe a réalisé, en 2018 et 2019, plusieurs acquisitions stratégiques:

- Prise de contrôle opérationnel de CPCP, partenaire de rang
 1 d'Orange dans le sud-est de la France;
- Acquisition de 100 % du capital de Sotranasa, prestataire de services de proximité diversifié bien implanté dans le sud et le sud-ouest de la France;
- Acquisition de Saltó Telecomunicaciones S.L., société espagnole partenaire de rang 1 de Masmovil, et de Grupo Magaez Telecomunicaciones, partenaire de rang 1 de Vodafone en Espagne;
- Finalisation de l'acquisition à 100 % de Janssens Field Services.

En 2018, le Groupe a signé en Belgique un partenariat structurant avec Telenet qui a donné lieu à la création de Unit-T, une joint-venture détenue à 70 % par SOLUTIONS 30 et à 30 % par Telenet. Unit-T, qui s'appuie sur un réseau de 1 000 techniciens, opère un contrat de services conclu avec Telenet pour un montant annuel de 70 millions d'euros.

Le secteur des télécoms reste un vecteur de croissance stratégique pour le Groupe:

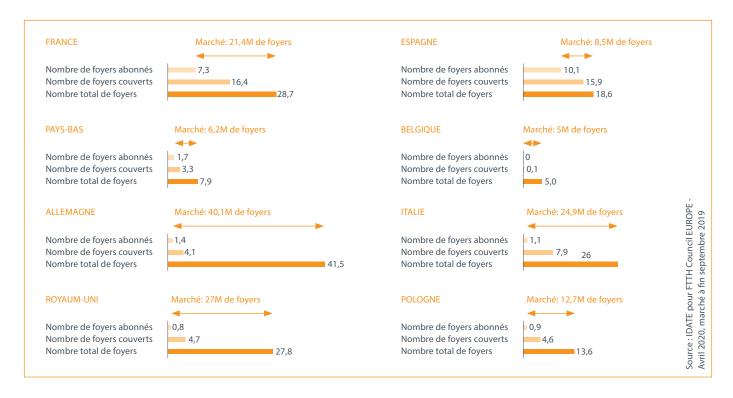
 En France, où le Groupe a acquis un leadership reconnu, le déploiement du réseau FTTH est soutenu par le Plan France

- Très Haut Débit du Gouvernement. Sur un total de 28,7 millions de foyers, 16,4 millions de foyers sont éligibles à la fibre et 7,3 millions sont effectivement abonnés.
- En Allemagne et en Pologne, le marché est en train de s'ouvrir. La dynamique de croissance pourrait être très favorable, compte tenu du faible taux de pénétration de la technologie FTTH sur ces marchés. Le nombre de foyers éligibles puis abonnés augmentera de façon exponentielle dans les prochaines années.
- En Espagne, le marché est déjà bien établi. Le nombre de foyers éligibles à la fibre est très élevé, ce qui incite les opérateurs à convertir leurs abonnés haut débit au très haut débit pour accélérer leur retour sur investissement;
- En Italie, le déploiement de la fibre dépendra des discussions en cours entre le gouvernement et les deux principaux opérateurs du pays. SOLUTIONS 30 se tient prêt à intervenir sur ce marché lorsque les discussions auront abouti;
- Enfin, aux Pays-Bas, il existe des opportunités de consolidation que le Groupe étudie avec attention.

Ainsi, sur le marché européen de l'Internet très haut débit, plusieurs tendances ressortent:

- Les incitations publiques devraient soutenir le déploiement de la technologie FTTH dans toute l'Europe;
- Des opérateurs majeurs devraient basculer, dans les prochaines années, vers la fibre, en remplacement du câble et du réseau cuivre vieillissant;
- Dans les pays où les opérateurs historiques ont tardé
 à déployer leurs réseaux FTTH, des opérateurs alternatifs se
 sont emparés du sujet et ainsi enclenché la transition vers
 les réseaux FTTH. C'est par exemple le cas en Italie.

Graphique: Données de marchés en Europe sur le nombre d'abonnés au réseau FTTH



9.2.1.2. Énergie

À fin 2019, le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Énergie en France dans la pose de compteurs électrique intelligents. SOLUTIONS 30 intervient également dans l'installation de compteurs gaz intelligents mais cette activité reste moins contributive puisque le marché est moins important. Le Groupe dispose d'un solide potentiel de croissance qui s'appuie sur deux axes:

- Le déploiement de compteurs intelligents dans les pays non encore équipés;
- L'essor de la mobilité électrique et le besoin en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre du troisième « paquet énergie », la législation européenne prévoit que les États membres veillent au déploiement des compteurs intelligents sur leurs territoires respectifs. Cette mise en œuvre peut être subordonnée à une évaluation économique positive des coûts et avantages (analyse coût/avantages - ACA) sur le long terme. En ce qui concerne l'électricité, l'objectif est d'équiper au moins 80 % des consommateurs d'ici à 2020 si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable.

Selon la Commission Européenne, l'engagement des États membres équivaut à un investissement de l'ordre de 45 milliards d'euros pour la mise en place, d'ici à 2020, de près de 200 millions de compteurs électriques intelligents (représentant approximativement 72 % des consommateurs européens) et 45 millions de compteurs à gaz (près de 40 % des consommateurs).

Bien que les estimations varient, le coût d'un compteur intelligent se situe en moyenne entre 200 et 250 euros par client, tout en offrant un avantage total par consommateur de 160 euros pour le gaz et de 309 euros pour l'électricité, ainsi que des économies d'énergie estimées à 3 %.

En dépit de ces directives, le déploiement effectif des compteurs intelligents dans l'ensemble de l'Union Européenne dépend de critères propres à chaque Etat membre. Parmi ces critères figurent les dispositions règlementaires, les normes disponibles et fonctionnalités recommandées afin d'assurer l'interopérabilité technique et commerciale et de garantir la protection et la sécurité des données.

Ainsi, chaque Etat membre a commencé à déployer ses compteurs intelligents pour l'électricité, mais avec des délais et des objectifs considérablement variables.

Au cours de la dernière décennie, les plans de déploiements de compteurs intelligents ont été motivés par l'objectif évoqué ci-dessus de 80 % de consommateurs équipés d'ici 2020. Toutefois, les déploiements ne se déroulent pas aussi rapidement que prévu, et un rapport de l'Union Européenne publié récemment montre que près de 72 % des ménages et des bâtiments commerciaux disposeront de compteurs électriques intelligents d'ici 2020, en dessous de l'objectif initial.

- Les pays les plus avancés sont l'Italie, la Suède, la Finlande et les Pays-Bas. Ils ont d'ores et déjà atteint l'objectif de 80 % et prévoient un taux de pénétration de 95% d'ici 2020. L'Italie prépare même le déploiement d'une deuxième génération de compteurs intelligents;
- En France, en Espagne, en Grèce et au Danemark,
 les déploiements se déroulent à un rythme soutenu

- et ils devraient atteindre l'objectif de 80 % d'ici 2020;
- Ailleurs, les déploiements ont été plus lents et l'objectif de 80% ne sera pas atteint d'ici 2020;
- Quelques pays, dont l'Allemagne, la Belgique et le Portugal, ont choisi de ne pas suivre le plan de l'Union Européenne en raison d'une évaluation économique négative des coûts et avantages et déploient les compteurs intelligents de façon sélective.

En France, SOLUTIONS 30 est, depuis 2015, le premier partenaire d'Enedis, filiale d'EDF, pour l'installation des compteurs électriques intelligents. A noter qu'en France, 95% des compteurs électriques sont exploités par Enedis (anciennement ERDF). Le Groupe déploie environ 26 % des compteurs intelligents électriques dans 22 régions de France métropolitaine. Au total, 35 millions de compteurs intelligents dits « Linky » doivent être installés et, à fin 2019, environ 23 millions l'ont été. A compter de 2020, SOLUTIONS 30 s'attend à ce que le rythme annuel de déploiement diminue et que les déploiements s'opèrent dans des zones de moins en moins denses. Le chiffre d'affaires de cette activité a atteint un pic en 2019 et sa contribution devrait donc commencer à diminuer sans toutefois impacter la rentabilité.

Compte tenu des options de déploiement retenues à l'échelle nationale, l'Allemagne constitue un relais de croissance significatif pour le Groupe. Le marché allemand de la distribution d'électricité est nettement moins centralisé que le marché français et il n'y a pas d'opérateur national similaire à EDF. En outre, l'Allemagne a opté pour un mode de déploiement sélectif et échelonné dans le temps : l'installation des compteurs intelligents est obligatoire pour les consommateurs de plus de 10 000 KWh/an à partir de 2017, les consommateurs de plus de 6 000 KWh/an à partir de 2020, et seulement ensuite pour tous les ménages. Cette approche plus sélective n'empêche pas les distributeurs d'électricité d'engager leur propre plan de déploiement de compteurs intelligents. Ainsi, SOLUTIONS 30 a remporté en 2019 un contrat auprès du premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz pour l'installation de nouveaux compteurs d'électricité intelligents. Ce premier appel d'offres portait sur 2,3 millions de compteurs. SOLUTIONS 30 a remporté environ 20 % de ce marché dont le déploiement a commencé en janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Ce succès est intervenu alors que le Groupe avait annoncé préalablement avoir été retenu en tant que partenaire d'une phase pilote portant sur l'installation de 44.000 compteurs dans trois länder, le Schleswig-Holstein, le Brandebourg et la Bavière.

En Italie, aujourd'hui, la quasi-totalité des compteurs intelligents ont déjà été installés. Cependant, ces compteurs intelligents sont pour la plupart des compteurs de première génération installés au début des années 2000, avec une durée de vie de 10 à 15 ans. Le déploiement d'une deuxième génération a débuté. Enel prévoit l'installation d'environ 41 millions de compteurs intelligents de nouvelle génération (2.0) sur une période de 15 ans. Environ 32 millions seront dédiés à ce projet de remplacement, tandis que le reste sera consacré aux nouvelles installations et demandes spécifiques de clients. L'investissement global pour le programme est estimé à environ 4 milliards d'euros. SOLUTIONS 30 se tient prêt à capter une part de ce marché.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Les ventes de véhicules électriques progressent rapidement en Europe et nécessitent l'installation de bornes de recharge, non seulement dans les lieux publics, mais aussi et surtout à la maison et sur le lieu de travail. SOLUTIONS 30 estime que, sur la base des données existantes dans les pays disposant déjà d'un parc significatif de véhicules électriques (Norvège et Pays-Bas), le nombre moyen de chargeurs par véhicule électrique est supérieur à 1,1x.

SOLUTIONS 30 s'est donc positionné sur l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe estime que son modèle lui permet d'être particulièrement compétitif sur le marché de l'installation de bornes à domicile et sur le lieu de travail, l'installation de bornes publiques nécessitant des interventions plus lourdes. Si, pour répondre à la demande de ses clients, le Groupe devait intervenir dans ce segment de marché, il s'efforcera de sous-traiter la partie génie civil.

Part estimée du marché total	Emplacement	Caractéristiques
~ 70%	Domicile	 Installations à domicile, à plus faible coût Bailleurs et propriétaires de logements Constructeurs automobiles, bailleurs et propriétaires de flottes
~ 20%	Travail	 Gestionnaires d'installations et de flottes Propriétaires des locaux Recharge de haute qualité / charge rapide Petits travaux et maintenance
~ 1%	Stations- services	Stations-services existantes, autoroutes et autres Nouvelles stations dédiées aux véhicules électriques Charge rapide Petits travaux et maintenance
~9%	Domaine public	 Municipalités et parkings publics Gestionnaires de réseaux électriques et de télécommunications Bornes de recharge en AC et DC Installation et services complets

Comme indiqué plus haut, le Groupe a signé plusieurs partenariats et remporté plusieurs contrats sur ce marché très dynamique, et répond actuellement à de nombreux appels d'offres.

Le Groupe s'attend à une croissance durable et significative du marché des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les années à venir. En France, le ministère de l'Economie et des Finances estime que d'ici 2022, plus de 700.000 bornes seront installées, dont plus de 600.000 à domicile et 75.000 dans les entreprises. D'ici 2030, environ 4 millions de bornes seront installées en France, dont plus de 3,5 millions à domicile et 600.000 dans les entreprises.

À l'échelle européenne, le Groupe estime que d'ici 2025, plus de 6 millions de chargeurs seront installés, et 15 millions d'ici 2030. McKinsey évalue le montant des investissements nécessaires à environ 17 milliards de dollars US en Europe, sur la période 2020-2030. Le Groupe SOLUTIONS 30 estime bénéficier des atouts nécessaires pour adresser ce marché dans tous les pays où il est présent.

9.2.1.3. IT (Informatique)

SOLUTIONS 30 offre deux types de prestations dédiées à l'assistance informatique :

- Des services d'interventions sur site pour installer, configurer et déployer des solutions IT intégrées, puis réaliser des opérations d'assistance ou de maintenance :
 - Déploiement, maintenance (Maintien en Conditions Opérationnelles : MCO) et assistance informatique sur site ou en atelier de tout type de devices, matériels informatiques ou réseaux, équipements multimédias;
 - Gestion du poste de travail (IMAC Installation, Mouvement, Ajout, Changement)
- Des kiosques de services (« Service Desks ») intégrés aux sites des clients et permettant d'apporter un service d'ultra-proximité en instantané:
 - Support multi-devices de proximité: traitement des demandes et incidents sur l'environnement de travail;
 - Maintenance préventive et curative sur matériels informatique et multimédia;
 - Prestation sur-mesure VIP / Etat-Major: assistance téléphonique et physique (même au domicile) 7 jours/7 et 24 heures/24.

Sur ce marché plus concurrentiel, SOLUTIONS 30 s'appuie sur un maillage territorial dense de techniciens itinérants et des outils de gestion performants qui lui permettent de garantir des délais d'intervention courts, ainsi que des tarifs compétitifs. Le Groupe cible prioritairement des entreprises disposant d'un grand nombre de sites à l'échelle d'un territoire (réseaux bancaires, acteurs de la grande distribution,...) ou ayant de forts besoins en matière de proximité clients et interventions à domicile (distributeurs de produits high-tech et multimédia), et se positionne auprès de fabricants de matériels informatiques afin de réaliser leurs prestations de maintenance.

Pour mener à bien ses missions, SOLUTIONS 30 bénéficie des effets d'échelle qui découlent de son organisation et s'appuie notamment sur :

- Les centres logistiques qui permettent de réaliser différentes prestations, de réception/envoi de matériel, mais aussi de contrôle, réparation, configuration ou paramétrage d'équipements, et qui abritent les stocks délocalisés des clients afin de garantir des délais d'intervention rapides.
- Les centres d'appels, dans les pays d'implantation du Groupe mais aussi au Maghreb et en Europe de l'Est qui assurent la planification des rendez-vous, le support technique de premiers niveaux, le diagnostic à distance.
- Les outils informatiques propriétaires qui permettent d'automatiser et suivre un grand nombre de tâches, et enrichissent l'expérience utilisateur.

Ce marché est relativement mature mais de nouveaux besoins apparaissent. Le cloud, la multiplication des équipements, la mobilité font évoluer les besoins des utilisateurs. Demain, les objets connectés et le « edge computing », les services applicatifs qu'il offre mais aussi et surtout les dispositifs périphériques qu'il requiert, généreront de nouveaux besoins et de nouvelles opportunités pour l'activité IT de SOLUTIONS 30. Au-delà de l'installation de nouveaux périphériques, il faudra être en mesure d'assurer la maintenance de ces dispositifs rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est justement le cœur de métier de SOLUTIONS 30 qui saura alors déployer

les compétences nécessaires pour capter de nouvelles opportunités de développement.

9.2.1.4. Internet des Objets (IoT)

La montée en puissance de l'Internet des Objets offre un potentiel de croissance significatif pour SOLUTIONS 30 puisque tout objet connecté nécessite installation physique et maintenance.

Industrie 4.0, Smart City, Smart Building, Smart Home, véhicules autonomes, santé connectée sont autant de concepts qui commencent à prendre corps au fur et à mesure que les technologies deviennent plus abordables et plus largement disponibles. Ces progrès technologiques sont sources de gains de productivité dans les entreprises tandis que, pour les particuliers, ils offrent des bénéfices majeurs, que ce soit en termes d'économies, de santé ou de sécurité.

Ainsi, Gartner estime que le nombre d'objets connectés devrait tripler entre 2018 et 2023, pour atteindre 43 milliards. IDC prévoit que l'investissement dans l'Internet des Objets augmentera à un taux moyen de 13,6 % par an jusqu'en 2022.

Schéma: Synthèse des opportunités de marché portées par l'Internet des Objects

Technologie	Description	Taille du marché	Perspectives de croissance du marché	Maturité technologique
Applications Business	Fonctionnalités transformant des données et informations en outils à valeur ajoutée (tableau de bord dynamique, application mobile, logiciel intégré)		\bigcirc	
Plateforme d'activation	Plates-formes de gestion des appareils (y compris protection des terminaux et gestion des accès) pour obtenir, importer et traiter les données. Applications d'analyse et de visualisation (y compris intelligence artificielle) pour la production d'informations ou de rapports et la gestion d'événements complexes.		\bigcirc	
d'activation & cloud	Cloud computing Triatement des données (généralement en temps réel) au sein d'une feerme de serveurs centralisée ou en edge. Stockage et intégration des données à l'aide de protocoles standard		Image: section of the content of the	
Connectivité	Transmission de données et fonctions basiques de connectivité avec les réseaux cellulaires, réseaux étendus à basse consommation et résaux sans fil locaux		Image: section of the content of the	
Devices	Appareils connectés (ex: voitures, bâtiments, équipements divers et vêtements) Capteurs fournissant des informations environnementales (ex: température, pression, mouvement, pollutionn) et actionneurs		Image: Control of the	
Faible Elev	é Très forte croissance Forte croissance		Source : McKinse	у

L'Internet des Objets recouvre un nombre très large d'applications puisqu'aujourd'hui « tout » est connecté. Le Groupe SOLUTIONS

30 est présent dans ce domaine et accompagne plusieurs grands acteurs parmi lesquels un opérateur de télécommunications qui

déploie une offre « maison connectée », le leader mondial de la vente en ligne, un fabricant de dispositifs médicaux connectés, un fabricant de solutions domotique. Ce secteur constitue une réserve de croissance importante pour le Groupe qu'il est aujourd'hui encore difficile d'évaluer avec précision.

9.2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe SOLUTIONS 30 est, selon ses propres estimations, le premier acteur indépendant en France dans l'univers des services multi-techniques de proximité, tant dans le domaine des télécommunications que de l'énergie.

Au-delà de la France, le Groupe est présent dans huit pays :

Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Portugal, Italie et Pologne.

Dans tous ces pays, le Groupe souhaite dupliquer le modèle français, plus mature. Les sous-jacents de ces marchés sont similaires avec une tendance forte à l'externalisation des services de proximité. Le Groupe estime qu'il est aujourd'hui le premier acteur indépendant dans l'ensemble des pays où il est présent, même s'il n'a pas encore atteint une taille critique cible en dehors de la France et du Benelux.

Ces trois dernières années, la répartition du chiffre d'affaires par pays était la suivante :

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
TOTAL CA FRANCE	434,4	296,4	279,1	177,9
Belgique / Luxembourg / Pays-Bas	125,9	59,6	68,1	27,1
Allemagne	60,0	55,2	54,0	41,4
Espagne	29,2	12,2	12,4	10,0
Italie	31,2	28,3	28,3	18,1
Pologne	1,5	-	-	-
TOTAL CA INTERNATIONAL	247,8	155,4	162,7	96,6
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	682,2	451,8	441,8	274,5

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

9.2.2.1. France

En 2019, SOLUTIONS 30 a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires en France, avec une croissance de près de 50 %. Le marché français reste très dynamique et offre un potentiel de croissance toujours soutenue dans chaque secteur d'activité où le Groupe est présent. Le Groupe détient des positions dominantes en France avec des parts de marché d'environ 35 % dans le déploiement de la fibre et de 26 % dans l'installation de compteurs intelligents. La prise de contrôle de CPCP et de Sotranasa a permis au Groupe de renforcer ses positions :

- Créée en 1974, Sotranasa réalisait un chiffre d'affaires de 49,2 millions d'euros en 2017. Présent aux côtés des plus grands opérateurs télécoms et figurant parmi les pionniers du déploiement FTTH en France, Sotranasa est un acteur renommé dans le Sud-Ouest de la France. Depuis 2006, la société travaille également dans le secteur de l'énergie et compte parmi ses clients Enedis et GRDF.
- CPCP est spécialisé dans le déploiement FTTH en France.
 La prise de contrôle de CPCP a permis à SOLUTIONS 30 de renforcer sa position dominante sur un marché en pleine croissance et de compléter son offre de services dans les réseaux fixes et mobiles. CPCP réalisait un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros en 2017.

Longtemps intégrés aux organisations des grands groupes français, les services de proximité sont de plus en plus externalisés en France. Si le marché français reste encore très fragmenté avec de nombreux acteurs régionaux et très peu d'acteurs nationaux, la consolidation est engagée sous l'impulsion des clients qui cherchent à réduire le nombre de leurs partenaires.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification géographique, le Groupe SOLUTIONS 30 s'est implanté dans différents pays européens, de manière sélective et en se basant sur sa capacité à y dupliquer le modèle économique établi en France. Comme indiqué plus haut, parmi les principaux critères d'entrée sur un marché figurent la taille du pays, la densité de population, la capacité du Groupe à y accompagner des clients existants, ainsi que la maturité de certains marchés clés tels que le déploiement FTTH.

En 2019, la part du chiffre d'affaires réalisée à l'extérieur de la France était de 36 %. SOLUTIONS 30 s'attend à ce que cette part continue de croître à l'avenir.

9.2.2.2. Benelux

En Belgique, SOLUTIONS 30 est devenu l'un des principaux acteurs du marché des services de proximité dans le secteur des télécommunications grâce à l'accord d'externalisation signé avec Telenet et à la création de Unit-T. Unit-T est une joint-venture dans laquelle SOLUTIONS 30 détient 70% et Telenet 30%. À noter que Telenet dispose d'une option d'achat lui permettant d'augmenter sa participation jusqu'à 40%. Unit-T a été créé en 2018 et emploie plus de 1.000 personnes.

Unit-T dispose d'un potentiel de croissance important, auprès de Telenet bien sûr mais également auprès d'autres clients.

La Belgique lance en 2020 des plans de déploiement FTTH et compteurs intelligents. SOLUTIONS 30, fort de solides références et d'un maillage territorial dense, est bien positionné pour jouer un rôle important sur ces marchés.

Aux Pays-Bas, SOLUTIONS 30 cherche à renforcer sa présence et sa couverture du territoire. En 2019, le Groupe a acquis 51% d'I-Holding BV, société mère d'I-Projects Group. S'appuyant sur un réseau de 130 techniciens, cette société réalise un chiffre d'affaires de près de 11 millions d'euros. Créée en 2013, I-Projects Group propose, comme

SOLUTIONS 30, une large gamme de services de proximité dans des secteurs d'activité diversifiés : télécommunications, IT, énergie, retail, sécurité. I-Projects Group s'est développée rapidement sur des marchés stratégiques, en particulier l'installation des compteurs intelligents. Dans le domaine de la fibre optique, I-Projects Group travaille auprès des principaux acteurs du marché et son rapprochement avec SOLUTIONS 30 devrait lui permettre de renforcer ses parts de marché. Avec 20% de foyers connectés en 2018 et un triplement du nombre d'abonnés attendu d'ici 2025, les Pays-Bas constituent une réserve de croissance significative pour le Groupe alors qu'une deuxième vague de déploiement des réseaux FTTH s'amorce. La position d'I-Projects Group sur des activités diversifiées lui permet en outre de disposer des accès aux marchés de demain : déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et installation des objets connectés qui seront au cœur des « smart cities ». L'acquisition d'I-Projects Group permet donc au Groupe SOLUTIONS 30 de consolider sa base de développement aux Pays-Bas et d'offrir à sa nouvelle filiale les ressources nécessaires pour concrétiser son potentiel.

9.2.2.3. Autres pays

En Allemagne, SOLUTIONS 30 est principalement présent dans le domaine des télécommunications, de l'énergie et du support informatique. Le Groupe est entré sur le marché allemand en 2013 avec l'acquisition de B+F, suivie de l'acquisition de Connecting Cable en 2014. Le Groupe a ensuite élargi son empreinte régionale et consolidé son positionnement en rachetant ABM en 2017.

SOLUTIONS 30 fournit des activités d'installation et de maintenance aux trois plus grands opérateurs télécoms du pays. C'est un atout considérable dans un marché en cours de transformation à la suite de l'acquisition de Unitymedia, 3° opérateur du pays, par Vodafone, 2° opérateur. Dans ce contexte, SOLUTIONS 30 anticipe un environnement de marché de plus en plus favorable en Allemagne et une augmentation des investissements dans les infrastructures Internet très haut débit (FTTH) à partir de 2020. En 2019, moins de 2 % des ménages allemands bénéficiaient d'une connexion Internet haut débit. Tous les principaux opérateurs de télécommunications ont annoncé des programmes d'investissement dans le déploiement FTTH. Selon le FTTH Council Europe, l'Allemagne devrait compter 10,5 millions d'abonnements FTTH d'ici 2025, soit une augmentation de plus de 1.000% par rapport à 2018.

Dans le secteur de l'énergie, SOLUTIONS 30 a signé un contrat important au 2° semestre 2019 avec le premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz. SOLUTIONS 30 assurera le déploiement d'un peu plus de 450 000 compteurs électriques intelligents à partir de janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Le Groupe s'attend à ce que de nouvelles tranches de déploiement soient lancées à intervalles réguliers au cours des prochaines années.

En Espagne, SOLUTIONS 30 a développé sa présence grâce à l'acquisition de Salto Telecomunicaciones et de Grupo Magaez en 2018. Le Groupe a renoué avec la croissance en Espagne après un ralentissement conjoncturel important et souhaite désormais renforcer sa position auprès des principaux opérateurs du pays. Le Groupe entend continuer de concilier croissance organique et externe en menant une stratégie d'acquisitions ciblées dans un marché très fragmenté.

L'acquisition de Salto Telecomunicaciones S.L. (10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018, 90 personnes), partenaire de Masmovil 4ème opérateur de télécommunications du pays a permis

à SOLUTIONS 30 d'élargir son offre et son portefeuille clients. L'acquisition de Grupo Magaez Telecomunicaciones (2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018) permet quant à elle au Groupe d'intégrer une activité de déploiement FTTH pour le compte de Vodafone en Andalousie, en Estrémadure, à Madrid et à Barcelone.

En 2019, le Groupe a également signé en Espagne l'acquisition de Provisiona, une société réalisant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires et employant 42 personnes. Cette société est spécialisée dans le management de programmes de déploiement dans le domaine des réseaux mobiles où elle opère pour le compte des deux principaux équipementiers européens, Ericsson et Nokia. C'est une acquisition stratégique pour le Groupe qui a ainsi pu commencer à concrétiser son ambition de se positionner dans le marché de la 5G en Europe. À la date du présent Prospectus, SOLUTIONS 30 travaille sur la mise à niveau des installations existantes en vue de l'arrivée de la 5G et intervient sur 50 à 60 sites par semaine.

En Italie, SOLUTIONS 30 a remporté son premier contrat de maintenance pour des bornes de recharge de véhicules électriques. Enel, premier producteur d'électricité du pays, a attribué au Groupe un contrat pour la maintenance d'environ 30 % de ses bornes de recharge existantes. Ce premier contrat renforce les ambitions de SOLUTIONS 30 sur un secteur qui, comme expliqué plus haut, devrait connaître une croissance significative dans les années à venir.

En 2019, le Groupe s'est implanté en Pologne. La Pologne offre des fondamentaux de marché très attractifs, que ce soit en termes de taille, de densité de population ou de marché puisque le pays investit en continu dans son infrastructure numérique.

En septembre, le Groupe a signé l'acquisition des activités de services de proximité de Sprint dans les télécoms en Pologne. Cette opération a permis au Groupe de sécuriser son implantation sur un territoire à fort potentiel en disposant immédiatement d'un réseau de 300 techniciens couvrant le nord du pays et réalisant 8 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Le périmètre d'acquisition intègre les activités de déploiement de connexions haut débit et fibre, ainsi que la filiale de Sprint, Tele-kom Uslugi, en charge des activités de maintenance pour le compte d'Orange qui a racheté l'opérateur national polonais en 2002. Cette activité est consolidée dans les comptes de SOLUTIONS 30 depuis le 1er novembre 2019.

Dans la continuité de cette première opération, SOLUTIONS 30 a acquis des actifs de la société polonaise Elmo, partenaire privilégié d'Orange dans le domaine de l'Internet haut-débit. Cette deuxième opération accélère l'expansion du Groupe en Pologne et renforce son maillage territorial grâce à un réseau de 620 techniciens qui assurent l'installation, le service et la maintenance de près de 900 000 accès Internet haut-débit, dans l'est et le nord-est de la Pologne. Les actifs acquis représentent un chiffre d'affaires annuel de 15 millions d'euros et sont consolidés dans les comptes de SOLUTIONS 30 à compter du 1er janvier 2020..

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, SOLUTIONS 30 dispose d'un réseau de 920 techniciens en Pologne, capable d'intervenir au nord et à l'est du territoire, dans le domaine de l'Internet haut-débit (ADSL) et très haut-débit (Fibre). Le nombre de foyers connectables à la fibre augmente significativement en Pologne pour un taux d'adoption encore relativement bas, ce qui permet d'envisager un potentiel de marché

significatif dans un pays qui compte 38 millions d'habitants.

9.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Créé en 2003, le Groupe SOLUTIONS 30 réalise à fin 2019 un chiffre d'affaires de 685,9 millions d'euros (normes luxembourgeoises) / 682,2 millions d'euros (normes IFRS).

• 2003-2007 : un acteur national principalement présent dans l'informatique et les télécommunications

La société PC30, à l'origine du Groupe SOLUTIONS 30, a été créée en France en 2003 avec pour mission d'offrir aux fournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, des solutions pour optimiser l'installation, la maintenance et le support des modems, ordinateurs personnels et routeurs. Pour financer son développement, la Société s'est inscrite en 2005 sur le Marché Libre (aujourd'hui Euronext Access) d'Euronext Paris et a levé 1,2 millions d'euros. C'est, à ce jour, la seule levée de fonds réalisée par SOLUTIONS 30 qui a construit sa croissance sur sa capacité à générer du cash.

Entre 2005 et 2007, sur un marché en pleine structuration, la Société signe ses premiers partenariats avec de grands fournisseurs d'accès Internet français (Alice, Orange, 9 Telecom, Club-Internet) souhaitant externaliser leurs activités de services aux utilisateurs. Ainsi, à fin 2007, la Société, enregistre un chiffre d'affaires de 30,1 millions d'euros.

• 2008-2014: Internationalisation des activités et développement des services sur de nouveaux marchés

Tandis que ses concurrents cherchent à remonter la chaine de valeur pour offrir des prestations de services informatiques, PC30 prend le parti de se concentrer sur son offre existante de services multi-techniques de proximité et de la rentabiliser en se développant sur des nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés géographiques. En 2008, PC30 implante une première filiale internationale, en Italie. En 2009, PC30 accélère son déploiement à l'international en s'implantant au Benelux et s'intéresse à de nouveaux segments d'activité, en premier lieu desquels le secteur de l'énergie alors que la France annonce un plan de déploiement massif de compteurs

électriques de nouvelle génération.

En 2010, PC30, qui réalise alors 54,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, devient SOLUTIONS 30 afin de mettre en avant sa capacité à proposer des solutions intégrées à ses clients en seulement 30 minutes. Les actions SOLUTIONS 30 sont transférées sur Alternext (aujourd'hui Euronext Growth).

Le Groupe poursuit son développement par croissance organique et externe. Il se positionne progressivement en fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Son objectif est d'atteindre la taille critique le plus vite possible, c'est-à-dire une taille qui lui permettra de densifier son réseau de techniciens, de maximiser les économies d'échelle et d'asseoir la rentabilité de son modèle.

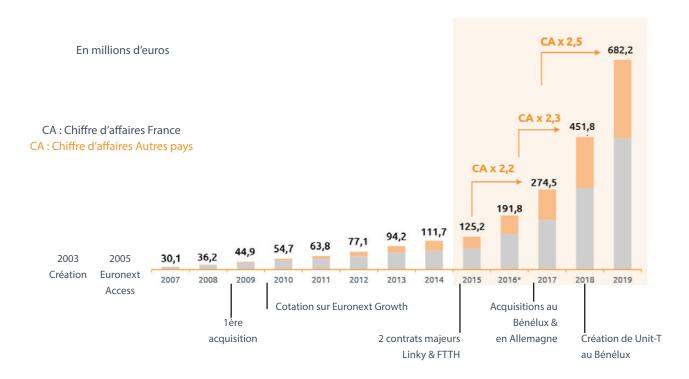
• 2015-2019: accélération de la croissance, naissance d'un champion des services de proximité

En 2015, le Groupe entre dans une phase d'hyper-croissance en signant deux contrats majeurs en France : le premier concerne le déploiement des compteurs électriques intelligents, le second porte sur le déploiement de l'Internet très haut-débit (fibre optique). Le Groupe connaît alors une croissance moyenne de près de 53 % par an (croissance organique et croissance externe, données en normes luxembourgeoises), passant de 125,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 685,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (normes luxembourgeoises). Cette croissance particulièrement dynamique est également rentable et permet au Groupe de dégager la trésorerie nécessaire pour accélérer son développement à l'international.

Le Groupe réalise en 2017 des acquisitions structurantes en Allemagne et remporte l'externalisation des activités de services du câblo-opérateur belge Telenet, un contrat de 70 millions d'euros annuel qui permet à SOLUTIONS 30 d'atteindre la taille critique au Benelux.

En parallèle, le Groupe consolide ses bases de développement en Italie et en Espagne où il réalise l'acquisition stratégique de la société Provisiona positionnée dans le domaine de la 5G auprès des équipementiers télécoms européens. En 2019, le Groupe s'implante en Pologne via l'acquisition de deux entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 21 millions d'euros.

Schéma: Une dynamique de croissance très soutenue (données en normes luxembourgeoises puis en normes IFRS)



9.4 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 est la clé du succès, permettant de garantir la compétitivité du Groupe. SOLUTIONS 30 adresse donc des marchés volumiques et, pour maximiser cet effet volume tout en sécurisant sa capacité d'exécution, le Groupe a bâti sa dynamique de croissance sur quatre piliers fondamentaux:

1. Diversification sectorielle

Afin d'accroître ses volumes, le Groupe mène une stratégie de diversification sectorielle en capitalisant sur ses équipes terrain et sur sa base de compétences multi-techniques. La conquête de nouveaux marchés porteurs et complémentaires lui a permis de diversifier son risque, tout en bénéficiant de solides leviers de croissance. A titre d'exemple, le secteur de l'énergie, auquel le Groupe s'intéresse depuis 2009 et qui a constitué le premier axe de diversification sectorielle, contribue au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 depuis 2015. Il représente aujourd'hui un volume d'activité d'environ 111 millions d'euros, soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

2. Diversification géographique

Pour asseoir son positionnement de premier entrant et consolider les barrières à l'entrée vis-à-vis de sociétés concurrentes, SOLUTIONS 30 a renforcé la fidélité de ses clients en les accompagnant sur plusieurs pays européens. L'implantation du Groupe dans un nouveau pays est en effet généralement menée en partenariat avec un client, après analyse du potentiel de marché et de la capacité du Groupe à y déployer son modèle. SOLUTIONS 30 cible des pays souvent

limitrophes de ses implantations, dont le potentiel de croissance est avéré et dont l'accessibilité ainsi que la densité de population permettent d'anticiper un niveau de rentabilité en phase avec les standards du Groupe. C'est ainsi que SOLUTIONS 30 s'est implanté en Italie, sur la Péninsule Ibérique, au Benelux, en Allemagne et depuis fin 2019 en Pologne, en partenariat avec Orange.

3. Des acquisitions ciblées

La densification du maillage territorial et la diversification géographique passent aussi par la réalisation d'acquisitions ciblées, afin d'atteindre plus vite une densité optimale. D'une façon générale, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché qui reste encore très fragmenté alors que les clients souhaitent réduire le nombre de leurs partenaires. Grâce à sa taille, SOLUTIONS 30 est le fédérateur naturel de son marché, ce qui lui offre un champ considérable d'opportunités et un fort pouvoir de négociation. Le succès de la politique de croissance externe du Groupe repose sur sa connaissance approfondie des marchés et sur des procédures éprouvées. Clairement identifié comme le consolidateur naturel et le plus actif sur le marché, SOLUTIONS 30 dispose d'un réservoir de cibles et d'un flux régulier de nouvelles opportunités. La quasi-totalité des opérations sont réalisées de gré-à-gré, sans intermédiaire, et sont financées sur fonds propres ou grâce à une ligne de financement bancaire.

Les acquisitions que mène le Groupe sont en outre souvent encouragées par ses clients et dans ce cas, SOLUTIONS 30 négocie en parallèle l'acquisition de la cible et de meilleures conditions contractuelles avec les clients, en particulier sur les volumes confiés. Les acquisitions successives ont permis, au fil des années, de renforcer la présence du Groupe sur ses segments de référence, lui permettant de capitaliser avec succès sur ses marchés historiques et sécuriser ainsi son modèle économique.

Avec une trentaine d'acquisitions réalisées à date, sur des niveaux de valorisation compris entre 4 et 6 fois l'EBITDA, SOLUTIONS 30 dispose d'un savoir-faire éprouvé et d'un excellent track-record en matière d'opérations de croissance externe relutives. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager un volume d'affaires substantiel, de l'ordre de 285 millions d'euros, associé à un niveau de rentabilité ayant vocation à croître rapidement compte tenu des synergies immédiatement générées. En effet, depuis sa toute première opération il y a plus de 10 ans, le Groupe a acquis le savoir-faire nécessaire pour intégrer efficacement ses acquisitions. Ses procédures internes permettent d'améliorer rapidement l'efficacité opérationnelle post-acquisition et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques standardisées, notamment en matière de performance financière et de génération de cash-flows d'exploitation.

Schéma: Exemples d'opérations récentes et logiques poursuivies:

Accroître la densité de son maillage territorial







Adresser rapidement de nouveaux territoires









Accéder à des clients majeurs et/ou d'acquérir des parts de marchés









Améliorer au global la profitabilité du Groupe, en capitalisant sur les synergies.

ACTIVITÉS ET MARCHÉS ADRESSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Tableau de synthèse des différentes acquisitions réalisées par le Groupe

Année	Cibles	Pays	Secteur	CA (M€) sur 12 mois
2009	Smartfix	Pays-Bas	IT + Telecoms	3
2009	Anovo-on-site	France	IT	4
2009	Sogeti (poste utilisateurs)	France	IT	11
2011	MPS	France	IT	5
2011	Odyssée	France	IT + Retail	5
2011	Agemis	France	IT	3
2013	Form@Home	France	IT + IoT	4
2013	CIS Infoservices	France	IT + Telecoms + Retail	20
2013	Mixnet	Italie	IT	5
2013	B&F	Allemagne	IT + Telecoms	4
2014	Connecting Cable	Allemagne	IT + Telecoms	5
2015	Rexion	Espagne	IT	5
2016	Autronic	Espagne	IT + Telecoms	12
2016	Atlantech	France	Energie	5
2016	JFS	Belgique	IT + Telecoms	20
2017	ABM	Allemagne	Telecoms	12
2017	CPCP	France	Telecoms	53
2018	Saltò	Espagne	Telecoms	14
2018	Sotranasa	France	Telecoms + Energie	59
2019	Provisiona	Espagne	Telecoms	2
2019	i-Projects	Pays-Bas	Telecoms + Energie	13
2019	CFC	Italie	IT	5
2019	Sprint Field Services (Telekom Uslugi)	Pologne	Telecoms	6
2019	Byon	France	Telecoms	2
2019	Vitgo Telecom.	Espagne	Telecoms	8
TOTAL (APPROXIMATIF)				285

Tableau de synthèse des différents partenariats réalisés par le Groupe

Année	Partenaires / JV	Pays	Secteur	CA (M€)
2017	VKDFS	Allemagne	Telecoms	23
2017	Fujitsu FS	France	IT	10
2018	DXC	Italie	IT	5
2018	Telenet	Belgique	Telecom	70 est
TOTAL (APPROXIMATIF)				108

4. Organisation opérationnelle unique

Les leviers décrits ci-dessus ont permis au Groupe de se développer très vite. Si le métier de SOLUTIONS 30 est peu capitalistique, c'est un métier qui s'appuie sur des hommes et des femmes de terrain. Cette croissance rapide du chiffre d'affaires s'accompagne donc d'une croissance similaire des effectifs.

Le Groupe est structuré de façon à absorber une croissance très soutenue. Au-delà du rôle central de S30.net expliqué plus haut et auquel toutes les équipes terrain sont connectées, l'organisation s'appuie sur une structure opérationnelle identique pour tous les secteurs d'activité et tous les pays, ce qui permet de réaliser des synergies et des économies d'échelle en favorisant l'adoption des meilleures pratiques au sein du Groupe.

SOLUTIONS 30 est aujourd'hui un Groupe multiculturel qui dispose d'une équipe de management internationale et complémentaire insufflant dans la structure dynamisme et sens du service client. De nombreuses tâches ont été automatisées de façon à limiter les coûts des fonctions centrales et à conserver une structure souple et réactive, capable de s'adapter rapidement. Surtout, cette automatisation permet de concentrer les efforts sur les équipes terrain, garantes de la satisfaction clients.

Les techniciens salariés, tout comme les sous-traitants qui représentent 30 à 50 % des équipes terrain et assurent un volant de flexibilité essentiel au bon fonctionnement du Groupe, suivent un processus de recrutement et de formation à la fois exigeant et balisé. SOLUTIONS 30 dispose de procédures opérationnelles strictes, d'un centre de formation intégré et d'outils de suivi spécifiques. Le Groupe œuvre ainsi à diffuser de manière transversale l'ensemble de ses expertises, de son savoir-faire et de son savoir-être, pour maintenir un taux de satisfaction client élevé et garantir la cohérence ainsi que l'homogénéité de son offre de service.

À court et moyen terme, le Groupe SOLUTIONS 30 continuera de mener cette stratégie qui a fait ses preuves. SOLUTIONS 30 entend ainsi continuer de donner la priorité à la croissance afin d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où il est présent, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses coûts. Positionné sur des marchés structurellement porteurs, SOLUTIONS 30 souhaite consolider son leadership et saisir toutes les opportunités de croissance qui se présentent. En parallèle, le Groupe sécurise sa capacité d'exécution tout en préservant la flexibilité de son organisation pour absorber au maximum les montées en charge de ses contrats.

SOLUTIONS 30 bénéficie aujourd'hui d'un positionnement unique et dispose de bons leviers de croissance sur des marchés à fort potentiel. Le Groupe vise désormais la barre symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

9.5 DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR À L'ÉGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION

Le Groupe SOLUTIONS 30 estime qu'il n'est pas en situation de dépendance par rapport à un fournisseur ou à un client ni par rapport à un brevet, une licence, un contrat commercial ou financier.

Ces éléments sont couverts au sein du Chapitre 1 « Facteurs de risque » du Prospectus, en particulier au sein du paragraphe 1.3.1.

9.6 POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIÉTÉ

Comme expliqué plus haut, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché très fragmenté dont l'un des principaux facteurs de croissance est la volonté des grands groupes de technologie d'externaliser leurs activités de service de proximité. Les premiers concurrents du Groupe sont donc les services internes des clients, opérateurs télécoms, grands énergéticiens ou fabricants de matériel informatique notamment. Ces services n'ont toutefois pas vocation à aller démarcher de nouveaux clients ou de nouveaux secteurs d'activité. À la périphérie du cœur de métier des groupes, ces services sont difficiles à rentabiliser ce qui soutient une tendance de fond vers l'externalisation.

Premier entrant sur le marché de la prestation de services multi-techniques de proximité, SOLUTIONS 30 est le seul acteur du secteur capable d'intervenir chez les particuliers et positionné à la fois sur des activités et des territoires diversifiés. SOLUTIONS 30 n'a que très peu de concurrence directe. Les marchés du Groupe étant captifs pour les raisons expliquées au Chapitre 9.1, les barrières à l'entrée sont élevées, d'autant que SOLUTIONS 30 s'appuie sur 17 ans d'expertise et une solide réputation. Les investissements nécessaires pour entrer sur ce secteur et contester le leadership du Groupe sont dissuasifs, compte tenu des bénéfices à attendre.

En Europe, les acteurs présents dans les activités du Groupe SOLU-TIONS 30 sont donc de nature très différente. On recense :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs énergie ou d'équipementiers;
- Les groupes multi-techniques intervenant sur les infrastructures, parmi lesquels SPIE, SNEF, Vinci, Eiffage;
- Quelques acteurs nationaux, parmi lesquels se trouvent essentiellement Onefield en France et ESAS en Belgique;
- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

SOLUTIONS 30 a identifié les facteurs clés de succès sur ses marchés et a classé les entreprises concurrentes selon ces facteurs :

 La densité du réseau de techniciens présents sur le terrain:
 la densité du réseau et la proximité sont critiques pour comprendre les besoins des clients, les anticiper et s'y adapter, et pour délivrer des services de qualité dans des délais très courts.

- La scalabilité du modèle: cette notion est essentielle pour accompagner les montées en charge parfois très rapides et les déploiements à grande échelle imposés par les clients. Elle suggère en outre une efficacité opérationnelle optimisée.
- L'assise financière de l'entreprise est stratégique pour pouvoir réaliser les recrutements ou les investissements nécessaires, notamment dans une plateforme informatique temps réel moderne, et pour financer le besoin en fonds de roulement d'une activité en très forte croissance.
- La valeur de l'activité de prestations de services multitechniques de proximité pour l'entreprise qui les réalise : lorsque l'activité est stratégique pour l'entreprise qui la réalise, celle-ci affecte ses cash-flows au développement de ces activités, maintenant ainsi sa capacité à gagner de nouveaux contrats.

· Classification de la concurrence:

 Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs énergie ou d'équipementiers télécoms:

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	
Assise financière	Valeur de l'activité
++	-

 Les fournisseurs de services multi-techniques intervenant sur les infrastructures;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
	+
Assise financière	Valeur de l'activité

 Quelques acteurs nationaux, essentiellement en dehors de la France;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	+
Assise financière	Valeur de l'activité
-	++

 Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	-
Assise financière	Valeur de l'activité
	++

- SOLUTIONS 30

Densité du réseau		Scalabilité du modèle
+	++ (FR & BE)	++
Assise financière		Valeur de l'activité
+		++

Aux Etats-Unis, la société Geeksquad, créée en 1994 et rachetée par Best Buy en 2002, a développé une plateforme de services à domicile dédiée à l'installation et la réparation de matériel informatique. Cette société n'est aujourd'hui pas présente sur les marchés du Groupe. Elle compte environ 24.000 employés sur 700 sites aux États-Unis.

9.7 INVESTISSEMENTS

9.7.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Comme précisé auparavant, le modèle économique de SOLUTIONS 30 allie croissance organique et croissance externe et ce, afin de renforcer les positions stratégiques au sein des territoires couverts par le Groupe et dupliquer ce modèle à de nouveaux territoires stratégiques.

Le Groupe est engagé sur une politique de croissance externe dynamique et a ainsi appuyé son développement sur de nombreuses acquisitions stratégiques, structurantes et essentielles à ses projets de développements futurs.

Lorsque SOLUTIONS 30 réalise une acquisition, le Groupe décline un plan d'intégration éprouvé pour activer le plus rapidement possible les synergies. Cela passe par l'implémentation de S30.net dans la société acquise, ce qui permet de mutualiser immédiatement les ressources sur le terrain, la mise en place de procédures de fonctionnement et de contrôle, la formation des équipes et la rationalisation des coûts. Ce processus permet d'amener rapidement la société cible vers les standards de rentabilité du Groupe.

Sur les trois derniers exercices, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

- au cours de l'année 2017 pour un montant total de 15,7 millions d'euros:
 - Acquisition de 47% de la société CPCP Télécom en France afin de renforcer ses parts de marché de la fibre optique et du Télécom;
 - Acquisition de 40% supplémentaire du capital de REXION Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100% dans le capital;
 - Acquisition de 100% du capital de Vodafone Kabel Deutschland Field Services GmbH pour renforcer le positionnement du Groupe en Allemagne;
 - Intégration des activités «field services » de Fujitsu dans le domaine du support informatique en France.

- au cours de l'année 2018 pour un montant total de 42,5 millions d'euros:
 - Intégration des activités « field services » de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1^{er} mars 2018, contrat d'outsourcing que le Groupe décidera fin 2019 d'arrêter, préférant se focaliser sur d'autres segments plus porteurs;
 - Acquisition de 48,8% supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8% dans le capital le 30 juin 2018.
 - Augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50% à 100% le 1º juin 2018;
 - Acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20% du capital de la société le 13 juillet 2018 :
 - Augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48% à 76% le 1^{er} août 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
 - Acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1^{er} septembre 2018;
 - Acquisition en Espagne de deux sociétés spécialisées dans le secteur des Télécoms, Telecom Saltó et Magaez Telecomunicaciones, le 20 septembre 2018;
 - Acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la Fibre Optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens, le 6 décembre 2018.
- au cours de l'année 2019 pour un montant total de 11,0 millions d'euros:
 - Acquisition en juillet 2019 de 100 % du capital des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisées dans le management de programmes de déploiement de réseaux mobiles;
 - Acquisition en septembre 2019 de 51 % du capital de la société I-Projects aux Pays-Bas, spécialisée dans la mise en place d'infrastructures FTTH;
 - Acquisition en septembre 2019 des activités télécom de la société Telekom Uslugi, structure basée en Pologne;
 - Acquisition en octobre 2019 de 70 % du capital de la société italienne CFC Italia, experte des solutions de gestion de parc informatique pour les entreprises;
 - Acquisition en octobre 2019 des activités télécom de la société Vitgo Telecommunicaciones, à 100 % contre 49 % précédemment;
 - Acquisition en décembre 2019 de 51 % du capital de la société française Byon, spécialiste du déploiement et de la maintenance de réseaux de fibre optique.

SOLUTIONS 30 se présente désormais comme un fédérateur naturel en Europe des entreprises de services numériques. En effet, le Groupe cible en priorité le rachat de structures de taille petite ou moyenne, souvent peu rentables faute de taille critique, et de capacité financière pour poursuivre leur développement. Ces acquisitions sont généralement réalisées dans de très bonnes

conditions financières, via notamment la mise en place d'incentives particulières (prise de contrôle, puis rachat des parts des minoritaires aux managers). Dans certains cas, il se peut que des structures dites structures ad'hoc soient mises en place et que certaines acquisitions hébergent de grands contrats signés avec des partenaires, pour ainsi sécuriser les opérations réalisées (par exemple Unit-T, Vodafone, etc...).

La stratégie de conquête du Groupe est d'autant plus facilitée par la structure même du marché qui demeure fragmentée, mais également compte tenu de la taille substantielle de la Société qui lui permet d'accéder aujourd'hui plus aisément à de nouvelles parts de marché.

Au-delà de ces opérations de croissance externe, SOLUTIONS 30 investit en continu dans l'amélioration de ses outils informatiques afin d'industrialiser toujours plus son offre de services et ses interventions auprès de ses clients.

En 2018, le Groupe SOLUTIONS 30 a investi en particulier dans sa plateforme informatique afin de proposer des services innovants à ses nouveaux clients, comme Telenet en Belgique. Il a également apporté des améliorations à l'algorithme d'optimisation des plannings des techniciens.

9.7.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FT MÉTHODE DE FINANCEMENT

Le Groupe SOLUTIONS 30 finance ses investissements principalement par ses flux de trésorerie opérationnels et par l'endettement bancaire, tout en veillant à maintenir une structure de bilan solide. Le Groupe estime disposer d'un modèle économique générant suffisamment de trésorerie pour couvrir durablement ses besoins d'investissements ainsi que ses acquisitions. En effet, les cash-flows libres (c'est-à-dire les flux de trésorerie d'exploitation moins les investissements récurrents) représentent entre 4 et 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, le Groupe considère que la meilleure utilisation de ses ressources est de continuer de participer activement à la consolidation du marché, d'accroître sa présence géographique et d'enrichir son offre de services.

Les acquisitions sont effectuées selon des critères financiers stricts. Le Groupe réalise en effet ces opérations sur la base de multiples inférieurs à sa propre valorisation, ce qui s'explique par plusieurs facteurs: sa taille, sa position dominante et son rôle de fédérateur quasi-unique du marché. SOLUTIONS 30 n'a, à ce jour, jamais versé de dividendes et n'a pas l'intention de le faire à court ou moyen terme, privilégiant le financement de sa croissance. Le Groupe consacre historiquement environ 2 % de son chiffre d'affaires à ses investissements pour financer le développement et la maintenance de sa plateforme informatique propriétaire.

L'activité du Groupe étant peu capitalistique, ses besoins en financement concernent principalement son besoin en fonds de roulement (« BFR »). Les clients du Groupe sont pour la majorité des grandes entreprises qui ont fixé des délais de paiement supérieurs à soixante jours. Dans le même temps, les dépenses opérationnelles du Groupe (salaires et paiement de sous-traitants) sont généralement payables à moins de trente jours. En conséquence, le Groupe estime qu'il doit consacrer environ 15 % (soit environ deux mois) de son chiffre d'affaires au financement de son BFR opérationnel. Compte tenu de la solidité de sa structure financière,

le Groupe a accès à de nombreuses sources de financement. L'outil aujourd'hui le plus favorable pour financer son BFR est le recours à l'affacturage. À fin 2019, les encours des créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage déconsolidant mis en place s'élevaient à 54 millions d'euros. Ce programme a été mis en place à l'échelle du Groupe auprès de deux groupes bancaires et le taux d'intérêt négocié s'établit à 1 % des créances cédées, un taux sous contrôle qui reflète la qualité du portefeuille clients du Groupe.

Dans le cadre de sa politique de croissance externe dynamique, le Groupe SOLUTIONS 30 dispose de lignes de financement dédiées qui se déclinent de la manière suivante:

- Au cours de l'exercice 2017, le Groupe SOLUTIONS 30 avait négocié un financement structuré de 76 millions d'euros dont il a utilisé 45,6 millions d'euros pour solder ses positions d'emprunts historiques et financer les nouvelles acquisitions.
- Au cours de l'exercice 2018, le Groupe SOLUTIONS 30

 a souscrit un nouvel emprunt structuré d'un montant
 de 130 millions d'euros intégrant une ligne de crédit de
 75 millions d'euros pour le financement de sa croissance
 externe. Au total, ce financement de 130 millions d'euros
 a été utilisé à hauteur de près de 60 % courant 2018,
 soit 76,5 millions d'euros, au 31 décembre 2018.
- Au 31 décembre 2018, le Groupe disposait d'emprunts à court, moyen et long termes dont le montant de capital restant dû était alors de 82,3 millions d'euros contre 49,2 millions d'euros à fin 2017.
- Au cours de l'exercice 2019, la ligne de crédit de 75 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe a été utilisée à hauteur de près de 53 % au 31 décembre 2019.

À la date du présent Prospectus, SOLUTIONS 30 n'a pas pris d'engagements significatifs portant sur des investissements correspondant à des actifs corporels et pour lesquels le Groupe aurait pris des engagements fermes. Comme évoqué plus haut, les investissements les plus importants restent pour SOLUTIONS 30 la concrétisation d'opérations de croissance externe, opérations par nature incertaine.

9.7.3. INFORMATIONS CONCERNANT LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'EMETTEUR DETIENT UNE PART DE CAPITAL

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent au sein des annexes des comptes consolidés 2019, en note 3.2.1.

Les filiales sont, en principe, toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financières et opérationnelles, généralement accompagné d'une participation de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'impact des droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont considérés lors de l'évaluation si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle le contrôle cesse. Les transactions, les soldes et gains non réalisés sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe. Les intérêts minoritaires sont la partie du profit ou de la perte et de l'actif net d'une filiale, attribuable aux participations qui ne sont pas détenues uniquement par la Société, directement ou indirectement par le biais des filiales. La part des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires dans les filiales est présentée séparément dans les comptes consolidés.

• Sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle

Les sociétés constituées conjointement (Joint-Ventures) sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, établi par un accord contractuel. Les Joint-Ventures et les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de consolidation proportionnelle. Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses Joint-Ventures et les entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la proportion de la participation du Groupe dans ces entités. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les politiques comptables des Joint-Ventures et des entités contrôlées conjointement ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe.

 Sociétés consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais qu'il ne contrôle pas, généralement accompagnée d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les investissements dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition. La quote-part des bénéfices post-acquisition des entreprises associées du Groupe est comptabilisée dans le compte de profits et pertes sous la rubrique Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont ajustés à la valeur comptable de l'investissement. Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés à hauteur de la proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe.

9.7.4. UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET QUESTION ENVIRONNEMENTALE

· Contribution à une économie plus durable

La transition vers un monde plus durable nécessite une prise de conscience collective et l'engagement de toutes les parties prenantes. Les technologies numériques permettent d'adopter des comportements plus responsables et un mode de consommation plus raisonné: la maison connectée, la ville intelligente, les véhicules électriques favorisent les économies d'énergie et contribuent à la préservation des ressources naturelles. En aidant ses clients et les clients de ses clients à déployer et s'approprier des technologies

qui permettent de réduire leur empreinte environnementale, SOLUTIONS 30 contribue à l'essor d'une économie plus durable et responsable.

COMPTEURS INTELLIGENTS



SOLUTIONS 30 est le principal installateur de compteurs intelligents en Europe. L'Union Européenne estime à 3% la réduction de la consommation d'énergie après l'installation de compteurs intelligents.

BORNES DE RECHARGE



SOLUTIONS 30 assure l'installation et la maintenance de bornes de recharge de véhicules électriques. En prenant une position forte sur ce marché, SOLUTIONS 30 devient un maillon clé de la mobilité.

VILLE CONNECTÉE



La ville connectée passera par le déploiement de la 5G, segment de marché sur lequel SOLUTIONS 30 se positionne. La ville intellignente, en permettant une meilleure gestion de la circulation et des réseaux électriques pourrait générer 160Md\$ d'économies et contribuer à la baisse de la facture énergétique.

Mais SOLUTIONS 30 ne se contente pas d'assister ses clients sur la voie d'un avenir plus durable. Le modèle SOLUTIONS 30 favorise également l'adoption de comportements plus responsables : l'emploi de techniciens intervenant à proximité de leur domicile et l'optimisation permanente des plannings d'interventions visent à diminuer les kilomètres parcourus et donc à réduire l'empreinte carbone.

• SOLUTIONS 30, employeur engagé dans la formation

Le Groupe emploie près de 6 300 collaborateurs à fin 2019, contre 5 000 un an plus tôt. Avec des effectifs en croissance de 24% sur un an, SOLUTIONS 30 figure parmi les recruteurs les plus importants dans certaines régions. Pour accompagner sa croissance et intégrer sans cesse de nouvelles compétences, le Groupe déploie un vaste programme de formation qui lui permet d'intégrer des jeunes non diplômés ou des personnes en reconversion professionnelle dont les taux d'employabilité augmentent ainsi très significativement. Le système de rémunération, qui intègre une importante part variable fonction de l'atteinte d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs, encourage l'autonomie et la prise d'initiative, dans le respect des valeurs du Groupe en tête desquelles figure le service client. La forte croissance créé un environnement de travail stimulant et favorise l'évolution interne.

En 2019, 172 029 heures de formation ont été dispensées, dans les centres de formation de SOLUTIONS 30, en e-learning, ou en collaboration avec les clients ou les collectivités locales (Pôle Emploi).

SOLUTIONS 30 aspire à être une entreprise citoyenne et responsable par la mise en place d'une approche holistique en matière de politique environnementale, sociale et de gouvernance, pour tenir compte de toutes ses parties prenantes.

Une partie de l'activité du Groupe est directement liée à l'avènement d'une économie plus responsable puisqu'il aide ses clients, et les clients de ses clients, à être plus efficaces donc à réduire leurs consommations de ressources. Le déploiement de compteurs intelligents ou de bornes de recharge pour véhicules électriques a des impacts positifs directs sur la consommation d'énergies carbonées. La mutualisation des techniciens qui permet d'optimiser les déplacements permet également de réduire les émissions de CO². À ce titre, le modèle SOLUTIONS 30 est à la fois économiquement et écologiquement vertueux.

En parallèle, SOLUTIONS 30 travaille à l'amélioration de sa propre politique RSE et du reporting associé, et a mis en place au cours de l'exercice 2019 un plan d'action.

Dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable, SOLUTIONS 30 s'engage à mettre en œuvre une stratégie fondée sur les six principes suivants:

- Proposer des services innovants ayant un impact environnemental moindre;
- Toujours viser l'excellence en matière de sécurité des personnes et des biens;
- Développer le potentiel humain;
- Engager des relations de qualité avec toutes les parties prenantes:
- Maintenir une culture d'intégrité dans le Groupe;
- Impliquer les fournisseurs et partenaires dans l'effort RSE du Groupe.

Les six principes qui guident la démarche de développement durable du Groupe ont été définis après analyse des enjeux essentiels. Ces enjeux sont définis comme étant ceux sur lesquels l'impact économique, social ou environnemental de SOLUTIONS 30 est le plus élevé ou l'influence sur la prise de décision des parties prenantes est la plus importante.

Les parties prenantes de SOLUTIONS 30 dans le contexte de ce qui précède sont définies comme suit : 1) clients, 2) utilisateurs (clients des clients), 3) employés, 4) actionnaires, 5) fournisseurs, y compris sous-traitants, 6) organismes de contrôle et gouvernements, et 7) les communautés auxquelles le Groupe appartient.

La définition des enjeux matériels de l'approche développement durable du Groupe suit des pratiques basées sur des standards internationaux.

En 2019, les efforts du Groupe en matière de RSE ont été centrés sur trois axes principaux:

 La mise en place des structures organisationnelles nécessaires à l'amélioration de la performance RSE et au reporting associé;

- L'amélioration de la Gouvernance du Groupe;
- La sécurité des données.

SOLUTIONS 30 reconnaît la nécessité d'aller plus loin et a commencé à mettre en place des ressources supplémentaires dédiées à cette tâche. Il a ainsi créé un comité directeur dédié aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Supervisé par le Président du Directoire, ce comité est composé d'un membre du Comité Exécutif, d'un membre de l'équipe relations investisseurs et de responsables opérationnels. Il peut s'appuyer sur des effectifs supplémentaires lorsque nécessaire. SOLUTIONS 30 dispose de ressources internes et d'experts capables d'assister le comité directeur sur les sujets qu'il soulève et qui doivent être mis en place dans le Groupe. Dans le même temps, les managers opérationnels des différents pays sont informés et sensibilisés sur leur rôle et leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la politique RSE du Groupe.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a considérablement amélioré sa structure de gouvernance.

Le Conseil de Surveillance a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019. Cette charte précise les règles et principes de fonctionnement du Conseil de surveillance, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des statuts de la Société.

Le Conseil de Surveillance a mis en place le 23 avril 2019 trois sous-comités spécialisés, chacun agissant dans son domaine d'expertise spécifique. Les sous-comités permanents de notre Conseil de Surveillance sont: le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique. Conformément à l'article 1.3 du Code Afep-Medef, la Charte du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de la Société.

Le Groupe a par ailleurs publié en 2019 une mise à jour volontaire de sa gouvernance, contenant des informations pertinentes sur la composition du Conseil de Surveillance, l'indépendance de ses membres, la rémunération des dirigeants et autres sujets y afférant.

Dans le cadre de sa démarche visant à mieux prendre en compte les questions de RSE, SOLUTIONS 30 a obtenu plusieurs certifications, en particulier:



– EcoVadis, la plateforme qui évalue le Responsabilité Sociétale des Entreprises, a attribué le niveau « Argent » au Groupe SOLUTIONS 30. Le Groupe a obtenu le score de 50/100 (contre 42/100 en 2018), ce qui lui permet de rejoindre les 28 % d'entreprises les mieux notées dans son secteur d'activité. Cette note est déterminée en fonction de la performance de l'entreprise sur quatre thèmes: l'Environnement, le Social & Droits de l'Homme, l'Éthique et les Achats Responsables.



 Pour la campagne Gaïa 2019, SOLUTIONS 30 a atteint un score de 108/230. Gaïa évalue les entreprises selon leur niveau de performance et de transparence en matière d'impact environnemental et sociétal, et de gouvernance. Ces évaluations participent aux décisions d'investissement des sociétés de gestion.

En outre, SOLUTIONS 30 a obtenu plusieurs certifications ISO en 2019:

- ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail) attribué aux sites français du Groupe;
- ISO/IEC 27001:2013 (systèmes de management de la sécurité des informations) attribué au siège social du Groupe et à ses filiales en France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Allemagne.

Afin d'améliorer en continu la définition, la mise en œuvre et le reporting de la stratégie RSE du Groupe, les politiques et procédures du Groupe sont en cours d'examen. Les premiers résultats ont été publiés début 2020, notamment:

- Politique Droits Humains: SOLUTIONS 30 s'engage
 à préserver les droits de toutes les personnes travaillant
 pour le Groupe directement ou indirectement. Le Groupe
 a adopté une politique Droits Humains, qui contient les
 principes fondamentaux qu'il intègre dans ses activités,
 ses politiques et ses systèmes. Cette politique est
 assise sur des normes universellement acceptées:
 la Déclaration universelle des droits de l'homme des
 Nations Unies (ONU); les conventions fondamentales
 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) Nos 29,
 87, 98, 100, 105, 111, 138, 182 et la Déclaration relative
 aux principes et droits fondamentaux au travail;
 la Convention des Nations Unies relative aux droits
 de l'enfant; La Convention européenne de sauvegarde
 des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Mise à jour du Code de conduite du Groupe et du Code de conduite des fournisseurs: SOLUTIONS 30 croit en l'intégrité de son organisation et en la réputation de ses employés, fournisseurs et sous-traitants en matière de conduite et d'éthique professionnelle. Le Groupe est engagé dans la préservation de son intégrité et de sa réputation. Le Code de conduite du Groupe et le Code de conduite des fournisseurs mis à jour fixent les normes éthiques attendues pour les membres du personnel, ainsi que pour les fournisseurs et les sous-traitants.
 Ces politiques suivent désormais les mêmes principes directeurs et la même structure. Le Groupe a également adopté une politique de lutte anticorruption rigoureuse dans le cadre du Code de conduite mis à jour.

Politique Santé & Sécurité du Groupe: le Groupe a défini une politique Santé & Sécurité à l'échelle de l'entreprise, entrée en vigueur en mars 2020. Des efforts importants ont toujours été faits pour maintenir des exigences élevées en matière de prévention des accidents, de santé et de sécurité au travail et de bien-être des salariés. Une approche homogénéisée à l'échelle du Groupe permet de partager les meilleures pratiques et de déployer des programmes de formation partout où le Groupe est présent. La stratégie en matière de santé et de sécurité est axée sur cinq piliers: les personnes et la sécurité, les meilleures pratiques, le bien-être, la formation et la communication. La politique Droits Humains, le code de conduite et le Code de conduite des fournisseurs et la Politique Santé & Sécurité du Groupe peuvent être consultés sur le site internet de SOLUTIONS 30.

La sécurité des données est d'une importance capitale pour le Groupe, compte tenu du traitement d'informations personnelles et de données clients sensibles. Le Groupe a revu début 2019 ses politiques de gestion des données et les a uniformisés à l'échelle du Groupe. Un système normalisé de déclaration des incidents a été mis en place, incluant le mode de remontée des informations vers la hiérarchie et le reporting associé.

La personne en charge de la protection des données n'a eu connaissance d'aucun incident en matière de RGPD en 2019.

SOLUTIONS 30 continue de travailler sur la mise en place d'un reporting ESG plus complet.

Schéma: Données clefs extra-financières

43 % de nouveaux collaborateurs ont moins de 30 ans



82 %
des nouveaux
collaborateurs
ont appris un nouveau
métier en lien
avec les nouvelles
technologies



6 284 collaborateurs en 2019



1 223 emplois créés (en incluant les remplacements)



5 061 collaborateurs en 2018

10 ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

10.1 RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE SOLUTIONS 30

10.1.1. ENJEUX PROPRES AUX RESSOURCES HUMAINES ET AU TRAVAIL DISSIMULE

En sa qualité d'acteur majeur européen du déploiement et de la maintenance de systèmes numériques, SOLUTIONS 30 affiche des capacités en termes d'effectifs et de sous-traitants locaux très importantes.

Au niveau réglementaire, de fait, SOLUTIONS 30 se doit d'être particulièrement vigilant quant aux aspects portant sur le travail dissimulé. Pour remplir ses obligations vis-à-vis de ses sous-traitants et pour collecter un certain nombre de documents sociaux obligatoires, en application justement de la législation en matière de lutte contre le travail dissimulé, un dispositif complet a été mis en place avec une équipe dédiée, afin de s'assurer que toutes les sociétés sous-traitantes du Groupe remplissent bien l'ensemble de leurs obligations.

Ce dispositif est la plateforme en ligne e-Attestations qui sécurise et simplifie les démarches administratives obligatoires. Cette démarche administrative est impérative, dès lors que les sous-traitants du Groupe ont un contrat en cours avec SOLUTIONS 30. L'utilisation de cette plateforme est gratuite et permet d'y déposer régulièrement les attestations en toute sécurité.

En cas de non-respect ou de dossier incomplet, un procédé d'escalade a été mis en place allant d'une simple relance à la dénonciation du contrat qui lie la Société au sous-traitant en question.

10.1.2. RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX DONNÉES PERSONNELLES

Par la nature de ses activités, SOLUTIONS 30 et l'ensemble de ses filiales sont amenés à recueillir des données clients dans le cadre de contrat de partenariat, contrat de sous-traitance, prestations de services ou auprès de clients particuliers, sociétés et délégations de service public. Ainsi des Données à Caractère Personnel (les « DCP ») sont mises à la disposition du Groupe afin de réaliser les activités à traiter. Ces DCP peuvent inclure des clients, des vendeurs, des contacts d'affaires, des employés, et d'autres personnes avec qui l'organisation a une relation et/ou peut avoir besoin de contacter.

Au sein de l'Union Européenne, le cadre légal qui régit la protection des DCP est le RGPD – Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, qui s'inscrit dans la continuité de la Directive de 1995 (Directive 95/46/CE du Parlement et du Conseil du 24 octobre de 1995), abrogée par le nouveau Règlement.

Le RGPD vise la responsabilisation des acteurs du traitement dès la conception du projet et tout au long du cycle de vie des données traitées.

La mise à niveau au RGPD est un avantage concurrentiel conséquent par rapport à d'autres entreprises n'ayant pas encore procédé à la mise à niveau: la conformité au RGPD permet une hausse de la confiance, non seulement des clients, mais aussi des collaborateurs.

SOLUTIONS 30 ne considère pas le RGPD comme une législation contraignante, mais au contraire comme une manière de renforcer la confiance des clients et des partenaires de la Société. Cela permet également de faire la différence au niveau de la concurrence sur le marché international.

Il est nécessaire que les collaborateurs acquièrent les bons réflexes dans la gestion quotidienne des données présentant un risque de non-conformité. L'enjeu est double. Il y a, d'une part, un véritable travail de sensibilisation et, d'autre part, une obligation de moyens: le Groupe SOLUTIONS 30 fournit à ses équipes les outils et dispositifs nécessaires pour bien appliquer le RGPD. L'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la protection des DCP est primordiale à la correcte application du RGPD.

L'amélioration doit être continue et pour cela la démarche devra, en amont et en une seule approche, permettre de mettre en relation dysfonctionnements, causes et impacts, recommandations et plans d'action. Cette approche servira de référence pour mesurer les améliorations quant à la conformité du Groupe SOLUTIONS 30 au RGPD, notamment:

- l'existence d'un système de protection des données en place et conforme aux obligations légales,
- l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (conscience, compréhension et application du système de protection),
- la vérification que le système en place est effectif et approprié.

La formation RGPD est une étape primordiale dans la mise en conformité aux règlementations du RGPD. C'est elle qui permet aux collaborateurs de s'approprier la protection des DCP. Former en continu tous corps de métiers, sur une thématique complexe qui allie des notions techniques et juridiques est un challenge que s'est imposé le Groupe SOLUTIONS 30.

La protection des DCP est à la frontière de deux enjeux fondamentaux. Un enjeu technique d'abord qui permet de s'interroger sur la démarche opérationnelle et sur la manière dont elle doit s'articuler pour un maximum d'efficacité dans le traitement des données. C'est le potentiel impact pour l'individu qui guide cette démarche. Si le RGPD impose « seulement » de protéger les données en laissant le responsable de traitement libre de choisir les mesures et outils à mettre en place, ces mesures sont cependant adaptées aux risques (dérouler éventuellement l'approche sur les risques avant d'entreprendre certaines activités de traitement).

Il y a ensuite l'enjeu juridique. Du fait des exigences en matière de sécurité, les différents contrats conclus avec les sous-traitants sont en cours de révision.

La clé de la mise sous contrôle de la conformité est une gouvernance fine et bien orchestrée, intégrant les notions de transversalité, de coopération, de complémentarité entre acteurs et de priorisation des actions.

10.2 CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

Au-delà des réglementations importantes s'imposant à SOLUTIONS 30 dans le cadre de ses activités, SOLUTIONS 30 et ses filiales bénéficient des certifications et labellisations Qualité suivantes:

- ISO 9001: 2015 (système de management de la qualité des produits et services rendus aux clients),
- ISO 14001: 2015 (système de management environnemental),
- ISO 45001: 2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail),
- ISO/IEC 27001: 2013 (systèmes de management de la sécurité des informations).

En complément de ces labellisations assez traditionnelles pour une structure de la taille de SOLUTIONS 30, la labellisation REMPARTS propres aux activités du Groupe dédiées à la monétique est détaillée ci-après.

10.2.1. LABELLISATION REMPARTS POUR LES ACTIVITÉS DE MONÉTIQUES

Dans le cadre de ses activités dites de monétiques, SOLUTIONS 30, en particulier via sa filiale Telima Money, s'est engagé dans une démarche de sécurisation des points d'acceptation Cartes Bancaires au travers de la labellisation REMPARTS (Renforcement Et Maîtrise sur Parc Acceptation Cartes Bancaires - Résilience, Transparence & Sécurité).

Cette labellisation vise non seulement à renforcer la sécurité autour des produits et métiers de l'acceptation mais aussi à identifier et responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'acceptation Cartes Bancaires.

Le Groupement des Cartes Bancaires a ainsi mis en place un processus de renforcement de la surveillance des Systèmes d'Acceptation Cartes Bancaires sur le terrain via le programme REMPARTS, qui vise notamment à:

- Identifier et responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'Acceptation Cartes Bancaires;
- Renforcer la sécurité autour des produits et métiers de l'Acceptation;
- Améliorer la réactivité du système Cartes Bancaires en cas de fraude.

La labellisation REMPARTS s'appuie sur un schéma de certification tierce-partie mis en œuvre par Paycert. Un certificat est délivré suite à la réalisation d'audits visant à s'assurer du respect des exigences du référentiel. Le cadre général de ce schéma est défini par la norme ISO CEI 65 / EN 45011.

Ce régime de certification est accessible à l'ensemble des professionnels.

Paycert assure les fonctions suivantes:

 Certification de la conformité du professionnel de l'Acceptation Cartes Bancaires aux exigences décrites dans le référentiel REMPARTS, sur la base du rapport d'audit délivré par l'auditeur.

Le Groupement des Cartes Bancaires assure les fonctions suivantes :

- L'établissement d'une convention de labellisation avec le professionnel,
- La labellisation du professionnel de l'Acceptation Cartes Bancaires sur la base du certificat émis par Paycert.

Le contrat d'audit et l'audit lui-même se font entre le professionnel de l'Acceptation Cartes Bancaires et l'auditeur directement.

Suite à l'audit réalisé parune société indépendante habilitée et à la certification du rapport d'audit par Paycert, le professionnel de l'Acceptation Cartes Bancaires est labélisé pour une période de deux ans

La convention de labellisation spécifie toutefois que le professionnel de l'Acceptation Cartes Bancaires s'engage à provoquer un nouvel audit dès qu'un changement (dans son organisation, ses métiers et sa gestion de la sécurité) est susceptible de remettre en cause sa conformité au référentiel d'exigences REMPARTS. Dans ce cas, la labellisation est rétablie sur le nouveau périmètre dès l'obtention du certificat, et ce pour une durée de deux ans si l'audit de vérification a porté sur l'ensemble des critères.

Il appartient au professionnel de se faire à nouveau auditer et certifier à l'issue de ces deux ans, afin de renouveler sa labellisation. Au titre de sa labellisation REMPARTS, dans la pratique, les salariés de SOLUTIONS 30 au sein de la filiale Telima Money s'engagent à:

- Garder la confidentialité des informations qu'ils manipulent dans le cadre des activités monétiques (données clients, opérations...);
- Remonter à Telima Money toute suspicion de fraude et de non-conformité qu'ils détecteraient, selon la procédure mise en place et communiquée par Telima Money, afin de faciliter leur remontée auprès du Groupement des Cartes Bancaires;

- Suivre en interne la formation de sensibilisation à l'environnement monétique;
- Respecter toutes les procédures mises en place par Telima Money liées à leur poste;
- Se conformer aux procédures d'accès physiques au site (badge, vérification à la sortie du site éventuellement...);
- Garder la confidentialité des mots de passe de connexion sur les postes dédiés à l'activité monétique et le cas échéant les identifiants d'accès de téléchargement à distance.

10.3 MESURÉS OU FACTEURS DE NATURE ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE, MONÉTAIRE OU POLITIQUE INFLUENÇANT LES ACTIVITÉS

Se reporter au paragraphe 9.2.1 pour ce qui concerne les mesures des différents Etats Européens prises notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, mesures impliquant de grands programmes d'investissements auxquels SOLUTIONS 30 prend part.

Se reporter au paragraphe 14.1 pour ce qui concerne les mesures des différents Etats Européens prises dans le cadre de la gestion de l'épidémie Covid-19 et les conséquences de ces mesures sur les activités de SOLUTIONS 30.

1 CONTRATS IMPORTANTS

SOLUTIONS 30 bénéficie depuis plusieurs années d'une croissance notable de ses activités, en particulier dans le cadre des contrats de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs Linky en France.

De fait, les principaux clients du Groupe sont aujourd'hui essentiellement soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Deutsch Telekom…), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon…).

Au titre de l'exercice 2019, les 3 premiers clients du Groupe étaient adressés, pour le 1er sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 137,2 millions d'euros - 20,1 % du total de l'activité du Groupe), pour le 2ème également sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 91,2 millions d'euros - 13,3 % du total de l'activité du Groupe) et enfin pour le 3ème sur des prestations Énergie (volume d'activité 2019 de 81,7 millions d'euros - 12,0 % du total de l'activité du Groupe).

SOLUTIONS 30 communique régulièrement sur les contrats majeurs qu'il signe, comme par exemples :

- le contrat Telenet en Belgique de 70 millions d'euros sur 5 à 7 ans annoncé en juillet 2018 dans le cadre de la mise en place de la JV Unit-T,
- le contrat DXC Technology en Italie de 30 millions d'euros sur 5 ans annoncé en mars 2018,
- le contrat conclu avec Vodafone en Allemagne pour 70 millions d'euros sur 3 ans annoncé en juin 2017,

- concomitamment à l'acquisition de la structure VKDFS, ou encore
- le contrat conclu avec Deutsche Telekom en Allemagne pour 40 millions d'euros par an annoncé en septembre 2017...

En France, le renouvellement et l'extension des contrats déjà signés avec Orange, Bouygues ou Free notamment représentent des enjeux de plusieurs dizaines de millions d'euros par an de niveau d'activité, avec en général une visibilité à trois ans sur les contrats en question. Les contrats portant sur le déploiement des compteurs Linky sont eux plus modestes, puisque définis par département ou zone géographique très localisée. Toutefois, la multiplicité des contrats obtenus auprès d'Enedis (> 80) a permis à cette activité d'atteindre un volume de chiffre d'affaires significatif au titre de l'exercice 2019.

En ce qui concerne ses fournisseurs, le Groupe n'a pas de dépendance fournisseur à mettre en avant dans le cadre de ses activités.

SECTION



DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ



12 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Sont présentées ci-après les principales évolutions portant sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe SOLUTIONS 30 au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

Les tableaux de synthèses ci-dessous présentent les grands agrégats comptables consolidés de SOLUTIONS 30 aux normes luxembourgeoises pour les exercices 2017 et 2018 (données comptables 2017 et 2018 auditées), ainsi qu'en normes IFRS pour ce qui concerne les exercices 2018 et 2019 (seules les données comptables consolidées 2019 ont fait l'objet d'un audit).

Se reporter aux paragraphes 16.1.5 et 16.2.1 du présent Prospectus.

12.1 SITUATION FINANCIÈRE

 Évolution des contributions au chiffre d'affaires du Groupe au cours des 3 derniers exercices:

	Name	IFDC	Name as Loren	ala a companya ta a a	
		es IFRS		mbourgeoises	
En millions d'euros	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	
Eli illillolis d'edios	31 décembre 2019	31 décembre 2018 *	31 décembre 2018	31 décembre 2017	
Telecom	267,9	156,2	142,0	76,3	
IT	44,2	50,3	50,3	35,9	
Énergie	100,9	67,6	64,4	47,3	
Retail	17,8	18,3	18,4	15,5	
Sécurité	2,3	2,1	2,1	1,5	
Internet des objets	1,2	1,9	1,9	1,4	
Total Chiffre d'affaires France	434,4	296,4	279,1	177,9	
% du CA Total	63,7 %	65,6 %	63,2 %	64,8 %	
Total Chiffre d'affaires Benelux	125,9	59,6	68,1	27,1	
% du CA Total	18,5 %	13,2 %	15,4 %	9,9 %	
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	121,9	95,7	94,6	69,5	
% du CA Total	17,9 %	21,2 %	21,4 %	25,3 %	
TOTAL Chiffre d'affaires	682,2	451,8	441,8	274,5	

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

Pour l'ensemble de l'exercice 2019, SOLUTIONS 30 enregistre un chiffre d'affaires de 682,2 millions d'euros, en croissance de 51 % par rapport à l'exercice 2018 (28,9 % en organique).

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires s'établissait à 451,8 millions d'euros en normes IFRS contre 441,8 millions d'euros en normes luxembourgeoises. Ceci est principalement dû aux méthodes d'intégration des sociétés non détenues à 100 % :

 La société Janssens Group était détenue à 50 % entre le 1er janvier et le 1er juin 2018 et consolidée par intégration proportionnelle sur cette période. En normes IFRS, la société est consolidée par mise en équivalence sur cette période, ce qui a un impact négatif de 7,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2018. Depuis le 1^{er} juin 2018, Janssens Group est consolidée dans les comptes du Groupe par intégration globale; – La société CPCP était détenue à 48 % entre le 1er janvier et le 1^{er} août 2018, et de ce fait consolidée par mise en équivalence. SOLUTIONS 30 disposait d'une option qui lui permettait de monter au capital de CPCP, droit que SOLUTIONS 30 se réservait d'exercer selon les résultats des opérations de restructuration à mener sur cette société déficitaire. Contrairement aux normes luxembourgeoises, les normes IFRS considèrent que cette option d'achat rend nécessaire la consolidation de CPCP par intégration globale, avant même sa prise de contrôle opérationnelle, à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018. Ce traitement comptable a un impact de +15,8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2018 du Groupe. CPCP était consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} août 2018.

En France, en 2019 le chiffre d'affaires s'élève à 434,4 millions d'euros, contre 296,4 millions d'euros, soit une progression de 46,5 % (24,3 % en organique). Cette performance s'appuie sur la solide dynamique enregistrée dans les domaines des télécoms (déploiement

[•] Évolution au titre de l'exercice 2019:

de la fibre optique) et de l'énergie (installation des compteurs électriques intelligents).

Cette performance s'explique principalement par une dynamique très favorable dans l'activité Télécoms qui progresse de 48 % en organique. SOLUTIONS 30 a consolidé ses parts de marchés dans le déploiement de la fibre optique en zones denses, mais également renforcé sa présence dans les réseaux d'initiative publique, en signant plus de 40 millions d'euros de nouveaux contrats qui ont commencé à contribuer au chiffre d'affaires en fin d'exercice.

L'activité Energie enregistre une croissance de 49 % sur l'année (6 % en organique), en cohérence avec le rythme de déploiement des compteurs intelligents et le démarrage de l'activité d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les activités IT et Retail sont, quant à elles, en recul sur l'exercice à cause d'un effet de base défavorable sur le dernier trimestre 2019 et de la signature de contrats retardées à 2020.

Au Benelux, le Groupe a franchi la barre symbolique des 100 millions d'euros sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 125,9 millions d'euros, en hausse de 111,2 % (+77,3 % à périmètre constant). La croissance de l'exercice est portée par la montée en puissance du contrat d'outsourcing signé avec Telenet en Belgique. Fort de ces bases solides, le Groupe continue de dupliquer son modèle français et l'acquisition d'i-Projects aux Pays-Bas lui permet d'accroître ses parts de marché dans le secteur de l'énergie.

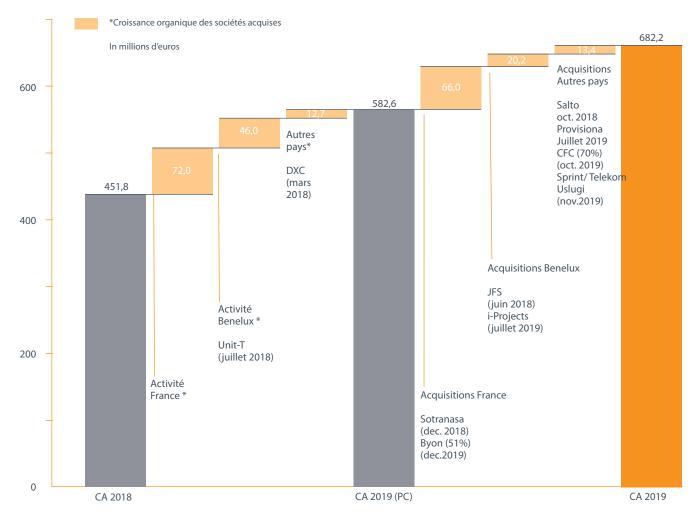
121,9 millions d'euros en 2019, en progression de 27,2 % (+13,3 % en organique).

L'Allemagne a renoué avec un taux de croissance à deux chiffres sur la fin d'exercice et enregistré un chiffre d'affaires en hausse purement organique de 20 % au dernier trimestre. Le Groupe bénéficie d'un maillage territorial de plus en plus dense qui lui a permis d'accroître ses parts de marché dans les télécoms. En outre, la diversification vers le secteur de l'énergie est engagée puisque SOLUTIONS 30 a signé en novembre 2019 un premier contrat pour le déploiement de compteurs électriques intelligents, marché en train de s'ouvrir en Allemagne.

En Italie, le Groupe enregistre en 2019 un chiffre d'affaires en croissance globale de 13 % (8 % en organique). L'acquisition de 70 % du capital de CFC Italia, qui permet à SOLUTIONS 30 de consolider sa position sur le marché IT et de renforcer la compétitivité de son offre, a contribué au chiffre d'affaires du groupe à compter du mois d'octobre. En décembre 2019, faute de leviers opérationnels forts, le Groupe a choisi de mettre un terme au contrat d'outsourcing conclu avec DXC Technology en mars 2018, préférant concentrer ses ressources sur des marchés à plus fort potentiel stratégique. Cette activité a été cédée et déconsolidée début décembre sans aucun impact négatif sur les comptes du Groupe.

Dans les autres pays, SOLUTIONS 30 réalise un chiffre d'affaires de

Schéma: Décomposition de la croissance d'activité de SOLUTIONS 30 au titre de l'exercice 2019



Source: SOLUTIONS 30

En Espagne, l'activité a plus que doublé passant de 12,2 millions d'euros en 2018 à 29,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. SOLUTIONS 30 connaît une bonne dynamique commerciale dans le secteur des télécoms, à la fois dans le déploiement et la maintenance de l'Internet haut-débit et dans les premiers déploiements de la technologie 5G, en intervenant sur les sites existants pour préparer leur mise à niveau.

Enfin, en Pologne, les activités de services télécoms de Sprint, consolidées depuis le mois de novembre, contribuent au chiffre d'affaires du trimestre à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Au cours de l'année 2019, le Groupe a renforcé sa présence en Europe par :

- L'acquisition en juillet 2019 de 100 % du capital des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisées dans le management de programmes de déploiement de réseaux mobiles :
- L'acquisition en septembre 2019 de 51 % du capital de la société I-Projects aux Pays-Bas, spécialisée dans la mise en place d'infrastructures FTTH;
- L'acquisition en septembre 2019 des activités télécom de la société Telekom Uslugi, structure basée en Pologne;
- L'acquisition en octobre 2019 de 70 % du capital de la société italienne CFC Italia, experte des solutions de gestion de parc informatique pour les entreprises;
- L'acquisition en octobre 2019 des activités télécom de la société Vitgo Telecommunicaciones, à 100 %, contre 49 % précédement;
- L'acquisition en décembre 2019 de 51 % du capital de la société française Byon, spécialiste du déploiement et de la maintenance de réseaux de fibre optique.

• Évolution au titre de l'exercice 2018:

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe SOLUTIONS 30 s'élève à 441,8 millions d'euros pour l'exercice 2018, en progression de 60,9 % par rapport à 2017 (+27,6 % à périmètre constant). Cette évolution se décomposait de la manière suivante:

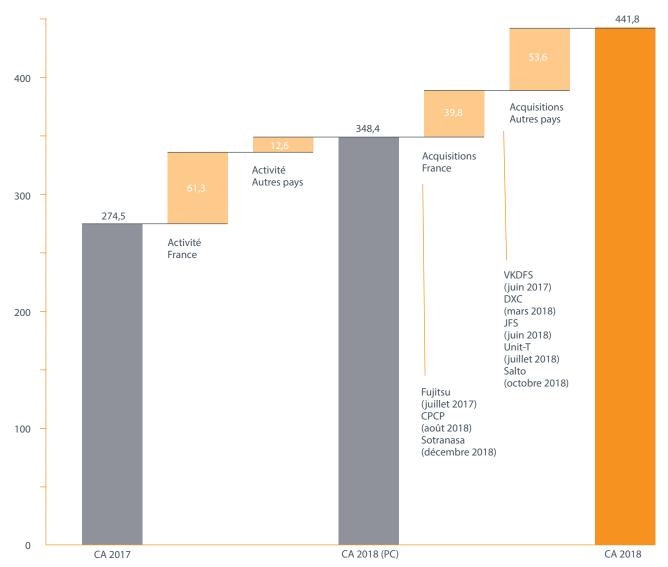
- L'activité réalisée en France progresse de 56,9 % par rapport à 2017 et représente 63,2 % de l'ensemble (64,8 % en 2017). La dynamique organique reste portée par les activités dans le domaine de la fibre optique et des compteurs intelligents. L'intégration de CPCP depuis le 1^{er} août et l'acquisition de Sotranasa en décembre 2018 ont également permis au Groupe de renforcer ses parts de marché dans ces secteurs.
- L'activité réalisée dans les autres pays (Italie, Benelux,
 Allemagne et Espagne) progresse de 68,4 % par rapport

à 2017 et représente 36,8 % de l'ensemble (35,2 % en 2017). Au 2° semestre, la performance est notamment soutenue par la création, en juillet 2018, de Unit-T, société détenue à 70 % par SOLUTIONS 30 et à 30 % par le câblo-opérateur belge Telenet, et la signature avec ce dernier d'un contrat d'outsourcing dont la valeur est d'environ 500 millions d'euros sur sept ans. À cette opération structurante, puisqu'elle permet au Groupe d'atteindre la taille critique au Benelux, s'ajoutent la conquête de nouveaux marchés ainsi que la réalisation d'opérations d'externalisation en Italie et de croissance externe en Espagne.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a renforcé sa présence en Europe par:

- L'intégration des activités «field services» de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1^{er} mars 2018:
- L'acquisition de 48,8% supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8% dans le capital le 30 juin 2018;
- L'augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50 % à 70 % le 1^{er} juin 2018;
- L'acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20 % du capital de la société le 13 juillet 2018 ·
- L'augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48 % à 76 % le 1^{er} aout 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
- L'acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1^{er} septembre 2018;
- L'acquisition en Espagne de deux sociétés spécialisées dans le secteur des Télécoms, Telecom Salto et Magaez Telecommunicaciones, le 20 septembre 2018;
- L'acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la Fibre Optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens, le 6 décembre 2018.

Schéma: Décomposition de la croissance d'activité de SOLUTIONS 30 au titre de l'exercice 2018



Source: SOLUTIONS 30

Évolution au titre de l'exercice 2017:

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 274,5 millions d'euros, en progression de 43,1 %.

Le chiffre d'affaires réalisé en France s'établit à 177,9 millions d'euros, en hausse de 33,3 % par rapport à 2016. Il représente environ 64,8 % du chiffre d'affaires total. En France, la croissance est essentiellement organique dans tous les secteurs d'activité, tirée notamment par les activités de déploiement des activités de fibre optique, par le segment Energie (notamment par le déploiement de compteurs intelligents Linky) et par la conclusion d'un partenariat stratégique avec Fujitsu Field Service dans le domaine du support informatique de proximité, SOLUTIONS 30 est également positionné sur le marché des objets connectés où sont noués des partenariats avec constructeurs et intégrateurs. Ce positionnement est stratégique et porte des perspectives intéressantes pour le Groupe.

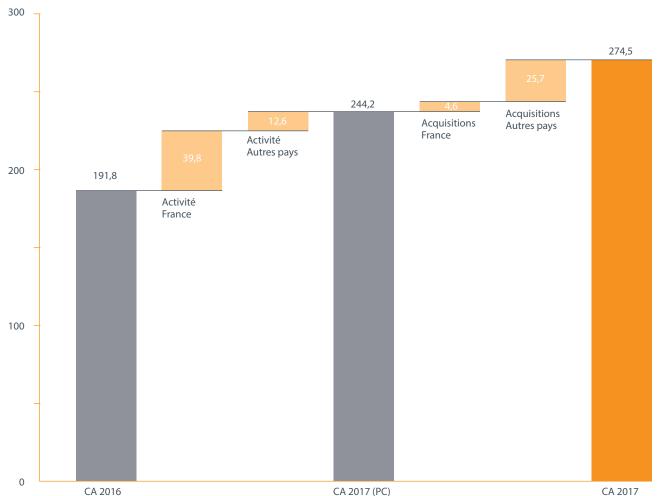
 L'activité réalisée à l'international (Italie, Benelux, Allemagne et Espagne) progresse de près de 65,7 % et représente 35,2 % de l'ensemble (30,4 % en 2016).
 En 2017, le renforcement des partenariats avec de grands comptes sur les principaux marchés en Europe confirme la pertinence du modèle économique de SOLUTIONS 30 fondé sur la mise en œuvre de processus industrialisés et sur l'optimisation en temps et en rentabilité des conditions d'intervention avec la croissance des volumes.

L'année 2017 a été marquée par la forte dynamique des activités du Groupe à l'international dont le chiffre d'affaires s'établit à 96,6 millions d'euros. Le dynamisme de l'activité à l'international, notamment en Allemagne et au Benelux, a été renforcé par de nouvelles acquisitions en 2017.

Le Groupe a renforcé sa présence en Europe par:

- L'acquisition de 40% supplémentaire du capital de REXION Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100% dans le capital,
- L'acquisition de 100 % du capital de Vodafone Kabel
- Deutschland Field Services GmbH (VKDFS) afin de renforcer le positionnement du Groupe en Allemagne,
- L'intégration de la société allemande ABM Communication, spécialisée dans le déploiement de l'Internet haut débit, et dont SOLUTIONS 30 avait acquis 51 % du capital fin 2016.

Schéma: Décomposition de la croissance d'activité de SOLUTIONS 30 au titre de l'exercice 2017



Source: SOLUTIONS 30

12.2 RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

La Société met en avant au sein du tableau ci-dessous des agrégats financiers complémentaires (EBITDA, EBITDA ajusté, EBIT, EBIT ajusté, etc) par rapport aux données de son compte de résultat consolidé, considérant que ces agrégats reflètent d'une manière plus appropriée la performance opérationnelle de ses activités au cours de la période.

Se reporter notamment à la note 8.15 des comptes consolidés 2018 pour ce qui concerne le rapprochement des données 2017 et 2018 (Normes luxembourgeoises) du compte de résultat consolidé avec les agrégats financiers complémentaires correspondant.

Évolution au titre des 3 derniers exercices:

	Norme	es IFRS	Normes luxembourgeoises		
En millions d'euros	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	
En millions a earos	31 décembre 2019	31 décembre 2018 *	31 décembre 2018	31 décembre 2017	
Chiffre d'affaires	682,2	451,8	441,8	274,5	
Croissance du CA	+ 51,0%	nd	+ 60,9%	+ 43,1 %	
Marge opérationnelle / EBITDA ajusté (1)	91,8	55,2	41,1	25,5	
% du CA	13,5%	12,2%	9,3%	9,3%	
Résultat Courant – EBIT ajusté (2)	54,3	31,8	33,2	20,7	
% du CA	8,0%	7,2%	7,5%	7,5%	
Résultat net (part du Groupe)	39,2	33,6	20,0	12,5	
% du CA	5,7%	7,4%	4,5%	4,6%	

⁽¹⁾ Résultat d'exploitation des opérations récurrentes avant dotations nettes de reprises aux amortissements et aux provisions

• Réconciliation entre le Résultat opérationnel et l'EBIT ajusté :

	Normes IFRS			
En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *		
Résultat opérationnel	49,9	39,9		
Amortissements des relations clientèles	9,4	6,0		
Résultat sur cession de participations	-2,1	-15,1		
Autres produits opération- nels non courants, dont badwill	-3,1	-0,8		
Autres charges opération- nelles non courantes		1,9		
EBIT ajusté	54,3	31,8		

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

• Évolution au titre de l'exercice 2019:

SOLUTIONS 30 enregistre une forte progression de sa rentabilité qui s'appuie sur l'effet favorable de la hausse des volumes à l'échelle du Groupe, sur l'amélioration des marges des sociétés acquises et sur une hausse limitée des coûts de structure.

Reflétant l'efficacité du modèle économique du Groupe, l'EBITDA ajusté s'établit à 91,8 millions d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires, en progression de 1,3 point. Hors IFRS 16, l'EBITDA ajusté s'établit à 69,1 millions d'euros, soit 10,1 % du chiffre d'affaires, en progression de 1,4 point.

Après comptabilisation des dotations aux dépréciations et provisions opérationnelles pour un montant de 14,8 millions d'euros, et après amortissement du droit d'utilisation des actifs loués (IFRS 16) pour un montant de 22,7 millions d'euros, l'EBIT ajusté s'établit à 54,3 millions d'euros, en hausse de 71 % par rapport à l'année dernière.

Les dotations aux amortissements des relations clientèles s'élèvent à - 9,4 millions d'euros en 2019, contre – 6,0 millions d'euros un an plus tôt. Les produits non récurrents, à 5,1 millions d'euros, proviennent essentiellement d'un badwill lié à l'acquisition de 51 % de Byon. En 2018, le Groupe avait constaté un produit non récurrent de 13,8 millions d'euros, qui intégrait notamment un profit lié à la réévaluation

des titres de Janssens Group lors du passage majoritaire de SOLU-TIONS 30 au capital de la société le 1er juin 2018.

Le résultat financier, constitué essentiellement des frais financiers, représente une charge de - 1,0 millions d'euros, contre - 1,9 millions d'euros pour l'exercice 2018, intégrant des charges financières liées à l'application de la norme IFRS 16 à hauteur de - 0,6 million d'euros en 2019 et - 0,3 million d'euros en 2018. Le montant des impôts s'élève à - 9,4 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros un an plus tôt.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe atteint 39,2 millions d'euros, contre 33,6 millions d'euros en 2018.

• Évolution au titre de l'exercice 2018:

Au titre de l'exercice 2018, le Groupe SOLUTIONS 30 avait dégagé un EBITDA ajusté de 41,1 millions d'euros en hausse de 62% par à 2017, soit 9,3% du chiffre d'affaires, en augmentation de 10 points de base sur un an du fait de la bonne maîtrise des coûts de structure. L'EBIT ajusté s'établit à 33,2 millions d'euros. Il intègre 7,9 millions d'euros d'amortissements opérationnels, contre 4,7 millions d'euros un an plus tôt, une augmentation en cohérence avec la croissance de l'activité.

Les amortissements des relations clientèle s'élèvent quant à eux à (4,8) millions d'euros au 31 décembre 2018, contre (3,9) millions d'euros à fin 2017.

La charge d'impôt s'élève à 5,6 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2017 faisant ressortir un taux d'imposition (hors CVAE) de 13 %. Cette augmentation provient principalement de la charge d'impôt constatée en Belgique lors de la création de Unit-T et de la conséquente réorganisation des autres entités juridiques du pays. Les éléments non récurrents de +2,5 millions d'euros contre +0,7 million d'euros un an plus tôt proviennent de la comptabilisation d'écarts d'acquisitions négatifs (badwill) liés à l'augmentation des participations dans le capital d'ABM et de CPCP.

⁽²⁾ Résultat d'exploitation des opérations récurrentes avant amortissements des actifs incorporels, dont les relations clientèle

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

Le résultat financier au 31 décembre 2018 est de (1,7) millions d'euros contre (1,6) millions d'euros en 2017. Il se maintient à un niveau stable, notamment grâce à l'obtention de meilleures conditions de financement dans le cadre des nouveaux programmes de financement souscrits par le Groupe en 2017 et en 2018.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net des sociétés intégrées atteint 23,7 millions d'euros, à comparer aux 14,1 millions d'euros enregistrés l'année précédente.

Le résultat net consolidé, qui comprend 3,3 millions d'euros d'amortissement des écarts d'acquisition, s'élève à 20,4 millions d'euros, en hausse de 65%. Le résultat net consolidé ajusté s'établit enfin à 28,5 millions d'euros, soit 6,4% du chiffre d'affaires.

• Évolution au titre de l'exercice 2017 :

L'EBITDA ajusté s'établit à 25,5 millions d'euros en hausse de 47,4 % par rapport à 2016, soit 9,3 % du chiffre d'affaires. Après un premier semestre pendant lequel la forte croissance des activités Linky et fibre optique a pesé sur les marges, au second semestre les opérations sont rentrées en fonctionnement nominal et les marges ont progressé.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions récurrentes se chiffrent à - 4,7 millions d'euros.

L'EBIT ajusté (avant amortissement des actifs incorporels et éléments non récurrents) s'élève à 20,7 millions d'euros en progression de 46,8 %.

L'impact des amortissements des relations clientèle est de -3,9 millions d'euros en 2017 contre - 2,3 millions d'euros en 2016. Le résultat non récurrent s'élève à 0,7 million d'euros en 2017 contre 0,3 million d'euros en 2016.

Le résultat financier est de - 1,6 million d'euros, en corrélation avec le niveau d'endettement moyen-long terme, des découverts et de l'affacturage.

L'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à - 1,7 million d'euros en 2017 contre - 1,5 million d'euros en 2016. Le résultat de l'ensemble consolidé est de 12,1 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 12,5 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2016, soit une progression de 50,5 %.

13 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Sont présentées ci-après les principales évolutions bilancielles des comptes consolidés du Groupe SOLUTIONS 30 au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Les tableaux de synthèses ci-dessous présentent les grands agrégats comptables consolidés de SOLUTIONS 30 aux normes luxembourgeoises pour les exercices 2017 et 2018 (données comptables consolidées 2017 et 2018 auditées), ainsi qu'en normes IFRS pour ce qui concerne les exercices 2018 et 2019 (seules les données comptables

consolidées 2019 ont fait l'objet d'un audit).

Se reporter aux paragraphes 16.1.5 et 16.2.1 du présent Prospectus.

13.1 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

 Évolution des capitaux propres au cours des 3 derniers exercices:

	Norm	es IFRS	Normes luxer	nbourgeoises
En millions d'euros	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos
ETITIMIOTIS d'editos	31 décembre 2019	31 décembre 2018 *	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital souscrit	13,7	13,3	13,3	12,2
Primes et réserves	72,4	41,4	50,0	35,1
Résultat consolidé de l'exercice	39,2	33,6	20,0	12,5
TOTAL CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	125,2	88,2	83,2	59,8
Intérêts minoritaires	13,1	10,7	8,4	6,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES	138,3	98,9	91,6	66,5

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

Les principales évolutions au cours des 3 derniers exercices portant sur les capitaux propres sont les suivantes:

• Évolution au titre de l'exercice 2019 :

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 138,3 millions d'euros contre 98,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. La trésorerie brute du Groupe atteint 84,2 millions d'euros, en progression de 14,3 millions d'euros par rapport à fin décembre 2018. Les dettes envers des établissements de crédit augmentent de 4,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018, à 87,1 millions d'euros. Le Groupe affiche donc une dette bancaire nette de 3,0 millions d'euros à fin décembre 2019, contre une dette bancaire nette de 12,4 millions d'euros à fin décembre 2018.

Engagé sur une trajectoire de croissance particulièrement soutenue, le Groupe a déployé en 2018 un programme d'affacturage sans recours à l'ensemble de ses filiales pour financer son besoin en fonds de roulement. Ce programme lui permet de céder des créances clients et de transférer au factor (1) les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie et (2) la quasi-totalité des risques associés aux créances. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « Clients ».

Les créances ainsi transférées, et donc déconsolidées, portent sur un montant de 54 millions d'euros au 31 décembre 2019 (51,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

• Évolution au titre de l'exercice 2018 :

2018 marque une augmentation significative des capitaux propres au 31 décembre 2018, dont les capitaux s'élèvent à 91,6 millions d'euros contre 66,5 millions d'euros au 31 décembre 2017, compte tenu du montant de résultat dégagé au cours de l'exercice 2018.

Les dettes envers des établissements de crédit atteignent 82,3 millions d'euros, contre 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, tandis que la trésorerie inscrite au bilan se monte à 69,9 millions d'euros, contre 28,3 millions d'euros à fin décembre 2017, ce qui fait ressortir une dette bancaire nette de 12,4 millions d'euros contre 20,8 millions d'euros un an plus tôt.

Le déploiement du programme d'affacturage déconsolidant sur l'ensemble des filiales du Groupe a permis de réduire le besoin en fonds de roulement (« BFR ») qui devient négatif de 31,9 millions d'euros en 2018 contre un BFR positif de 27,4 millions d'euros en 2017.

Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Avec un gearing de 13,5 % et un ratio dette bancaire nette sur EBITDA Ajusté de 30,2 %, le Groupe SOLUTIONS 30 dispose de marges de manœuvre renforcées pour poursuivre sa stratégie de croissance.

Évolution au titre de l'exercice 2017 :

Au 31 décembre 2017, les fonds propres du Groupe s'élèvent à 59,8 millions d'euros (35,8 millions d'euros à fin 2016). À fin 2017, la trésorerie brute s'établit à 28,3 millions d'euros (22,0 millions d'euros à fin 2016), pour des dettes envers des établissements de crédit de 49,2 millions d'euros, dont 12,3 millions d'euros de concours bancaires, à comparer à 42,6 millions d'euros à fin 2016.

La dette bancaire nette du Group e s'établit ainsi à 20,8 millions d'euros à fin 2017 versus 20,6 millions d'euros à fin 2016, reflet de la politique dynamique d'acquisition de l'exercice.

Evolution de l'endettement bancaire net au cours des 3 derniers exercices :

	Normes IFRS		Normes luxer	nbourgeoises
En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
Valeurs mobilières	1,2	0,7	0,7	1,6
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	82,9	69,1	69,1	26,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	84,2	69,9	69,9	28,3
Dettes envers des établissements de crédit (2)	87,2	82,3	82,3	49,2
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	21,3	16,8	16,8	17,5
dont la durée résiduelle est supérieure	65,8	65,5	65,5	31,7
Dettes bancaires nettes : (2) - (1)	3,0	12,4	12,4	20,8

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

L'indicateur calculé ci-dessus « Dettes bancaires nettes » correspond au solde des dettes envers des établissements de crédit et de la trésorerie / équivalents de trésorerie. Celui-ci permet au Groupe d'apprécier son risque de liquidité et d'évaluer ses capacités à pouvoir recourir à des financements supplémentaires auprès de ses partenaires bancaires.

Se reporter aux annexes des comptes consolidés 2019 au paragraphe 16.1.5 du présent Prospectus en ce qui concerne les autres dettes du Groupe, en particulier les dettes liées aux contrats de location (Note 7) ainsi que les autres dettes (compléments de prix applicables sur certaines opérations de croissance externe - Note 8.2).

Ratios de coverage:

	Normes IFRS		Normes IFRS		Normes luxer	nbourgeoises
Données hors dettes locatives et hors dettes sur immobilisations (compléments de prix)	Exercice clos Exercice clos 31 décembre 2019 31 décembre 2018 *		Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017		
Gearing (dettes bancaires nettes / capitaux propres)	2,2 %	12,5 %	13,5%	31,3 %		
Dettes bancaires nettes / Marge Opérationnelle **	3,3 %	22,5 %	30,2%	81,6%		

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

(se reporter à la note 8.15 des comptes consolidés 2018 pour le détail des calculs permettant l'obtention de l'EBITDA Ajusté)

Les indicateurs « Gearing » et « Dettes bancaires nettes / Marge Opérationnelle » (ou EBITDA Ajusté pour ce qui concerne les comptes 2017 et 2018 en normes luxembourgeoises) calculés ci-dessus correspondent à des données permettant au Groupe d'appécier son levier d'endettement bancaire par rapport à respectivement son niveau de capitaux propres et sa marge opérationnelle. En particulier, le ratio « Dettes bancaires nettes / Marge Opérationnele » correspond au principal critère retenu par les partenaires bancaires du Groupe (covenant bancaire).

Se reporter au paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes consolidés 2019 pour les tableaux de passage entre les informations financières en normes IFRS et en normes luxembourgeoises.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2019 à 2024. Les taux d'intérêts sont fixes dans une fourchette de 1.0% à 1.8%.

Les concours bancaires courants sont constitués de facilités de

Le Groupe avait négocié en 2018 un financement structuré de 130 millions d'euros, intégrant une ligne de crédit de 75 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe qu'il a utilisé à hauteur de 53 % au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les dettes envers des établissements de crédit atteignent 87,2 millions d'euros, non compris la dette locative et la dette financière potentielle liée à des compléments de prix et options d'achats futures, contre 82,3 millions d'euros au 31 décembre 2018, tandis que la trésorerie inscrite au bilan se monte à 84,2 millions d'euros, contre 69,9 millions d'euros à fin décembre 2018, ce qui fait ressortir une dette bancaire nette de seulement 3,0 millions d'euros contre 12,4 millions d'euros un an plus tôt.

13.2 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Normes IFRS		Normes luxer	nbourgeoises
En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018 *	Exercice clos 31 décembre 2018 **	Exercice clos 31 décembre 2017 **
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	86,5	48,1	40,2	26,2
Variation du besoin en fonds de roulement	-20,7	35,2	25,4	-8,7
Flux de trésorerie lié à l'activité	65,8	83,3	65,6	17,6
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-34,7	-59,4	-57,2	-27,8
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-16,9	19,4	33,3	16,6
Variation de trésorerie	14,3	43,1	41,7	6,4

^{*} Données couvertes par le rapport d'audit des comptes IFRS 2019

• Commentaires sur le tableau de flux de l'exercice 2019

La capacité brute d'autofinancement s'est établie à 86,5 millions d'euros. La croissance significative du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice a généré une croissance du besoin en fonds de roulement de 20,7 millions d'euros. Les flux de trésorerie liés à l'activité ressortent ainsi à +65,8 millions d'euros sur la période.

Les investissements opérationnels nets s'établissent à 19,1 millions d'euros, soit 2,8 % du chiffre d'affaires contre 4,0 % un an plus tôt. Ils sont sur des niveaux normatifs et sont essentiellement liés au système d'information du Groupe. Avec la réalisation de plusieurs opérations de rachat au cours de l'exercice, le flux global de trésorerie lié aux opérations d'investissement atteint ainsi -34,7 millions d'euros au titre de l'exercice.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont néga-

tifs à hauteur de -16,9 millions d'euros, tenant compte en particulier de remboursements de dettes locatives pour environ 23,2 millions d'euros.

Au total, la variation de trésorerie s'élève à 14,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2019.

• Commentaires sur le tableau de flux de l'exercice 2018

Au titre de l'exercice 2018, SOLUTIONS 30 est parvenu à dégager une marge brute d'autofinancement de 40,2 millions d'euros, engendrée notamment par un niveau de résultat net part du Groupe significatif de près de 20 millions d'euros. La mise en place d'un programme d'affacturage déconsolidant sur l'ensemble des filiales du Groupe a permis de réduire le BFR du Groupe, passant ainsi de 27,4 millions d'euros en 2017 à -31,9 millions d'euros en 2018. Les flux de

^{** :} EBITDA Ajusté pour ce qui concerne les ratios en normes luxembourgeoises

^{**} Informations 2017 et 2018 ayant fait l'objet d'un rapport d'audit spécifique par Grant Thornton (se reporter au paragraphe 16.2.2)

trésorerie liés à l'activité ressortent ainsi à +65,6 millions d'euros sur la période.

Les flux générés par les opérations d'investissement ressortent en 2018 à -57,2 millions d'euros au regard du programme d'acquisitions particulièrement dense, mis en place au cours de l'exercice. Les investissements liés aux opérations de croissance externe s'élèvent ainsi à 42,5 millions d'euros sur la période. À cela viennent s'ajouter 14,8 millions d'euros de flux sortants générés par les acquisitions d'immobilisations.

La stratégie de croissance externe active a conduit le Groupe, au cours de l'exercice 2018, à contracter des emprunts pour un montant de 40,1 millions d'euros. Après la prise en compte des remboursements d'emprunts pour un total de 9,8 millions d'euros ainsi que des augmentations de capital pour 3,0 millions d'euros, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ressortent à 33.3 millions d'euros.

Au total, la variation de trésorerie s'élève à 41,7 millions d'euros sur la période.

Commentaires sur le tableau de flux de l'exercice 2017

Au titre de l'exercice 2017, SOLUTIONS 30 a dégagé une marge brute d'autofinancement de 26,2 millions d'euros. La croissance de l'activité et des résultats a impliqué toutefois une hausse du BFR, sa variation sur l'exercice ayant consommé 8,7 millions d'euros. A total, les flux de trésorerie liés à l'activité au cours de l'exercice 2017 ressortent ainsi à +17.6 millions d'euros.

Les flux générés par les opérations d'investissement ressortent en 2017 à -27,8 millions d'euros au regard des opérations de croissance externe réalisées durant la période (en particulier CPCP Télécom en France ou VKDFS en Allemagne). Les investissements liés aux opérations de croissance externe s'élèvent ainsi à environ 15,7 millions d'euros sur la période, auxquels viennent s'ajouter les acquisitions d'immobilisations corporelles nécessaires à l'activité.

Pour financer sa croissance, le Groupe a pu compter durant l'exercice 2017 sur l'émission de nouveaux emprunts, pour un montant de 41,0 millions d'euros, assumant dans le même temps des remboursements pour 36,3 millions d'euros. Par ailleurs, les fonds propres de la Société ont été renforcés par augmentation de capital à hauteur de 11,8 millions d'euros (exercice de BSA). In fine, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ressortent à 16.6 millions d'euros.

Au total, la variation de trésorerie s'élève à 6,4 millions d'euros sur l'exercice 2017.

13.3 BESOINS DE FINANCEMENT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

13.3.1. BESOINS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2019, les besoins de financement du Groupe SOLU-TIONS 30 concernent essentiellement :,

 Des investissements d'immobilisations corporelles nécessaires à ses activités (bureaux, matériels informatiques, etc), les flux <u>d'investissements liés à l'acquisition d'immobilisations se sont</u> <u>élevés à 20,3 millions d'euros en 2019 (cf tableau de flux 2019),</u>

• Des opérations d'acquisition de sociétés, opérations renforçant l'expertise du Groupe et/ou son maillage géographique.

À ce titre, SOLUTIONS 30 a réalisé en 2019 les opérations de croissance externe suivantes, pour un montant total d'environ 11 millions d'euros :

- Acquisition en juillet 2019 de 100 % du capital des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisées dans le management de programmes de déploiement de réseaux mobiles;
- Acquisition en septembre 2019 de 51 % du capital de la société I-Projects aux Pays-Bas, spécialisée dans la mise en place d'infrastructures FTTH;
- Acquisition en septembre 2019 des activités télécom de la société Telekom Uslugi, structure basée en Pologne;
- Acquisition en octobre 2019 de 70 % du capital de la société italienne CFC Italia, experte des solutions de gestion de parc informatique pour les entreprises;
- Acquisition en octobre 2019 des activités télécom de la société Vitgo Telecommunicaciones, à 100 %, contre 49 % précédement;
- Acquisition en décembre 2019 de 51 % du capital de la société française Byon, spécialiste du déploiement et de la maintenance de réseaux de fibre optique.

Pour l'exercice 2018, les besoins de financement du Groupe SOLUTIONS 30 concernent essentiellement:

- Des investissements d'immobilisations corporelles nécessaires à ses activités (bureaux, matériels informatiques, etc), les flux d'investissements liés à l'acquisition d'immobilisations se sont élevés à 14,8 millions d'euros en 2018 (cf tableau de flux 2018)
- Des opérations d'acquisition de sociétés, opérations renforçant l'expertise du Groupe et/ou son maillage géographique.

À ce titre, SOLUTIONS 30 a réalisé en 2018 les opérations de croissance externe suivantes, pour un montant total de 42,5 millions d'euros:

- Intégration des activités «field services» de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1^{er} mars 2018;
- Acquisition de 48,8 % supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8 % dans le capital le 30 juin 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50% à 70% le 1° juin 2018;
- Acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20 % du capital de la société le 13 juillet 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48 % à 76 % le 1^{er} aout 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
- Acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1^{er} septembre 2018;
- Acquisition en Espagne de deux sociétés spécialisées

- dans le secteur des Télécoms, Telecom Salto et Magaez Telecommunicaciones, le 20 septembre 2018;
- Acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la Fibre Optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens, le 6 décembre 2018

Le déploiement du programme d'affacturage déconsolidant sur l'ensemble des filiales du Groupe a permis de réduire le besoin en fonds de roulement (BFR) qui devient négatif de 31,9 millions d'euros en 2018 contre un BFR positif de 27,4 millions d'euros en 2017. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Pour l'exercice 2017, les besoins de financement du Groupe SOLU-TIONS 30 concernent essentiellement:

 Des opérations d'acquisitions de sociétés opérations renforçant l'expertise du Groupe et/ou son maillage géographique. Le montant global de ces acquisitions sur l'exercice 2017 s'élève à

15,7 millions d'euros:

- L'acquisition de 48 % de la société CPCP Télécom en France afin de renforcer ses parts de marché de la fibre optique et du Télécom:
- L'acquisition de 40 % supplémentaire du capital de REXION Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100 % dans le capital;
- L'acquisition de 100 % du capital de Vodafone Kabel Deutschland Field Services GmbH pour renforcer le positionnement du Groupe en Allemagne;
- L'intégration des activités «field services» de Fujitsu dans le domaine du support informatique en France.

13.3.2. STRUCTURE DE LA DETTE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2019, les dettes envers des établissements de crédit, dettes locatives et autres dettes (compléments de prix applicables sur certaines opérations de croissance externe) peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante:

En milliers d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Dettes financières < à 1 an	Dettes financières > à 1 an et < à 4 ans	Dettes financières > à 4 ans
Emprunts et concours bancaires	87,0	21,4	49,3	16,3
Dettes liées aux contrats de locations	61,6	20,6	31,6	9,4
Autres emprunts et dettes assimilées	27,2	12,4	11,4	3,4
TOTAL	175,8	54,4	92,3	29,1

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2019 à 2024. Les concours bancaires courants sont constitués de facilités de caisse.

Le Groupe a négocié en 2018 un financement structuré de 130 millions d'euros, intégrant une ligne de crédit de 75 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe qu'il a utilisé à hauteur de 53 % au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de ce contrat de financement, le Groupe s'est engagé à respecter un ratio de levier financier (Dettes Bancaires Nettes / Marge Opérationnelle) comme devant être inférieur à 2,50 x. Par ailleurs, toujours en fonction de ce ratio de levier financier, le coût financier des financements effectivement contractés par SOLUTIONS 30 pourrait être ajusté à la hausse, sans toutefois dépasser 1,75 % l'an.

À ce jour, le financement en question porte une rémunération de 1,00 % l'an.

13.4 RESTRICTION ÉVENTUELLE À L'UTILISATION DE CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Se référer toutefois au Point 13.3.2 en ce qui concerne les covenants bancaires applicables.

14 INFORMATION SUR LES TENDANCES

14.1 PRINCIPALES TENDANCES

 Informations quant aux conséquences de l'épidémie Covid-19 sur les activités du Groupe: Pour tenter d'endiguer l'épidémie du Covid-19, tous les Etats européens dans lesquels le Groupe SOLUTIONS 30 est implanté ont pris des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissements.

SOLUTIONS 30 réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires sur

des secteurs essentiels à l'économie. En conséquence, le Groupe reste opérationnel partout où il est présent et ses techniciens sont en mesure de réaliser leurs interventions, sur site ou à distance.

L'activité est toutefois perturbée puisque les clients ont modifié leurs modes de fonctionnement, parfois suspendu des projets et fermé des sites, ce qui limite leurs besoins. En outre, certaines interventions à domicile sont reportées ou, dans une moindre mesure, annulées. Il est encore difficile d'évaluer avec précision les conséquences de cette situation car elles sont très variables d'un secteur d'activité à l'autre et d'un pays à l'autre.

Malgré cela, le Groupe a, dès le début de la crise, mis en place un ensemble de mesures pour : 1. Protéger la santé de ses collaborateurs. 2. Assurer la continuité de ses services. 3. Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie. 4. Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

1. Protéger la santé des collaborateurs

Le Groupe étant majoritairement présent sur des secteurs indispensables au bon fonctionnement de l'économie, il reste opérationnel dans tous les pays où il est implanté. Les processus d'intervention ont été adaptés en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires, en particulier en ce qui concerne les gestes barrières rappelés par tous les gouvernements.

2. Assurer la continuité de service

En termes de volumes d'activité, la situation globale est actuellement très contrastée au sein du Groupe. Certaines activités, notamment dans les secteurs de l'énergie et du retail, ont été temporairement suspendues. D'autres, en particulier dans les domaines des télécoms et de l'IT, critiques dans la situation actuelle pour permettre à chacun de rester connectés et ainsi préserver l'activité professionnelle et les liens sociaux, continuent d'opérer. La situation évolue au fur et à mesure que les pays adoptent des nouvelles mesures pour faire face à la crise, il est donc trop tôt pour établir des prévisions d'activité à court terme.

- 3. Adapter la structure de coûts et protéger la trésorerie Le groupe prend toutes les mesures nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle situation, limiter les impacts de cette crise sur sa structure financière, protéger sa situation de trésorerie et, ainsi, préserver ses emplois sur le long terme. SOLUTIONS 30 bénéficie pour cela de plusieurs atouts:
 - Une structure de coûts flexible avec un volant de soustraitance qui permet une forte réactivité aux variations d'activité.
 - Un modèle économique particulièrement souple, qui a montré sa capacité à absorber des montées en charge rapides et démontre aujourd'hui sa capacité à s'adapter aux nouvelles conditions de marché.
 - Une structure financière saine, avec une trésorerie solide et une dette nette très faible.
 - Des partenaires bancaires prêts à renforcer leur accompagnement si cela devenait nécessaire.

En outre, SOLUTIONS 30 s'appuie sur ses relations de confiance et de proximité avec ses clients pour étudier avec eux la mise en place de nouvelles offres commerciales en réponse aux besoins qui naissent d'une situation inédite.

4. Préserver la capacité future du Groupe

à capter la croissance structurelle de ses marchés

Face à une crise sans précédent, les infrastructures informatiques et de télécommunications démontrent leur importance. La digitalisation de l'économie permet de préserver le travail et les liens sociaux tandis que nos habitudes changent. Le Groupe, dont la croissance s'appuie sur l'essor de l'économie numérique, est donc confiant dans ses perspectives de développement à long terme et anticipe un effet rattrapage en sortie de crise dans ces domaines. Aux côtés de ses clients, SOLUTIONS 30 commence d'ailleurs à préparer la sortie de crise et les plans de montée en charge.

Activité au titre du 1er trimestre 2020 (informations données en normes IFRS) :

En millions d'euros Données non auditées	1 ^{er} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2019	Variation en %
Chiffre d'affaires France	116,4	101,3	+14,8 %
Chiffre d'affaires Benelux	34,8	30,9	+13,0 %
Chiffre d'affaires Autres Pays	37,3	28,2	+32,0 %
Total Chiffre d'affaires	188,5	160,4	+17,5 %

Ces informations ont été préparées sur la base des mêmes processus internes du Groupe que pour l'établissement de ses données de chiffres d'affaires semestriels ou annuelles. Ces données n'ont toutefois pas été auditées.

Au 1^{er} trimestre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 188,5 millions d'euros, en hausse de 17,5 % (10,5 % en organique) par rapport à la même période de 2019.

Après un bon début d'année dans la continuité d'un solide dernier trimestre 2019, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entrainé des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissement, a perturbé l'activité du Groupe.

Opérant sur des secteurs d'activité dits « essentiels », le Groupe a poursuivi ses activités partout où il est présent, y compris dans les zones où le confinement est le plus strict. Pour le 1er trimestre 2020, le Groupe maintient ainsi des niveaux de croissance à deux chiffres, avec de fortes disparités entre les territoires et les marchés. Au global, l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires du Groupe au 1er trimestre 2020 est estimé à environ 7 %.

En France, le chiffre d'affaires atteint 116,4 millions d'euros, en croissance de 14,8 % (13,3 % en organique) par rapport au 1er trimestre 2019. L'activité Télécoms (69 % du chiffre d'affaires en France) ressort en hausse de 35 % tandis que l'activité Energie (17 % du chiffre d'affaires) est en repli de 22 % en raison de la suspension des installations de compteurs intelligents depuis le 17 mars. L'activité IT, qui représente 9 % du chiffre d'affaires en France, est, quant à elle, en retrait de 16 %, impactée par la fermeture temporaire de plusieurs sites clients. Les autres activités du Groupe (5 % du chiffre d'affaires France) sont en croissance de 54 %.

Au Benelux, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 34,8 millions d'euros, en hausse de 13 % (1,6 % en organique) par rapport à 2019. Sur ce territoire, la baisse de 10 % des activités IT (7 % du chiffre d'affaires) pèse sur la performance du trimestre. L'activité télécoms

(77 % du chiffre d'affaires) est en hausse de 7 % et l'activité Energie (7 % du chiffre d'affaires) augmente de 176 % grâce à la montée en charge des déploiements de bornes de recharge pour véhicules électriques et à l'intégration de la société néerlandaise i-Project.

Dans les autres pays, l'activité est dynamique en Allemagne avec un chiffre d'affaires qui croit de 12 % pour atteindre 15,5 millions d'euros. En Espagne, le chiffre d'affaires atteint 9,5 millions d'euros, en croissance de 44 % mais stable à périmètre constant du fait des impacts du confinement sur les projets en cours. En Italie, l'activité est en très légère progression à périmètre constant mais la cession des filiales dédiées à DXC impacte le chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros, qui s'inscrit ainsi en repli de 16 %. En Pologne, le pays n'est que peu impacté par la crise sanitaire et l'activité se poursuit normalement. Sur le trimestre, la Pologne enregistre un chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses salariés et limiter les impacts de cette crise sur sa situation financière afin de préserver sa capacité à accélérer le moment venu. En complément de ces mesures, le Conseil de Surveillance du 27 avril dernier a approuvé la proposition du Directoire, qui, par soucis de solidarité avec les équipes, a souhaité baisser la rémunération fixe de ses membres de 25 % pour le temps que dureront les mesures exceptionnelles mises en œuvre en 2020 par le Groupe, en particulier les mesures d'activité partielle.

14.2 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE SOLUTIONS 30

À court et moyen terme, le Groupe SOLUTIONS 30 continuera de donner la priorité à la croissance afin d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où il est présent, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses coûts. Sa stratégie s'appuie sur un modèle économique vertueux et facilement duplicable, qui lui permet de poursuivre son développement à la fois sectoriel et géographique, et de maintenir une politique d'acquisition ciblée, levier d'accélération dans l'atteinte de ses objectifs.

En 2020, SOLUTIONS 30 anticipe une croissance toujours très soutenue et rentable. En complément de la croissance embarquée issue des récentes opérations et signatures de contrats, le Groupe devrait continuer d'élargir ses champs d'intervention, en particulier dans le domaine de l'énergie où il commence à signer des contrats portant sur le déploiement des bornes de chargement pour véhicules électriques. En parallèle, le Groupe étudie son implantation sur de nouveaux territoires et se tient prêt à saisir de nouvelles opportunités de croissance externe.

À l'issue d'un exercice 2019 particulièrement dynamique, SOLU-TIONS 30 aborde donc 2020 sereinement et idéalement positionné pour capter la croissance de marchés structurellement porteurs puisque directement liés à la transformation numérique de l'économie à l'échelle européenne.

En synthèse, SOLUTIONS 30 poursuit donc sa stratégie de diversification géographique et sectorielle, avec l'ambition d'atteindre un milliard d'euros de chiffre d'affaires à moyen terme et de se positionner sur les marchés les plus porteurs dans le futur.

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéficie au titre de son exercice en cours.

16 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

16.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

16.1.1. CHANGEMENT DE DATE DE RÉFERENCE COMPTABLE

La Société n'a pas effectué de changement de sa date de référence comptable durant la période.

16.1.2. NORMES COMPTABLES

SOLUTIONS 30 est structuré depuis le 19 février 2013 en société européenne.

Le siège social de l'entité consolidante SOLUTIONS 30 est basé au Grand-Duché du Luxembourg depuis le 1er août 2013. Ainsi, les états financiers consolidés de SOLUTIONS 30 sont établis depuis

cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés applicables au Luxembourg.

Les états financiers consolidés 2017 et 2018 ont été établis selon les règles imposées par la Loi de 1915 et la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales (la «Loi de 2002»).

Dans le cadre du projet de transfert de ses actions du marché Euronext Growth vers le marché réglementé Euronext® d'Euronext Paris, les comptes 2019 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, comptes présentant également les données comparées de l'exercice 2018 également en normes IFRS.

16.1.3. CHANGEMENT DE RÉFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOLUTIONS 30 ont été établis conformément aux normes IFRS, pour la première fois en 2019. Les comptes de l'exercice 2018 ont été retraités selon les normes IFRS et les mêmes principes que ceux appliqués au 31 décembre 2019.

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accountingstandards-regulation-ec-no-1606-2002_fr.

Le Groupe a ainsi notamment adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour la première fois au 1er janvier 2018. En application de cette norme, tous les contrats de location/leasing sont désormais reconnus au bilan. Cela donne lieu à la constatation à l'actif d'une immobilisation (droits d'utilisation) avec pour contrepartie un passif financier, calculé en actualisant les flux futurs de loyers prévus aux contrats. Ces droits d'utilisation font l'objet d'amortissements et le passif donne lieu à la constatation d'une charge financière.

SOLUTIONS 30 n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2019.

16.1.4. NORMES COMPTABLES NATIONALES

Cf paragraphe 16.1.2. ci-dessus.

16.1.5. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2019 – NORMES IFRS

1.1 État de la situation financère consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Capital souscrit non appelé	1.3	1	2	-
Écarts d'acquisition	10.2	55.034	53.352	26.122
Autres immobilisations incorporelles	10.3	131.499	110.312	38.415
Immobilisations corporelles	10.4	13.697	12.724	5.408
Droits d'utilisation des actifs	7	61.884	56.293	23.957
Actifs sur contrats non courants	4.4	1.102	732	864
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3.4	197	613	8.947
Actifs financiers non courants	13.1	1.998	2.843	1.006
Impôts différés actifs	9.2	5.240	7.380	5.300
ACTIFS NON COURANTS		270.652	244.251	110.019
Stocks et travaux en cours	14.2	15.050	14.590	6.366
Clients et comptes rattachés	4.4	173.138	130.206	76.265
Actifs sur contrats courants	4.4	571	721	647
Autres créances	14.1	100.143	161.864	115.523
Charges constatées d'avance		143	312	1.218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	84.162	69.898	26.785
ACTIFS COURANTS		373.207	377.591	226.804
TOTAL ACTIF		643.859	621.842	336.823

PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Capital souscrit		13.659	13.267	12.155
Primes d'émission		17.376	15.860	13.967
Réserve légale		1.362	1.269	1.078
Réserves consolidées		53.616	24.232	25.756
Résultat de l'exercice		39.223	33.560	-
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		125.236	88.188	52.956
Intérêts minoritaires		13.111	10.687	(281)
CAPITAUX PROPRES		138.347	98.875	52.675
Endettement, part à long terme	8.2	80.664	86.312	46.098
Dettes liées aux contrats de location	7	40.987	37.080	13.960
Provisions non courantes	12	18.856	10.226	6.194
Impôts différés passifs	9.2	28.801	26.115	8.237
Autres passifs financiers non courants		836	-	-
PASSIFS NON COURANTS		170.144	159.733	74.489
Endettement, part à court terme	8.2	33.668	23.700	22.357
Provisions courantes	12	757	1.093	971
Dettes liées aux contrats de location	7	20.607	18.786	9.514
Fournisseurs		111.073	75.050	39.697
Dettes fiscales et sociales	14.3	152.271	193.287	114.842
Autres passifs courants	14.4	14.013	48.855	18.648
Produits constatés d'avance		2.979	2.463	3.630
PASSIFS COURANTS		335.368	363.234	209.659
TOTAL PASSIF		643.859	621.842	336.823

RÉSULTAT (en milliers d'euros)	NOTES	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	4	682.205	451.823
Autres produits opérationnels courants	6.1	29.916	34.319
Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés	6.1	(53.543)	(32.493)
Charges de personnel	5.2	(180.358)	(133.405)
Impôts, taxes et versements assimilés		(58.784)	(44.231)
Autres charges opérationnelles courantes	6.1	(327.633)	(220.825)
MARGE OPÉRATIONNELLE		91.803	55.188
Dépréciations et amortissements des immobilisations	10	(43.135)	(28.409)
Dotations et reprises sur provisions		(3.826)	(1.011)
Résultat sur cession de participations	6.2	2.057	15.136
Autres produits opérationnels non courants	6.1	3.071	820
Autres charges opérationnelles non courantes	6.1	-	(1.866)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		49.970	39.858
Produits financiers	8.5	2.069	846
Charges financières	8.5	(3.074)	(3.026)
RÉSULTAT FINANCIER		(1.005)	(2.180)
Impôts sur les résultats	9	(9.371)	(4.797)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(359)	(315)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		39.235	32.567
Dont part du Groupe		39.223	33.560
Dont part des Intérêts minoritaires		12	(993)
Résultat de base par action, part du groupe (en euro)		0,366	0,323
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)		0,366	0,313

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	39.235	32.567
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	84	(165)
Variation des écarts actuariels	(660)	209
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	77	(44)
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	(499)	0
RÉSULTAT GLOBAL	38.736	32.567
Dont part du Groupe	38.724	33.560
Dont part des Intérêts minoritaires	12	(993)

1.3. Variation des capitaux propres consolides

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2018	12.155	13.967	1.078	26.124	(368)	52.956	(281)	52.675
Résultat 2018			191	33.369		33.560	(993)	32.567
Résultat reconnu en capitaux propres				165	(165)			
RÉSULTAT GLOBAL 2018			191	33.534	(165)	33.560	(993)	32.567
Valorisation des paiements en actions *				772		772		772
Augmentation de capital **	1.112	1.894				3.006		3.006
Variations de périmètre ***				(2.105)		(2.105)	11.961	9.855
SITUATION AU 31.12.2018	13.267	15.860	1.269	58.325	(533)	88.188	10.687	98.875
Résultat 2019			94	39.129		39.223	12	39.235
Résultat reconnu en capitaux propres				(583)	84	(499)		(499)
RÉSULTAT GLOBAL 2018			191	33.534	(165)	33.560	(993)	32.567
Augmentation de capital **	392	1.516				1.908		1.908
Variations de périmètre ***				(3.584)		(3.584)	2.412	(1.172)
SITUATION AU 31.12.2019	13.659	17.376	1.362	93.288	(449)	125.236	13.111	138.347

^{*} voir note 5.3

*** voir note 3.3 – la comptabilisation des options de vente est comptabilisée en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires et la différence résiduelle dans les réserves groupe. La variation est également liée à des acquisitions d'intérêts additionnels d'entités déjà consolidées par le Groupe.

^{**} voir note 11

1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	39.235	32.567
Résultat net part du groupe	39.223	33.560
Résultat net part des intérêts minoritaires	12	(993)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations et amortissements	43.135	28.409
Dotations aux provisions	3.826	1.011
Variation des provisions avec contreparties financières	-	(17.108)
Variation des impôts différés	4.826	15.799
Plus-values de cession, nettes d'impôt	(2.057)	(15.136)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	359	315
Paiement fondé en actions *	-	772
Variation de la juste valeur des actifs sur contrats non courants	(370)	133
Variation de la juste valeur des instruments financiers ****	166	-
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	(3.071)	(820)
Variation de la juste valeur des earn outs et compléments de prix	(1.427)	245
Elimination des charges d'intérêts ****	1.873	1.941
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	86.496	48.126
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(20.670)	35.164
Diminution (augmentation) des stocks et en cours	(460)	(8.225)
Diminution (augmentation) des créances clients & autres débiteurs	(42.782)	(54.015)
Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs	36.023	35.353
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes	(13.451)	62.051
Flux net de trésorerie généré par l'activité	65.826	83.290
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(20.346)	(21.692)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise **	(6.901)	(29.282)
Contreparties éventuelles sur acquisitions de filiales et acquisitions de fonds de commerce	(8.650)	(11.450)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1.223	3.036
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(34.672)	(59.388)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations (réductions) de capital	1.908	3.006
Emissions d'emprunts ***	17.689	40.100
Remboursements d'emprunts et charges financières associées ***	(13.364)	(7.234)
Remboursement de la dette locative et charges financières associées	(23.151)	(16.528)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(16.918)	19.344
Incidence des variations de cours des devises	30	(133)
VARIATION DE TRESORERIE	14.264	43.113
Trésorerie d'ouverture	69.898	26.785
Trésorerie de clôture	84.162	69.898

voir note 5.3voir note 3.2voir note 8.2voir note 8.5

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1: INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LE GROUPE

Les états financiers consolidés de SOLUTIONS 30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 8 juin 2020. SOLUTIONS 30 (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris. Le siège social est situé au :

3 rue de la Reine L-2418 Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe: opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques... Fort de plus de 20 millions d'interventions réalisées depuis sa création et organisé autour d'un réseau de plus de 10 000 techniciens de proximité, SOLUTIONS 30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique et la Pologne.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 3.

NOTE 2: PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Première déclaration de conformité

2.1.1.1 Première adoption des normes IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe Solutions 30 ont été établis, et ce pour la première fois, conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2019.

Pour les périodes antérieures et jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe préparait ses comptes selon les normes comptables luxembourgeoises (LUX GAAP).

Par conséquent, le Groupe a préparé des états financiers conformes aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2019, incluant l'exercice 2018 comme période comparative. Ils intègrent un état de la situation financière à la date de transition IFRS du Groupe, soit le 1er janvier 2018. Les notes 2.1 et 2.2 détaillent les principaux ajustements réalisés par le Groupe afin de retraiter ses comptes initialement préparés selon les normes comptables luxembourgeoises, au niveau de l'état de la situation financière au 1er janvier 2018 ainsi que pour les états financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

2.1.1.2 Exemptions appliquées

Pour les sociétés adoptant pour la première fois les normes IFRS, la norme IFRS 1 autorise des exemptions dans l'application rétroactive de certaines normes IFRS.

Le Groupe a appliqué les exemptions suivantes :

- Le Groupe a évalué l'ensemble des contrats existants au 1^{er} janvier 2018 afin de déterminer s'ils contiennent des engagements de location en tenant compte des conditions en vigueur au 1er janvier 2018. Des dettes locatives ont été comptabilisées sur la base des loyers restants dus, actualisés par référence au taux d'emprunt moyen marginal du preneur au 1er janvier 2018. Les droits d'utilisation des actifs ont été valorisés au même montant que les dettes locatives, ajustés du montant des éventuelles avances ou des éventuels loyers dus relatifs aux contrats de location présents dans l'état de la situation financière juste avant le 1er janvier 2018. Les charges de location des contrats arrivant à échéance dans les 12 mois suivants la date de transition IFRS et des contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ont été reconnues comme des charges d'exploitation (voir note 7).
- La norme IFRS 3 n'a pas été appliquée aux regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition IFRS, soit le 1er Janvier 2018. Pour les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition IFRS, la valeur des écarts d'acquisition nette des amortissements préalablement comptabilisés a été intégrée dans le premier état de la situation financière au 1er janvier 2018.

2.1.1.3 Retraitements appliqués

Regroupement d'entreprises et notion de contrôle

Dans le référentiel comptable luxembourgeois, le Groupe utilisait la méthode d'intégration proportionnelle pour consolider sa filiale Janssens Group jusqu'au 31 mai 2018. En IFRS, il convient d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette période. Au 31 mai 2018, le Groupe obtient le contrôle de la filiale et consolide celle-ci en intégration globale aussi bien dans le référentiel comptable luxembourgeois qu'en IFRS.

En IFRS, le contrôle d'une société est appréhendé en tenant compte des droits de vote potentiels. Cette notion n'a pas été prise en considération dans l'évaluation du contrôle dans le référentiel comptable luxembourgeois. Pour ces raisons, la société CPCP Telecom, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans le référentiel luxembourgeois jusqu'à ce que Solutions 30 prenne une participation majoritaire le 31 juillet 2018, est consolidée en intégration globale à 100% dans le référentiel IFRS au 1er janvier 2018.

Par ailleurs, en IFRS, l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis doit être réalisé dans les 12 mois suivant un regroupement d'entreprises et comptabilisée en date d'acquisition.

Actifs incorporels

Selon les normes comptables luxembourgeoises, le Groupe reconnaissait des fonds de commerce sur certaines opérations

d'acquisition. Ceux-ci s'élevaient à 3.967 KEUR au 1er janvier 2018 et à 6.965 KEUR au 31 décembre 2018. En IFRS, les fonds de commerce sont reclassés en écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont présentés dans les actifs incorporels dans l'état de la situation financière.

Par ailleurs, dans le référentiel comptable luxembourgeois, les écarts d'acquisition étaient amortis. En IFRS, ils font l'objet d'un test de valeur conformément à IAS 36 dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les acquisitions antérieures à la date de transition, la valeur des écarts d'acquisition nette des amortissements a été comptabilisée dans l'état global de la situation financière au 1er janvier 2018.

Titres des sociétés mises en équivalence

À la date de transition IFRS, la valeur des participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence a fait l'objet d'une revue au regard des flux de trésorerie futurs conformément à la norme IAS36. Une perte de valeur de 2,3 M€ a ainsi été comptabilisée au 1^{er} janvier 2018 sur la participation du Groupe dans Vitgo.

Provisions non courantes – Engagements de retraite

Dans le référentiel IFRS, les provisions liées aux indemnités de départ en retraite doivent être évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les provisions sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à hauteur du montant total de l'obligation en contrepartie des réserves du Groupe à la date de la transition (voir note 5.4).

Les années suivantes, les écarts actuariels sont comptabilisés dans les réserves tandis que le coût des services rendus et le coût financier sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Activités conjointes

Le Groupe a établi un partenariat sous la forme d'un consortium avec d'autres sociétés en Belgique depuis 2016 afin de contribuer au développement de l'infrastructure télécom dans ce pays. Dans le référentiel comptable luxembourgeois, les revenus facturés à ce consortium au titre de l'activité réalisée par le Groupe étaient intégrés au chiffre d'affaires du Groupe. En normes IFRS, les revenus et les coûts doivent être traités distinctement à hauteur de la participation du Groupe dans le consortium.

Des revenus complémentaires de 732 KEUR et de 30 KEUR ont ainsi été comptabilisés respectivement pour les exercices 2018 et 2019 et des charges de 302 KEUR et de 187 KEUR ont été comptabilisées pour les exercices 2018 et 2019. L'impact des années précédentes est intégré dans les réserves de l'état de la situation financière du 1er janvier 2018 pour un montant de 98 KEUR.

Chiffre d'affaires

Le Groupe dispose d'une offre incluant la mise à disposition d'équipements électroniques de paiement et les services de maintenance associés. Selon les normes comptables luxembourgeoises, le Groupe reconnaissait le chiffre d'affaires associés sur la base des prestations réalisées. Dans le référentiel IFRS, ces contrats comportent deux obligations de performance distinctes qui donnent lieu, chacune, à un processus de reconnaissance du revenu différent. Le revenu issu de la mise à disposition des équipements est ainsi reconnu intégralement au moment de la livraison de ceux-ci tandis que le revenu des activités de maintenance continue d'être reconnu sur la durée du contrat de location.

Sur certains contrats, le Groupe dispose d'obligations de performance donnant lieu à la perception de revenus variables au titre d'une période de production supérieure à 6 mois. Le chiffres d'affaires établi selon les normes luxembourgeoises intégrait ces revenus variables dans le chiffre d'affaires dès lors que ceux-ci étaient certains. Selon les normes IFRS, ces revenus variables doivent être intégrés au chiffre d'affaires dès lors qu'ils sont hautement probables.

Des revenus complémentaires de 998 KEUR et de 437 KEUR ont ainsi été reconnus respectivement pour l'exercice 2018 et pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, la variation des travaux en cours, classée dans les autres produits en normes luxembourgeoises, est présentée dans le chiffre

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
CHIFFRE D'AFFAIRES EN NORMES LUXEMBOURGEOISE	685.380	441.816
DONT PRODUCTION STOCKÉE	(3.642)	(1.468)
Changements de méthode de consolidation		9.745
Comptabilisation des intérêts acquis dans une entreprise commune	30	732
Reconnaissance des revenus variables futurs liées aux obligations de performance	216	1.057
Reconnaissance du revenu futur lié à la location de terminaux de paiement	221	(59)
AJUSTEMENTS AUX NORMES LOCALES	467	11.475
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	682.205	451.823

d'affaires en normes IFRS.

Paiement en actions

Conformément aux principes de la norme IFRS 2 (voir section 5.3), les services reçus des salariés relatifs à l'octroi des plans d'options sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global en contrepartie des capitaux propres du Groupe. La charge correspond à la juste valeur des plans d'options de souscription et d'achat d'actions. Une charge de 772 KEUR a ainsi été comptabilisée dans l'état du résultat global de l'exercice 2018.

Impôts différés

Les différents ajustements liés au passage aux normes IFRS détaillés ci-dessus ont généré plusieurs différences temporelles. Le Groupe reconnait l'impact fiscal de ces différences temporelles à travers la comptabilisation d'impôts différés en contrepartie des capitaux propres du Groupe dans son état de la situation financière à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018.

2.2 Tableaux de passage

2.2.1 Rapprochement de la situation financière à la date de (01.01.2018) dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois

ACTIF		ent s et 3S 3 /	onds de se en (IFRS 3)	s activités FRS 15)	sation ions ans une ommune	s de location)	sation ments	FRS 2)	ints		
	LUX GAAP	Regroupem d'entreprise contrôle (IFF IFRS10)	Reclass Fon commerce e goodwill (IF	Produits de ordinaires (II	Comptabilis des acquisiti d'intérêts de entreprise o	Contrats de (IFRS 16)	Comptabilis des engager de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (I	Reclassements	IFRS	
A. Capital souscrit non appelé	-								-	-	Capital souscrit non appelé
4. Écarts d'acquisition	17 910	4 245	3 967						-	26 122	Écarts d'acquisition
I. Immobilisations incorporelles	-	(732)	(3 967)				-	-	43 113	38 415	Autres immobilisa- tions incorporelles
 Concessions, brevets, licences, marques acquis à titre onéreux 	34 877								(34 877)	-	tions incorporeires
2. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	4 032								(4 032)	-	
 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours 	4 205								(4 205)	-	
II. Immobilisations corporelles	-	243		(1 374)					6 538	5 408	Immobilisations corporelles
1. Terrains et constructions	75								(75)	-	·
2. Installations techniques et machines	2 357								(2 357)	-	
3. Autres installations, outillage et mobilier	4 107								(4 107)	-	
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	-								-	-	
	-					23 957			-	23 957	Droits d'utilisation des actifs
	-			864						864	Actifs sur contrats non courants
III. Immobilisations financières	-	7 558			(98)				1 487	8 947	Participations dans les sociétés mises en équivalence
	-								1 006	1 006	Actifs financiers non courants
2. Prêts et créances immobilisés	1 210								(1 210)	-	non courants
3. Titres mis en équivalence	1 487								(1 487)	-	
	-	2 318		(152)		(1)	990		2 145	5 300	Impôts différés actifs
C. Actif immobilisé	70 259	13 632	-	(662)	(98)	23 956	990	-	1 942	110 019	ACTIFS NON COURANTS
I. Stocks		507							5 859	6 366	Stocks de marchan- dises et produits en cours
3. Produits finis et marchandises	1 110								(1 110)	-	
4. Produits en cours de fabrication	4 749								(4 749)	-	
II. Créances		3 854		407					72 004	76 265	Clients et comptes rattachés
Créances résultant de ventes et prestations de service	103 385								(103 385)	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-								-	-	
Autres créances a) dont la durée résiduelle est inférieure	113 344								- (113 344)	-	
ou égale à un an				647						647	Actifs sur contrats courants
		3 520							112 003	115 523	Autres créances
3. Impôts différés actifs	2 145								(2 145)	-	
·						(516)			1 734	1 218	Charges constatées d'avance
III. Valeurs mobilières									-	-	
1. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	1 637								(1 637)	-	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	26 682	(1 534)							1 637	26 785	Trésorerie et équiva- lents de trésorerie
E. Comptes de régularisation	1 821								(1 821)	-	
D. Actif circulant	254 873	6 347	-	1 054	-	(516)	-	-	(34 954)	226 804	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	325 132	19 979				23 440			(33 012)	336 823	TOTAL ACTIF

⁽¹⁾ voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises (2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels (3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

⁽⁴⁾ voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes (5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location (6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes

[–] engagements de retraite (7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions (8) reclassements de présentation

PASSIF				tés)	in- tre-	uc					
	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activi ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'i térêts dans une en prise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Reclassements	IFRS	
A. Capitaux propres	66 468								-		
I. Capital souscrit	12 155								-	12 155	Capital souscrit
II. Prime d'émission et primes assimilées	13 967								-	13 967	Primes d'émission
IV. Réserves									-	-	
1. Réserve légale	1 078								-	1 078	Réserve légale
2. Réserves consolidées	20 102	(614)				3	(1 729)		7 994	25 756	Réserves consolidées
VI. Résultat de l'exercice	12 458	(3 891)		391	(98)	(1)	(878)		(7 982)	-	Résultat de l'exercice
		(4 505)	-	391	(98)	2	(2 607)	-	12	52 956	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
X. Intérêts minoritaires	6 708	(6 987)							(1)	(281)	Intérêts minoritaires
		(11 492)	-	391	(98)	2	(2 607)	-	11	52 675	CAPITAUX PROPRES
B. Provisions	10 597	19 126				13 960			26 972	46 098 13 960	Endettement, part à long terme Dettes liees aux contrats de loca- tion, part à long terme
3. Autres provisions	2 338	772					3 621		(537)	6 194	Provisions non
		772									courantes Impôts différés
4. Impôts différés Passifs	8 259						(24)		2	8 237	passifs
									-	-	Autres passifs finan- ciers non courants
		19 898	-	-	-	13 960	3 597	-	26 437	74 489	PASSIFS NON COURANTS
C. Dettes	244 438								-		
									-	-	
2. Dettes envers des établissements									-	-	
de crédit b) dont la durée résiduelle est											
supérieure à un an	31 663								(31 663)	-	_
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	17 503	2				-			4 852	22 357	Endettement, part à court terme
						9 514				9 514	Dettes liées aux contrats de location, part à court terme
									971	971	Provisions courantes
									-	-	
3. Acomptes reçus sur commandes									-	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	70								(70)	-	
4. Dettes sur achats et prestations de services									-	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	35 311	4 364				(48)			70	39 697	Fournisseurs
5. Autres dettes dont :									-	-	
a) Dettes fiscales	89 732	4 478							20 632	114 842	Dettes fiscales et sociales
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	21 597								(21 597)	-	
c) Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	48 562	2 729				11			(32 654)	18 648	Autres passifs courants
D. Comptes de régularisation	3 630								-	3 630	Produits constatés d'avance
		11 572	-	-	-	9 477	-	-	(59 458)	209 659	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	325 132	19 979	-	391	(98)	23 440	990	-	(33 012)	336 823	TOTAL PASSIF

⁽¹⁾ voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises (2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels (3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

⁽⁴⁾ voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes (5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location (6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes –

engagements de retraite (7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

⁽⁸⁾ reclassements de présentation

2.2.2 Rapprochement de la situation financière à la date de (31.12.2018) dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois

ACTIF					u e	u.						
	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activi ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commu (IFRS 11)	Contrats de locatior (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation déficits fiscaux (IAS 12)	Reclassements	IFRS	
A. Capital souscrit non appelé	2									-	2	Capital souscrit non appelé
4. Écarts d'acquisition	53 682	(4 378)	6 965							(2 917)	53 352	Écarts d'acquisition
I. Immobilisations incorporelles		31 292	(6 965)							85 985	110 312	Autres immobilisations incorporelles
 Concessions, brevets, licences, marques acquis à titre onéreux 	69 497									(69 497)	-	
2. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	9 166									(9 166)	-	
 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours 	4 406									(4 406)	-	
II. Immobilisations corporelles				(1 321)						14 045	12 724	Immobilisations corporelles
1. Terrains et constructions	2 053									(2 053)	-	·
2. Installations techniques et machines	7 714									(7 714)	-	
3. Autres installations, outillage et mobilier	4 146									(4 146)	-	
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	132									(132)	-	Droits d'utilisation
	-					56 293				-	56 293	des actifs
	-			732						-	732	Actifs sur contrats non courants Participations
	-									613	613	dans les sociétés mises en équivalence
III. Immobilisations financières	-	(106)								2 950	2 843	Actifs financiers non courants
2. Prêts et créances immobilisés	3 276									(3 276)	-	
3. Titres mis en équivalence	287	2 339		(447)		39	861		986	(287) 3 601	7 380	Impôts différés actifs
C. Actif immobilisé	154 361	29 146	-	(1 035)	-	56 332	861	-	986	3 601	244 251	ACTIFS NON COURANTS
I. Stocks										14 590	14 590	Stocks de marchandises et produits en cours
3. Produits finis et marchandises	9 841									(9 841)	-	,
4. Produits en cours de fabrication	4 749									(4 749)	-	
II. Créances		(298)		1 463	732					128 309	130 206	Clients et comptes rattachés
Créances résultant de ventes et pres- tations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure	123 280									(123 280)	-	
ou égale à un an	-									-	-	
2. Autres créances				721						-	721 -	Actifs sur contrats courants
a) dont la durée résiduelle est inférieure	162 863									(999)	161 864	Autres créances
ou égale à un an 3. Impôts différés actifs	3 592									(3 592)	-	
5pota directa della	3372					(632)				943	312	Charges consta-
III. Valeurs mobilières						(302)				-	-	tées d'avance
1. Autres valeurs mobilières et autres	751									(751)	-	
instruments financiers IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	69 147									751	69 898	Trésorerie et équivalents de trésorerie
E. Comptes de régularisation	1 052									(1 052)	-	
D. Actif circulant	375 275	(298)	-	2 184	732	(632)	-	-	-	329	377 591	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	529 636	28 848			732		861		986	3 930		TOTAL ACTIF

⁽¹⁾ voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises (2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels (3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires (4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(8) reclassements de présentation

⁽⁵⁾ voir note 2.1.1.2. – Contrats de location (6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes

[–] engagements de retraite

⁽⁷⁾ voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

PASSIF		ent s et {S.3./	ds de n 3S 3)	s activités -RS 15)	ation ons ns une ommune	location	ation ments AS 19)	en ; 2)	éficits 12)	nts		
	LUX GAAP	Regroupeme d'entreprises contrôle (IFR IFRS10)	Reclass Fonds d commerce en goodwill (IFRS 3	Produits des act ordinaires (IFRS	Comptabilisatio des acquisitions d'intérêts dans u entreprise comm (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagement de retraite (IAS 19	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation défi fiscaux (IAS 12	Reclassements	IFRS	
A. Capitaux propres	91 583									-		
I. Capital souscrit	13 267									-	13 267	Capital souscrit
II. Prime d'émission et primes assimilées	15 859									-	15 860	Primes d'émission
IV. Réserves										-	-	
1. Réserve légale	1 269									-	1 269	Réserve légale
2. Réserves consolidées	32 823	(6 552)		391	(137)	(0)	(3 088)	772		22	24 232	Réserves consolidées
VI. Résultat de l'exercice	19 966	12 436		757	214	(140)	114	(772)	984	-	33 560	Résultat de l'exercice
		5 885	-	1 149	78	(140)	(2 974)	-	984	22	88 188	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
X. Intérêts minoritaires	8 399	2 269			33				2	(16)	10 687	Intérêts minoritaires
		8 154	-	1 149	111	(140)	(2 974)	-	986	6	98 875	CAPITAUX PROPRES
		9 420					,			76 892	86 312	Endettement,
		7 120				37 080				-	37 080	part à long terme Dettes liees aux contrats de
B. Provisions	18 498					37 000					37 080	location, part à long term
		005					4 1 0 4			2146	10.226	D
3. Autres provisions	3 081	895				()	4 104			2 146	10 226	Provisions non courantes
4. Impôts différés Passifs	15 417	10 678			45	(15)	(268)			258	26 115	Impôts différés passifs Autres passifs financiers
										-	-	non courants
		20 993	-	-	45	37 065	3 836	-	-	79 297	159 733	PASSIFS NON COURANTS
C. Dettes	417 091									-		
										-	-	
 Dettes envers des établissements de crédit 										-	-	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	16 817									(16 817)	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	65 451									(41 751)	23 700	Endettement, part à court terme
_						18 786				-	18 786	Dettes liees aux contrats de location, part à court terme
										1 093	1 093	Provisions courantes
										-	-	Passifs financiers courants
3. Acomptes reçus										-	-	
sur commandes a) dont la durée résiduelle est	1 523									(1 523)	-	
inférieure ou égale à un an 4. Dettes sur achats et										-	_	
prestations de services a) dont la durée résiduelle est	72 207	(200)			576	(57)						Fournissours
inférieure ou égale à un an	73 307	(298)			370	(57)				1 522	75 050	Fournisseurs
5. Autres dettes dont :	152.001									-	-	Datter Carolina da a da
a) Dettes fiscales b) Dettes au titre de la	153 881									39 406	193 287	Dettes fiscales et sociales
sécurité sociale c) Autres dettes dont la durée	42 646									(42 646)	-	
résiduelle est inférieure ou égale à un an	63 467									(14 612)	48 855	Autres passifs courants
D. Comptes de régularisation	2 463									-	2 463	Produits constatés d'avance
		(298)	-	-	576	18 729	-	-	-	(75 327)	363 234	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	529 636	28 848		1 149	732	55 654	862			3 976	621 842	TOTAL PASSIF

⁽¹⁾ voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises (2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels (3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

97

⁽⁴⁾ voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes (5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location (6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes –

engagements de retraite (7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions (8) reclassements de présentation

2.2.3 Rapprochement du résultat global à la date de dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois (31.12.2018)

RÉSULTAT	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / FRS10)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune IFRS 11)	Contrats de location IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation déficits Iscaux (IAS 12)	Reclassements	IFRS	
1.Chiffres d'affaires net		10 181	998	732					(1 904)	451 823	Chiffres d'affaires
Variation du stock de produits finis et en cours de production	(1 468)	(436)							1 904	(0)	
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	4 947								(4 947)	-	
4. Autres produits d'exploitation	28 954	(388)							(28 566)	0	
		33							34 286 (32 493)	34 319 (32 493)	Autres produits opérationnels courants Variation de stock nette et matières premières et consom-
5.41.4.4.4	(252.24.4)	(5.04.6)	(52.4)	(202)	46054					, i	mables utilisés
5. Achats et charges externes		(5 916)	(534)	(302)	16 251				251 315	-	
a) Matières premières et consommables b) Autres charges externes	(3.3.3.7)									_	
6. Frais de personnel		(6 094)					(772)		44 234	- (133 405)	Charges de personnel
a) Salaires et traitements		(0 0) 4)					(112)		77 237	-	charges de personner
b) Charges sociales, avec mention séparée de celles couvrant les pensions										-	
		(134)							(44 097)	(44 231)	Impôts, taxes et versements assimilés
7. Correction de valeur	(15 988)						-		15 988	-	assirines
a) sur frais d'établissement et sur immobili- sations corporelles et incorporelles	(14 728)									-	
 b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur nominale au sein de l'entreprise 										-	
8. Autres charges d'exploitation	(3 391)	(24)							(217411)	(220 825)	Autres charges opérationnels courants
									-	55 188	Marge opérationnelle
		(1 429)	588		(16 068)	218			(11 718)	(28 409)	Dépréciations et amortissements des immobilisations Dotations et reprises sur
									(1 011)	(1 011)	provisions Résultat sur cession de
									15 136	15 136	participations
 Produits provenant de participations, avec mention séparée de ceux provenant des montants dus aux entreprises liées 	5 449								(5 449)	-	
		(495)							1 315	820	Autres produits opérationnels non courants
		(28)							(1 838)	(1 866)	Autres charges opérationnels non courantes
									-	39 858	Résultat opérationnel
									846	846	Produits financiers
		4			(345)				(2 685)	(3 026)	Charges financières
									-	(2 180)	Résultat financier
13. Intérêts et charges assimilés, avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées	(2 775)	15 633 142			(31)	(61)			(15 572) 2 665	(0)	
14. Impôt sur le résultat	(5 554)	179	(295)	(124)	54	(43)		986	-	(4 797)	Impôts sur les résultats
15. Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1 /132)	1 116	,	, ,		/			-	(315)	Quote-part du résultat des socié- tés mises en équivalence
17. Résultat de l'exercice		12 345	757	306	(140)	114	(772)	986	-	32 567	Résultat net de l'ensemble consolidé
dont part du Groupe	19 966	12 437	757	214	(140)	114	(772)	984	-	33 560	Dont part du Groupe
dont Part intérêts minoritaires	(995)	(92)		92				2		(993)	Dont part ne donnant pas le contrôle

⁽¹⁾ voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises (2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels (3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires (4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes (5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

⁽⁶⁾ voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes

<sup>engagements de retraite
(7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions
(8) reclassements de présentation</sup>

2.3 Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et non applicables par anticipation au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas applicables par anticipation car ils entraînent des contradictions avec les textes actuels :

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. L'objectif est d'assurer qu'une entité fournit l'information pertinente pour représenter fidèlement ces contrats.

Une entité applique la norme IFRS 17 :

- Aux contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet;
- Aux traités de réassurance qu'elle détient ; et,
- Aux contrats d'investissement qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Si la norme est adoptée par l'Union européenne, elle entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel de cette norme sur ses comptes.

• Réforme des taux de référence

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux de référence « (phase 1) publiés par l'IASB en septembre 2019 et approuvés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et sont applicable de façon rétrospective. Ces amendements proposent des aménagements transitoires relatifs à l'application de la comptabilité de couverture, permettant le maintien sous certaines conditions des relations de couverture affectées par la réforme des taux de référence, avant la mise en œuvre effective de la réforme. Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel de cette norme sur ses comptes.

Autres normes

Le Groupe n'a pas appliqué d'autres normes, amendements ou interprétations de normes applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2019, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

2.4 Base de préparation

Au 31 décembre 2019, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis au millier le plus proche.

 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. L'impact de la pandémie du Covid sur ces hypothèses est présenté dans la note 20.2.

Évaluation du contrôle des filiales

Le Groupe est en situation de contrôle d'une filiale s'il détient la majorité des droits de vote. Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote, il évalue néanmoins si les droits de vote qu'il détient dans la filiale sont suffisants pour lui conférer le pouvoir. Pour cela, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Le Groupe consolide ainsi la société CPCP Telecom à 100% à partir du 1er janvier 2018 bien qu'il ne détienne que 48% des droits de vote jusqu'au 31 juillet 2018. Solutions 30 disposait d'une option qui lui permettait de monter au capital de CPCP pour un prix connu, droit que Solutions 30 se réservait d'exercer selon les résultats des opérations de restructuration à mener sur cette société déficitaire. Conformément à la norme IFRS 10, cette option d'achat rend nécessaire la consolidation de CPCP par intégration globale, à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018.

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe n'active généralement pas ces options et est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à la durée du contrat.

Estimation des revenus variables futurs liés à des obligations de performance des contrats

Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe intègre dans son chiffre d'affaires des revenus variables futurs à percevoir au titre d'une période de production supérieure à 6 mois. Le Groupe établit ces estimations sur la base des performances historiques sur chacun des contrats et produit une analyse contrat par contrat. Au 31 décembre 2019, ces estimations s'élèvent à 216 KEUR

(1.057 KEUR en 2018).

Estimation des travaux en cours

Le Groupe dispose de certains contrats pour lesquels les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date de la clôture comptable et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Estimation de la juste valeur

Certains des actifs et des passifs du Groupe sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Pour faire l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise des données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque des données d'entrée de niveau 1 ne sont pas disponibles, le Groupe procède à leur évaluation et peut retenir les services d'évaluateurs externes qualifiés pour effectuer l'évaluation et pour déterminer les techniques d'évaluation et les données d'entrée appropriées du modèle.

L'évaluation des actifs et passifs acquis, des contreparties éventuelles ou des options d'achat ou de vente lors d'un regroupement d'entreprises est particulièrement sensible aux variations de données non observables considérées raisonnablement possibles à la date d'évaluation. De plus amples informations sur la valeur comptable de ces actifs sont fournies à la note 3.3.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites à la note 10.

Évaluation des engagements de retraite

Pour les régimes de retraite à prestations définies des salariés du Groupe, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 5.4 – Engagement en matière de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées. La valorisation des paiements fondés en actions est détaillée dans la note 5.3 – Paiement fondé sur des actions.

Déconsolidation des créances cédées

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours souscrits par le Groupe, le Groupe évalue si la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs cédés sont effectivement transférés. Dès lors que la cession des créances a pour conséquence de diminuer l'exposition de l'entreprise à la variabilité des flux de trésorerie, les créances sont déconsolidées.

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

2.5 Préparation

Le Groupe présente un compte de résultat par nature, faisant apparaître le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, les autres produits et charges opérationnels, le résultat financier, le résultat des sociétés mises en équivalence et le résultat net de l'ensemble consolidé.

Le Groupe Solutions 30 a opté pour la mise en évidence, à son compte de résultat, d'une « Marge Opérationnelle », ainsi que d'un « Résultat opérationnel », lequel est obtenu en ajoutant à la Marge Opérationnelle, les dotations et reprises aux amortissements et provisions, le Résultat sur cession de participations et les Autres produits et charges opérationnels non courants. Ces derniers correspondant à des évènements inhabituels, anormaux et peu fréquents, et d'une matérialité significative.

Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- Les plus ou moins-values de cession ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,
- La comptabilisation d'écarts d'acquisition négatifs à la suite de la réalisation d'opérations de croissance externe,
- Certaines charges de restructuration: il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance,
- D'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

NOTE 3: PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

3.1.1 Principes de consolidation

Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe Solutions 30 et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Le contrôle d'une entité existe lorsque le Groupe Solutions 30 détient, cumulativement, le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est à dire un lien entre les rendements de l'entité et le pouvoir exercé par le Groupe. Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, il a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'il évalue si les droits de vote qu'il détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère. Les intérêts minoritaires sont évalués initialement à la juste valeur. Après l'acquisition, leur valeur comptable correspond à la valeur de ces participations lors de la comptabilisation initiale, majorée de la quote-part des intérêts minoritaires dans les variations ultérieures des capitaux propres.

Les variations des participations du groupe dans des filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des intérêts minoritaires est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts minoritaires et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux actionnaires du Groupe.

La perte de contrôle exclusif d'une filiale par le Groupe donne lieu à la décomptabilisation des actifs (y compris l'écart d'acquisition)

et des passifs de la filiale ainsi que des intérêts minoritaires à leur valeur comptable et à la constatation d'un résultat de cession en compte de résultat. Lorsque le Groupe maintient un intérêt résiduel dans l'entité cédée, les titres conservés sont revalorisés à leur juste valeur par résultat, qu'il s'agisse d'une participation dans une joint-venture, une entreprise associée ou de titres non consolidés. Il en résulte, à la date de perte de contrôle, la comptabilisation d'un résultat de cession global, constitué du résultat de cession de la quote-part d'intérêt cédée et du résultat de la revalorisation à la juste valeur de la quote-part d'intérêt conservée.

• Regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de l'ensemble des contreparties transférées à leur juste valeur le jour de l'acquisition ou de la prise de participation.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque l'acquisition est réalisée par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant de l'écart d'acquisition. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum de un an à partir de la date d'acquisition). Les contreparties éventuelles (« compléments de prix ») sont comptabilisées dans le poste

« endettement, part à court terme » si elles sont dues dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » si elles sont dues au-delà d'une période de 12 mois.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. L'autre contrepartie éventuelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de clôture subséquentes et les variations des justes valeurs sont comptabilisées en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue les participations (y compris les entreprises communes) qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe présente les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation, ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

• Options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« put options »)

Les options de ventes consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière, comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois, pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle, le cas échéant, est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

 Options d'achat consenties au Groupe par des intérêts minoritaires (« call options»)

Les options d'achat consenties au Groupe par des actionnaires minoritaires constituent des actifs financiers, comptabilisés dans le poste « actifs financiers non courants » à leurs valeurs actuelles, correspondant à la différence entre leur prix d'exercice et leur valeur de marché. L'actif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

· Participations dans des sociétés mises en équivalence

Une participation dans une société mise en équivalence, ou « entreprise associée », est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est pas une filiale. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les résultats ainsi que les actifs et les passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme étant détenue en vue de la vente, auquel cas elle est comptabilisée conformément à IFRS 5.

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entre-prise associée. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation, légale ou implicite, ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé en écart d'acquisition, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la guote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation. Les exigences d'IAS 36 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à la participation du Groupe dans une entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont affectées à aucun actif, y compris l'écart d'acquisition faisant partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle la participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Si le Groupe conserve des intérêts dans l'ancienne entreprise associée et que ces intérêts constituent un actif financier, il évalue les intérêts conservés à la juste valeur à cette date, et la juste valeur est considérée comme étant sa juste valeur à la comptabilisation initiale conformément à IFRS 9. La différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise

en équivalence et la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la sortie d'une partie de la participation dans l'entreprise associée est incluse dans la détermination du profit ou de la perte à la sortie de l'entreprise associée. En outre, le Groupe comptabilise tous les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entreprise associée de la même manière que si cette entreprise avait directement sorti les actifs ou les passifs correspondants. Ainsi, dans le cas où un profit ou une perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global par cette entreprise associée serait reclassé en résultat net lors de la sortie des actifs ou des passifs correspondants, le Groupe reclasse en résultat net le profit ou la perte comptabilisé jusque-là dans les capitaux propres (sous forme d'un ajustement de reclassement) lorsque l'entreprise associée est sortie.

Si la participation détenue par le Groupe dans une entreprise associée est réduit, mais que le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, il reclasse en résultat net la fraction du profit ou de la perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global qui correspond à cette réduction de la participation.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ne sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe qu'à concurrence des intérêts dans l'entreprise associée qui ne sont pas liés au Groupe. Le Groupe applique IFRS 9, ainsi que ses dispositions en matière de dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée à laquelle la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée et qui constitue une partie de la participation nette dans l'émetteur. De plus, lorsque l'entité applique IFRS 9 à des intérêts à long terme, elle ne tient compte d'aucun ajustement apporté à la valeur comptable de ces intérêts à long terme exigé par IAS 28 (ajustements de la valeur comptable des intérêts à long terme qui découlent de l'attribution des pertes de l'émetteur ou de l'évaluation d'une dépréciation conformément à IAS 28).

• Participation dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec la norme IFRS 11.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actifs avec une entreprise commune dans laquelle elle est une coparticipante, c'est avec les autres parties à l'entreprise commune que le Groupe est considéré effectuer la transaction ; les profits et les pertes découlant d'une telle transaction sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans l'entreprise commune.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'un achat d'actifs avec une entreprise commune dans laquelle elle est une coparticipante, le Groupe ne comptabilise sa quote-part des profits ou des pertes qu'à partir du moment où il a revendu ces actifs à un tiers.

3.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, arrêtés au 31 décembre 2019 et d'une durée de 12 mois.

3.1.3 Méthode de conversion

3.1.3.1 Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion des capitaux propres consolidés ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabi¬lisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

3.1.3.2 Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

3.2 Périmètre de consolidation

3.2.1 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
Allemagne	SOLUTIONS 30 HOLDING GmbH	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES GMBH (ex Connecting Cable GMBH)	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	DBS Digital Business Solutions Gmbh (ex TELIMA DEUTSCHLAND)	Gögginger Straße 6 – 73575 Leinzell	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	Solutions 30 Gmbh	Teinacher Straße 49 – 71634 Ludwigsburg	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	Solutions 30 Operations GmbH (ex ABM Communication)	Bergstr. 67 – 69469 Weinheim	Intégration globale	99.8%	99,8%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES SUD GMBH (ex VKDFS)	Nimrodstraße 10-18 (Gebäude 5A) – 90441 Nürnberg	Intégration globale	100%	100%
Belgique	Unit-T (ex Janssens Group)	Tervueren 34 BE-1040 Brussels (Etterbeek)	Intégration globale	70%	70%
Belgique	Solutions 30 Field Services BVBA	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS FIELD SERVICES	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS BUSINESS SOLUTIONS	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	TELIMA Belgique	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles	Intégration globale	100%	100%
Belgique	UNIT-T FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70%	70%
Belgique	ICT FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70%	70%
Espagne	Solutions 30 Iberia	C/ Innovacion, 7 - P.I. Los Olivos - 28906 Getafe	Intégration globale	100%	100%
Espagne	PROVISIONA INGENIERIA	Albolote (Granada), Polígono industrial Juncaril, Calle Purullena nº 248	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA MONEY SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA INFOSERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA BUSINESS SOLUTIONS SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FORM@HOME	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	PC30 FAMILY SARL	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FREPART	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SERVICE REGION	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA LOGISTIQUE	12 Rue Robert Moinon - 95190 Goussainville	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NORD	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA COMPTAGE	5 Rue de Broglie Espace de Broglie Bât. C - 22300 Lannion	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DIGITAL WORLD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	CPCP TELECOM	ZAC N° 1 Les Bouillides - 15 Traverse des Brucs 06560 Valbonne	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NANCY	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ONSITE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SGA	10 Rue Gudin - 75016 Paris 16	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
France	TELIMA IDF SARL	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SUD	1 Avenue Arthur Rimbaud - 13470 Carnoux-en-Provence	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA Breizh	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SFM30	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA TELCO	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY NORD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY SUD	33 quai Arloing 69009 Lyon	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY OUEST	8 Rue Honoré de Balzac 37000 Tours	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY EST	9 rue André Pingat BP 441 51065 Reims	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY ATLANTIQUE	Rue Robert Caumont - Immeuble P 33049 Bordeaux Cedex	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY IDF	10 rue Gudin 75016 Paris	Intégration globale	100%	100%
France	ATLAN'TECH	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE NORD	Bâtiment B - 1/3 Route de le Révolte 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE EST	Parc d'Ariane I, 290 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint Priest	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE CENTRE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA MANAGED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE IDF	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NETWORKS SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA PROFESSIONNAL SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DISTRIBUTED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE GRAND EST	11-13 Rue des Hautes Pâtures - 92000 Nanterre	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA EURO ENERGY	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SOTRANASA	35 Bd. Saint Assiscle - 66000 Perpignan	Intégration globale	100%	100%
France	FREDEV ENERGY CENTRE	1-3 Route de la Révolte Bât. B – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SOLUTIONS 30 MARTINIQUE	11 Rue des Arts & Métiers - 97200 Fort de France	Intégration globale	100%	100%
France	SOLUTIONS 30 GUYANE	1 Avenue Gustave Charlery - 97300 Cayenne	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA TVX	35 Boulevard Saint Assiscle – 66000 Perpignan	Intégration globale	100%	100%
France	BYON	20 Ter Rue Schnapper - 78100 Saint-Germain-en-Laye	Intégration globale	51%	51%
Italie	TELIMA ITALIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	IMATEL SERVICE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
Italie	Solutions 30 Services	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	PIEMONTE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	TELIMA CALABRIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA FRUILI SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA PALERMO SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	TELIMA SUD SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA ROMA	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	Solutions 30 Consortile	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	84%	82%
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	CFC ITALIA SRL	Settala (Mi), via Fermi 9, CAP 20090	Intégration globale	70%	70%
Luxembourg	SOLUTIONS 30 SE	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SMARTFIX30 (Lux)	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	85%	85%
Luxembourg	WW Brand	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	BRAND30	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SOFT SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	TECH SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	IMMCONCEPT MANAGEMENT	47, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg	Intégration globale	99%	99%
Maroc	SOL30MAROC	7, Résidence Rami Rue Sebta 2ème étage Bureau 8 - Maarif - Casablanca	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C - 5231 DC's - Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	CONNECTICA GROEP B.V.	Vredeweg 1B, (1505 HH) Zaandam	Mise en équivalence	48%	48%
Pays-bas	TELIMA HOLLAND BV	Hambakenwetering 10 - 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 - 5202 CD's-Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	I-HOLDING B.V.	Gertrudisstraat 12, (6003 PK) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pays-bas	I-PROJECTS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pays-bas	I-WORKS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pologne	SOLUTIONS 30 HOLDING SP.Z O.O.	02-715 Warsaw, ul. Puławska 145	Intégration globale	100%	100%
Pologne	SOLUTIONS 30 WSCHOD SP.Z O.O.	08-110 Żelków Kolonia (Siedlce), UL. Akacjowa 1	Intégration globale	100%	100%
Pologne	TELEKOM USLUGI	80-298 Gdańsk, Ul. Budowlanych 64E	Intégration globale	100%	100%
Portugal	SOLUTIONS 30 Portugal	Zona Industrial de Neiva, 2ª Fase - Lote Eq1 4935-232 Viana do Castelo	Intégration globale	100%	100%
Roumanie	Balkans Shared Services	Sector 1, Str Hrisovuiui, nr 2-4, Bucuresti	Intégration globale	100%	100%
Tunisie	TELIMA TUNISIE	71, avenue Alain Savary Tunis	Intégration globale	100%	100%

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues en propriété exclusive dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

	Parts des intérêts minoritaires			aux intérêts minoritaires			minoritaires	
(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
ABM *	0,2%	0,2%	49,0%	(2)	(775)	13	15	(421)
Unit-T **	30,0%	30,0%		(427)	(510)	13.127	16.934	-
Solutions 30 Field Services **	30,0%	30,0%		168	(131)	(3.311)	(6.859)	-
Unit-T Field Services **	30,0%	30,0%		21	122	143	122	-
ICT Field Services **	30,0%	30,0%		42	268	310	268	-
Byon SAS ***	49,0%			106	-	2.584	-	-
Autres				104	33	245	207	140
TOTAL				12	(993)	13.111	10.687	(281)

^{*} Le 30 juin 2018, le Groupe a augmenté sa participation dans le capital de la société allemande ABM Communication GmbH (renommée Solutions 30 Operations Gmbh) de 51% à 99.8%

Pácultat not attribuá

Intárôto

3.2.2 Créations de sociétés

Pour répondre à la croissance des activités du Groupe dans les différentes lignes d'activité, les sociétés suivantes ont été créées :

- Telima TVX (France)
- Solutions 30 Holding Sp. Z o.o. (Pologne)
- Solutions 30 Wschód Sp. z o.o (Pologne)
- Balkans Shared Services (Roumanie)
- Tech Solutions (Luxembourg)

3.2.3 Réorganisation des structures juridiques

Plusieurs opérations ont été menées afin de consolider les opérations du groupe avec l'objectif de réduire le nombre de structures juridiques :

- Fusion par absorption des sociétés Provisiona ESG,
 Solutions 30 Noreste 2018, Magaez Telecomunicaciones et
 Vitgo Comunicaciones au sein de Solutions 30 Iberia le 30 octobre 2019.
- Cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia

En décembre 2019, faute de leviers opérationnels forts, le Groupe a choisi de mettre un terme au contrat d'outsourcing conclu avec DXC Technology, préférant concentrer ses ressources sur des marchés à plus fort potentiel stratégique. Les filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia qui hébergeaient les branches d'activités transférées par DXC Technology ont ainsi été cédées et déconsolidées le 20 décembre 2019. Le Groupe a enregistré un gain en capital de 2 millions d'euros enregistré dans le poste « résultat sur cession de participations » de l'état du résultat global du Groupe.

3.3 Acquisitions de filiales

Les principes comptables sont présentés dans la note 3.1.

3.3.1 Acquisitions en 2019

En 2019, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisitions suivantes :

Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria

Le 15 juillet 2019, le Groupe a acquis 100% du capital social des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisée dans le management des programmes de déploiement dans le domaine des réseaux mobiles, notamment des réseaux 5G (Espagne). Le prix payé par le Groupe pour ces deux acquisitions s'est élevé respectivement à 1.193 KEUR et à 307 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 66 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 483 KEUR pour Provisiona ESG et de 85 KEUR pour Provisiona Ingenieria. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 130 KEUR suite à l'acquisition de Provisiona ESG et d'un écart d'acquisition négatif de 66 KEUR suite à l'acquisition de Provisiona Ingenieria.

Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria ont contribué à hauteur de 0,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de ces sociétés avait été réalisée le premier jour de l'exercice, les filiales auraient contribué à hauteur de 2 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,2 M€ au bénéfice du Groupe.

^{**} Sociétés liées à Janssens Group. Les modalités de cette acquisition sont décrites dans la note 3.3.

^{***} Les modalités de cette acquisition sont décrites dans la note 3.3

I-Holding BV

Le 1er septembre 2019, le Groupe a acquis 51% du capital du groupe I-Holding B.V., et de ses filiales I-Projects et I-Works, qui proposent une large gamme de services de proximité dans des secteurs d'activité diversifiés et de l'énergie en particulier (Hollande) comme le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et l'installation d'objets connectés au cœur des « smart cities ». Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 4.488 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 197 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 4.180 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Les options de vente consenties aux intérêts minoritaires ont été comptabilisées pour un montant de 7.204 KEUR, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle a été comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe pour un montant de -3.454 KEUR. La juste valeur de l'option a été estimée à partir des cash flows futurs actualisés sur la base du business plan de la société. Ces options de vente portent sur le transfert de 25% du capital en 2022 et 24% en 2025. Leur valorisation est établie par application d'un multiple allant de 0 à 6 (en fonction du niveau de profitabilité) au résultat d'exploitation moyen des 3 derniers exercices écoulés au moment de l'exercice de l'option diminuée de la dette nette, au prorata des parts acquises. Le prix d'exercice des options d'achat consenties au Groupe par les intérêts minoritaires équivaut à leurs valeurs de marché. Par conséquent la juste valeur de ces options n'est pas significative à la date d'acquisition et au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 18 KEUR.

I-Holding a contribué à hauteur de 5,7 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,2 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 14,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 1,3 M€ au bénéfice du Groupe.

CFC Italia

Le 1er octobre 2019, le Groupe a acquis 70% du capital de la société CFC Italia afin d'élargir la gamme de services du Groupe dans le domaine de l'assistance informatique (Italie). Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 1.400 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 11 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.437 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

L'option de vente consentie aux intérêts minoritaires a été comptabilisée pour un montant de 1.029 KEUR, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle a été comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe pour un montant de -339 KEUR. La juste valeur de l'option a été estimée à partir des cash flows futurs actualisés sur la base du business plan de la société. L'option de vente est exerçable en 2022 et porte sur un transfert des parts de la société pouvant aller jusqu'à 30%. Sa valorisation est établie par application d'un multiple 5 au résultat d'exploitation de l'exercice 2021 diminué de la dette nette, au prorata des parts acquises. Le prix d'exercice de l'option d'achat consentie au Groupe par les intérêts minoritaires équivaut à sa valeur de marché. Par conséquent la juste valeur de cette option n'est pas significative à la date d'acquisition et au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 210 KEUR.

CFC Italia a contribué à hauteur de 1,3 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et a eu une contribution non significative au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 4,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,3 M€ au bénéfice du Groupe.

Telekom Uslugi

Le 31 octobre 2019, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Telekom Uslugi et d'autres actifs liés à l'activité télécom du groupe Sprint le 31 octobre 2019 (Pologne). Cette acquisition permet au Groupe de se positionner sur le marché des télécommunications polonais qui bénéficie d'investissements importants. Le prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société (intégrant les autres actifs achetés) s'est élevé à 2.569 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 20 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.288 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 751 KEUR.

Telekom Uslugi a contribué à hauteur de 1,5 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 6,2 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe.

Byon

Le 1^{er} décembre 2019, le Groupe a acquis 51% du capital de la société Byon qui intervient dans le déploiement et la maintenance de réseaux de fibre optique en France. Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 535 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 120 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 692 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Le Groupe dispose d'options d'achat et de vente exerçables en 2022 portant sur les parts détenues par les intérêts minoritaires (49%). Celles-ci sont conditionnées à l'atteinte d'un résultat d'exploitation cumulé sur les exercices 2019 à 2021 supérieur à 9 millions d'euros qui semble peu probable au vu du plan d'affaires en date d'acquisition. Ces options ne sont donc pas valorisées dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 2.044 KEUR.

Byon a contribué à hauteur de 1,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 2,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0,2 M€ au bénéfice du Groupe.

· Vitgo Telecommunicaciones (acquisition par étape)

Le 23 octobre 2019, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Vitgo Telecommunicaciones qu'il détenait précédemment à hauteur de 49%. Jusqu'à cette date, la société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La reconnaissance de la juste valeur de la participation du Groupe en date d'acquisition (118 KEUR) a généré un gain de réévaluation de 58 KEUR. La contrepartie transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 118 KEUR, dont 60KEUR en numéraire et 58 KEUR correspondant à la juste valeur de la participation détenue précédemment à hauteur de 49%. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 22 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 2.283 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Vitgo a contribué à hauteur de 1,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et a eu une contribution non significative au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 8,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -1,2 M€ au bénéfice du Groupe.

Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre des acquisitions de filiales réalisées par le Groupe au cours de l'année 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Byon SAS	CFC Italia	I-Projects Group	Provisiona ESG SL	Provisiona ING SL	Telekom Uslugi	Vitgo	TOTAL
Actif								
Immobilisations incorporelles	7 267	2 890	8 135	1 246	489	3 976	4 152	28 155
Immobilisations corporelles	20	63	189	18	5	62	531	888
Actifs liés au droit d'utilisation	-	-	-	-	-	388	-	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	762	882	34	33	80	279	2 086
Créances clients	692	1 437	4 180	483	85	1 288	2 283	10 448
Autres actifs courants	96	258	4 048	20	-	1 065	1 777	7 264
Autres actifs non courants	-	-	44	43	-	363	27	477
Stocks	939	52	569	40	-	-	913	2 513
Impôt différé actif	-	-	-	-	-	-	-	
	9 030	5 462	18 047	1 883	612	7 222	9 962	52 219
Passif								-
Dettes commerciales	1 090	1 830	2 741	97	21	2 933	1 264	9 977
Autres passifs courants	783	315	4 507	329	92	1 398	7 223	14 647
Autres passifs non courants	-	101	-	83	-	-	486	670
Passif de location	-	-	-	-	-	352	-	352
Impôt différé passif	2 100	916	2 034	311	126	767	871	7 125
	3 973	3 162	9 282	820	239	5 451	9 844	32 770
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	5 057	2 300	8 765	1 063	373	1 771	118	19 448
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	(2 478)	(690)	(4 295)	-	<u>-</u>		-	(7 463)
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition Gain lié à la réévaluation à la juste valeur	(2 044)	(210)	18	130	(66)	(769)	(58)	(2 941)
Contribution d'achat transférée	535	1 400	4 488	1 193	307	1 002	60	8 987

Les écarts d'acquisition correspondent à la valeur des synergies que le Groupe entend dégager une fois les sociétés intégrées.

Lors de la première consolidation d'une société acquise, le Groupe valorise les actifs et passifs acquis à leur juste-valeur, ce qui inclut notamment la valorisation des relations clientèles. Celles-ci sont calculées par actualisation des flux de trésorerie qui seront générés par les contrats détenus par la société acquise. Lorsque la juste-valeur des actifs, déduction faite de la juste-valeur des passifs, est supérieure au prix d'acquisition de la société, cela génère la reconnaissance d'un profit comptabilisé dans le poste « autres produits opérationnels non courants » de l'état du résultat global.

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions de sociétés qui ne disposaient pas des moyens suffisants pour recruter et investir afin de continuer à accompagner des donneurs d'ordre cherchant à réduire le nombre de leurs partenaires. Il a ainsi pu bénéficier de conditions d'achat favorables, générant un profit de 3,1 MEUR en 2019 (0,8 MEUR en 2018 – voir détail dans la note 3.3.2.) comptabilisé dans les autres produits opérationnels non courants.

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Exercice clos 31 décembre 2017
Évaluation de la juste valeur des relations clientèles en 2019	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	entre 8,9% et 12,6% selon le taux de rende- ment interne propre à chaque opération	1,9% les 3 premières années puis 0%	entre 7,5% et 13,4% selon les activités des sociétés acquises

3.3.2 Acquisitions en 2018

En 2018, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisitions suivantes :

Salto Telecommunicaciones

Le 20 septembre 2018, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Salto Telecommunicaciones afin de renforcer les capacités du Groupe dans le domaine de l'installation et la maintenance des réseaux cuivre et fibre en Espagne. Le prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevé à 4.500 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.117 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 419 KEUR.

Salto Telecommunicacions a contribué à hauteur de 5,3 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 13,8 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,6 M€ au bénéfice 2018 du Groupe.

Sotranasa

Le 6 décembre 2018, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Sotranasa, spécialisée dans l'installation de la fibre optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens (France). Le prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevé à 22.170 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 123 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 8.248 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 820 KEUR.

Sotranasa a contribué à hauteur de 5,3 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 59,7 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,9 M€ au bénéfice 2018 du Groupe.

Janssens Group (acquisition par étape)

Le 1er juin 2018, le Groupe a acquis 70% du capital de Janssens Group qu'il détenait précédemment à hauteur de 50%. Jusqu'à cette date, la société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La reconnaissance de la juste valeur de la participation du Groupe en date d'acquisition a généré un gain de réévaluation d'un montant de 15,6 M€, comptabilisé dans le poste « résultat sur cession des participations » dans l'état du résultat global.

La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 34.212 KEUR, dont 18.171 KEUR au titre de la contrepartie éventuelle (« compléments de prix futurs »). Le montant de cette contrepartie éventuelle est établie par application d'un multiple compris entre 5,25 et 5,75 (en fonction du niveau de profitabilité) au résultat d'exploitation moyen des 3 derniers exercices écoulés diminuée de la dette nette, au prorata des parts acquises Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 396 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.312 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire de 26.730 KEUR.

Janssens Group a contribué à hauteur de 51,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe (dont 26,1 M€ imputable au contrat Telenet signé consécutivement à l'augmentation de la participation dans Janssens Group) et à hauteur de 1,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 65,8 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 2 M€ au bénéfice du Groupe.

Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre des acquisitions de filiales réalisées par le Groupe au cours de l'année 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Janssens Group	Salto Telecomm.	Sotranasa	TOTAL
Actif				
Immobilisations incorporelles	41 315	4 991	25 326	71 632
Immobilisations corporelles	216	116	3 198	3 530
Actifs liés au droit d'utilisation	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 034	56	1 490	3 580
Créances clients	1 312	1 117	8 248	10 677
Autres actifs courants	5 759	80	1 581	7 420
Stocks	-	1 485	5 552	7 037
Impôt différé actif	-	-	-	-
	50 636	7 845	45 395	103 876
Passif				-
Dettes commerciales	846	2 322	8 166	11 334
Autres passifs courants	6 939	-	6 043	12 982
Autres passifs non courants	-	-	895	895
Passif de location	-	-	-	-
Impôt différé passif	9 925	1 442	7 301	18 668
	17 710	3 764	22 405	43 879
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	32 926	4 081	22 990	59 997
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	(9 878) 26 730	- 419	- (820)	- (9 878) 26 329
Gain lié à la réévaluation à la juste valeur	(15 566)			
Contribution d'achat transférée	34 212	4 500	22 170	60 882

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Exercice clos 31 décembre 2017
Évaluation de la juste valeur des relations clientèles en 2018	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	entre 10,6% et 13,8% selon le taux de ren- dement interne propre à chaque opération	Salto: 18% en année 1; 8% en année 2; 3% en année 3 puis 0% Autres acquisitions: entre -2% et -4%	entre 7,5% et 8,5% selon les activités des sociétés acquises

3.4 Participations dans des sociétés mises en équivalence

Le tableau ci-dessous présente le détail des sociétés mises en équivalence significatives du Groupe sur l'ensemble de la période de présentation des données financières :

Nom de la société mise en équivalence	Activité Principale	Lieu de constitution et établissement principal	Pourcentage des titres de participation et des droits de vote détenus par le Groupe		
mise en equivalence Finicipale	et etablissement principal	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	
Janssens Group	Installation et maintenance d'équipements électroniques	Belgique	n/a	n/a	50%

Janssens Group a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les présents états financiers consolidés jusqu'au 31 mai 2018, conformément aux méthodes comptables du Groupe présentées dans la note 3.1.1.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence significatives du Groupe. Les informations financières résumées représentent les montants indiqués dans les états financiers des sociétés mises en équivalence préparés conformément aux normes IFRS.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Actifs courants	-	-	57.023
Actifs non courants	-	-	1.920
Passifs courants	-	-	51.269
Passifs non courants	-	-	63
CAPITAUX PROPRES	-	-	7.610
Participation dans la société mise en équivalence			3.805
Impact résultat des intérêts dans une entreprise commune (IFRS11)			-98
Goodwill			3.862
VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS	-	-	7.569

(en milliers d'euros)	31.12.2019	01.01.2018
Chiffre d'affaires	-	14.435
Résultat de la période	-	905
QUOTE PART DE RÉSULTAT ATTRIBUABLE AU GROUPE	-	452

3.5 Participations dans des entreprises communes

Le Groupe a établi un partenariat sous la forme d'un consortium avec d'autres sociétés en Belgique depuis 2016 afin de contribuer au développement de l'infrastructure télécom dans ce pays. Il détient une participation de 18,7% dans ce consortium, qui lui donne droit à une quote part des produits courants reçus par le consortium et l'oblige à prendre en charge une quote-part des charges du consortium. La contribution de cette entreprise commune n'est pas matérielle pour le Groupe.

NOTE 4: CHIFFRE D'AFFAIRES ET CLIENTS

4.1 Conventions comptables et jugements importants

IFRS 15 requiert une application rétrospective, soit selon la méthode « rétrospective intégrale » (dans laquelle la norme est appliquée à toutes les périodes présentées), soit selon la méthode « rétrospective modifiée ». En tant que nouvel adoptant de la norme, le Groupe a choisi de ne pas retraiter ses contrats clients conclus préalablement à la date de transition IFRS.

4.2 Ventilation des revenus

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise un revenu lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Le Groupe dispose de 3 cycles de reconnaissance de son revenu :

1. Les interventions sur site :

Les interventions sur site constituent l'essentiel des revenus du Groupe. Les techniciens de Solutions 30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base d'ordres de travail standardisés reçus des clients. La constatation des produits a lieu lorsque les ordres de travail sont exécutés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'interventions. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.

2. Les projets :

le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication. Pour ces contrats, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. La location d'équipements numériques :

Au sein de son activité « Retail », Le Groupe distribue auprès de commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le groupe distingue deux obligations de performance correspondant :

- (i) À la fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
- (ii) Aux services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat au fur et à mesure que le service est délivré. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8. Le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe. Néanmoins, la nature des prestations fournies par le Groupe est homogène dans l'ensemble des pays et permet l'utilisation d'indicateurs de suivi des performances commerciales et opérationnelles communs à l'ensemble des segments.

Aux fins de présentation dans les états financiers, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel en raison de leur caractéristiques économiques similaires (clients communs, équipes de direction et opérationnelles mutualisées).

La ventilation des revenus du groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités du Groupe est comme suit :

En milliers d'euros	France	Benelux	Autres	31/12/2019
Types d'activités				
Intervention sur site	433,389	125,944	122,073	681,406
Location des Terminaux de paiements	4,441	-	-	4,441
Variation des travaux en cours	(3,468)	70,802	(174)	(3,642)
CA TOTAL DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	434,362	125,944	121,899	682,205

En milliers d'euros	France	Benelux	Autres	31/12/2018
Types d'activités				
Intervention sur site	292,506	59,647	95,732	447,885
Location des Terminaux de paiements	4,374	-	-	4,374
Variation des travaux en cours	(436)	-	-	(436)
CA TOTAL DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	434,362	125,944	121,899	451.823

SOLUTIONS 30 adresse notamment depuis quelques années des contrats importants de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France, et a donc pour principaux clients soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...).

Au titre de l'exercice 2019, les 4 clients les plus importants, générant plus de 10% du chiffres d'affaires du Groupe individuellement, représentent un revenu total de 381 M€, soit 55,8% du chiffre d'affaires du Groupe. En 2018, seuls 2 clients représentaient plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe avec un total de 118 M€, soit 26,2% du chiffre d'affaires de Solutions 30.

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

En milliers d'euros				12/31/2019	12/31/2019
Clients par Chiffre d'Affaire	France	Benelux	Other	Total	%
Client A	135,723	-	1,444	137,167	20%
Client B	91,163	-	-	91,163	14%
Client C	81,682	-	-	81,682	12%
Client D	-	70,802	-	70,802	10%
Autres clients representant moins de 10% du CA	125,835	55,142	120,414	301,391	44%
TOTAL CA	434,403	125,944	121,858	+ 60,9%	+ 43,1 %

En milliers d'euros				12/31/2018	12/31/2018
Clients par Chiffre d'Affaire	France	Benelux	Other	Total	
Client B	67,783	-	-	67,783	15%
Client C	50,700	-	-	50,700	11%
Autres clients representant moins de 10% du CA	177,966	59,643	95,731	333,340	74%
TOTAL CA	296,449	59,643	95,732	451,823	100%

4.3 Droit de restitution des actifs et remboursement des dettes

Dans ses relations contractuelles avec ses clients, le Groupe ne dispose ni d'actifs donnant droit à restitution, ni de dettes qui devraient être remboursées aux clients.

4.4 Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la valeur nominale.

Affacturage

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés» de l'état consolidé de la situation financière. Les créances cédées sont valorisées à la juste valeur au moment de la vente. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 54 M€ au 31 décembre 2019 (51 M€ au 31 décembre 2018 ;

33 M€ au 1er janvier 2018).

Dans le tableau des flux de trésorerie, les opérations d'affacturages sont intégrées dans la variation du besoin en fonds de roulement.

• Dépréciation des créances clients

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur créances clients et les actifs sur contrats. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de la créance client ou de l'actif sur contrat correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients et les actifs sur contrats. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. Le modèle prospectif de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients du Groupe. Par ailleurs, une correction de valeur est pratiquée lorsqu'un litige est identifié.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Créances clients	95.029	75.207	47.228
Factures à établir	76.396	53.891	27.598
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1.713	1.108	1.439
TOTAL	173.138	130.206	76.265

En 2019, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 1,5 M \in (1,6 M \in en 2018) de ses créances clients. Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont liés aux contrats de location des terminaux de paiement commercialisés par le Groupe. Ils sont comptabilisés dans le poste « actifs sur contrats courants » dans l'état global de la situation financière si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste «actifs sur contrats non courants » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2019, les actifs sur contrats s'élèvent à 1,7 M€ (2018 : 1,5 M€; 1er janvier 2018 : 1,5 M€).

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 Effectifs

L'effectif de clôture employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIFS	31.12.2019	31.12.2018
Cadres	407	248
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5.877	4.813
TOTAL	6.284	5.061

5.2 Avantages du personnel

Le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du personnel	(180,358)	(132,633)
Paiement fondé sur des actions	-	(722)
TOTAL	(180,358)	(133,405)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste «Impôts, taxes et versements assimilées » de l'état du résultat global.

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Ces avantages du personnel à court terme sont comptabilisés dans les dettes fiscales et sociales de l'état global de la situation financière détaillées à la note 14.3.

5.3 Paiement fondé sur des actions

· Principes généraux de la norme IFRS 2

La norme IFRS 2 impose à une entité de refléter dans son résultat et dans sa situation financière les effets des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les charges liées à des transactions attribuant aux membres du personnel des options sur action.

Les attributions d'instruments de capitaux propres (BSA, actions gratuites, stock-options...) sont couvertes par la norme IFRS 2 en tant que rémunération de services rendus ou à rendre.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est prévue par suite de l'effet des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions du marché. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de telle façon que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, avec un ajustement correspondant des réserves. La juste valeur de l'instrument octroyé est le prix qu'accepterait de payer un acheteur consentant et bien informé, dans des conditions normales de marché. Elle est évaluée à la date d'attribution de l'instrument à partir de modèles d'évaluation d'options s'appuyant sur des hypothèses contractuelles (prix d'exercice ou maturité par exemple) et des hypothèses de marché (volatilité ou cours de bourse par exemple).

• Les instruments émis par Solutions 30 couverts par IFRS 2

Conformément aux décisions du Conseil de Surveillance et sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Groupe peut verser la prime annuelle des membres du Directoire sous forme d'options d'achat d'actions. La prime annuelle est fonction de la performance financière du Groupe, sans pouvoir excéder 50% de la rémunération fixe de la même année. Les critères pour les indicateurs choisis sont fixés au début de l'année par le Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvés par le conseil de Surveillance. En fin d'année, le comité des Nominations et des Rémunérations évalue en détail les performances du Directoire afin de déterminer la réalisation visée.

En contrepartie de la réalisation des objectifs de 2017, les membres du Directoire ont reçu en 2018 un total combiné de 62 648 Bons de Souscription d'Actions ¹ (soit 0,24% du capital) permettant d'acquérir des actions du Groupe à un prix d'exercice de 24,71€², ce dernier étant basé sur la moyenne des cours de clôture d'Euronext Paris sur les 2 mois précédant la réunion du Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de laquelle les BSA ont été autorisés, avec une réduction de 20%. Le nombre de BSA attribués est tel que la réduction de 20% mentionnée ci-dessus est égale au montant de la prime annuelle gagnée par les membres du Directoire, à savoir 387 K€. Tous les BSA sont acquis à la date d'octroi. Le BSA est une option d'achat standard avec une échéance de 10 ans. Le prix d'exercice final est déterminé comme étant la moyenne des cours de clôture

¹ Donnant droit à 250 592 actions après le stock split intervenu en novembre 2018

² Équivalent à 6,1775€ après le stock split intervenu en novembre 2018

d'Euronext Growth (Paris) sur deux mois avant que le nombre de BSA n'ait été déterminé par le Comité des Nominations et des Rémunérations en avril 2018, avec une réduction de 20%.

La charge associée, i.e. la juste valeur des bons au moment de l'attribution, est immédiate et doit être comptabilisée dans le résultat de l'exercice de la date d'attribution. En 2018, une charge de 772 K€ a été comptabilisée dans les charges de personnel au titre des BSA. Elle ne donne pas lieu à une réévaluation lors des exercices suivants.

En 2019, il n'a pas été émis de paiement fondé sur des actions. La charge associée aux paiements fondés en actions, soit la juste valeur des bons de souscription d'actions au moment de leur attribution, est décrite ci-dessous.

Bons de Souscription d'Actions octroyés en 2018

Nb de BSA attribués en 2018	250 592
Prix d'exercice	6,1775 €
Prix de l'action au 18/05/2018 (après l'effet de la scission des actions)	9,26 €
CHARGES LIÉES AUX PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS	772 449,84 €

Mouvement des Bons de Souscription d'actions

	Nb d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en circulation au 1er janvier 2019	3 070 592	0,62
Options octroyées	-	-
Options annulées	-	-
Options expirées	-	-
Options exercées	3 070 592	0,62
Options en cours au 31 décembre 2018	0	0
Options pouvant êtreexercées au 31 décembre 2019	0	0

	Nb d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en circulation au 1er janvier 2018*	10 672 924	0,32
Options octroyées	250 592	6,18
Options annulées	-	-
Options expirées	-	-
Options exercées	7 852 924	0,13
Options en cours au 31 décembre 2018	3 070 592	0,62
Options pouvant êtreexercées au 31 décembre 2019	3 070 592	0,62

^{*}Chiffres intégrant l'impact de la scission d'actions (division par 4) intervenue en novembre 2018

5.4 Engagement en matière de retraites

5.4.1 Principes généraux de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définies en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

5.4.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions 30

La provision pour le Groupe Solutions 30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2019 compris entre 15% et 57% suivant les entités (contre 43,7% en 2018 pour toutes les entités par hypothèse de simplification);
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 8,15% (à 25 ans) à 0,99% (à 54 ans) (la même table a été utilisée en 2018);
- D'un taux de revalorisation des salaires de 1,4% (idem en 2018).
- Des tables de mortalité INSEE 2010-2012 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,77%, source iBoxx € Corporates AA10+ au 31/12/2019 (contre 1,57% fin 2018).

Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 ^{er} janvier 2018	5.246
Entrées de périmètre et autre *	3.378
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	144
Coûts financiers	61
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(361)
Variations des écarts actuariels	(228)
Sortie de périmètre	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2018	8.240
Entrées de périmètre et autre *	326
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	526
Coûts financiers	82
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(331)
Variations des écarts actuariels	805
Sortie de périmètre	(2.370)
PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2019	7.278

^{*} y compris reprises d'effectifs dans le cadre de contrats d'externalisation des effectifs

NOTE 6: RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

6.1 Marge opérationnelle

Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amortissements et provisions, le résultat sur cession de participations, le coût des prestations rendues par

la holding du Groupe et les autres produits et charges opérationnels non courants. L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	31.12.2019	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	682.205	434.362	125.944	121.899	0
Marge opérationnelle	91.803	69.730	19.754	8.273	-5.954
Marge opérationnelle en %	13,5%	16,1%	15,7%	6,8%	-
(en milliers d'euros)	31.12.2018	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	451.823	296.444	59.647	95.732	0
Marge opérationnelle	55.188	49.715	7.984	4.455	-6.966
				4,7%	

Le détail du poste « Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Variation de stocks de marchandises	(582)	2.207
Variation de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	501	56
TOTAL VARIATION DE STOCK NETTE	(81)	2.263
Achats de matières premières et marchandises	(27.401)	(19.367)
Achats non stockés	(26.061)	(15.389)
TOTAL MATIÈRES PREMIÈRES ET CONSOMMABLES UTILISÉS	(53.462)	(34.756)
TOTAL	(53.543)	(32.493)

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Subventions d'exploitation	12.062	23.231
Immobilisations informatiques	5.968	5.784
Autres produits opérationnels courants	11.886	5.304
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS COURANTS	29.916	34.319
Sous-traitance	(256.739)	(176.665)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules	(32.983)	(19.631)
Intermédiaires et honoraires	(18.100)	(10.625)
Autres achats et charges	(19.811)	(13.904)
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(327.633)	(220.825)
TOTAL	(297.717)	(186.506)

Les autres produits opérationnels courants se composent principalement des subventions d'exploitation venant couvrir des couts de transition, intégrés dans le résultat opérationnel, résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, Fujitsu Field Services en France et DXC en Italie. Ils intègrent également une partie liée à l'activation des couts de développements dans la plateforme informatique du Groupe.

Les autres achats et charges comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

6.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant à la marge opérationnelle, les dotations et les reprises aux amortissements et dépréciations et les deux postes suivants :

• Résultat sur cession de participations et revalorisation des participations

Le détail du résultat sur la revalorisation et la cession de participations est décrit ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Résultat sur cession de participations	2.057	15.136
TOTAL	2.057	15.136

En 2019, le résultat sur cession des participations de 2,1 MEUR est lié à la cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia. En 2018, le gain de 15,1 MEUR est

lié principalement à la réévaluation des parts initialement détenues dans Janssens Group à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la société.

• Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits en résultat non courant permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants au titre de 2019 est décrit ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits sur écarts d'acquisitions	3.071	820
Coûts de restructuration	0	(1.866)
TOTAL	3.071	-1.046

Les produits sur les écarts d'acquisition en 2019 sont liées aux acquisitions de sociétés Byon, Telekom Uslugi, CFC, Provisiona Ingenieria (voir note 3.3.1). En 2018, ils sont liés à l'acquisition de Sotranasa.

6.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) se trouve ci-dessous. Les garanties reçues des sociétés du groupe sont exclues.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en K€
France	sociétés du Groupe S30	Caution de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	5 000
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	750
Belgique	sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	582
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	555
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	193
France	sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	150
Pologne	sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	25/11/20	80
Luxembourg	Solutions 30 SE	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	79
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	63
Hollande	Solutions 30 Netherlands	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	24
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la souscription d'un contrat de location de véhicules	Applicable pendant toute la relation contractuelle	20

NOTE 7 : DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION

7.1 Contrats de location

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (11,1 M€ en 2019; 5,8 M€ en 2018). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir:
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- le prix des options d'achat ou les pénalités en cas de résiliation du contrat de location, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable que de telles options seront exercées ou que de telles pénalités seront dues.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état de la situation financière consolidée.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- Ilorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie

de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);

– lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de remise en état du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Pour autant que les coûts aient trait à un actif au droit d'utilisation, ils sont inclus dans le coût de l'actif en question.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état global de la situation financière consolidée.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, le Groupe répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

7.1.1 Le Groupe en tant que locataire

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location:

- Les contrats de location des véhicules utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe. Ces contrats bénéficient de conditions standard: (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation les coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge par le Groupe à travers la comptabilisation d'une provision, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- Les baux de location immobilière. Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Lorsque les contrats prévoient l'octroi d'avantages (exemptions de loyers, etc...), la valeur de ces avantages est généralement lissée sur la durée du contrat.
- Les contrats de location de matériel. Ces contrats concernent: (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location-financement de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location financement d'équipements à loyer fixe, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

7.1.2 Montants comptabilisés au bilan

Les droits d'utilisation des actifs des contrats de location sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Véhicules	Immobilier	Équipement	TOTAL
Au 1er janvier 2018	15,104	8,758	95	23.957
Augmentation	29,586	18,812	6	48.404
Charges d'amortissement	(12,867)	(3,149)	(51)	(16.068)
Au 31 décembre 2018	31,823	24,421	50	56.293
Augmentation	23,764	4,530	-	28.294
Charges d'amortissement	(17,097)	(5,562)	(44)	(22.703)
Au 31 décembre 2019	38,490	23,388	6	61.884

Les dettes de locations (incluses dans les prêts et emprunts portant intérêts) sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Au 1er janvier	55.866	23.474
Augmentation	27.760	48.234
Augmentation des intérêts	584	345
Paiements	(22.616)	(16.187)
Au 31 décembre	61.594	55.866
Courant	20.607	18.786
Non courant	40.987	37.080

L'analyse de l'échéance des dettes de location est présentée dans le tableau suivant :

(durée moyenne des contrats)	Véhicules	Immobilier	Equipement	2019
Echéance des passifs de location				
Environ 80 % du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 5 ans	1 à 4 ans
Environ 20 % du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 12 ans	6 à 7 ans	5 à 12 ans
	1 à 8 ans	1 à 12 ans	1 à 7 ans	1 à 12 ans
(en duration moyenne des contrats)	Véhicules	Immobilier	Equipement	2018
Echéance des passifs de location				
Environ 80 % du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 6 ans	1 à 7 ans
Environ 20 % du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 12 ans	7 ans	6 à 12 ans
	1 à 8 ans	1 à 12 ans	1 à 7 ans	1 à 12 ans

Les contrats de location de Véhicules ont généralement une durée de 1 à 5 ans, les baux de location Immobilières de 1 à 7 ans tandis que les contrats d'Équipement ont majoritairement des durées de location comprises entre 1 et 6 ans.

7.1.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Les montants suivants sont comptabilisés dans le compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Charges d'amortissement des actifs avec droit d'utilisation	22.703	16.068
Charges d'intérêts sur les passifs de location	584	345
Charges de location à court terme incluses dans les charges opérationnelles courantes	11.137	5.832
MONTANT TOTAL COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	34.424	22.245

7.1.4 Partie variable et partie fixe et options d'extension et de résiliation

Les contrats de location utilisés par le Groupe sont généralement des contrats de location à loyers fixes et n'incluent ni option d'extension, ni option de résiliation. L'indexation des contrats n'est applicable qu'aux loyers des Immeubles et est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat. Les modifications des termes de contrats sont peu fréquentes et conduisent, le cas échéant, à la préparation d'un avenant dont les termes sont intégrés dans la base référentielle des contrats.

7.1.5 Estimation du taux d'emprunt moyen marginal pondéré

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt à la date de début du bail car le taux d'intérêt implicite du bail n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est ajusté du montant des intérêts et des loyers payés. La valeur comptable des dettes de location est également réévaluée en cas de modification de la durée du bail, des loyers ou de la valeur de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe a évalué ses dettes de location sur la base de la valeur actualisée des loyers futurs, en utilisant les taux d'emprunts marginaux indiqués ci-dessous en tenant compte du spread spécifique à chaque pays :

(en pourcentage)	Taux d'emprunt marginal	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'Emprunt Marginal				
France	1.0%	1.000%	1.000%	1.000%
Luxembourg	1.0%	1.000%	1.000%	1.000%
Belgique	1.0%	1.028%	0.941%	0.901%
Allemagne	1.0%	0.882%	0.689%	0.856%
Italie	1.0%	1.942%	2.802%	1.766%
Pays Bas	1.0%	0.929%	0.800%	0.831%
Pologne	1.0%	3.134%	3.252%	3.708%
Espagne	1.0%	1.296%	1.287%	1.483%

NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

8.1 Faits caractéristiques

Le Groupe a négocié en 2018 un emprunt structuré de 130 M€, intégrant une ligne de crédit de 75 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance externe, qu'îl a utilisée à hauteur de 53% au 31 décembre 2019 (30% au 31 décembre 2018).

8.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts

de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix futurs ») ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentées dans la note 3.1.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- d'emprunts bancaires ;
- de dettes liées à des contreparties éventuelles («
 compléments de prix futurs ») sur des acquisitions ou à
 des options de vente consenties à des intérêts minoritaires
 dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas
 détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres
 emprunts et dettes assimilées;
- des instruments de couverture (voir note 8.3).

Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	65.827	65.497	36.774
Autres emprunts et dettes assimilées	14.837	20.815	9.324
TOTAL	80.664	86.312	46.098

Endettement, part à court terme

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Concours bancaires	21.326	16.799	12.656
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	12.342	6.901	9.701
TOTAL	33.668	23.700	22.357

Variation de l'endettement bancaire

La variation de l'endettement bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

			Variations		
(en milliers d'euros)	31.12.2018	Cash Flows	Variations de périmètre	Reclass échéancier	31.12.2019
Endettement long terme	65.497	17.689		(17.359)	65.827
Endettement court terme	16.799	(13.364)	532	17.359	21.326
TOTAL DES ACTIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	82.296	4.325	532	-	87.153

			Variations		
(en milliers d'euros)	01.01.2018	Cash Flows	Variations de périmètre	Reclass échéancier	31.12.2019
Endettement long terme	36.774	40.100		(11.377)	65.497
Endettement court terme	12.656	(7.234)		11.377	16.799
TOTAL DES ACTIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	49.430	32.866	-	-	82.296

Échéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2020 à 2024.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	2021	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Emprunts et concours bancaires	86.988	16.451	16.451	16.451	16.451	16.257
Charges d'intérêts	2.072	574	574	409	245	81
Instruments de couverture	166	-	-	-	-	166
Autres emprunts et dettes assimilées	27.179	12.376	1.679	9.740	-	3.384

8.3 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Au cours du premier semestre 2019, le Groupe SOLUTIONS 30 a souscrit à un swap de taux afin de se couvrir contre le risque d'une évolution des taux relatifs au remboursement de son prêt. Le swap de taux d'intérêt est un instrument dérivé valorisé à la juste valeur au moment où le contrat est négocié et ultérieurement réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Ce dérivé est comptabilisé en tant qu'actif lorsque la juste valeur est positive et en tant que passif lorsque la juste valeur est négative.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'instrument dérivé s'établit à 166 KEUR; elle figure dans le poste « Endettement, part à long terme » de l'état global de la situation financière consolidée. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le poste « charges financières » de l'état global du résultat consolidé.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Swap de taux d'intérêt
Montant notionnel	54.325.000 EUR amortissable de ma,ière linéaire jusqu'à l'échéance
Date de conclusion	18 mars 2019
Date de commencement	20 mars 2019
Date d'échéance	20 décembre 2024
Flux de trésorerie	Reçoit euribor 3M, paie 0,2075%
Dettes de paiement	20 juin, 20 septembre, 20 décembre et 20 mars

8.4 Risque de liquidité

Le Groupe SOLUTIONS 30 dispose d'emprunts bancaires à Court, Moyen et Long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 87 M€ contre 82 M€ à fin 2018.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / ebitda » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Au regard de la bonne santé financière du Groupe, la probabilité d'occurrence des faits générateurs relatifs aux clauses de défaut et d'exigibilité anticipée est très faible.

8.5 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Charges d'intérêt	(1.873)	(1.885)
Gains de change	70	4
Pertes de change	(282)	(166)
Variation de juste valeurs des Swaps	(166)	-
Autres produits financiers	1.999	842
Autres charges financières	(753)	(975)
TOTAL	(1.005)	(2.180)

Les autres produits financiers sont essentiellement liés aux variations de valeur des contreparties éventuelles.

Les autres charges financières correspondent principalement aux coûts des programmes d'affacturage.

8.6 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie du crédit structuré de 130 M€ conclu en 2018, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepart.

NOTE 9: IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Une provision est comptabilisée pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de fonds future à l'intention d'une administration fiscale. Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation du montant que l'on s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe étayé par leur expérience précédente à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants.

Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Traitement de la CVAE

La CVAE, qui répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat. Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 2,7 millions d'euros contre 1.5 millions d'euros en 2018.

· Intégration fiscale

Deux périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable SOLUTIONS 30 est la tête de groupe d'un périmètre regroupant une quarantaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions 30 Holding chapeaute un groupe fiscal composé des filiales allemandes du Groupe.

Seules les entités nouvellement créées sont en dehors de cette intégration fiscale la première année de leur existence.

9.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2018 et 2019 :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt sur les sociétés	48.606	37.364
Taux d'impôt de la mère	26,0%	26,0%
Impôt théorique	-12.637	-9.715
Incidence des sociétés mises en équivalence	-93	-82
Consommation des déficits fiscaux reportables	1.332	1.381
Effet des reports déficitaires non activés	-388	-1.696
Effet des différences fiscales permanentes	5.438	9.131
Effet des écarts d'acquisition négatifs	798	213
Impact net d'impôt de la CVAE	-2.693	-1.471
Impact des différences de taux d'impôt	-817	-2.777
Autres	-311	219
Impôts sur les sociétés	-9.371	-4.797
Dont : Impôts courants	-10.991	-7.385
Impôts différés	1.620	2.588

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la propriété intellectuelle et de l'élimination des plus-values et moins-values de cession interne.

9.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2019, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2019
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	356			(50)	306
Autres différences temporaires fiscales	125			165	290
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	4.858		(7)	(1.325)	3.526
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1.447		77	223	1.747
Autres différences	585		340	(87)	838
Compensation IDA/IDP	9		(1.476)		(1.467)
Impôts différés Actifs	7.380	-	(1.066)	(1.074)	5.240
Relations clientèles	(25.452)	(7.125)	124	3.048	(29.405)
Autres différences	(507)			(209)	(716)
Compensation IDA/IDP	(156)		1.476		1.320
Impôts différés Passifs	(26.115)	(7.125)	1.600	2.839	(28.801)
Total impôts différés nets	(18.735)	(7.125)	534	1.765	(23.561)

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2018
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	360			(4)	356
Autres différences temporaires fiscales	30			95	125
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	3.742		14	1.102	4.858
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1.303	-	(44)	188	1.447
Autres différences	397		80	108	585
Compensation IDA/IDP	(531)		540		9
Impôts différés Actifs	5.300	-	591	1.489	7.380
Relations clientèles	(8.533)	(18.668)	-	1.750	(25.452)
Autres différences	(88)			(420)	(507)
Compensation IDA/IDP	384		(540)		(156)
Impôts différés Passifs	(8.237)	(18.668)	(540)	1.330	(26.115)
Total impôts différés nets	(2.937)	(18.668)	51	2.819	(18.735)

9.3 Déficits fiscaux

ACTIVATION DE DÉFICIT FISCAL

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 1,3 M€.

REPORTS DÉFICITAIRES

L'évolution des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2018	Utilisation des reports déficitaires	Création des reports déficitaires	Base 31.12.2019
France	17,386	-6,818	1,734	12,302
Espagne	513			513
TOTAL	17,899	-6,818	1,734	12,815

ÉCHÉANCES

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

			Année d'expiration				
(en milliers d'euros)	Base 31.12.2019	2020	2021	2022	2023	Échéances au-delà de 2023	Indéfiniment
Déficits fiscaux reportés	12,815						12,815
	12,815						12,815

NOTE 10: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

10.1 Ventilation sectorielle des principaux actifs

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	31.12.2019	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	55.034	25.889	28.345	800
Autres immobilisations incorporelles	131.499	43.747	50.371	37.381
Dettes liées aux contrats de location	13.697	7.188	2.609	3.900
(en milliers d'euros)	31.12.2018	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	53.352	25.338	27.426	588
Autres immobilisations incorporelles	110.312	44.053	34.697	31.562
Dettes liées aux contrats de location	12.724	7.566	2.934	2.224
(en milliers d'euros)	01.01.2018	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	26.122	25.776	177	169
Autres immobilisations incorporelles	38.415	10.800	613	27.002
Dettes liées aux contrats de location	5.408	3.854	49	1.505

10.2 Écarts d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont présentés dans la note 3.1.

· Variations de l'exercice

Les montants des écarts d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
01.01.2018	26.122	-	26.122
Acquisitions de filiales *	27.149	-	27.149
Reclassements	81		81
31.12.2018	53.352	-	53.352
Acquisitions de filiales *	148	-	148
Reclassements	1.534		1.534
31.12.2019	55.034	-	55.034

^{*} La variation des écarts d'acquisition est liée aux acquisitions de filiales décrites dans les notes 3.3.1 et 3.3.2.

· Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographique. Au 31 décembre 2019, le Groupe présente ainsi 6 UGT.

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment, les écarts d'acquisition, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée, font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les écarts d'acquisitions, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

• Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF) en utilisant les taux d'actualisation et hypothèses présentés ci-dessous :

	TAUX DE CROISSANCE (années n+1 à n+5)		TAUX DE CROISSANCE (valeur terminale)		TAUX D'ACTUALISATION				
	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
France	6,6%	11,4%	12,2%	1,8%	1,8%	1,6%	6,8%	8,1%	8,0%
Benelux	5,6%	17,0%	13,3%	1,8%	1,8%	1,6%	6,9%	8,1%	7,8%
Espagne	8,4%	15,5%	2,5%	1,8%	1,8%	1,6%	7,6%	8,8%	8,9%
Italie	8,7%	9,5%	15,1%	1,8%	1,8%	1,6%	8,4%	9,6%	9,3%
Allemagne	8,9%	9,7%	13,3%	1,8%	1,8%	1,6%	6,4%	7,6%	7,6%
Pologne	4,7%	n/a	n/a	1,8%	1,8%	1,6%	7,4%	n/a	n/a

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2020. A partir de 2021, la croissance organique diminue pour tendre vers un niveau normatif de 1,8% sur un horizon de 5 ans. L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents.

Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 1er janvier 2018.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés.

		és aux taux Ilisation		és aux taux issance
(en millions d'euros)	0,5%	(0,5%)	0,5%	(0,5%)
Sensibilités des valeurs d'uti	ilité au 31 décembre 2019			
France	(66)	81	62	(51)
Benelux	(16)	19	15	(12)
Espagne	(5)	5	4	(3)
Italie	(2)	3	2	(2)
Allemagne	(11)	13	10	(8)
Pologne	(1)	1	1	(1)
Sensibilités des valeurs d'uti	ilité au 31 décembre 2018			
France	(41)	48	35	(30)
Benelux	(11)	12	9	(8)
Espagne	(2)	3	2	(2)
Italie	(1)	2	1	(1)
Allemagne	(7)	9	6	(5)
Sensibilités des valeurs d'uti	ilité au 1er janvier 2018			
France	(22)	25	18	(15)
Benelux	(4)	5	3	(3)
Espagne	(1)	1	1	(1)
Italie	(2)	2	1	(1)
Allemagne	(6)	7	5	(4)

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux d'actualisation ou de 50 points de base des taux de croissance à long terme n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 1er janvier 2018.

10.3 Autres immobilisations incorporelles

Relations clients

Les valeurs des relations clients ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 10 et 13 ans.

· Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques, et les marques.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Date d'échéance	3 ans
Flux de trésorerie	1 à 3 ans
Dettes de paiement	10 à 13 ans

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte lié à la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'immobilisation et sa valeur comptable) est enregistré en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR NETTE AU 01.01.2018	29.316	9.099	38.415
Valeur brute au 01.01.2018	37.979	14.590	52.569
Immobilisations acquises	-	10.164	10.164
Immobilisations cédées ou mises au rebut	-	(80)	(80)
Variations de périmètre	64.597	7.035	71.632
VALEUR BRUTE AU 31.12.2018	102.576	31.708	134.284
Valeur des amortissements au 01.01.2018	(8.663)	(5.489)	(14.152)
Amortissements et dépréciations de la période	(6.105)	(3.715)	(9.820)
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(14.768)	(9.204)	(23.972)
VALEUR NETTE AU 31.12.2018	87.808	22.505	110.312

(en milliers d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR NETTE AU 31.12.2018	87.808	22.505	110.312
Valeur brute au 31.21.2018	102.576	31.708	134.284
Immobilisations acquises	-	14.543	14.543
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(3.500)	(1.421)	(4.921)
Variations de périmètre	27.482	673	28.155
VALEUR BRUTE AU 31.12.2019	126.558	45.504	172.062
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(14.768)	(9.204)	(23.972)
Amortissements et depreciations de la période	(10.662)	(5.929)	(16.591)
Valeur des amortissements au 31.12.2019	(25.431)	(15.133)	(40.564)
VALEUR NETTE AU 31.12.2019	101.128	30.371	131.499

10.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Construc- tion et terrain	Installations techniques et machines	Autres immobi- lisations corporelles	Immobili- sations en cours	Total immobi- lisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	TOTAL
Valeurenette au 01/01/2018	17	1,010	4,381	-	5,408	23,957	29,365
Valeur brute au 01/01/2018	41	2,655	7,827	-	10,523	24,939	35,462
Immobilisations acquises	1,834	2,241	2,099	132	6,306	48,404	54,710
Variations de périmètre	202	1,540	1,788	-	3,530	-	3,530
Valeur brute au 12/31/2018	2,077	6,436	11,713	132	20,359	73,343	93,702
Valeur des amortissements au 01/01/2018	(24)	(1,645)	(3,446)	-	(5,115)	(982)	(6,097)
Amortissements et déprécisations de lapériode	-	(903)	(1,617)	-	(2,520)	(16,068)	(18,588)
Valeur des amortissements au 12/31/2018	(24)	(2,548)	(5,063)	-	(7,635)	(17,050)	(24,685)
Net value at 12/31/2018	2,053	3,889	6,651	132	12,724	56,293	69,017

(en milliers d'euros)	Construc- tion et terrain	Installations techniques et machines	Autres immobi- lisations corporelles	Immobili- sations en cours	Total immobi- lisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	TOTAL
Valeurenette au 01/01/2018	2,053	3,889	6,651	132	12,724	56,293	69,017
Valeur brute au 01/01/2018	2,746	8,411	13,214	132	24,502	73,343	97,845
Immobilisations acquises	35	2,308	2,955	141	5,439	28,294	33,734
Immobilisations crées ou mises au rebut	-	(911)	(579)	-	(1,489)	-	(1,489)
Variations de périmètre	143	(922)	1,667	-	888	-	888
Reclassement	(1,858)	1,858	-	(24)	(24)		(24)
Valeur brute au 12/31/2018	1,065	10,744	17,257	249	29,316	101,637	130,953
Valeur des amortissements au 01/01/2018	(693)	(4,522)	(6,563)	-	(11,778)	(17,050)	(28,828)
Amortissements et déprécisations de lapériode	(53)	(1,766)	(2,022)	-	(3,841)	(22,703)	(26,544)
Valeur des amortissements au 2/31/2018	(746)	(6,288)	(8,585)	-	(15,619)	(39,753)	(55,372)
Net value at 12/31/2018	319	4,456	8,672	249	13,697	61,884	75,581

NOTE 11: CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

11.1 Évolution du capital

Le 10 décembre 2019, la Société a décidé d'augmenter le capital social de 391.500,48 \in , pour le porter de 13.267.317,48 \in à 13.658.817,96 \in par la création de 3.070.592 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1275 \in , avec une prime d'émission de 1.516.081,60 \in .

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 107.127.194 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Nombre d'actions	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions ordinaires	107.127.984	104.057.392
Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des BSA	F	3.07.592
NOMBRE D'ACTIONS TOTAL (y compris actions susceptibles d'être émises)	107.127.984	107.127.984

Nature des réserves

La réserve légale est constituée à la clôture de chaque exercice à hauteur de 5 % du bénéfice de la société Solutions 30 SE au minimum et jusqu'à atteindre 10 % du capital social.

Les réserves du Groupe correspondent à la somme des pertes et profits accumulés par le Groupe, ainsi que les autres éléments du résultat étendu.

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère.

11.2 Nombre moyen d'actions et résultat par action

11.2.1 Rapprochement du résultat utilisé dans le calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) de 0.366 € (2018 de 0.323 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat, part du Groupe (en milliers d'euros)	39.223	33.560
Résultat de base par action	0,366	0,323
Résultat de base par action	0,366	0,323

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 107.127.984 (2018 : 104.057.392) est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en particulier les options de souscription d'actions. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

11.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions utilisé comme dénominateur

En 2019, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs en circulation.

(en nombre d'actions)	31.12.2019	31.12.2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénomi- nateur dans le calcul du résultat de base par action	107.127.984	104.057.392
Ajustement pour le calcul du résultat dilué par action :		
Montants non appelés sur les actions partiellement payées et les appels en souffrance	-	-
Bons de souscription	-	3.07.592
Actions différées	-	-
Notes convertibles	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué par action	107.127.984	107.127.984

11.3 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2018. La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 8.4, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisé par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible qui s'établit entre 0% et 40%. Au 31 décembre 2019, le ratio de structure financière était de 3% (22% en 2018).

NOTE 12: AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'îl est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable. Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

12.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2019
Indemnités de départ à la retraite	8.240	(2.044)	608	(331)	805	7.278
Provisions pour litiges	448		129	(35)		542
Autres provisions non courantes	1.538	101	10.429	(1.032)		11.036
TOTAL	10.226	(1.943)	11.166	(1.398)	805	18.856

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2018
Indemnités de départ à la retraite	5.246	3.378	205	(361)	(228)	8.240
Provisions pour litiges	779		575	(906)		448
Autres provisions non courantes	171		2.446	(1.079)		1.538
TOTAL	6.195	3.378	3.226	(2.346)	(228)	10.226

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 5 « Charges et avantages du personnel ».

Les autres provisions non courantes incluent notamment incluent notamment les provisions sociales liées aux contrats d'outsourcing.

12.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	12/31/2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Provisions pour remise en état	736	428	(638)	526
Provisions pour maintenance et terminaux de paiements	357	216	(342)	231
TOTAL	1.093	644	(980)	757

(in thousands of euros)	01/01/2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2018
Provisions pour remise en état	683	608	(555)	736
Provisions pour maintenance et terminaux de paiements	287	287	(217)	357
TOTAL	971	895	(772)	1,093

NOTE 13: AUTRES ACTIFS NON COURANTS

13.1 Actifs financiers non courants

Le détail des Actifs financiers non courant est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2019 Valeurs nettes	31.12.2018 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2.368	-460	1.908	2.693
Titres de participation	90	-	90	150
TOTAL	2.458	-460	1.998	2.843
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2018 Valeurs nettes	01.01.2018 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2.720	-27	2.693	982
Titres de participation	150	0	150	24

NOTE 14: ACTIFS ET PASSIFS COURANTS

14.1 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Créances fiscales	73.423	107.811	69.322
Créances d'impôts	4.784	9.376	5.692
Créances Sociales	1.380	2.293	1.822
Autres créances	20.610	42.438	38.687
TOTAL BRUT	100.197	161.918	115.523
Dépréciations	-54	-54	0
TOTAL NET	100.143	161.864	115.523

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des dettes de TVA d'un montant équivalent présentées dans les dettes fiscales.

Les autres créances regroupent principalement les sommes à recevoir dans le cadre des contrats de transfert de personnel conclus par le Groupe et au montant des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage.

14.2 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

Le détail des Stocks est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2019 Valeurs nettes	31.12.2018 Valeurs nettes	01.01.2018 Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	4.492	-	4.492	996	567
Produits finis et travaux en cours	11.952	-1.394	10.558	13.594	5.799
TOTAL	16.444	-1.394	15.050	14.590	6.366

Les stocks de marchandises et de produits finis correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les déploiements.

Les pièces défectueuses sont dépréciées à 100% de leur valeur sauf dans le cas où un devis de réparation a été obtenu. Dans ce cas, la dépréciation est limitée au montant du coût de réparation.

14.3 Dettes fiscales et sociales

Le détail des Dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Dettes fiscales	106.230	150.960	90.962
Dettes sociales	42.123	39.406	20.482
Impôts sur les sociétés	3.918	2.921	3.398
TOTAL	152.271	193.287	114.842

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales).

Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des dettes de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des créances de TVA d'un montant équivalent présentées dans les créances fiscales.

14.4 Autres passifs courants

Le détail des Autres passifs courants est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Autres passifs courants	14.013	48.855	18.648
TOTAL	14.013	48.855	18.648

Les autres passifs courants se composent principalement des passifs sociaux liés aux reprises de personnel dans les contrats d'externalisation.

NOTE 15: INSTRUMENTS FINANCIERS

15.1 Classification des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de la méthode d'évaluation de leurs justes valeurs. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- les valeurs comptables des instruments financiers ;
- les justes valeurs des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.20	018	31.12.2017		
	Valeur	Juste	Valeur	Juste	Valeur	Juste	
	comptable	valeur	comptable	valeur	comptable	valeur	
Actifs financiers non courants	1.998	1.998	2.843	2.843	1.006	1.006	
Participations dans les sociétés mises en équivalence	197	197	613	613	8.947	8.947	
Clients et comptes rattachés	173.138	173.138	130.206	130.206	76.265	76.265	
Actifs sur contrats	1.673	1.673	1.453	1.453	1.511	1.511	
Autres créances	100.143	100.143	161.864	161.864	115.523	115.523	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84.162	84.162	69.898	69.898	26.785	26.785	
ACTIFS FINANCIERS	361.311	361.311	366.877	366.877	230.037	230.037	
Endettement	114.332	114.072	110.012	109.752	68.455	68.195	
Dettes liées aux contrats de location	61.594	61.594	55.866	55.866	23.474	23.474	
Autres passifs financiers non courants	836	836	-	-	-	-	
Fournisseurs	111.073	111.073	75.050	75.050	39.697	39.697	
Dettes fiscales et sociales	152.067	152.067	193.287	193.287	114.842	114.842	
Autres passifs courants	14.013	14.013	48.855	48.855	18.648	18.648	
PASSIFS FINANCIERS	454.119	454.859	483.070	482.810	265.116	264.856	

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des options de vente, des contreparties éventuelles et du swap de taux.

La juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3).

La juste valeur du swap de taux est évaluée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers dérivés (modèles intégrant des données de marché observables – niveau 2). La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie et du risque de crédit propre de l'entité est sans impact significatif sur la juste valeur du swap de taux.

15.2 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les notes 8.3 et 8.4. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

• Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrécouvrabilité des créances clients. Le tableau présentant les variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice est présenté en note 4.

• Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en Euro et des fournisseurs largement réglés en Euro. Seules les filiales Polonaises utilisent une autre devise que l'euro, le zloty polonais.

Au 31 décembre 2019, 0,2% du produit des activités ordinaires du Groupe a été réalisé en devises autres que l'euro, exclusivement en zloty polonais. Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états fi nanciers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec les centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, les paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose d'aucune action. Le Groupe n'a pas d'activité de marché.

NOTE 16: TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout place-ment monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésore¬rie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

La trésorerie nette du groupe se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Valeurs mobilière de placement	1.225	751	1.637
Disponibilités	82.937	69.147	24.992
Intérêts courus non échus sur disponibilités	0	0	155
TOTAL	84.162	69.898	26.785

NOTE 17: INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

La note 3 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

(en milliers d'eur	os)	Prestations de services rendues par le Groupe	Prestations de service reçues par le Groupe	Montants prêtés par le Groupe	Montants dus par le Groupe
Telenet	2019	73.823	-	-	-
	2018	28.362	-	-	-
Worldlink	2019	486	-	2.675	-
	2018	12	-	1.610	-

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales. Les prêts accordés à Worldlink sont consentis avec un taux d'intérêt fixé à euribor + 1,5%.

Opérations avec les dirigeants et les actionnaires

En 2019, le Groupe a acquis les participations dans ses filiales italiennes (10% du capital) détenues par F2LINVEST, dont Francesco Serafini est mandataire, pour un montant total de 0,43 MEUR.

La vente des sociétés italiennes Business Solutions et Business Remote Solutions a été réalisée avec la société Steel Telecom dont le mandataire est le conjoint d'un actionnaire de la société GNS, dans laquelle Solutions 30 détient une participation minoritaire de 19%.

· Avances aux Dirigeants

Au 31 décembre 2019, les états financiers du Groupe intègrent une avance de trésorerie de 0,89 MEUR réalisée au profit de Gianbeppi Fortis consécutivement aux augmentations de capital liées à l'exercice des bons de souscription d'actions. Cette avance a été soldée intégralement en février 2020.

NOTE 18 : RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 1 625 KEUR:

Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération fixe	1.008	944
Jetons de présence	926	35
Rémunération variable	458	412
Avantages en nature	67	64
Montant des BSA attribués au cours de l'exercice*	0	387

^{*}BSA attribuées au titre de la rémunération variable 2017

NOTE 19: HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	EY Luxembourg		EY International		Autres auditeurs		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
(en euros)								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	624.360		770.300		356.550	728.515	1.751.210	728.515
Services autres que la certification des comptes						35.000		35.000
TOTAL	624.360		770.300		356.550	763.515	1.751.210	763.515

NOTE 20 : EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

20.1 Acquisition d'actifs

En janvier 2020, le Groupe a acquis des actifs de la société polonaise ELMO, spécialisée dans le secteur des télécommunications en Pologne, afin de développer ses activités et accroitre sa couverture géographique dans ce pays.

20.2 Pandémie du Covid-19 et perspectives

Après un bon début d'année dans la continuité d'un solide dernier trimestre 2019, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entrainé des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissement, a perturbé l'activité du Groupe.

Opérant sur des secteurs d'activité dits « essentiels », le Groupe a poursuivi ses activités partout où il est présent, y compris dans les zones où le confinement est le plus strict.

Dans cet environnement perturbé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures pour :

- Protéger la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires.
- Assurer la continuité de ses services en adaptant les processus d'intervention.
- Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie, en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures d'activité partielle et en s'appuyant sur un modèle économique particulièrement souple.
- Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

À la date de rédaction de ce document, la Direction du Groupe considère que la continuité d'exploitation des activités du Groupe n'est pas remise en cause et prépare, avec ses clients, la sortie de crise.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2018 - NORMES LUXEMBOURGEOISES

2/ BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	NOTES	31/12/2018 kEUR	31/12/2017 kEUR
A. Capital souscrit non appelé		2	0
C. Actif immobilisé		154 359	70 260
I. Immobilisations incorporelles	8.1		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que des droits et valeurs similaires		69 497	34 877
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		9 166	4 032
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		4 406	4 205
5. Écarts d'acquisition		53 682	17 910
II. Immobilisations corporelles	8.2		
1. Terrains et constructions		2 053	75
2. Installations techniques et machines		7 714	2 357
3. Autres installations, outillage et mobilier		4 146	4 107
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		132	0
III. Immobilisations financières			
2. Prêts et créances immobilisés	8.3	3 276	1 210
3. Titres mis en équivalence		287	1 487
D. Actif circulant		374 223	253 052
I. Stocks	8.4		
3. Produits finis et marchandises		9 841	5 859
4. Produits en cours de fabrication		4 749	0
II. Créances	8.5		
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		123 280	103 385
4. Autres créances			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		162 863	113 344
5. Impôts différés actifs		3 592	2 145
III. Valeurs mobilières	8.7		
3. Autres valeurs mobilières		751	1 637
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaissé	8.7	69 147	26 682
E. Comptes de régularisation	8.6	1 052	1 821
TOTAL DE L'ACTIF		529 636	325 133

Les Notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

PASSIF	NOTES	31/12/2018 kEUR	31/12/2017 kEUR
A. Capitaux propres	8.8	91 583	66 467
I. Capital souscrit		13 267	12 155
II. Primes d'émission		15 859	13 966
III. Réserves			
1. Réserve légale		1 269	767
2. Réserves consolidées		32 823	20 413
IV. Résultat de l'exercice part du Groupe		19 966	12 458
V. Intérêts minoritaires		8 399	6 708
B. Provisions	8.9	18 498	10 597
3. Autres provisions		3 081	2 338
4. Impôts différés passifs		15 417	8 259
C. Dettes		417 092	244 438
2. Dettes envers des établissements de crédit	8.10		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		16 817	17 503
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		65 451	31 663
3. Acomptes reçus sur commandes	8.11		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 523	70
4. Dettes sur achats et prestations de services	8.11		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		73 307	35 311
5. Autres dettes dont:	8.11		
a) Dettes fiscales		153 881	89 732
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		42 646	21 597
c) Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		63 467	48 562
D. Comptes de régularisation		2 463	3 632
TOTAL DU PASSIF		529 636	325 133

Les Notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

3/ COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉS

	NOTES	2018 kEUR	2017 kEUR
1. Chiffre d'affaires net	9.1	441 815	274 531
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		-1 468	0
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif		4 947	3 853
4. Autres produits d'exploitation	8.13	28 954	18 636
5. Achats et charges externes		-260 814	-163 835
a) Matières premières et consommables		-30 280	-19 906
b) Autres charges externes		-230 534	-143 929
6. Frais de personnel		-170 773	-104 229
a) Salaires et traitements		-128 651	-78 064
b) Charges sociales, avec mention séparée de celles couvrant les pensions		-42 122	-26 165
7. Corrections de valeur		-15 988	-10 303
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-14 729	-9 640
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normale au sein de l'entreprise		- 1259	-663
8. Autres charges d'exploitation		-3 391	-5 720
9. Produits provenant de participations, avec mention séparée de ceux provenant des entreprises liées	8.14	5 449	3 744
13. Intérêts et charges assimilés, avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées	8.14	-2 775	-1 906
14. Impôts sur le résultat	8.16	-5 554	-1 927
15. Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-1 432	-792
17. Résultat de l'exercice		18 970	12 051
dont Part Groupe		19 966	12 458
dont Part intérêts minoritaires		-995	-407

Les Notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4/ VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserve	Réserves consolidées Groupe	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Capitaux propres - Part Groupe	Total des intérêts minoritaires	Total de l'ensemble consolidé
31/12/2017	12 155	13 966	767	20 674	12 458	-261	59 759	6 708	66 467
Affectation du résultat 2017				12 458	-12 458		0		0
Résultat de l'exercice					19 966		19 966	-995	18 971
Variation de périmètre							0	2 677	2 677
Augmentation capital	1 112	1 893					2 841	19	2 860
Autres			502	117		-165	453	-10	443
31/12/2018	13 267	15 859	1 269	33 249	19 966	-426	83 184	8 399	91 583

5/ RÉFERENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.1 Principes comptables

• 5.1.1 Référentiel comptable

SOLUTIONS 30 est structuré depuis le 19 février 2013 en société européenne.

Le siège social de l'entité consolidante SOLUTIONS 30 est basé au Grand-Duché du Luxembourg depuis le 1^{er} août 2013. Ainsi les états financiers consolidés du Groupe SOLUTIONS 30 sont établis depuis cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés applicables au Luxembourg.

Les états financiers consolidés sont établis selon les règles imposées par la Loi de 1915 et la Loi de 2002.

Les comptes consolidés présentés concernent la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Les comptes comparatifs couvrent la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes au 31 décembre 2018 des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

• 5.1.2 Méthode de conversion des opérations en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

5.2 Modalités de consolidation

• 5.2.1 Méthodes de consolidation

La note 7.2 présente notamment l'ensemble des entités consolidées par la société mère SOLUTIONS 30 (siège social: 3 rue de la Reine – L-2418 Luxembourg) et les méthodes y afférentes.

Sociétés consolidées selon la méthode d'intégration globale

Les filiales sont, en principe, toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financières et opérationnelles, généralement accompagné d'une participation de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'impact des droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont considérés lors de l'évaluation si le Groupe contrôle une autre entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les transactions, les soldes et gains non réalisés sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires sont la partie du profit ou de la perte et de l'actif net d'une filiale, attribuable aux participations qui ne sont pas détenues uniquement par la Société, directement ou indirectement par le biais des filiales. La part des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires dans les filiales est présentée séparément dans les comptes consolidés.

• Sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle

Les sociétés constituées conjointement (Joint Ventures) sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, établi par un accord contractuel. Les Joint Ventures et les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses Joint Ventures et les entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la proportion de la participation du Groupe dans ces entités.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les politiques comptables des Joint Ventures et des entités contrôlées conjointement ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe.

 Sociétés consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais qu'il ne contrôle pas, généralement accompagnée d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les investissements dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition.

La quote-part des bénéfices post-acquisition des entreprises associées du Groupe est comptabilisée dans le compte de profits et pertes sous la rubrique Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont ajustés à la valeur comptable de l'investissement.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés à hauteur de la proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été adaptées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les politiques adoptées par le Groupe.

• 5.2.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre:

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé. Il peut être positif ou négatif. Dans ce dernier cas, il est alors présenté, en produits provenant de participations.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée est amortie sur la durée de vie estimée, de 5 à 12 ans.

La survenance d'évènements défavorables dont notamment la baisse du chiffre d'affaires et la dégradation durable du taux de marge, pourrait aboutir à un amortissement complémentaire dans ces cas où la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition serait inférieure à sa valeur nette comptable.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition figure sur la ligne de correction de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles du compte de profits et pertes consolidé.

5.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2018, d'une durée de 12 mois.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif compris dans la consolidation sont évalués selon des méthodes uniformes.

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe SOLUTIONS 30 sont les suivants :

· 5.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques, la marque, ainsi que les relations clients.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles	Durée		
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans		
Logiciels informatiques	3 ans		
Sites internet	1 à 3 ans		
Relations clients	3 à 13 ans		

Les relations clients sont issues de l'acquisition des entités suivantes:

- Form@home;
- Telima Deutschland (DBS);
- CONNECTING CABLE;
- ATLANTECH;
- REXION;
- ABM Communication;
- CPCP Telecom.

Les valeurs de ces relations clients ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 3 et 13 ans.

Les relations clientèle reconnues en 2018 présentent les caractéristiques suivantes:

Entité	Exercice de recon- naissance	Montant de la relation client (K€)	Impôt différé passif (K€)	Durée d'amortis- sement	Taux d'actuali- sation
CPCP Telecom	2018	32.004	8.085	13 ans	8,1%

FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce sont initialement enregistrés à leur valeur d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée, de 4 à 10 ans.

AVANCÉS ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

L'ensemble des unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment, les écarts d'acquisition, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée, font l'objet d'une revue par la direction et, le cas échéant, d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

· Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les écarts d'acquisitions, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été estimée sur la base d'une approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (« DCF ») reposant sur les principes suivants:

- Les taux d'actualisation retenus sont spécifiques à chaque pays: 7,6% pour l'Allemagne, 8,8% pour l'Espagne, 8,1% pour la France, 8% pour le Benelux et 9,6% pour l'Italie.
- Les projections de chiffre d'affaires reposent sur les plans d'affaires 2019 - 2025; A partir de 2021, la croissance organique diminue pour tendre vers un niveau normatif de 1,8%.

Le Groupe s'appuie sur une analyse annuelle pour justifier de la solidité de ses actifs.

Sur la base de ces estimations, au 31 décembre 2018, aucune perte de valeur n'a été constatée.

• 5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	3 ou 5 ans
Mobilier de bureau	3 ans

- 5.3.3 Contrats de location

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location simple sont enregistrées en charges au cours de l'exercice où elles sont encourues.

• 5.3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent essentiellement les dépôts et cautionnements nécessités par les besoins de l'exploitation et les participations non consolidées.

• 5.3.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Les stocks sont évalués à la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Des corrections de valeur ont été éventuellement constituées en vue de prévoir certaines charges ou risques encourus à la clôture de l'exercice.

5.3.6 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur des créances est pratiquée nominativement lorsque le remboursement est compromis. Cette correction de valeur est reprise lorsque les raisons qui l'ont motivée ont cessé. Les dettes sont valorisées à leur valeur de remboursement.

• 5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, y inclus les frais accessoires.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat. Elle est reprise lorsque les raisons qui la motivent cessent d'exister.

• 5.3.8 Comptes de régularisation Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice qui sont imputables à un exercice ultérieur.

• 5.3.9 Impôts

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas:

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants des impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et lorsque leurs échéances de renversement sont similaires.

Deux périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable SOLUTIONS 30 est la tête de groupe d'un périmètre regroupant une vingtaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions 30 Holding chapeaute un groupe fiscal composé de quatre sociétés.

Seules les entités nouvellement créées sont en dehors de cette intégration fiscale la première année de leur existence.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que:

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs (en cas d'existence d'impôts différés passifs),
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période probable de dénouement.
- 5.3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Est également autorisée la constitution de provisions ayant pour objet de couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Ces postes comprennent principalement des provisions pour litiges et contentieux en cours. Elles sont enregistrées sur la base de l'estimation du risque de sortie de ressources encouru.

• 5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe procède à leur évaluation une fois par an, à la clôture de l'exercice.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les principes retenus sont:

- Initiative du départ en retraite : volontaire lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Taux d'actualisation: 1,57% (iBoXX € Corporates AA10+ au 31/12/2018)
- Taux d'évolution future des salaires : 1,57%
- Taux de rotation du personnel: 4,76%
- Table de mortalité: la table INSEE 2010-2012 actualisée
- Taux de charges sociales: 43,7%

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés et sont mentionnés en engagements hors-bilan pour un montant de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017: 2,1 millions d'euros).

 5.3.12 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les positions des postes du bilan, à l'exception des fonds propres, exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la date de clôture. Les charges et produits des filiales exprimés en devises étrangères sont convertis aux cours de change moyen de l'exercice. Les fonds propres sont réévalués au cours historique. Les impacts de ces conversions sont enregistrés en réserve.

• 5.3.13 Comptes de régularisation Passif

Ce poste comprend les produits perçus pendant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

• 5.3.14 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente de produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur les ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

5.4 Changements comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptable n'a été appliqué dans les états financiers 2018.

6/ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

6.1 Faits marquants de l'exercice

• 6.1.1 Évolution du capital social

Le 31 janvier 2018, la Société a décidé d'augmenter le capital social de 176.484,48 euros, pour le porter de 12.155.219,64 euros à 12.331.704,12 euros, par la création de 346.048 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,51 euros, avec une prime d'émission de 1.893.577, 82 euros.

Le 9 novembre 2018, la Société a décidé d'augmenter le capital social de 935.613,36 euros, pour le porter de 12.331.704,12 euros à 13.267.317,48 euros, par la création de 7.338.144 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1275 euros.

• 6.1.2 Division de la valeur nominale de l'action

L'assemblée générale du 31 octobre 2018 a décidé de modifier la valeur nominale des actions de la Société de 0,51 euros à 0,1275 euros chacune et d'augmenter, en corrélation, le nombre d'actions de 24.179.812 à 96.719.248 actions, toutes attribuées aux actionnaires actuels et existants au prorata de leur participation au capital de la Société.

• 6.1.3 Regroupement d'entreprises

Afin de préparer le rapprochement avec Telenet, plusieurs opérations de restructuration ont été réalisées au niveau de l'organigramme juridique en Belgique:

 Fusion par absorption de la société Wild Cats Consulting BVBA par Janssens Group BVBA,

- Fusion par absorption de la société Janssens Investment Services BVBA par Janssens Group BVBA,
- Scission partielle de Janssens Field Services BVBA par absorption par Solutions 30 Field Services BVBA,
- Apport d'une branche d'activité par TELIMA Belgique à ICT Field Services,
- Cession des parts de Janssens Business Solutions détenues par Janssens Group BVBA à Telima Belgique BVBA,
- Cession des parts d'ICT Field Services détenues par Telima Belgique BVBA à Janssens Group BVBA,
- Cession des parts de Janssens Field Services par Janssens Group à Telima Belgique.
- 6.1.4 Créations et acquisitions de nouvelles sociétés

Créations de sociétés:

Pour répondre à la croissance de ses activités dans les différents segments d'activité, SOLUTIONS 30 a créé les sociétés suivantes :

- Business Solutions Italia SRL, le 11 janvier 2018 (Italie),
- Business Remote Italia SRL, le 11 janvier 2018 (Italie),
- UNIT-T FIELD SERVICES BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- ICT FIELD SERVICES BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- JANSSENS FIELD SERVICES BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- TELIMA EURO ENERGY, le 18 juin 2018 (France),
- SOLUTIONS 30 Portugal SA, le 27 juillet 2018 (Portugal),
- FREDEV ENERGY CENTRE, le 30 août 2018 (France),
- Solutions 30 Martinique SARL, le 24 septembre 2018 (France),
- Solutions 30 Guyane SARL, le 24 septembre 2018 (France).

Opérations de croissance externe

Afin d'accompagner la croissance de ses activités, le Groupe a procédé aux opérations suivantes au cours de l'année 2018 pour un montant total de 47 millions d'euros:

- Intégration des activités « field services » de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1^{er} mars 2018;
- Acquisition de 48,8% supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8% dans le capital le 30 juin 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50% à 70% le 1^{er} juin 2018;
- Acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20% du capital de la société le 13 juillet 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48% à 76% le 1^{er} aout 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
- Acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1^{er} septembre 2018;
- Acquisition en Espagne de deux sociétés spécialisées dans le secteur des Télécoms, Telecom Salto et Magaez Telecommunicaciones, le 20 septembre 2018;
- Acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la Fibre Optique et disposant d'une

forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens, le 6 décembre 2018.

• Rapprochement de sociétés

Dans le cadre d'un contrat de prestations pluriannuel significatif conclu entre le Groupe et l'opérateur télécom belge Telenet, un apport de branche d'activité a été effectué par la société Telenet BVBA au profit de la filiale belge de SOLUTIONS 30, Janssens Group, rémunéré par l'émission d'actions nouvelles représentant 30% du capital de Janssens Group (voir Note 8.1).

6.2 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2018

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2018

7/ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

7.1 Activité

Compte tenu des activités du Groupe, le suivi de la performance par zone géographique est le critère réellement pertinent. À ce titre, l'information est communiquée selon les axes:

- Zone France,
- Développement dans les autres pays.

Cette analyse a été retenue dans le cadre de l'information sectorielle présentée en partie 8.

7.2 Périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2018

Les sociétés suivantes n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation:

Sociétés	Raisons de l'exclusion
Telima Poland	Activité non significative (en 2017 également)
Connectica	Activité non significative (en 2017 également)
GNS	Pas d'influence notable
Rimiflu	Pas d'influence notable
VoCo Single Member PC	Activité non significative (en 2017 également)
Solutions 30 Eastern Europe	Activité non significative (en 2017 également)
Worldlink GmbH	Pas d'influence notable
Magaez Telecomunicaciones	Pas d'influence notable

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après:

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2018	% d'intérêts 31/12/2018
Allemagne	SOLUTIONS 30 HOLDING GmbH	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES GMBH (ex Connecting Cable GMBH)	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	DBS Digital Business Solutions Gmbh (ex TELIMA DEUTSCHLAND)	Gögginger Straße 6 – 73575 Leinzell	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	Solutions 30 Gmbh	Teinacher Straße 49 – 71634 Ludwigsburg	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	Solutions 30 Operations GmbH (ex ABM Communication)	Bergstr. 67 – 69469 Weinheim	Intégration globale	99.80%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES SUD GMBH (ex VKDFS)	Nimrodstraße 10-18 (Gebäude 5A) – 90441 Nürnberg	Intégration globale	100%	100%
Belgique	Unit-T (ex Janssens Group)	Tervueren 34 BE-1040 Brussels (Etterbeek)	Intégration globale	100%	70%
Belgique	Solutions 30 Field Services BVBA	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS FIELD SERVICES	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS BUSINESS SOLUTIONS	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	TELIMA Belgique	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles	Intégration globale	100%	100%
Belgique	UNIT-T FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	100%	70%
Belgique	ICT FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	100%	70%
Espagne	Solutions 30 Iberia 2017 (ex REXION)	C/ Innovacion, 7 - P.I. Los Olivos - 28906 Getafe	Intégration globale	100%	100%
Espagne	SALTO Telecomunicaciones	Poligono Industrial, Cami Del Frares. Caille 1, Parcela n°12, Nave 1, 25190 Lleida (Lleida)	Intégration globale	100%	100%
Espagne	VITGO Comunicaciones (ex AUTRONIC)	Parque Techologico y Logistico de Valladares Calle C, Nave C4 36315 de Vigo	Mise en équivalence	49%	49%
France	TELIMA MONEY SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA INFOSERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA BUSINESS SOLUTIONS SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FORM@HOME	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	PC30 FAMILY SARL	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FREPART	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SERVICE REGION	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA LOGISTIQUE	12 Rue Robert Moinon - 95190 Goussainville	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NORD	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA COMPTAGE	5 Rue de Broglie Espace de Broglie Bât. C - 22300 Lannion	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DIGITAL WORLD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2018	% d'intérêts 31/12/2018
France	CPCP Télécom	ZAC N° 1 Les Bouillides - 15 Traverse des Brucs 06560 Valbonne	Intégration globale	100%	76%
France	TELIMA NANCY	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ONSITE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SGA	10 Rue Gudin - 75016 Paris 16	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA IDF SARL	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SUD	1 Avenue Arthur Rimbaud - 13470 Carnoux-en-Provence	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA Breizh	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SFM30	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA TELCO	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY NORD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY SUD	33 quai Arloing 69009 Lyon	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY OUEST	8 Rue Honoré de Balzac 37000 Tours	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY EST	9 rue André Pingat BP 441 51065 Reims	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY ATLANTIQUE	Rue Robert Caumont - Immeuble P 33049 Bordeaux Cedex	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY IDF	10 rue Gudin 75016 Paris	Intégration globale	100%	100%
France	Atlan' tech	115 rue Roland Garros Aéropole zone de Prat Pip -Bâtiment A 29490 Guipavas	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE NORD	Bâtiment B - 1/3 Route de le Révolte 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE EST	Parc d'Ariane I, 290 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint Priest	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE CENTRE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA MANAGED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE IDF	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NETWORKS SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA PROFESSIONNAL SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DISTRIBUTED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVE GRAND EST	11-13 Rue des Hautes Pâtures - 92000 Nanterre	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA EURO ENERGY	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SOTRANASA	35 Bd. Saint Assiscle - 66000 Perpignan	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2018	% d'intérêts 31/12/2018
France	FREDEV ENERGY CENTRE	1-3 Route de la Révolte Bât. B – 93200 Saint Denis	Intégration globale	51%	51%
France	SOLUTIONS 30 MARTINIQUE	11 Rue des Arts & Métiers - 97200 Fort de France	Intégration globale	100%	100%
France	SOLUTIONS 30 GUYANE	1 Avenue Gustave Charlery - 97300 Cayenne	Intégration globale	100%	100%
Italie	TELIMA ITALIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	IMATEL SERVICE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	Solutions 30 Services	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	PIEMONTE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	TELIMA CALABRIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA FRUILI SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA PALERMO SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	TELIMA SUD SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA ROMA	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	Solutions 30 Consortile	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	84%	82%
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	BUSINESS SOLUTIONS ITALIA SRL	Viale Angelo Filippetti 26 - 20122 Milano	Intégration globale	100%	90%
Italie	BUSINESS REMOTE SOLUTIONS ITALIA SRL	Viale Angelo Filippetti 26 - 20122 Milano	Intégration globale	100%	90%
Luxembourg	SOLUTIONS 30 SE	3, rue de la Reine L 2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SMARTFIX30 (Lux)	3, rue de la Reine L 2418 Luxembourg	Intégration globale	85%	85%
Luxembourg	WW Brand	3, rue de la Reine L 2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	BRAND30	3, rue de la Reine L 2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SOFT SOLUTIONS	3, rue de la Reine L 2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Maroc	SOL30MAROC	7, Résidence Rami Rue Sebta 2ème étage Bureau 8 - Maarif - Casablanca	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C - 5231 DC 's - Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	TELIMA HOLLAND BV	Hambakenwetering 10 - 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 - 5202 CD's-Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Tunisie	TELIMA TUNISIE	71, avenue Alain Savary Tunis	Intégration globale	100%	100%
Portugal	SOLUTIONS 30 Portugal	Zona Industrial de Neiva, 2ª Fase - Lote Eq1 4935-232 Viana do Castelo	Intégration globale	100%	100%

8 / EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

8.1 Immobilisations incorporelles Le détail des mouvements des écarts d'acquisition par société consolidée est le suivant:

	31/12/2017	Augment. / Dotations	Dim. / Reprises	Autres variations	31/12/2018
Valeurs brutes	31/12/2017	Additions Dotations	Diffi./ Reprises	Addres variations	31/12/2010
AUTRONIC	2 728	0	0	0	2 728
Belgique	463	0	0	0	463
BUSINESS	2 749	0	0	0	2 749
DIGITAL WORLD	280	0	0	0	280
HOLLAND	114	0	0	0	114
IDF	285	0	0	0	285
JANSSENS GROUP	4 484	25 907	0	0	30 391
PC30 Italie	384	0	0	0	384
MONEY	2 044	0	0	0	2 044
S30 SERVICE	30	0	0	0	30
MIXNET	30	0	0	0	30
ONSITE	221	0	0	0	221
INFOSERVICES	3 420	0	0	0	3 420
PC30 FAMILY	151	0	0	0	151
CPCP	8 174	0	0	-8 174	0
SOTRANASA	0	16 498	0	0	16 498
SALTO	0	3 996	0	0	3 996
AUTRES	339	0	0	0	339
TOTAL	25 896	46 400	0	-8 174	64 123
Amortissements	23 090	40 400	U	-0 1/4	04 123
AUTRONIC	-417	-227	0	0	-644
Belgique	-463	0	0	0	-463
BUSINESS	-1 801	-229	0	0	-2 029
DIGITAL WORLD	-280	0	0	0	-280
HOLLAND	-114	0	0	0	-114
IDF	-282	0	0	0	-282
JANSSENS GROUP	-623	-1 633	0	0	-2 256
PC30 Italie	-231	-77	0	0	-308
MONEY	-1 256	-200	0	0	-1 456
S30 SERVICE	-27	-3	0	0	-30
MIXNET	-27	0	0	0	-27
ONSITE	-221	0	0	0	-221
INFOSERVICES	-1 354	-285	0	0	-1 639
PC30 FAMILY	-151	0	0	0	-151
СРСР	-397	-446	0	843	0
SOTRANASA	0	-115	0	0	-115
SALTO	0	-83	0	0	-83
AUTRES	-343	0	0	0	-343
TOTAL	-7 987	-3 298	0	843	-10 441
Valeurs nettes					
AUTRONIC	2 311	-227	0	0	2 084
Belgique	0	0	0	0	0
BUSINESS	948	-229	0	0	720
DIGITAL WORLD	0	0	0	0	0
HOLLAND	0	0	0	0	0
IDF	3	0	0	0	3
JANSSENS GROUP	3 861	24 274	0	0	28 135
PC30 Italie	153	-77	0	0	76
MONEY	788	-200	0	0	588
S30 SERVICE	3	-3	0	0	0
MIXNET	3	0	0	0	3
ONSITE	0	0	0	0	0
INFOSERVICES	2 066	-285	0	0	1 781
PC30 FAMILY	0	0	0	0	0
CPCP	7 777	-446	0	-7 331	0
SOTRANASA	0	16 383	0	0	16 383
SALTO	0	3 913	0	0	3 913
AUTRES	-4	0	0	0	-4
TOTAL	17 909	43 102	0	-7 331	53 681

Les écarts d'acquisition reconnus sur la période résultent de l'acquisition supplémentaire de 20 % de Janssens Group, de 100% de Sotranasa et de 100% de Salto.

Suite au passage majoritaire du Groupe dans le capital de CPCP le 1^{er} aout 2018, l'écart d'acquisition calculé lors de l'entrée au capital initiale de CPCP par le Groupe a été imputé sur la relation clientèle reconnue fin 2018 (voir tableau sur les autres immobilisations incorporelles ci-dessous).

Dans le cadre du contrat de prestations conclu avec Telenet en 2018, le Groupe a réalisé trois opérations visant à la constitution d'une nouvelle filiale Unit-T:

- Augmentation de la participation du Groupe dans sa filiale belge, Janssens Group, de 50% à 100% du capital
- Réorganisation juridique des activités au sein des filiales belges du Groupe
- Augmentation de capital de 30% des actions de Janssens Group intégralement souscrites par Telenet.

Cette restructuration juridique a conduit dans les états financiers 2018 à une revalorisation du goodwill attachée à la participation du Groupe SOLUTIONS 30 dans Janssens Group d'un montant de 25,9 millions d'euros afin de refléter l'augmentation de sa participation et d'intégrer l'ensemble des compléments de prix qui seront dus par le Groupe au cours des exercices 2019 et 2020. D'un point de vue méthodologique, le Groupe a considéré l'ensemble de ses opérations comme une seule augmentation de sa participation de 50% à 70% du capital de Janssens Group et, lors de l'exercice 2019, il déterminera le montant de la relation clientèle acquise à travers le contrat de 500 millions d'euros signé avec Telenet.

Les autres immobilisations incorporelles portent sur les postes suivants:

	31/12/2017	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Reclassements	Variation de périmètre	Écart de conversion	31/12/2018
Valeurs brutes							
Concessions, brevets, licences	11 412	5 407	-9	3 733	1 456	0	22 000
Relation clientèle	37 940	32 004	0	0	0	0	69 944
Fonds de commerce	4 3 1 6	6 157	-71	0	215	0	10 618
Immobilisations incorporelles en-cours	4 205	4 381	0	-4 052	-129	0	4 406
TOTAL	57 873	47 950	-80	-319	1 543	0	106 967
Amortissements							0
Concessions, brevets, licences	-5 811	-2 525	9	94	-746	0	-8 979
Relation clientèle	-8 664	-4 803	0	0	0	0	-13 467
Fonds de commerce	-284	-1 101	0	0	193	-260	-1 452
Immobilisations incorporelles en-cours	0	0		0			0
TOTAL	-14 759	-8 429	9	94	-553	-260	-23 898
Valeurs nettes							0
Concessions, brevets, licences	5 601	2 882	0	3 827	710	0	13 020
Relation clientèle	29 276	27 201	0	0	0	0	56 477
Fonds de commerce	4 032	5 056	-71	0	408	-260	9 166
Immobilisations incorporelles en-cours	4 205	4 381	0	-4 052	-129	0	4 406
TOTAL	43 114	39 521	-72	-224	990	-260	83 069

Le poste relations clientèle comprend essentiellement en valeur brute 7.003.000 euros pour CONNECTING CABLE, 2.401.000 euros pour DBS Allemagne, 915.000 euros pour Form@home, 574.000 euros pour Telima Business Solutions, 4.800.000 euros pour REXION, 3.605.000 euros pour ATLANTECH, 18.681.000 euros pour ABM et 32.004.000 euros pour CPCP.

Le fonds de commerce d'un montant brut de 10.616.000 euros correspond aux éléments incorporels figurant à l'actif des sociétés acquises et il est déprécié de 1.452.000 euros au 31 décembre 2018.

8.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	31/12/2017	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Reclassements	Variation de périmètre	Écart de conversion	31/12/2018
Valeurs brutes							
Constructions	200	1 872	0	-196	870	0	2 746
Installations techniques, mat & out.	5 582	2 353	-268	-196	4 581	0	12 052
Autres immobilisations corporelles	7 342	0	-249	-2 175	2 036	-131	6 823
Matériel de transport et informatique	22	1 162	-439	3 097	2 549	0	6 391
Immobilisations corp. en-cours	0	132	0	0	0	0	132
TOTAL	13 146	5 519	-956	529	10 036	-131	28 143
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	-125	0	0	-26	-541	0	-693
Installations techniques, mat & out.	-3 232	-1 453	41	-138	-2 060	0	-6 843
Autres immobilisations corporelles	-3 235	-658	55	1 370	-209	0	-2 677
Matériel de transport et informatique	-15	-807	439	-1 788	-1 715	0	-3 886
Immobilisations corp. en-cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-6 607	-2 919	535	-583	-4 524	0	-14 098
Valeurs nettes	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	75	1 872	0	-223	329	0	2 053
Installations techniques, mat & out.	2 350	899	-227	-334	2 521	0	5 209
Autres immobilisations corporelles	4 107	-658	-194	-805	1 827	-131	4 146
Matériel de transport et informatique	7	355	0	1 308	834	0	2 505
Immobilisations corp. en-cours	0	132	0	0	0	0	132
TOTAL	6 539	2 600	-421	-54	5 512	-131	14 045

8.3 Prêts et créances immobilisés

Les autres immobilisations financières sont composées majoritairement des dépôts et cautionnements et des titres de filiales non consolidées.

	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs brutes		
Autres immobilisations financières	1 236	3 302
TOTAL	1 236	3 302
Provisions pour dépréciation		
Autres immobilisations financières	-26	-26
TOTAL	-26	-26
Valeurs nettes		
Autres immobilisations financières	1 210	3 276
TOTAL	1 210	3 276

8.4 Stocks

Les stocks se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs brutes		
Produits finis et marchandises	6 805	15 440
TOTAL	6 805	15 440
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	0	0
En-cours	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0
Produits finis et marchandises	-946	-849
TOTAL	-946	-849
Valeurs nettes		
Produits finis et marchandises	5 859	14 590
TOTAL	5 859	14 590

Les stocks correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les déploiements.

Les pièces défectueuses sont dépréciées à 100% de leur valeur sauf dans le cas où un devis de réparation a été obtenu. Dans ce cas, la dépréciation est limitée au montant du coût de réparation.

8.5 Créances

Les créances brutes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	> 1 an
Clients et comptes rattachés	103 385	123 280	123 280	0
Autres créances	113 344	162 863	162 863	0
TOTAL	216 729	286 143	286 143	0

L'évolution des dépréciations se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	1 294	3 009
TOTAL	1 294	3 009

8.6 Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation se ventilent par échéance, comme suit :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	> 1 an
Charges constatées d'avance	1 821	1 052	1 052	0
TOTAL	1 821	1 052	1 052	0

8.7 Trésorerie nette et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	1 637	751
Disponibilités	26 682	69 147
TOTAL	28 319	69 898

8.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le capital est composé de 104.057.392 actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Les instruments dilutifs en circulation sont composés de 3.070.592 Bons de Souscription d'Actions, susceptibles de donner droit à 3.070.592 actions.

• 8.8.1 Réserve légale

Sur les bénéfices nets de la Société consolidante, il doit être prélevé annuellement au minimum 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital souscrit. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

• 8.8.2 Capital autorisé

Le capital autorisé s'élève à 7.582.008,84 euros représenté par 59.466.736 actions d'une valeur nominale de 0,1275 euros chacune. L'autorisation expirera après 5 ans à dater du 19 juillet 2016.

8.9 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Provisions pour impôts différés passif	8 259	15 417
Provisions pour IDR	239	239
Autres provisions	2 099	2 842
TOTAL	10.597	18.498

Les autres provisions concernent:

- Les provisions pour maintenance relatives à l'exploitation des véhicules et aux frais de réparation pour 741.000 euros;
- Les provisions pour maintenance des terminaux de paiement à hauteur de 357.000 euros;
- Les litiges commerciaux et prud'homaux pour 199.000 euros;
- Les provisions pour risques sur activités opérationnelles pour 274.000 euros;
- D'autres provisions pour risques et charges:
 528.000 euros.

8.10 Dettes envers des établissements de crédit

 8.10.1 Nature et échéance des dettes envers des établissements de crédit

Les dettes envers des établissements de crédit peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 762	79 202	13 751	52 378	13 073
Concours bancaires courants	12 349	3 048	3 048	0	0
Dettes financières diverses	55	18	18	0	0
TOTAL	49 166	82 268	16 817	52 378	13 073

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2019 à 2024. Les taux d'intérêts sont fixes dans une fourchette de 1,0% à 1,8%. Les concours bancaires courants sont constitués de facilités de caisse.

Le Groupe a négocié en 2018 un financement structuré de 130 millions d'euros, intégrant une ligne de crédit de 75 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe qu'il a utilisé à hauteur de 58,8% au 31 décembre 2018.

8.10.2 Ventilation par principales devises

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros.

8.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	35 311	73 307
Avances acomptes reçus sur commandes	70	1 523
Dettes sociales	21 597	42 646
Dettes fiscales	89 732	153 881
Dettes fiscales et sociales	111 329	196 527
Comptes Courants Créditeurs	0	735
Dettes diverses	48 562	62 732
Produits constatés d'avance	3 632	2 463
TOTAL autres passifs à court terme	198 904	337 287

Les dettes et créances de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe ne peuvent être compensées dans le bilan consolidé du Groupe. Compte tenu du modèle opérationnel du Groupe, composé de nombreuses structures opérationnelles régionales autour de structures portant les contrats nationaux ou multinationaux avec les clients, le volume des opérations intragroupe est significatif (85,7 millions d'euros au 31 décembre 2018) et génère ainsi des dettes TVA dont la hausse est compensée par des créances TVA d'un montant équivalent classées dans les autres créances (voir note 8.5).

8.12 Engagements hors-bilan

 8.12.1 Sûretés réelles consenties et engagements donnés

Dans le cadre de son programme d'acquisition, et conformément aux conditions définies lors de la prise de participation initiale, SOLU-TIONS 30 a actionné l'engagement de rachat de tout ou partie des parts résiduelles des sociétés ABM, du groupe Janssens, et de CPCP Telecom.

De manière similaire, SOLUTIONS 30 dispose d'options d'achats de la part résiduelle de capital détenue par les actionnaires historiques des sociétés CPCP Telecom et Vitgo Comunicaciones (anciennement Autronic). Conformément aux pratiques du Groupe, ces rachats sont convenus sur la base d'une valorisation fixée sur un multiple de l'EBITDA ou d'un niveau de chiffre d'affaires. SOLUTIONS 30 dispose en symétrie de l'engagement des actionnaires minoritaires à céder leurs parts selon la même méthode d'évaluation.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de prestations conclu avec Telenet, le Groupe a consenti à l'opérateur Telecom une option d'achat de 10% supplémentaire du capital de la filiale du Groupe, Unit-T, permettant à Telenet de faire monter sa participation dans Unit-T à 40%. Cette option sera exerçable par l'opérateur entre la troisième et la cinquième année du contrat à dater du 26/04/2018.

Le Groupe a pris des engagements hors bilan sous la forme de cautions et garanties pour un montant global de 900 mille euros.

Garant	Société Garantie	Sûretés	Obligation Garantie	Echéance	Montant en milliers d'euros
SOLUTIONS 30	Sociétés du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	01/08/2017 – Résiliation sous 6 mois	150
SOLUTIONS 30	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pen- dant toute la relation contractuelle	750

Les autres engagements pris par le Groupe sont les suivants :

- Nantissement des titres de Telima Frepart: En garantie du crédit structuré de 130 millions d'euros conclu en 2018, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales.
- Clauses d'exigibilité anticipée concernant les emprunts en cas de non-respect des covenants agréés: au 31 décembre 2018, le Groupe SOLUTIONS 30 respecte ces conditions.
- Engagements envers le personnel : l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2018

• 8.12.2 Sûretés réelles consenties et engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu à la date de clôture en dehors de ceux liant le Groupe SOLUTIONS 30 et ses co-actionnaires dans les sociétés suivantes: CPCP Telecom et Vitgo Comunicaciones (voir note 8.12.1).

8.13 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de subventions d'exploitation et des produits liés à la vente de matériel aux sous-traitants du Groupe.

En 2018, le montant total des subventions d'exploitation s'élève à 19,5 millions d'euros. Elles viennent couvrir des coûts de transition, intégrés dans le résultat opérationnel, résultant des apports de branches d'activités par Telenet en Belgique et par DXC en Italie.

8.14 Résultat financier - Produits provenant de participations

Cette note reprend et détaille les rubriques du compte résultat ci-dessous:

Produits provenant de participations et assimilées ; résultat financier	2018	2017
Produits financiers		
Produits provenant de participa- tions avec mention séparée de ceux provenant d'entreprises liées	5 449	3 744
dont Badwill (voir note 8.15)	4 630	3 654
dont autres produits	819	90
TOTAL	5 449	3 744
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées	- 2775	-1 906
TOTAL	-2 775	-1 906
RÉSULTAT FINANCIER	2 674	1 838

8.15 Résultat récurrent et non récurrent

Le tableau ci- dessous présente le passage du Résultat Net à l'EBIT et EBITDA ajustés, mesures que la Société estime le mieux représenter la performance opérationnelle de ses opérations de l'exercice.

Passage du Résultat comptable aux soldes clés de gestion		2018	2017	
Résultat net	A	20 402	12 393	
Impôts	В	-5 554	-1 927	Note 8.16
Résultat financier	С	-1 696	-1 557	Note 8.14
Résultat financier non récurrent	D	-260	-282	
EBIT (Résultat avant impôts et frais financiers)	E=A-B-C-D	27 912	16 159	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	F	-3 309	-1 685	Note 9.1
Dotations aux amortissements des relations clientèle	G	-4 773	-3 857	Note 9.1
Résultat non récurrent	Н	2 764	965	
EBIT ajusté	I=E-F-G-H	33 230	20 736	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	J	-7 906	-4 730	
EBITDA ajusté	K=I-J	41 136	25 466	
Résultat net avant impôts	L=A-B-F	29 265	16 005	
Résultat net des sociétés intégrées	M=L+B	23 711	14 078	

Résultat non récurrent:

Le résultat non récurrent regroupe les produits et charges qui sont considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice.

Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits en résultat non récurrent permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations. Pour le Groupe SOLUTIONS 30, ces éléments recouvrent principalement, au titre de l'exercice 2018, la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif suite à l'augmentation de la participation dans ABM, à la reconnaissance d'une relation clientèle sur CPCP Telecom ainsi que des coûts de restructuration.

Résultat non récurrent		2018	2017
Produits non récurrents			
	Badwill sur Relations Clientèle	4 630	3 542
Charges non récurrentes			
	Coûts de restructurations	1 866	1 696
	Autres charges (1)	260	1 164
Résultat non récurrent		2 504	683

(1) En 2018, les autres charges correspondent aux commissions liées à la mise en place du nouveau financement structuré.

8.16 Impôts sur le résultat

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôt exigible	-7 147	-2 667
Produits d'impôts différés	1 593	739
TOTAL	-5 554	-1 927

8.17 Effectifs à la clôture

L'effectif de clôture employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

	2018
Techniciens / employés	4 813
Cadres	248
TOTAL	5 061

9/ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour rappel, le tableau de flux de trésorerie ne constitue pas un élément obligatoire des états financiers selon la réglementation Luxembourgeoise applicable au Groupe avant l'admission de ses actions sur le marché réglementé.

Aussi, le tableau de flux de trésorerie présenté historiquement au sein des comptes consolidés 2018 n'ayant pas été intégré aux travaux revus dans le cadre de l'audit des comptes correspondant, celui-ci a été supprimé.

Se reporter aux tableaux de flux 2017 et 2018 établis de manière spécifique présentés en fin de paragraphe 16.1.5 et au rapport d'audit correspondant présenté au paragraphe 16.2.2.

10 / AUTRES INFORMATIONS

10.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires ventilé par zone géographique est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2018	2017
France	279 120	177 935
Autres pays	162 695	96 596
TOTAL	441 815	274 531

10.2 Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires par activité est présenté dans le tableau ci-dessous:

(en milliers d'euros)	2018	2017
Ventes de services	439 300	267 620
Ventes de marchandises	2 515	6 911
TOTAL	441 815	274 531

10.3 Entreprises et parties liées

Toutes les transactions avec les entreprises liées ont été effectuées à des conditions normales de marché.

10.4 Rémunération allouée aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au titre de 2018 aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 964.3 K Euros.

Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

10.5 Honoraires du Réviseur d'Entreprises Agréé

Le montant total des honoraires du Réviseur d'Entreprises Agréé et de son réseau au titre de l'exercice se répartissent comme suit:

(en euros)	os) 2018 2017			17
Total	Honoraires d'audit	Autres honoraires	Honoraires d'audit	Autres honoraires
Grant Thornton Luxembourg	151 000	0	112 000	0
Grant Thornton International	347 950	35 000	283 000	0
Autres auditeurs	229 565	0	134 200	0
TOTAL	728 515	35 000	529 200	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2017 – NORMES LUXEMBOURGEOISES

2/ BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	NOTES	31/12/2017 kEUR	31/12/2016 kEUR
A. Actif immobilisé		70 260	43 420
I. Immobilisations incorporelles	8.1		
1. Concessions, brevets, licences, marques acquis à titre onéreux		34 877	20 317
2. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		4 032	202
3. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		4 205	685
4. Ecarts d'acquisition		17 910	15 953
II. Immobilisations corporelles	8.2		
1. Terrains et constructions		75	85
2. Installations techniques et machines		2 357	3 625
3. Autres installations, outillage et mobilier		4 107	1 608
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		132	0
III. Immobilisations financières	8.3		
2. Prêts et créances immobilisés		1 210	945
3. Titres mis en équivalence		1 487	-
B. Actif circulant		253 052	112 754
I. Stocks	8.4		
1. Produits finis et marchandises		5 859	5 819
2. Acomptes versés		1 384	102
W.C.			
II. Créances	8.5		
Créances 1. Créances résultant de ventes et de prestations de service	8.5		
	8.5	103 385	46 716
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service	8.5	103 385	46 716
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8.5	103 385 111 960	46 716 36 382
 1. Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 4. Autres créances 	8.5		
 Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an Autres créances a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 	8.5	111 960	36 382
 Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an Autres créances a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an Impôts différés actifs 		111 960	36 382
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 4. Autres créances a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 5. Impôts différés actifs		111 960 2 145	36 382 1 757
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 4. Autres créances a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an 5. Impôts différés actifs III. Valeurs mobilières 3. Autres valeurs mobilières	8.7	111 960 2 145 1 637	36 382 1 757 8 743

Les Notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

PASSIF	NOTES	31/12/2017 kEUR	31/12/2016 kEUR
A. Capitaux propres	8.8	66 467	37 510
I. Capital souscrit		12 155	10 425
II. Primes d'émission		13 966	3 848
III. Réserves			
1. Réserve légale		767	767
2. Réserves consolidées		20 413	12 352
IV. Résultat de l'exercice part du Groupe		12 458	8 379
V. Intérêts minoritaires		6 708	1 739
B. Provisions	8.9	10 597	5 327
3. Autres provisions		2 338	2 284
4. Impôts différés passifs		8 259	3 043
C. Dettes		244 438	113 891
1. Dettes envers des établissements de crédit	8.10		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		31 663	22 553
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		17 503	19 996
3. Acomptes reçus sur commandes	8.11		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		70	278
3. Dettes sur achats et prestations de services	8.11		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		35 311	21 666
a) dont la darce residaene est interieure ou egale à un an			1
4. Autres dettes dont:	8.11		
	8.11	89 732	34 328
4. Autres dettes dont:	8.11	89 732 21 597	34 328 14 266
4. Autres dettes dont: a) Dettes fiscales	8.11		
4. Autres dettes dont: a) Dettes fiscales b) Dettes au titre de la sécurité sociale	8.11	21 597	14 266

Les Notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

3/ COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉS

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
1. Chiffre d'affaires net	9.1	274 531	191 802
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif		3 853	462
4. Autres produits d'exploitation	8.13	18 636	1 406
5. Achats et charges externes		(163 565)	(109 077)
a) Matières premières et consommables		(10 049)	(6 881)
b) Marchandises		(9 857)	(4 093)
c) Autres charges externes		(143 929)	(98 103)
6. Frais de personnel		(104 229)	(66 580)
a) Salaires et traitements		(78 064)	(49 043)
b) Charges sociales, avec mentions séparée couvrant les pensions		(26 165)	(17 537)
7. Correction de valeur		(10 303)	(9 568)
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		(9 640)	(8 478)
b) sur élément de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur normale au sein de l'entreprise		(663)	(1 090)
8. Autres charges d'exploitation		(5 720)	(1 405)
9. Produits provenant de participations, avec mention séparée de ceux provenant des entreprises liées	8.14	3 744	3 967
13. Intérêts et charges assimilés, avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées		(1 906)	(1 284)
14. Impôt sur le résultat	8.16	(1 927)	(1 617)
15. Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(792)	
16. Résultat de l'exercice		12 051	8 107
dont part du Groupe		12 458	8 379
dont Part intérêts minoritaires		(407)	(271)

4/ VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées Groupe	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion (1)	Capitaux propres - Part Groupe	Total des intérêts minoritaires	Total de l'ensemble consolidé
31/12/2016	10 425	3 848	767	12 352	8 379	-	35 771	1 739	37 510
Affectation du résultat	-	-		8 379	(8 379)	-	-	(0)	(0)
Résultat de la période	-	-	-	-	12 458	-	12 458	(407)	12 051
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(1 050)	(1 050)
Allocation relations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	6 426	6 426
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	1 731	10 118	-	-	-	-	11 849	-	11 849
Variation des écarts de conversion	-	-	0	-	0	(261)	(261)	-	(261)
Autres	-	-	-	(58)			(58)	-	(58)
31/12/2017	12 155	13 966	767	20 674	12 458	(261)	59 759	6 708	66 467

5/ RÉFERENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.1 Principes comptables

• 5.1.1 Référentiel comptable

La Société est structurée depuis le 19 février 2013 en société européenne.

Le siège social de l'entité consolidante SOLUTIONS 30 est basé au Grand-Duché du Luxembourg depuis le 1^{er} août 2013. Ainsi les états financiers consolidés du Groupe SOLUTIONS 30 sont établis depuis cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés applicables au Luxembourg.

Les états financiers consolidés sont établis selon les règles imposées par la Loi de 1915.

• 5.1.2 Méthode de conversion des opérations en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

5.2 Modalités de consolidation

• 5.2.1 Méthodes de consolidation

La note 7.2 présente notamment l'ensemble des entités consolidées par la Société SOLUTIONS 30 SE (3 rue de la Reine L-2418 Luxembourg) et les méthodes y afférentes.

Les entités contrôlées exclusivement sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sous influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

• 5.2.2 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre:

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé. Il peut être positif ou négatif. Dans ce dernier cas, il est alors présenté, en autres produits sur l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée est de 5 ans.

Certaines acquisitions spécifiques et/ou structurantes pour le Groupe (acquisition de nouvelles activités) ont pu conduire, par exception, à prendre en compte un amortissement sur une durée plus longue allant jusqu'à 12 ans.

La survenance d'évènements défavorables dont notamment la baisse du chiffre d'affaires et la dégradation durable du taux de marge, pourrait aboutir à un amortissement complémentaire dans le cas où la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition serait inférieure à sa valeur nette comptable.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition figure sur la ligne de correction de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles du compte de profits et pertes consolidé.

 5.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif compris dans la consolidation sont évalués selon des méthodes uniformes.

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe SOLUTIONS 30 sont les suivants :

• 5.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

5.3.1.1 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques, la marque, ainsi que les relations clients.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	3 à 11 ans

Les relations clients sont issues de l'acquisition des entités suivantes:

- Form@home;
- Telima Deutschland (DBS);
- CONNECTING CABLE;
- ATLANTECH;
- REXION;
- ABM Communication;
- VKDFS.

Les valeurs de ces relations clients ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques se situant entre 3 et 13 ans.

Les relations clientèle reconnues en 2017 présentent les caractéristiques suivantes:

Entité	ABM
Exercice de reconnaissance	2017
Montant de la Relation client reconnu (en milliers d'euros)	18 681
Impôt Différé Passif (en milliers d'euros)	5 567
Durée d'amortissement	13 ans
Taux d'actualisation retenu	8%
Taux d'attrition clientèle	12,9% puis 23,1% au premier anniversaire du contrat

5.3.1.2 FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce sont initialement enregistrés à leur valeur d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée.

5.3.1.3 AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

5.3.1.4 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

L'ensemble des unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment, les écarts d'acquisition, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée, font l'objet d'une revue par la direction et, le cas échéant, d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

• Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les écarts d'acquisitions, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des unités

génératrices de trésorerie a été estimée sur la base d'une approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (« DCF ») reposant sur les principes suivants:

- Les taux d'actualisation retenus sont spécifiques à chaque pays: 7,6% pour l'Allemagne, 8,9% pour l'Espagne, 8% pour la France, 7,8% pour le Benelux et 9,3% pour l'Italie.
- Les projections de chiffre d'affaires reposent sur les plans d'affaires 2018 - 2024; A partir de 2021, la croissance organique diminue pour tendre vers un niveau normatif de 1%.

SOLUTIONS 30 a procédé à cette analyse dont les résultats sont les suivants:

UGTs	France	Benelux	Espagne	Italie	Allemagne	Conso
Base d'actifs à tester (1)	33 758	11 346	5 728	2091	22 119	75 043
EBIT 2018	21 941	3 326	875	2 161	6 538	34 841
Multiple d'EBIT implicite	1.5x	3.4x	6.6x	1.0x	3.4x	2.2x
Valeur d'utilité (2)	283 122	53 233	11 998	25 871	77 193	451 417
Multiple d'EBIT implicite	12.9x	16.0x	13.7x	12.0x	11.8x	13.0x
Dépréciations ?	Non X	Non X	Non X	Non X	Non X	Non X
Headroom (2)-(1)	249 364	41 888	6 269	23 779	55 074	376 375

Sur la base de ces éléments, au 31 décembre 2017, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

• 5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	3 ou 5 ans
Mobilier de bureau	3 ans

• 5.3.3 Contrats de location

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location simple sont enregistrées en charges au cours de l'exercice où elles sont encourues.

• 5.3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements nécessités par les besoins de l'exploitation et les participations non consolidées.

• 5.3.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti » ou du « coût moyen unitaire pondéré ». Les stocks sont évalués à la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Des corrections de valeur ont été éventuellement constituées en vue de prévoir certaines charges ou risques encourus à la clôture de l'exercice.

• 5.3.6 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur des créances est pratiquée nominativement lorsque le remboursement est compromis. Cette correction de valeur est reprise lorsque les raisons qui l'ont motivée ont cessé. Les dettes sont valorisées à leur valeur de remboursement. • 5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, y inclus les frais accessoires.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat. Elle est reprise lorsque les raisons qui la motivent cessent d'exister.

• 5.3.8 Comptes de régularisation Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

• 5.3.9 Impôts sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas:

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale et lorsque leurs échéances de renversement sont similaires.

Un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur au sein du Groupe SOLUTIONS 30, établissement stable en France, qui est tête de Groupe d'un périmètre regroupant une trentaine de sociétés françaises.

Seules les entités nouvellement créées sont en dehors de cette intégration fiscale la première année de leur existence. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que:

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs (en cas d'existence d'impôts différés passifs),
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période probable de dénouement.
- 5.3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Ces postes comprennent principalement des provisions pour litiges et contentieux en cours. Elles sont enregistrées sur la base de l'estimation du risque de sortie de ressources encouru.

 5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les principes retenus sont:

- Initiative du départ en retraite: volontaire lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Taux d'actualisation: 1,29% (iBoxx € Corporates AA10+ au 31/12/2017)
- Taux d'évolution future des salaires: 2%
- Taux de rotation du personnel: 4,76%
- Table de mortalité: la table INSEE 2010-2012 actualisée
- Taux de charges sociales: 43.7%

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés et sont mentionnés en engagements hors bilan pour un montant de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2016: 1,6 millions d'euros).

 5.3.12 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les positions des postes du bilan, à l'exception des fonds propres, exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la date de clôture. Les charges et produits des filiales exprimés en devises étrangères sont convertis aux cours de change moyen de l'exercice. Les fonds propres sont réévalués au cours historique.

• 5.3.13 Comptes de régularisation Passif

Ce poste comprend les produits perçus pendant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

• 5.3.14 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente de produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur les ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

5.4 Changements comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptable n'a été appliqué dans les états financiers 2017.

Néanmoins afin de permettre la bonne comparabilité des comptes, il est précisé que le poste enregistré en 2016 en « Autres impôts ne figurant pas au poste d'impôt sur le résultat » a été reclassé dans les charges sociales.

Le poste « correction de valeurs sur provisions pour risques et charges » a été reclassé en autres charges d'exploitation.

6/ É<u>VÉNEMENTS SIGNIFICATIFS</u>

6.1 Faits marquants de l'exercice

• 6.1.1 Evolution du capital social

Le 12 juin 2017, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social de 63 244,08 euros, pour le porter de 10.424.663,16 euros à 10.487.907,24 euros, par la création de 124.008 actions nouvelles de 0,51 euros de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 2.436.757,20 euros.

Le 27 septembre 2017, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social de 25.321,50 euros, pour le porter de 10.487.907,24 euros à 10.513.228,74 euros, par la création de 49.650 actions nouvelles de 0,51 euros de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 454.351,68 euros.

Le 6 octobre 2017, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social de 1.635.870,90 euros, pour le porter de 10.513.228,74 euros à 12.149.099,64 euros, par la création de 3.207.590 actions nouvelles de 0,51 euros de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 7.183.253,64 euros.

Le 12 octobre 2017, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social de 6.120 euros, pour le porter de 12.149.099,64 euros à 12.155.219,64 euros, par la création de 12.000 actions nouvelles de 0,51 euros de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 44.040 euros.

• 6.1.2 Créations et acquisitions de nouvelles sociétés

Créations de sociétés:

Pour répondre à la croissance de ses activités dans les différents segments d'activité, SOLUTIONS 30 a créé les sociétés suivantes :

- TELIMA RELEVE IDF le 24 janvier 2017;
- TELIMA NETWORK & SERVICES le 24 janvier 2017;
- TELIMA DISTRIBUTED SERVICES le 31 août 2017;
- TELIMA RELEVE GRAND EST le 2 octobre 2017.

Opérations de croissance externe

Le Groupe a renforcé sa présence sur les différents marchés sur lesquels il intervient en réalisant différentes opérations de croissance externe. Au cours de l'année 2017, SOLUTIONS 30 a ainsi procédé à:

- l'acquisition de 47% de la société CPCP Télécom en France afin de renforcer ses parts de marché de la fibre optique et du Télécom;
- l'acquisition de 40% supplémentaire du capital de REXION Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100% dans le capital;
- l'acquisition de 100% du capital de Vodafone Kabel Deutschland Field Services GmbH pour renforcer le positionnement du Groupe en Allemagne;
- l'intégration des activités «field services» de Fujitsu dans le domaine du support informatique en France.

Le montant global de ces acquisitions sur l'exercice 2017 s'élève à 10 millions d'euros.

6.2 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2017

Le 31 janvier 2018, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social de 176.484,48 euros, pour le porter de 12.155.219,64 euros à 12 331.704,12 euros, par la création de 346.048 actions nouvelles de 0,51 euros de valeur nominale chacune, avec une prime d'émission de 1.893.577.82 euros.

En mars 2018, le Groupe a conclu un contrat majeur avec DXC Technology, visant à externaliser l'ensemble des activités de support informatique de proximité de DXC en Italie au profit de SOLUTIONS 30.

7/ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

7.1 Activité

Compte tenu des activités du Groupe, le suivi de la performance par zone géographique est le critère réellement pertinent. À ce titre, l'information est communiquée selon les axes:

- Zone France,
- Développement à l'international.

Cette analyse a été retenue dans le cadre de l'information sectorielle présentée en partie 9.

7.2 Périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2017

Les sociétés suivantes n'ont pas été retenues dans ce périmètre:

Sociétés	Raisons de l'exclusion
Telima Poland	Activité non significative (en 2016 également)
Connectica	Activité non significative (en 2016 également)
GNS	Pas d'influence notable
Rimiflu	Pas d'influence notable
VoCo Single Member PC	Activité non significative (créée en avril 2017)
Solutions 30 Eastern Europe	Activité non significative (en 2016 également)

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après:

Société et forme juridique	Siège social	Méthode 31/12/2017	% contrôle 31/12/2017	% d'intérê 31/12/2017
Janssens group	Tervueren 34 BE-1040 Brussels (Etterbeek) Belgium	Proportionate consolidation	50.00%	50.00%
JANSSENS FIELD SERVICES	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen Belgium	Proportionate consolidation	50.00%	50.00%
JANSSENS BUSINESS SOLUTIONS	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen Belgium	Proportionate consolidation	50.00%	50.00%
JANSSENS INVESTMENT SERVICES	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen Belgium	Proportionate consolidation	50.00%	50.00%
WILD CATS CONSULTING	Slachthuisiaan 78 BE - 2060 Antwerpen Belgique	Proportionate consolidation	50.00%	50.00%
TELIMA Belgique SPRL	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles - Belgium	Full consolidation	100.00%	100.00%
SOLUTIONS 30 HOLDING GmbH	Bachstrasse 109 - 50171 Kerpen (Germany)	Full consolidation	100.00%	100.00%
SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES GMBH (Connecting Cable GMBH)	Berliner Strasse 21a 31860 Emmerthal	Full consolidation	100.00%	100.00%
DBS Digital Business Solutions Gmbh (ex TELIMA DEUTSCHLAND)	Robert-Bosch-Str.33. 73431 Aalen - Germany	Full consolidation	100.00%	100.00%
ABM Communication Gmbh	Schriesheim. Gernackerweg 1 9198 Schriesheim Germany	Full consolidation	51.00%	51.00%
SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES SUD GMBH (VKDFS)	Südwestpark 15 in 90449 Nürnberg. Germany	Full consolidation	100.00%	100.00%
Solutions 30 Iberia 2017 (REXION)	Calle Innovacion 7 - Madrid	Full consolidation	100.00%	100.00%
AUTRONIC	Parque Techologico y Logistico de Valladares Calle C. Nave C4 36315 de Vigo. Spain	Equity method	49.00%	49.00%
SOLUTIONS 30 SE	6. rue Dicks L 1417 Luxembourg	Parent company	100.00%	100.00%
TELIMA MONEY SAS	61. Rue de l'Arcade 75008 Paris - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
TELIMA INFOSERVICES (EX TELIMA RETAIL)	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
TELIMA BUSINESS SOLUTIONS SAS	321. Bureaux de la Colline 92210 St Cloud - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
FORM@HOME	Tour Chantecoq 2800 Puteaux - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
PC30 FAMILY SARL	5. Rue Chantecoq ;92800 Puteaux - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
FREPART (EX TELIMA ROUEN SARL)	48. Quai de Paris 76000 Rouen - France	Full consolidation	100.00%	100.00%
TELIMA SERVICE REGION	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
LOGISTIQUE (EX TELIMA IDF NORD SARL)	200. Chaussée Jules César 95250 Beauchamp - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA NORD (EX TELIMA C2A SARL)	4. Ave de Laon 51100 Reims - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA COMPTAGE SARL	5. Place du Corbeau 67000 Strasbourg - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA DIGITAL WORLD SARL (EX TELIMA LYON FAMILY)	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
CPCP Télécom	ZAC N° 1 Les Bouillides -15 TRA Des Brucs 06560 Valbonne	Equity method	48.00%	47.00%
TELIMA NANCY SARL	112. Ave du général Leclerc 54000 Nancy -France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ONSITE SARL	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA NANCY SARL	112. Ave du général Leclerc 54000 Nancy -France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ONSITE SARL	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ONSITE SARL	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA SGA	La Vigne de Guiguet 84270 Vedene - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%

Société et forme juridique	Siège social	Méthode 31/12/2017	% contrôle 31/12/2017	% d'intérê 31/12/2017
TELIMA IDF SARL	34. Rue de la Forêt 91860 Epinay ss Sénart - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA SUD (EX TELIMA SUD OUEST SARL)	4. Rue de Caulet 31300 Toulouse - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA Breizh	5. Rue Chantecoq 92800 Puteaux - France	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
SFM30	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TELCO	12. rue Robert Moinon - Goussainville	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY NORD	21 avenue Le Corbusier 59800 Lille	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY SUD	33 quai Arloing 69009 Lyon	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY OUEST	8 Rue Honoré de Balzac 37000 Tours	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY EST	9 rue André Pingat BP 441 51065 Reims	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY ATLANTIQUE	Rue Robert Caumont - Immeuble P 33049 Bordeaux Cedex	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ENERGY IDF	10 rue Gudin 75016 Paris	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
Atlan1 tech	115 rue Roland Garros Aéropole zone de Prat Pip Bâtiment A 29490 Guipavas	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA RELEVE NORD	Bâtiment B -1/3 Route de la Révolte 93200 Saint Denis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA RELEVE EST	Parc d'Ariane I. 290 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint Priest	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA RELEVE CENTRE	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA MANAGED SERVICES	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA RELEVE IDF	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA NETWORKS SERVICES	6 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA PROFESSIONNAL SERVICES	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA DISTRIBUTED SERVICES	5 rue Chante Coq 92800 Puteaux	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA RELEVE GRAND EST	11-13 Rue des Hautes Pâtures – 92000 Nanterre	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA ITALIA SRL	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
IMATEL SERVICE	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
Solutions 30 Services (MIXNET Roma)	Via dei Martinitt. 3 20146 Milan	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
PIEMONTE	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA CALABRIA SRL	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	60.00%	60.00%
TELIMA FRUILI SRL	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	60.00%	60.00%
TELIMA PALERMO SRL	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	51.00%	51.00%
TELIMA SUD SRL	Corso Magenta 32 20100 Milano - Italy	Intégration proportionelle	60.00%	60.00%
TELIMA ROMA	Via dei Martinitt. 3 20146 Milan	Intégration proportionelle	51.00%	51.00%
Solutions 30 Consortile	Via Fabrizio Clerici n°10 Milan	Intégration proportionelle	85.00%	86.00%
Justone Solutions (CONTACT 30°)	Via George Marshall 10 95045 Misterbianco Italy	Intégration proportionelle	51.00%	51.00%
SMARTFIX30 (Lux)	6. rue Dicks L 1417 Luxembourg	Intégration proportionelle	85.00%	85.00%
WW Brand	6 Rue Dicks L-1417 Luxembourg	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
BRAND30	24 Rue des Genêts L-1621 Luxembourg	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
		proportionelle	<u> </u>	<u> </u>

Société et forme juridique	Siège social	Méthode 31/12/2017	% contrôle 31/12/2017	% d'intérê 31/12/2017
SOL30MAROC	7. Résidence Rami Rue Sebta 2º étage Bureau 8 - Maarif- Casablanca	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C 5231 DC's HERTOGENBOSCH (Netherlands)	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA HOLLAND BV	Hambakenwetering 10 – 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 – 5202 CD's-	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TUNISIE	71. avenue Alain Savary Tunis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TUNISIE	71. avenue Alain Savary Tunis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TUNISIE	71. avenue Alain Savary Tunis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TUNISIE	71. avenue Alain Savary Tunis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
SMARTFIX30 (Lux)	6. rue Dicks L 1417 Luxembourg	Intégration proportionelle	85.00%	85.00%
WW Brand	6 Rue Dicks L-1417 Luxembourg	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
BRAND30	24 Rue des Genêts L-1621 Luxembourg	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
SOL30MAROC	7. Résidence Rami Rue Sebta 2º étage Bureau 8 - Maarif- Casablanca	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C - 5231 DC 's HERTOGENBOSCH (Netherlands)	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA HOLLAND BV	Hambakenwetering 10 – 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 – 5202 CD's-	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%
TELIMA TUNISIE	71. avenue Alain Savary Tunis	Intégration proportionelle	100.00%	100.00%

<u>8 / EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN</u> <u>ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEUR VARIATIONS</u>

8.1 Immobilisations incorporelles

Le détail des mouvements des écarts d'acquisition par société consolidée est le suivant :

	31/12/2016	Augmentation	Diminiution	Autres variations	Écarts de conversion	31/12/2017
Valeurs brutes						
AUTRONIC	2,728	-	-	-		
BELGIUM	463	-	-	-		463
BUSINESS	2,749	-	-	-		2,749
CONNECTING CABLE	-	-	-	-		-
DIGITAL WORLD	280	-	-	-		280
HOLLAND	114	-	-	-		114
IDF	285	-	-	-		285
JANSSENS GROUP	4,484	-	-	-		4,484
PC30 ITALY	384	-	-	-		384
MONEY	2,044	-	-	-		2,044
MIXCONS	-	_	_	_		
MIXNET	_	_	_	-		_
ALFAWARE	_	_	_	-		_
S30 SERVICE	30	_	_	-		30
MIXNET	-	_	<u> </u>	-		50
ONSITE	221	-		-		221
INFOSERVICES	3,420	_		-		3,420
PC30 FAMILY	151	_		-		151
REXION						
	- 4444	-	- (4.4.4.)	-		-
ABM	4,444	- 0.174	(4,444)	-		- 0.174
CPCP	- 406	8,174	-	-		8,174
OTHERS	406	-	-	(67)		339
OTHERS TOTAL	22,201	8,174	(4,444)	(37)		25,896
Amortissments	(4.0.0)	(227)		I	1	(44-7)
AUTRONIC	(189)	(227)				(417)
BELGIUM	(463)	-	-	-		(463)
BUSINESS	(1,572)	(229)	-	-		(1,801)
CONNECTING CABLE	-	-	-	-		-
DIGITAL WORLD	(280)	-	-	-		(280)
HOLLAND	(114)	-	-	-		(114)
IDF	(282)	-	-	-		(282)
JANSSEN GROUP	(249)	(374)	-	-		(623)
PC30 ITALY	(154)	(77)	-	-		(231)
MONEY	(1,017)	(239)	-	-		(1,256)
MIXCONS	-	-	-	(21)		-
MIXNET	-	-	-	-		-
ALFAWARE	-	-	-	-		-
S30 SERVICE	-	(6)	-	-		(27)
MIXNET	(21)	(6)	-	-		(27)
ONSITE	(221)	-	-	-		(221)
INFOSERVICES	(1,069)	(285)	-	-		(1,354)
PC30 FAMILY	(151)	-	-	-		(151)
REXION	-	-	-	-		-
ABM	(62)	(62)	-	-		-
CPCP	-	(369	_	-		(369)
OTHERS	(406)	-	_	35		(371)
TOTAL	(6,247)	(1750)	-	14		(7,986)
	(0,277)	(1750)		17		(7,900)
Valeurs nettes	2.520	(227)				2 211
AUTRONIC	2,538	(227)	-	-		2,311
BELGIUM	(0)	- (220)	-	-		(0)
BUSINESS	1,176	(229)	-	-		948

	31/12/2016	Augmentation	Diminiution	Autres variations	Écarts de conversion	31/12/2017
CONNECTING CABLE	-	-	-	-		-
DIGITAL WORLD	-	-	-	-		-
HOLLAND	-	-	-	-		-
IDF	2	-	-	-		2
JANSSENS GROUP	4,235	(374)	-	-		3,862
PC30 ITALY	231	(77)	-	-		154
MONEY	1,028	(239)	-	-		788
MIXCONS	-	-	-	-		-
MIXNET	-	-	-	-		-
ALFAWARE	-	-	-	-		-
S30 SERVICES	30	(6)	-	(21)		3
MIXNET	(21)	(6)	-	30		3
ONSITE	-	-	-	-		-
INFOSERVICES	2,351	(285)	-	-		2,066
PC30 FAMILY	-	-	-	-		-
REXION	-	-	-	-		-
ABM	4,382	62	(4,444)	-		-
СРСР	-	7,805	-	-		7,805
OTHERS	0	-	-	(32)		(32)
TOTAL	15,953	6,424	(4,444)	(23)		17,910

Les écarts d'acquisition reconnus sur la période résultent (cf. point 6.1.3) des acquisitions des sociétés Solutions 30 Field Services Süd (100%), CPCP Télécom (47%) et de l'acquisition supplémentaire de 40% de Rexion Computer.

Solutions, l'activité monétique et la reprise d'actifs d'Infoservices (activité retail) qui sont amortis sur une durée de 12 ans conformément aux règles et méthodes comptables décrites au paragraphe 5.2.2.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans hormis les écarts d'acquisition relatifs à l'achat de l'activité Business Les autres immobilisations incorporelles portent sur les postes suivants:

	31/12/2016	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2017
Valeurs brutes	_						_
Concessions, brevets, licences	9.895	1.946	(428)		-	-	11.412
Relation clientèle	19.298	18.642			-	-	37.940
Fonds de commerce	363	4.251	(386)	88	-	-	4.316
Immobilisations incorporelles en cours	685	3.520	-	-	-	-	4.205
TOTAL	30.241	28.358	(814)	88	-	-	57.873
Amortissements							
Concessions, brevets, licences	(4.127)	(2.044)	291		68	-	(5.811)
Relation clientèle	(4.749)	(3.915)			-	-	(8.664)
Fonds de commerce	(161)	(211)	176	(88)	-	-	(284)
Immobilisations incorporelles en cours						-	
TOTAL	(9.036)	(6.170)	467	(88)	68	-	(14.759)
Net book value							
Concessions, brevets, licences	5.768	(98)	(138)	-	68	-	5.601
Relation clientèle	14.549	14.727	-	-	-	-	29.276
Fonds de commerce	202	4.040	(210)	0	-	-	4.032
Immobilisations incorporelles en cours	685	3.520	-	-	-	-	4.205
TOTAL	21.204	22.188	(347)	0	68	-	43.114

Le poste relations clientèle comprend essentiellement en valeur brute 7.003.000 euros pour CONNECTING CABLE, 2.401.000 euros pour DBS Allemagne, 915.000 euros pour Form@home, 574.000 euros pour Telima Business Solutions, 4.800.000 euros pour REXION et 3.605.000 euros pour ATLANTECH et 18.681.000 euros pour ABM. Le fonds de commerce d'un montant brut de 4.316.000 euros correspond aux éléments incorporels figurant à l'actif des sociétés acquises

et il est déprécié de 361.000 euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les immobilisations en cours s'élèvent à 4.205.000 euros.

8.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	31/12/2016	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2017
Valeurs brutes							
Constructions	197	3	-	-	-	-	200
Installations techniques, mat. & out.	4.714	1.439	(159)	(36)	(375)	-	5.582
Autres immobilisations corporelles	5.493	2.489	(844)	62	356	(214)	7.342
Matériel de transport et informatique	-	3	-	19	-	(0)	
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	10.404	3.934	(1.003)	45	(19)	(214)	57.873
Amortissements				'			•
Constructions	(112)	(13)	-	-	-	-	(125)
Installations techniques, mat. & out.	(1.088)	(1.180)	105	(1.242)	173	-	(3.232)
Autres immobilisations corporelles	(3.885)	(1.042)	195	1.391	106	0	(3.235)
Matériel de transport et informatique	-	(3)	-	(13)	-	0	(15)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	(5.085)	(2.238)	300	136	279	0	(6.607)
Valeurs nettes							
Constructions	85	(10)					75
Installations techniques, mat. & out.	3.625	259	(53)	(1.278)	(203)	-	2.350
Autres immobilisations corporelles	1.608	1.447	(649)	1.454	462	(214)	4.107
Matériel de transport et informatique	-	1	-	6	-	(0)	7
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5.318	1.696	(703)	181	260	(214)	6.539

8.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées majoritairement des dépôts et cautionnements et les titres de filiales non consolidées mises en équivalence.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017		
Valeurs brutes				
Autres immobilisations financières	971	1 236		
Total	971	1 236		
Provisions pour dépréciation				
Autres immobilisations financières	(26)	(26)		
Total	(26)	(26)		
Valeurs nettes				
Autres immobilisations financières	945	1 210		
TOTAL	945	1 210		

8.4 Stocks

Les stocks se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs brutes		
Produits finis et marchandises	7 108	6 805
Avances et acomptes	102	1 384
Total	7 210	8 189
Provisions pour dépréciation		
Produits finis et marchandises	(1 289)	(946)
Total	(1 289)	(946)
Valeurs nettes		
Produits finis et marchandises	5 819	5 859
Avances et acomptes	102	1 384
TOTAL	5 921	7 243

Les stocks correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance.

Les pièces défectueuses sont dépréciées à 100% de leur valeur sauf dans le cas où un devis de réparation a été obtenu. Dans ce cas, la dépréciation est limitée au montant du coût de réparation.

8.5 Créances

Les créances brutes se décomposent, par échéance, de la manière suivante:

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017		> 1 an
Clients et comptes rattachés	47 671	103 385	103 385	0
Autres créances	36 382	111 960	111 960	0
TOTAL	84 053	215 345	215 345	0

L'évolution des dépréciations se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Clients et comptes rattachés	955	1 294
TOTAL	955	1 294

8.6 Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation se ventilent par échéance, comme suit:

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017		> 1 an
Charges constatées d'avance	1 269	1 821	1 821	0
Charges à répartir	2	0	0	0
TOTAL	1 271	1 821	1 821	0

8.7 Trésorerie nette et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	8 743	1 637
Disponibilités	13 235	26 682
Concours bancaires courants (cf. note 8.10.1)	(10 302)	(12 349)
TOTAL	11 676	15 970

8.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital est composé de 23.833.764 actions à 0,51 euros de valeur nominale.

Les instruments dilutifs en circulation sont composés de 128.695 Bons de Souscription d'Actions, susceptibles de donner droit à 346.048 actions.

• 8.8.1 Réserve légale

Sur les bénéfices nets de la Société consolidante, il doit être prélevé annuellement au minimum 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital souscrit. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

8.8.2 Capital autorisé

Le capital autorisé s'élève à 8.694.106,68 euros représenté par 17.047.268 actions d'une valeur nominale de 0,51 euros chacune. L'autorisation expirera après 5 ans à compter du 19 juillet 2016.

8.9 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Provisions pour impôts différés passif	3 043	8 259
Provisions pour IDR	0	239
Autres provisions	2 284	2 099
TOTAL	5 327	10 597

Les autres provisions concernent notamment:

- les provisions pour maintenance relatives à l'exploitation des véhicules et aux frais de réparation pour 1.082.000 euros;
- les litiges commerciaux et prud'homaux pour 425.000 euros;
- les provisions pour risques sur activités opérationnelles pour 136.000 euros;
- les risques fiscaux pour 342.000 euros.

8.10 Dettes envers des établissements de crédit

 8.10.1 Nature et échéance des dettes envers des établissements de crédit

Les emprunts et dettes envers des établissements de crédit peuvent être ventilés par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/ 2016	31/12/ 2017		1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établisse- ments de crédit	31 773	36 762	5 099	27 960	3 703
Concours bancaires courants	10 274	12 349	12 349	0	0
Dettes finan- cières diverses	501	55	55	0	0
TOTAL	42 549	49 166	17 503	27 960	3 703

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2018 à 2023. Les taux d'intérêts sont fixes pour la très grande majorité dans une fourchette de 1,3 à 2 %. Les concours bancaires courants sont constitués de facilités de caisse.

Au cours de la période, le Groupe a négocié un financement structuré de 76 millions d'euros dont il a utilisé 45,6 millions d'euros pour solder ses positions d'emprunts historiques et financer les nouvelles acquisitions.

• 8.10.2 Ventilation par principales devises

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros.

8.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	21 666	35 311
Avances acomptes reçus sur commandes	278	70
Dettes sociales	14 266	21 597
Dettes fiscales	34 328	89 732
Comptes Courants Créditeurs	24	0
Dettes diverses	780	48 562
TOTAL autres passifs à court terme	71 342	195 272

8.12 Engagements hors-bilan

8.12.1 Sûretés réelles consenties et engagements donnés:

Le Groupe dispose d'engagements vis-à-vis de ses coactionnaires dans les sociétés suivantes: AUTRONIC, JANSSENS, ABM et CPCP TELECOM. En effet, SOLUTIONS 30 s'est engagé, si les coactionnaires en font la demande, à racheter selon un calendrier précis la part résiduelle de capital détenu par les actionnaires historiques. Ce rachat est convenu sur la base d'une valorisation fixée sur un multiple de l'EBITDA ou sur un niveau de chiffre d'affaires. SOLUTIONS 30 dispose en symétrie de l'engagement des actionnaires minoritaires à céder leurs parts selon le même calendrier et la même méthode d'évaluation. Le montant de ces engagements s'élève à 30 millions d'euros étalés sur les trois prochaines années.

Quant à REXION, société dans laquelle le Groupe détenait 60 % du capital social au 31 décembre 2016, l'engagement de l'actionnaire minoritaire de céder ses titres a été anticipé en avril 2017, le Groupe SOLUTIONS 30 portant sa participation à 100% moyennant le versement de 130.000 euros.

 Diverses cautions/garanties données pour 900 mille euros et qui concernent:

Garant	Société Garantie	Sûretés	Obligation Garantie	Echéance	Montant en milliers d'euros
SOLUTIONS 30	Sociétés du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	01/08/2017 – Résiliation sous 6 mois	150
SOLUTIONS 30	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pen- dant toute la relation contractuelle	750

- Clauses d'exigibilité anticipée concernant les emprunts en cas de non-respect des covenants agréés: au 31 décembre 2017, le Groupe SOLUTIONS 30 respecte ces conditions.
- Engagements envers le personnel: l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- · 8.12.2 Sûretés réelles consenties et engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus à la date de clôture en dehors de ceux liant le Groupe SOLUTIONS 30 et ses co-actionnaires dans les sociétés suivantes: AUTRONIC, JANSSENS, ABM et CPCP TELECOM (voir note 8.12.1).

8.13 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de subventions d'exploitation et des produits liés à la vente de matériel aux sous-traitants du Groupe.

8.14 Résultat financier - Produits provenant de participations

Cette note reprend et détaille les rubriques du compte résultat ci-dessous:

Produits provenant de participations et assimilées; résultat financier	2017	2016
Produits provenant de participations avec mention séparée de ceux pro- venant d'entreprises liées	3 744	3 967
dont Badwill (voir note 8.15)	3 654	3 886
dont autres produits (voir ci-après)	90	81
Intérêts et charges assimilés avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées (voir ci-après)	(1 906)	(1 284)

8.15 Résultat récurrent et non récurrent

Le tableau ci- dessous présente le passage du Résultat Net à l'EBIT et EBITDA ajustés, mesures que le Groupe estime le mieux représenter la performance opérationnelle de ses opérations de l'exercice.

Passage du Résultat comptable aux soldes clés de gestion		2017	2016	
RÉSULTAT NET	А	12 393	8 107	
Impôts	В	- 1927	- 1617	Note 8.16
Résultat financier	С	- 1557	- 1 202	Note 8.14
Résultat financier non récurrent (*)	D	- 282	0	Note 8.15
EBIT (RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRAIS FINANCIERS)	E=A-B-C-D	16 159	10 926	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	F	- 1685	- 1477	Note 8.1
Dotations aux amortis- sements des relations clientèle	G	- 3857	- 2349	Note 8.15
Résultat non récurrent hors éléments finan- ciers et fiscaux (*)	Н	965	187	Note 8.15
EBIT AJUSTÉ	H=D-E-F-G	20 736	14 565	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	I	- 4730	- 2830	
EBITDA AJUSTÉ	J=H-I	25 466	17 395	

• Résultat non récurrent :

Le résultat non récurrent regroupe les produits et charges qui présentent les caractéristiques d'être significatifs de par leurs montants, inhabituels de par leurs natures et peu fréquents.

Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits en résultat non récurrent permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations. Pour le Groupe SOLUTIONS 30 ces éléments recouvrent trois catégories de charges et produits:

- Les écarts d'acquisition négatifs reconnus suite aux allocations de coûts d'acquisition inhérents aux processus de regroupements d'entreprises. Ces écarts d'acquisition négatifs résultent de l'identification et de l'évaluation d'éléments d'actifs et de passifs;
- Les coûts de restructuration lorsqu'ils ont une matérialité significative;
- L'incidence des cessions de filiales, participations et/ou plus généralement des cessions d'actif immobilisé. Les projets de cession sont, lorsque tel est le cas, minorés des coûts qu'il a fallu engager pour les obtenir (frais d'avocats, d'intermédiaires ou de distribution notamment ...);

 Les charges relatives aux résultats antérieurs de sociétés du Groupe consolidées pour la première fois en 2017, aux écarts liés au bilan d'ouverture et aux dépréciations d'actifs de sociétés rachetées.

Résultat non récurrent	2017	2016
Produits non récurrents		
Badwill sur Relations Clientèle	3 542	3 886
Charges non récurrentes		
Coûts de restructurations	1 696	2 975
Autres charges	1 164	723
Résultat non récurrent	683	188

Le poste Badwill sur Relation Clientèle recouvre en 2017 les relations clientèle reconnues sur les sociétés REXION, VKDFS et ABM.

8.16 Impôts sur le résultat

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôt exigible	(2 667)	(3 150)
Produits d'impôts différés	739	1 533
TOTAL	(1 927)	(1 617)

8.17 Effectif à la clôture

L'effectif de clôture employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2017
Employés	309
Techniciens	2 374
Cadres	80
TOTAL	2 763

9/ AUTRES INFORMATIONS

9.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires ventilé par zone géographique est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2017	2016
France	177 935	133 509
International	96 596	58 293
TOTAL	274 531	191 802

9.2 Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires par activité est présenté dans le tableau ci-dessous:

(en milliers d'euros)	2017	2016
Ventes de services	267 620	167 231
Ventes de marchandises	6 911	24 571
TOTAL	274 531	191 802

9.3 Entreprises et parties liées

Toutes les transactions avec les entreprises liées ont été effectuées à des conditions normales du marché.

9.4 Rémunération allouée aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au titre de 2017 aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 937.000 euros.

Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance. Aucun prêt, ni avance n'a été consenti aux organes de direction et de surveillance.

9.5 Honoraires du Réviseur d'Entreprises Agréé

Le montant total des honoraires du Réviseur d'Entreprises Agréé et de son réseau au titre de l'exercice s'élève à 529.000 euros. Il n'y a pas eu de prestation non-audit réalisée par le Réviseur d'Entreprises Agréé ou son réseau au titre de l'exercice 2017.

Etats financiers consolidés spécifiques

Tableau de flux de trésorerie consolidés : Exercices du 1er janvier au 31 décembre 2017 et du 1er janvier au 31 décembre 2018

	31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	18 970	12 051
Résultat net part du Groupe	19 966	12 458
Résultat net part des minoritaires	(995)	(407)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-
Amortissements et provisions	15 988	10 303
Variation des impôts différés	5 711	4 828
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	1 432	792
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	(4 630)	(3 654)
Elimination des charges d'intérêts	2 775	1 906
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETÉS INTÉGRÉES	40 247	26 226
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	25 364	(8 660)
Incidence de la var. des stocks et en cours	(8 731)	(1 322)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs	(19 895)	(56 669)
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	39 449	13 437
Incidence de la var. des autres créances et dettes	14 541	35 894
FLUX NET DE TRESORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	65 611	17 566
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(15 827)	(13 955)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(25 124)	(500)
Acquisitions de participations et complément de prix	(17 333)	(15 165)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 054	1 861
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(57 230)	(27 759)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations (réductions) de capital	3 006	11 849
Emissions d'emprunts	40 100	41 000
Remboursements d'emprunts et charges financières capitalisées associées	(9 775)	(36 289)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	33 331	16 560
VARIATION DE TRÉSORERIE	41 712	6 367
Trésorerie d'ouverture	28 319	21 978
Trésorerie de clôture	69 898	28 319
Incidence des variations de cours des devises	(133)	(26)

Note 1. Base de préparation

Les tableaux de flux de trésorerie consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement admis en la matière sur base de la méthode indirecte.

16.1.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières annuelles datent du 31 décembre 2019 et sont exposées dans le présent Prospectus.

16.2 AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

16.2.1. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés 2019 - Normes IFRS

Aux actionnaires de Solutions 30 SE 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le "Groupe") comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons

que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

• Responsabilité du Directoire pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives

à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

• Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

· Autres sujets

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 préparés en normes Luxembourg GAAP ont été audités par un autre réviseur d'entreprises agréé qui a émis une opinion non qualifiée en date du 24 avril 2019.

Luxembourg, le 9 Juin 2020

Ernst & Young Société anonyme Cabinet de révision agréé

Gaël DENIS

DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2018 – Normes luxembourgeoises

Aux actionnaires de Solutions 30 SE 6, rue Dicks L-1417 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le « Groupe «) comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg.

• Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Directoire pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

• Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agrée pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous

- concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

· Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 24 Avril 2019

Christophe CRYNS Réviseur d'Entreprises Agréé Grant Thornton Audit & Assurance

DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2017 – Normes luxembourgeoises

Aux actionnaires de Solutions 30 SE 6, rue Dicks L-1417 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales « le Groupe » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg.

· Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Directoire pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

- nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 25 Avril 2018

Christophe CRYNS Réviseur d'Entreprises Agréé Grant Thornton Audit & Assurance

16.2.2. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE 2017 ET 2018

Aux actionnaires de Solutions 30 SE 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés spécifiques

Opinion

Nous avons effectué l'audit des tableaux de flux de trésorerie consolidés de SOLUTIONS 30 SE et ses filiales (ci-après « le Groupe ») pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 (ensemble « les états financiers consolidés spécifiques »).

A notre avis, les états financiers consolidés spécifiques ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des flux de trésorerie consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés tels que décrites en Note 1.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit («ISA») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit états financiers consolidés spécifiques » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable («le Code de l'IESBA») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel comptable et restriction à la diffusion

Nous attirons l'attention sur la note 1 « Bases de préparation ». Les tableaux consolidés des flux de trésorerie sont préparés pour aider le Groupe à répondre à ses exigences réglementaires européennes relatives à la préparation de son prospectus d'émission. En conséquence, les tableaux consolidés des flux de trésorerie ne peuvent être utilisés pour un autre but et doivent se lire accompagnés des états financiers consolidés audités au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

• Responsabilité du Directoire pour les états financiers consolidés spécifiques

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés spécifiques conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés spécifiques ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés spécifiques, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

 Responsabilités du Réviseur d'Entreprise Agréé pour l'audit des états financiers consolidés spécifiques

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés spécifiques sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour

le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés spécifiques prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés spécifiques comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés spécifiques au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés spécifiques, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés spécifiques représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés spécifiques. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 13 juillet 2020

Christophe CRYNS Réviseur d'Entreprises Agréé Grant Thornton Audit & Assurance

16.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

16.4.1. POLITIOUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des cinq derniers exercices.

Historiquement, SOLUTIONS 30 n'a jamais distribué de dividendes, privilégiant le fait de capitaliser sur ses résultats afin de financer ses perspectives de développement (croissance interne et croissance externe).

16.4.2. DISTRIBUTION HISTORIQUE

La Société n'a historiquement jamais distribué de dividende à ses actionnaires.

16.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être impliqué dans certains litiges. Toutefois, à aujourd'hui, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige majeur susceptible d'avoir une influence significative sur ses résultats ou sa situation financière.

Ainsi, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables (multirisques industrielles, responsabilité civile, responsabilité des dirigeants, fraude, flotte automobile, etc) avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

16.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EMETTEUR ET CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA PERFORMANCE DU GROUPE

À la date du présent Prospectus, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière de l'Emetteur et de la performance financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés, au-delà des éléments déjà indiqués au paragraphe 14.1 du présent Prospectus.

SECTION



GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ



Solutions for New Technologies

1 7 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les personnes mentionnées ci-après ont, pour adresse professionnelle, le siège social de la Société sis 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg.

DIRECTOIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

1. Gianbeppi FORTIS

Président du Directoire et co-fondateur Italien

Gianbeppi Fortis est diplômé de l'École Polytechnique de Milan et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Avant de cofonder SOLUTIONS 30 en 2003, il a occupé des postes de chef de projet et consultant pour des sociétés telles que SITA Equant, Motorola et IBM puis il est devenu directeur général de Kast Telecom, SIRTI France et RSL Com Italy.

Photo: Gianbeppi FORTIS



2. Amaury BOILOT Directeur Général Finance - Membre du Directoire Français

Amaury Boilot est diplômé de NEOMA Business School – Supdeco Program (anciennement ESC Reims) et titulaire d'un MBA en finance d'entreprise de la Kent Business School.

Avant de rejoindre SOLUTIONS 30 en 2014, il a débuté sa carrière chez EY en tant qu'auditeur puis en tant que consultant senior et manager. Après avoir géré les unités opérationnelles PC30 et Money 30, il devient Directeur Financier Groupe en mai 2017 et entre au Directoire.

Photo: Amaury BOILOT



3. Luc BRUSSELAERS Chief Revenue Officer - Membre du Directoire Belge

Luc Brusselaers a rejoint SOLUTIONS 30 en 2017 et a joué un rôle clé dans la mise en place de la filiale belge, Unit-T et du partenariat avec Telenet. Il dispose de près de 30 années d'expérience acquises dans le secteur de l'informatique et des télécommunications à des postes de développement commercial et de direction générale. Avant de rejoindre SOLUTIONS 30, Luc était Vice-Président Europe et Moyen-Orient de la division Telecom & technologie de NCR, après avoir notamment été Directeur Général de la filiale belge de NCR, Vice-Président du service clients Europe & Moyen Orient ou encore Responsable des ventes pour ce même territoire.

Photo: Luc BRUSSELAERS



4. João MARTINHO

Directeur Général en charge de la Performance - Membre du Directoire

Il pilote l'organisation opérationnelle de l'activité courante afin d'en garantir l'efficience et de maximiser la satisfaction client.

Portugais

João Martinho est ingénieur, diplômé de l'Universidade de Trásos-Montes e Alto Douro au Portugal. Il bénéficie de près de 15 ans d'expérience internationale, acquises à des postes de développement commercial et de direction générale dans les secteurs des télécommunications et des réseaux électriques. Il a rejoint SOLUTIONS 30 en septembre 2018 et a activement contribué au déploiement du Groupe sur de nouveaux marchés tels que celui des compteurs intelligents Linky et celui des bornes de recharge pour véhicule électrique.

Photo: João MARTINHO



5. Franck D'ALOIA

Directeur Général en charge de la Transformation - Membre du Directoire

Il pilote l'intégration des sociétés acquises ainsi que l'évolution de l'organisation et des méthodes.

Français

Franck D'Aloia est issu d'un cursus en management de projet à Skema Business School (Lille, France). Il a débuté sa carrière dans le secteur de la distribution informatique professionnelle, d'abord dans des fonctions commerciales puis en tant que directeur de projets, avant d'intégrer le comité exécutif d'une filiale de General Electric. Il rejoint SOLUTIONS 30 en 2006 où il prend des responsabilités opérationnelles régionales puis nationales. Il a été nommé Directeur des Opérations IT en France en 2014, puis, Directeur Général Adjoint Groupe en 2017.

Photo: Franck d'ALOIA



Monsieur Karim RACHEDI était jusqu'en juillet 2020 Membre du Directoire. Il continue d'accompagner SOLUTIONS 30 pour se focaliser sur des missions de Conseil auprès du Directoire, en particulier dans les phases de démarrage de nouveaux marchés. Monsieur Karim RACHEDI est le cofondateur de SOLUTIONS 30 aux côtés de Monsieur Gianbeppi FORTIS et reste actionnaire à hauteur de 7,3 % de la Société.

Monsieur Olivier RAGUIN était jusque fin avril 2019 membre du Directoire, Directoire qu'il a quitté pour des raisons personnelles. Monsieur Olivier RAGUIN a été pendant près de dix années très impliqué dans le développement et la gestion du Groupe, aux côtés de Messieurs Gianbeppi FORTIS et Karim RACHEDI, cofondateurs de SOLUTIONS 30

CONSEIL DE SURVEILLANCE

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de six membres :

1. Alexander SATOR

Président du Conseil de Surveillance depuis septembre 2018 Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Allemand – Membre indépendant

Alexander Sator est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications.

Parallèlement, il a été conseillé stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, un spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1^{er} opérateur majeur pour l'Internet des objets, dont il est PDG.

Photo : Alexander SATOR



2. Caroline TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017 Comité Stratégique Français – Membre indépendant

Caroline Tissot est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de l'Université Paris Dauphine. Elle a débuté sa carrière en 1995 en tant que Consultante chez Deloitte France avant de rejoindre le siège européen de General Electric à Bruxelles en 2003, où elle a passé près de dix ans au sein de la fonction achats, acquérant une expertise dans ce domaine ainsi qu'une vaste expérience internationale. En 2012, elle a été nommée Directrice des Achats de Bouygues Telecom. En septembre 2016, elle a rejoint AccorHotels pour prendre la responsabilité des achats du groupe.

Photo: Caroline TISSOT



3. Francesco SERAFINI

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017 Comité Stratégique Comité des Nominations et des Rémunérations Italien – Membre indépendant

Francesco Serafini a rejoint Hewlett-Packard en 1981 et y a passé la majeure partie de sa carrière. Il a occupé différents postes de direction dans le groupe, notamment celui de Vice-Président Senior de HP Services et de Vice-Président Senior de HP Technology Solutions Group pour l'Europe et le Moyen-Orient. En 2005, il prend la direction des activités européennes de Hewlett-Packard et, en 2009, devient le Vice-Président Exécutif du groupe en charge des marchés émergents.

Photo: Francesco SERAFINI



4. Paul RAGUIN

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018 Comité d'Audit

Français - Membre indépendant

Paul Raquin est diplômé de l'Institut des Hautes Finances de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université Laval à Québec. Il est ingénieur économiste au CNAM, lauréat du prix Sully Olivier de Serres, géomètre expert en topographie et urbaniste ITM/ICM. En 1986, il a fondé le groupe EOLANE, leader des services industriels en électronique et solutions connectées dans l'univers de l'IoT et du M2M et dans la vidéoprotection, et en a assuré la direction jusqu'en 2017. Il est aujourd'hui Président du Conseil de Surveillance. Auparavant, il a occupé divers postes au sein des services commerciaux, opérationnels et financiers du groupe Vilmorin, des pépinières d'entreprises Lepage et de l'Institut Français de Gestion. Il a également été Administrateur du groupe d'assurances La Mondiale AG2R pendant 14 ans.

Paul Raguin est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur.





5. Jean Paul COTTET

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018 Président du Comité Stratégique Français – Membre indépendant

Diplômé de l'École Polytechnique, de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech, Jean-Paul Cottet a débuté sa carrière dans le secteur nucléaire, puis a travaillé pour France Télécom/Orange en tant que Directeur des Opérations réseau à Marseille. Il a occupé divers postes de direction, dont la Direction de Paris après avoir été Directeur des Ventes France et en charge de l'ouverture du Capital au Grand Public. Il a également été Directeur des Réseaux en France. Il a ensuite occupé différents postes au sein du comité exécutif du groupe en tant que Secrétaire Général, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de l'International, et Directeur du Marketing de l'Innovation et des Contenus. Il est actuellement consultant en Management des Nouvelles Technologies.

Photo: Jean Paul COTTET



6. Yves KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2019 Président du Comité d'Audit Comité des Nominations et des Rémunérations Français – Membre indépendant

Yves Kerveillant est diplômé d'HEC et détenteur du diplôme d'expertise comptable. Avant de rejoindre la société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de 20 ans un important groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de 80 sociétés dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Photo: Yves KERVEILLANT



Lors de sa séance du 27 mai 2019, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Rémunérations et des Nominations, a confirmé l'indépendance de cinq des six membres du Conseil de Surveillance (83,3 %).

Monsieur Paul RAGUIN était considéré comme non indépendant pour l'exercice 2019 au regard du lien familial avec Monsieur Olivier RAGUIN, son neveu, ancien membre du Directoire du Groupe, qui était, pour la période considérée, Conseil de la Société. Ses fonctions ont cessé au mois de janvier 2020.

Aussi, le Comité des Nominations et des Rémunérations, dans sa séance du 27 avril 2020, a constaté que cette situation n'affecte plus l'indépendance de jugement de Monsieur Paul RAGUIN.

La situation de Monsieur Francesco SERAFINI a fait l'objet d'une attention particulière du fait de sa qualité de gérant de la société F2LINVEST, entité qui détenait une participation minoritaire de 10 % dans le capital des sociétés Business Solutions Italia Srl et Business Remote Solutions Italia Srl, deux filiales du Groupe SOLUTIONS 30.

Le Conseil de Surveillance du 27 mai 2019 avait considéré que l'indépendance de Monsieur SERAFINI n'était pas remise en cause par ces fonctions, compte tenu des éléments suivants :

- Caractère non significatif de cette activité à l'échelle du Groupe (0,9 % du chiffre d'affaires 2019),
- Rôle opérationnel limité de Monsieur SERAFINI.

Il est rappelé que ces filiales ont été définitivement cédées par SOLU-TIONS 30 le 20 décembre 2019 et que Monsieur SERAFINI a cédé sa participation en octobre 2019. 17.1.1. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Directoire - Direction générale

1. Gianbeppi FORTIS - Président du Directoire

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30			es en dehors de la Société, upe SOLUTIONS 30
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
TELIMA FREPART - Gérant	TELIMA MONEY - Président	GIAS - Gérant	SKILL AND YOU - Administrateur
TELIMA BUSINESS SOLUTIONS – Président	TELIMA INFOSERVICES - Président	RETELIT - Administrateur	1nce GmbH – Membre du Conseil de Surveillance
TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente	TELIMA DIGITAL WORLD - Gérant	Next Gate Tech SA - Administrateur	
SOTRANASA TELEVIDEOCOM - Gérant de Telima Frépart elle- même Présidente	TELIMA TUNISIE - Gérant		
SOLUTIONS 30 HOLDING GMBH – Gérant	Solutions 30 Field Services Süd GmbH - Gérant		
SOLUTIONS 30 GMBH - Gérant	Digital Business Solutions GmbH - Gérant		
SOLUTIONS 30 IBERIA 2017 SL – Administrateur			
SOLUTIONS 30 ITALIA et autres filiales italiennes – Administrateur			
BRAND 30 – Gérant			
WW BRAND – Gérant			
SOFT SOLUTIONS – Gérant			
TECH SOLUTIONS – Gérant			
IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur délégué			
SMARTFIX30 – Administrateur délégué			
Unit-T BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration			
Unit-T Field Services BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration			
Solutions 30 Field Services BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BVBA elle-même administrateur			
ICT Field Services BVBA - Administrateur et Président du board de Unit-T BVBA elle-même administrateur			
Telima Belgique BVBA – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même gérant			
Janssens Field Services BVBA - Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant			
Janssens Business Solutions BVBA - Représentant de SOLU- TIONS 30 elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant			
Solutions 30 Netherlands B.V. – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même membre du conseil d'administration			
Business Solutions 30 Holland B.V Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même membre du conseil d'administration			
TELIMA POLAND – Gérant			
Solutions 30 Holding Sp. z o.o. – Président du conseil de surveillance			
Telekom Usługi S.A Président du conseil de surveillance			

2. Amaury BOILOT - Directeur Général Finance - Membre du Directoire

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30	Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30		
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
IMMCONCEPT MANAGEMENT - Administrateur	TELIMA MONEY - Président	Néant	Néant
Unit-T BVBA – Administrateur	TELIMA RELEVE CENTRE – Gérant		
Unit-T Field Services BVBA – Administrateur	TELIMA RELEVE IDF - Gérant		
Solutions 30 Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur			
ICT Field Services BVBA - Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur			
Solutions 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance			
Telekom Usługi S.A Membre du conseil de surveillance			
I-HOLDING B.V. – Administrateur			

3. Luc BRUSSELAERS - *Chief Revenue Officer* - Membre du Directoire

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30			es en dehors de la Société, upe SOLUTIONS 30
Mandats exercés au cours des Mandats actuels 5 dernières années et ayant pris fin		Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	Gérant de As A Service bvba	Directeur général de NCR Belgium

4. João MARTINHO - Directeur Général en charge de la Performance - Membre du Directoire

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30	Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30		
Mandats exercés au cours des Mandats actuels 5 dernières années et ayant pris fin		Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Solutions 30 Martinique - Gérant	Néant	Golden Priority - Président	Constructel Energie SA – Membre du conseil d'administration
Solutions 30 Guyane - Gérant		Go Priority Lda - Gérant	PAINHAS SA - Président Assemblée Générale
TELIMA TVX – Gérant			
Solutions 30 Portugal – Administrateur unique			

5. Franck D'ALOIA - Directeur Général en charge de la Trans- Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe formation - Membre du Directoire

SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30			es en dehors de la Société, oupe SOLUTIONS 30
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
TELIMA FREPART - Gérant	Néant	Néant	Néant
ATLAN'TECH - Gérant			
CPCP TELECOM - Président			
FORM@HOME - Gérant			
FREDEV ENERGY CENTRE - Président			
PC30 FAMILY - Gérant			
SOTRANASA TELEVIDEOCOM - Directeur Général			
TELIMA BREIZH - Gérant			
TELIMA COMPTAGE - Gérant			
TELIMA DIGITAL WORLD - Gérant			
TELIMA DISTRIBUTED SERVICES - Gérant			
TELIMA ENERGY ATLANTIQUE - Gérant			
TELIMA ENERGY EST - Gérant			
TELIMA ENERGY IDF - Gérant			
TELIMA ENERGY NORD - Gérant			
TELIMA ENERGY OUEST - Gérant			
TELIMA ENERGY SUD - Gérant			
TELIMA ILE DE France - Gérant			
TELIMA INFOSERVICES - Président			
TELIMA LOGISTIQUE - Gérant			
TELIMA MANAGED SERVICES - Gérant			
TELIMA NANCY - Gérant			
TELIMA NETWORKS & SERVICES - Gérant			
TELIMA NORD - Gérant			
TELIMA ONSITE - Gérant			
TELIMA RELEVE CENTRE - Gérant			
TELIMA RELEVE EST - Gérant			
TELIMA RELEVE IDF - Gérant			
TELIMA RELEVE NORD - Gérant			
TELIMA SERVICES REGIONS - Gérant			
TELIMA SFM30 - Gérant			
TELIMA SGA - Gérant			
TELIMA SUD - Gérant			
TELIMA TELCO - Gérant			
TELIMA FELCO - GERANT TELIMA FURO ENERGY - GÉRANT			
TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart			
elle-même Présidente			
BYON – Représentant de TELIMA FREPART elle-même membre et Président du Comité de direction			

Conseil de surveillance

1. Alexander SATOR – Président du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	1nce GmbH – Directeur général	Teilt plc, Membre du conseil d'administration
		1nce SIA – Directeur général	Breuer Nachrichtentechnik GmbH – Membre du conseil d'administration
		Norbit GmbH – Directeur général	DGT Future Fund, Membre du conseil de surveillance
		Sapfi Kapital Man. GmbH – Directeur general	
		Reverse Retail GmbH – Membre du conseil d'administration	
		SendR SE – Président du conseil d'administration	
		Satkirit Ltd. – Membre du conseil d'administration	

2. Caroline TISSOT – Membre du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en d <u>en dehors</u> du Groupe SC	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	res années Mandats actuels au cou	
Néant	Néant	Néant	Néant

3. Francesco SERAFINI – Membre du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	Societa Agricola Luvia - Cogérant	Harbour Spot – Membre du conseil d'administration
		Frantoio Serafini - Gérant	
		F2LINVEST SRL - Administrateur	

4. Paul RAGUIN – Membre du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	SAS Financière de l'Ombrée – Président du directoire	La Mondiale AG2R – Administrateur
		AEROLANE - Président	
		KOALA - Administrateur	
		Electro Holding – Président du conseil de surveillance	
		SGR - Président	

5. Jean Paul COTTET – Membre du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	Pentekaitech - CEO	Président et/ou administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Orange (audiovisuel (OSC), filiales Orange en Afrique, Viacess-Orca).
		Fondation de l'Ecole Polytechnique – Délégué général	Orange - advisor.

6. Yves KERVEILLANT – Membre du Conseil de Surveillance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société (au sein du Groupe SOLUTIONS 30 et en dehors du Groupe SOLUTIONS 30)

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>au sein</u> du Groupe SOLUTIONS 30		Autres fonctions exercées en dehors de la Société, <u>en dehors</u> du Groupe SOLUTIONS 30	
Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin	Mandats actuels	Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin
Néant	Néant	Equideals - Président	Néant
		Ker Invest - Président	
		YK Conseil - Président	

17.1.2. DÉCLARATIONS DE L'ÉMETTEUR

À la connaissance de SOLUTIONS 30, au cours de ces 5 dernières années :

- Il n'existe aucun lien familial entre les personnes mentionnées ci-avant au paragraphe 17.1. « Informations générales », en dehors des liens familiaux, comme déjà
- précisé, entre Paul RAGUIN et son neveu Olivier RAGUIN, ce dernier ayant été membre du Directoire jusqu'en avril 2019 ;
- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années pour les personnes mentionnées ci-avant au paragraphe 17.1. «Informations

générales»;

- Aucune faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire ne concerne les personnes mentionnées ci-avant au paragraphe 17.1. «Informations générales»;
- Aucune autorité statutaire ou réglementaire n'a prononcé une mise en cause ou une sanction publique officielle contre les personnes mentionnées ci-avant au paragraphe 17.1. «Informations générales»;
- Aucune personne mentionnée ci-avant au paragraphe 17.1.
 « Informations générales », n'a été déchue, au cours des cinq dernières années, par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de Surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

17.2 CONFLITS D'INTÉRETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

17.2.1. CONFLITS D'INTÉRETS

• Extraits de la charte de fonctionnement du Conseil de Surveillance (Article 11):

«11.1 Tout membre du Conseil de Surveillance ayant un intérêt financier direct ou indirect en conflit avec celui de la Société dans une transaction / une opération qui doit être examinée par le Conseil de Surveillance, doit en informer celui-ci et faire inscrire au procès-verbal de ses déclarations un compte rendu de sa déclaration. De fait, le membre en question ne peut pas prendre part à cette délibération.

11.2 Lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute autre résolution ne soit mise aux voix, un rapport spécial est établi sur toutes les transactions dans lesquelles l'un des membres du Conseil de Surveillance pourrait avoir eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 Lorsque le nombre de membres du Conseil de Surveillance requis par les statuts pour décider et voter sur une question induisant un conflit d'intérêts n'est pas atteint, le Conseil de Surveillance peut décider de renvoyer la décision correspondante à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4. Cela étant dit, la Société ne doit pas conclure d'opération pour laquelle un membre du Conseil de Surveillance est en conflit d'intérêts, à moins que l'opération ait été divulguée au Conseil de Surveillance et que celui-ci ait donné toute approbation requise. Un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas participer aux discussions et / ou au processus de décision concernant un sujet ou une transaction pour lesquels il / elle est en conflit d'intérêts avec la Société. Toute transaction de ce type doit être conclue dans des conditions normales, comme il est d'usage dans le secteur concerné. Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que les transactions pour lesquelles des membres du conseil de surveillance se trouvent en conflit d'intérêts soient divulguées dans le rapport annuel de la Société, qui mentionne le conflit d'intérêts et indique que la présente charte a été respectée.

11.5 Chaque membre du Conseil de Surveillance (autre que le Président du Conseil de Surveillance) doit immédiatement signaler tout conflit d'intérêts potentiel concernant un membre du Conseil de Surveillance au Président. Les membres du Conseil de Surveillance

ayant un tel conflit d'intérêts potentiel doivent fournir au Président du Conseil de Surveillance toutes les informations pertinentes sur le conflit en question, y compris les informations relatives aux membres de sa famille immédiate. Dans tous les cas, le Président du Conseil de Surveillance déterminera si un conflit d'intérêts potentiel signalé est qualifié de conflit d'intérêts avéré.

11.6 Si le Président du Conseil de Surveillance est lui-même en situation de conflit d'intérêts potentiel, il doit immédiatement signaler celui-ci au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Le Président doit alors fournir au Vice-Président du Conseil de Surveillance toute information pertinente sur le conflit d'intérêts, y compris des informations relatives aux membres de sa famille immédiate. Dans tous les cas, le Conseil de Surveillance détermine alors si un conflit d'intérêts potentiel signalé est qualifié de conflit d'intérêts avéré. »

Ces dispositions ont été rédigées en conformité avec le droit des sociétés luxembourgeois auquel la Société est soumise, elles sont par ailleurs conformes avec les Recommandations R1 et R2 du Code MiddleNext.

En octobre 2019, SOLUTIONS 30 a acquis les participations dans Business Solutions Italia Srl et Business Remote Solutions Italia Srl jusqu'alors détenues par F2LINVEST, dont Monsieur Francesco SERAFINI, membre du Conseil de Surveillance, est mandataire, pour un montant total de 430 milliers d'euros. Cette opération est intervenue préalablement à la cession de ces deux filiales par SOLUTIONS 30 en décembre 2019.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les intérêts privés ou les devoirs de l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la Société.

17.2.2. ARRANGEMENT OU ACCORD CONCLU

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord ou arrangement conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 17.1. «Informations générales » aurait été sélectionnée en tant que membre d'un organe de Direction ou de Surveillance ou de la Direction Générale.

17.2.3. RESTRICTIONS À LA CESSION D'ACTIONS SOLUTIONS 30 POUR LES MEMBRES D'UN ORGANE DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'existe pas de restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 17.1. « Informations générales » concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'elles détiennent.

18 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

18.1 RÉMUNÉRATION VERSÉE ET AVANTAGES EN NATURE OCTROYÉS

18.1.1. MEMBRES DU DIRECTOIRE

• Cadre général de la politique de rémunération des membres du Directoire :

La politique de rémunération des membres du Directoire est proposée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminée par le Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération comprend des éléments incitatifs reflétant la stratégie de croissance rentable à long terme du Groupe, tout en agissant de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

Dans ce contexte, les éléments pris en compte pour la détermination de la rémunération sont les suivants :

- une rémunération annuelle de base (fixe) pouvant varier en fonction du rôle et des responsabilités de chaque membre. La rémunération de base annuelle peut être revue de temps à autre par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et comparée aux pratiques adoptées par des sociétés ayant des enjeux, des caractéristiques et des historiques comparables.
- une rémunération variable, basée sur des objectifs annuels formels et exigeants que le Conseil de Surveillance revoit et valide chaque année selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- un plan d'intéressement à long terme incluant l'attribution d'actions ou de stock-options attribuées selon des critères de performance dans le but de favoriser l'engagement des membres du Directoire sur le long terme, dans le respect des intérêt des actionnaires.

Tous les membres du Directoire bénéficient en outre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

• Rémunérations 2018 et 2019 des membres du Directoire :

Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Gianbeppi FORTIS

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	278 808	278 808	302 808	302 808
Rémunération variable	136 000	136 000	136 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	22 867	22 867	22 867	22 867
TOTAL	437 675	437 675	461 675	325 675

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er septembre 2013, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité GIAS International, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Gianbeppi FORTIS.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité.

Par avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe mensuelle de GIAS International est passée de 23 234 euros HT à 27 234 euros HT par mois. À cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136 000 euros HT par an.

Aussi, Monsieur Gianbeppi FORTIS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

En date du 6 octobre 2017, GIAS International a exercé un certain nombre de BSA acquis au titre de plusieurs programmes d'intéressement historiques, souscrivant ainsi 2.657.590 actions nouvelles à un prix unitaire moyen de 2,45 euros par action (information donnée avant prise en compte du split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018).

En octobre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé la mise en place d'un Plan d'Intéressement sur la période 2017 à 2021, plan mettant en avant des conditions d'exercice des options accordées à certains managers clefs dépendant de la progression du cours de l'action SOLUTIONS 30 et de la croissance de l'activité du Groupe.

L'action SOLUTIONS 30 ayant progressé de plus de 100 % et le niveau de chiffre d'affaires consolidé du Groupe ayant dépassé les 300 millions d'euros en base annuelle, les bénéficiaires de ce Plan d'Intéressement ont pu au cours de l'année 2018 exercer par anticipation les options reçues.

À ce titre, le 9 novembre 2018, GIAS international a exercé 684.757 options acquises en date du 13 octobre 2017, exercice lui ayant permis de souscrire 2.739.028 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

GIAS International a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

À ce titre, le 10 décembre 2019, GIAS international a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Gianbeppi FORTIS

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des Stocks options	-	136 000	-	-
Valorisation des Actions de performance	-	-	-	-
Valorisation des Autres intéressements	-	-	-	-
TOTAL	-	136 000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Gianbeppi FORTIS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Gianbeppi FORTIS	NON	NON	OUI	NON

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

a. ,Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Amaury BOILOT, Directeur Général Finance et Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Amaury BOILOT

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	161 936	161 936	222 000	222 000
Rémunération variable	140 000	140 000	129 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	13 090	13 090	15 554	15 554
TOTAL	315 026	315 026	366 554	237 554

Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'un contrat de travail luxembourgeois. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. Au Luxembourg, ces charges sont de 13 % du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Amaury BOILOT aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

En octobre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé la mise en place d'un Plan d'Intéressement sur la période 2017 à 2021, plan mettant en avant des conditions d'exercice des options accordées à certains managers clefs dépendant de la progression du cours de l'action SOLUTIONS 30 et de la croissance 300 millions d'euros en base annuelle, les bénéficiaires de ce Plan d'Intéressement ont pu au cours de l'année 2018 exercer par anticipation les options reçues. À ce titre, le 9 novembre 2018, Monsieur Amaury BOILOT a exercé

61.322 options acquises en date du 1^{er} septembre 2017, exercice lui ayant permis de souscrire 245.288 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Monsieur Amaury BOILOT a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 8.903 bons permettant de souscrire 35.612 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

À ce titre, le 10 décembre 2019, Monsieur Amaury BOILOT a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 8.903 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Amaury BOILOT

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des Stocks options	-	55 000	-	-
Valorisation des Actions de performance	-	-	-	-
Valorisation des Autres intéressements	-	-	-	-
TOTAL	-	55 000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Amaury BOILOT

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Amaury BOILOT	OUI	NON	OUI	NON

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

a .Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Luc BRUSSELAERS, *Chief Revenue Officer* et Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Luc BRUSSELAERS

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Pour rappel, Monsieur Luc BRUSSELAERS a été nommé au Directoire en date du 26 juin dernier.

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 1er janvier 2020 entre As A Service, structure belge détenue à 100 % par Monsieur Luc BRUSSELAERS, et SOLUTIONS 30, et ce pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est fixée à 16 000 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 57 600 euros HT par an.

Aussi, Monsieur Luc BRUSSELAERS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

Néant.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Luc BRUSSELAERS

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des Stocks options	-	-	-	-
Valorisation des Actions de performance	-	-	-	-
Valorisation des Autres intéressements	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Autres éléments du statut de Mr Luc BRUSSELAERS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Luc BRUSSELAERS	NON	NON	OUI	NON

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

a .Indemnité de non concurrence b. Indemnité de départ

Néant. Néant.

João MARTINHO, Directeur Général en charge de la Performance et Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr João MARTINHO

	Exercice 2018		Exercice 2019*	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	69 702	69 702
Rémunération variable	-	-	34 850	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	104 552	69 702

^{*} informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1er octobre 2019

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1^{er} juin 2018, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Go Priority, structure portugaise détenue à 100 % par Monsieur João MARTINHO.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité, en particulier sur les activités Telecom et Energie du Groupe.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de Go Priority est fixée à 23 234 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136 000 euros HT par an.

Aussi, Monsieur João MARTINHO ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

Néant

Autres éléments du statut de Mr João MARTINHO

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr João MARTINHO	NON	NON	OUI	NON

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

b. Indemnité de départ

a .Indemnité de non concurrence

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur João MARTINHO bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 6 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

Néant.

Franck D'ALOIA, Directeur Général en charge de la Transformation et Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Franck D'ALOIA

	Exercice 2018		Exercice 2019*	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	30 000	30 000
Rémunération variable	-	-	15 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	-	-	10 192	10 192
TOTAL	-	-	55 192	40 192

^{*} informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1er octobre 2019

Monsieur Franck D'ALOIA bénéficie d'un contrat de travail français. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. En France, ces charges sont de 45 % du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Franck D'ALOIA aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

Néant.

Autres éléments du statut de Mr Franck D'ALOIA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Franck d'ALOIA	OUI	NON	NON	NON

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉE

b. Indemnité de départ

a .Indemnité de non concurrence

Néant.

Néant.

Karim RACHEDI, Membre du Directoire jusqu'en juillet 2020

Récapitulatif des rémunérations de Mr Karim RACHEDI

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	278 808	278 808	302 808	302 808
Rémunération variable	136 000	136 000	136 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	17 086	17 086	18 717	18 717
TOTAL	431 894	431 894	457 525	321 525

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er août 2017, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Smart Advice, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Karim RACHEDI.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité.

Par un nouveau contrat en date du 1er juillet 2019 et un avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe de Smart Advice a été successivement:

- complétée par une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136 000 euros HT par an,
- portée d'un montant de 23 234 euros HT à 27 234 euros HT par mois.

Aussi, Monsieur Karim RACHEDI ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

En date du 6 octobre 2017, Monsieur Karim RACHEDI a exercé un certain nombre de BSA acquis au titre de plusieurs programmes d'intéressement historiques, souscrivant ainsi 550.000 actions nouvelles à un prix unitaire moyen de 4,18 euros par action (information donnée avant prise en compte du split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018).

En octobre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé la mise en place d'un Plan d'Intéressement sur la période 2017 à 2021, plan mettant en avant des conditions d'exercice des options accordées à certains managers clefs dépendant de la progression du cours de l'action

SOLUTIONS 30 et de la croissance de l'activité du Groupe.

L'action SOLUTIONS 30 ayant progressé de plus de 100 % et le niveau de chiffre d'affaires consolidé du Groupe ayant dépassé les 300 millions d'euros en base annuelle, les bénéficiaires de ce Plan d'Intéressement ont pu au cours de l'année 2018 exercer par anticipation les options reçues.

À ce titre, le 9 novembre 2018, Smart Advice a exercé 827.841 options acquises en date du 13 octobre 2017, exercice lui ayant permis de souscrire 3.311.364 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Smart Advice a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

À ce titre, le 10 décembre 2019, Smart Advice a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Ce même 10 décembre 2019, Smart Advice a également exercé le solde des options acquises en date du 13 octobre 2017, les objectifs spécifiques attachés à l'exerçabilité de ces options ayant été atteints au titre de l'exercice 2019. Ainsi, l'exercice des 470.000 options en question ont permis à Smart Advice de souscrire 2.820.000 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Karim RACHEDI

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des Stocks options	-	136 000	-	-
Valorisation des Actions de performance	-	-	-	-
Valorisation des Autres intéressements	-	-	-	-
TOTAL	-	136 000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Karim RACHEDI

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Karim RACHEDI	NON	NON	NON	NON

Monsieur Karim RACHEDI était jusqu'en juillet2020 Membre du Directoire. Il continue d'accompagner SOLUTIONS 30 pour se focaliser sur des missions de Conseil auprès du Directoire, en particulier dans les phases de démarrage de nouveaux marchés. Monsieur Karim RACHEDI est le cofondateur de SOLUTIONS 30 aux côtés de Monsieur Gianbeppi FORTIS et reste actionnaire à hauteur de 7,3 % de la Société.

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

a .Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

Non applicable, Monsieur Karim RACHEDI ayant déjà quitté ses fonctions au sein du Directoire en juillet 2020.

Olivier RAGUIN, Membre du Directoire jusqu'en avril 2019

Récapitulatif des rémunérations de Mr Olivier RAGUIN

	Exercice 2018		Exercice 2019*	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	224 759	224 759	80 312	80 312
Rémunération variable	136 000	136 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	11 094	11 094	2 530	2 530
TOTAL	371 853	371 853	82 842	82 842

^{*} informations jusqu'au départ du Directoire, soit jusqu'au 23 avril 2019

Il n'existe au profit de Monsieur Olivier RAGUIN aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN TITRES

En octobre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé la mise en place d'un Plan d'Intéressement sur la période 2017 à 2021, plan mettant en avant des conditions d'exercice des options accordées à certains managers clefs dépendant de la progression du cours de l'action SOLUTIONS 30 et de la croissance de l'activité du Groupe.

L'action SOLUTIONS 30 ayant progressé de plus de 100 % et le niveau de chiffre d'affaires consolidé du Groupe ayant dépassé les 300 millions d'euros en base annuelle, les bénéficiaires de ce Plan

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

d'Intéressement ont pu au cours de l'année 2018 exercer par anticipation les options reçues.

À ce titre, le 9 novembre 2018, Monsieur Olivier RAGUIN a exercé 245.286 options acquises en date du 12 janvier 2017, exercice lui ayant permis de souscrire 981.144 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Monsieur Olivier RAGUIN a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 9.713 bons permettant de souscrire 38.852 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

À ce titre, le 10 décembre 2019, Monsieur Olivier RAGUIN a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 9.713 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Olivier RAGUIN

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En€	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des Stocks options	-	60 000	-	-
Valorisation des Actions de performance	-	-	-	-
Valorisation des Autres intéressements	-	-	-	-
TOTAL	-	60 000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Olivier RAGUIN

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Olivier RAGUIN	OUI	NON	NON	NON

Monsieur Olivier RAGUIN était jusque fin avril 2019 membre du Directoire, Directoire qu'îl a quitté pour des raisons personnelles. Monsieur Olivier RAGUIN a été pendant près de 10 années très impliqué dans le développement et le management du Groupe, aux côtés de Messieurs Gianbeppi FORTIS et Karim RACHEDI, fondateurs de SOLUTIONS 30

RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

c .Indemnité de non concurrence

Néant.

d. Indemnité de départ

Non applicable, Monsieur Olivier RAGUIN ayant déjà quitté ses fonctions en avril 2019.

Caractéristiques résumées du Plan d'Intéressement à Long Terme actuellement applicable au profit des membres du Directoire :

La politique en matière de rémunération variable à long terme a pour objectif d'attirer les talents, d'inciter le management de SOLU-TIONS 30, dont les membres du Directoire, à inscrire leur action dans le long terme, de le fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en les intéressant à la valeur de l'action. Cette politique de rémunération à long-terme s'appuie sur un plan d'intéressement pluriannuel ou long-term incentive plan (LTIP) fondé sur le titre SOLUTIONS 30.

En conformité avec la réglementation applicable à SOLUTIONS 30, ce plan d'intéressement pluriannuel a été défini par le Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 24 septembre 2019.

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance, réuni le 27 avril 2020, a analysé le niveau d'atteinte des critères de performance tel que revu par le Comité des Nominations et des Rémunérations. La nature de l'instrument donnant accès au capital de la Société dans le cadre de ce plan d'intéressement pluriannuel est en cours de définition. Aucun instrument n'a donc été émis à la date du présent Prospectus.

En cohérence avec les bonnes pratiques de place, ce plan contient les dispositions générales suivantes :

Mise en œuvre : Le plan d'intéressement pluriannuel s'appuie sur l'attribution d'instruments donnant le droit de souscrire des actions de la Société à un prix déterminé à l'avance (prix d'exercice), à compter d'une date définie par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'attribution des instruments est effectuée à la seule discrétion du Comité des Nominations et des Rémunérations, ou, lorsqu'applicable, du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent bénéficier de ce plan. Le Comité des Nominations et des Rémunérations dispose de la compétence pour allouer les instruments aux membres du Directoire, tandis que le Directoire dispose d'une délégation de compétence du Conseil de Surveillance, pour l'attribution des instruments financiers aux autres employés du Groupe.

Taille: Le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de ce plan ne pourra pas excéder six millions cinq cent mille actions (6.500.000). Ceci équivaut à une dilution maximale de 6,07 % du capital social souscrit. La dilution nette réelle, directement liée à l'évolution du cours de bourse, devrait toutefois être nettement inférieure au regard des projections actuelles et du consensus. Aucun bénéficiaire ne doit se voir attribué plus de 15 % du nombre maximal d'actions à émettre dans le cadre de ce plan d'intéressement.

Durée et période d'acquisition des instruments : La durée de vie de chaque instrument ne pourra excéder dix ans, à compter de la date d'attribution. Pour les membres du Directoire, les instruments seront définitivement attribués après atteinte de critères de performance définis pour une période de trois années consécutives et ne pourront être exercés qu'un an après leur allocation définitive.

Pour les autres bénéficiaires de ce plan, les instruments seront attribués par le Directoire selon des critères fixés par ses soins. Le Directoire est libre d'attribuer ces instruments sur une base annuelle aux salariés éligibles.

Prix: le prix d'exercice des instruments correspond au cours moyen de l'action à la clôture des 60 jours de bourse précédant la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 23 septembre 2019 ayant approuvé ce plan. Il est fixé à 8,99 € par action et doit rester fixer pendant toute la durée du plan d'intéressement.

Critères de performances pour les membres du Directoire :

Critères	Poids du critère dans l'allocation	Définition
Chiffre d'affaires	25 %	Objectif de chiffre d'affaires définis pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100 %, l'allocation est de 100 % et elle décroit en ligne droite jusqu'à 0 % à une borne inférieure pré-déterminée.
Marge d'EBITDA ajusté	25 %	Objectif de taux de marge d'EBITDA Ajusté défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100 %, l'allocation est de 100 % et elle décroit en ligne droite jusqu'à 0 % à une borne inférieure pré-déterminée.
Free cash-flow	25 %	Objectif de free cash flow défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100 %, l'allocation est de 100 % et elle décroit en ligne droite jusqu'à 0 % à borne inférieure pré- déterminée.
Performance de l'action	25 %	Objectif de surperformance du cours de bourse par rapport à un indice composée de neuf valeurs européennes comparables défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Lorsque l'objectif de surperformance est atteint à 100 %, l'allocation est de 100 % et elle décroit jusqu'à 50 % à une borne inférieure pré- déterminée. Aucun instrument ne peut être attribué en cas de sous-performance de l'indice.

Les objectifs déterminés par le Conseil de Surveillance avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations doivent être ambitieux et cohérents avec la stratégie de la Société. Le taux de marge d'EBITDA ajusté correspond à la marge opérationnelle telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Le Free cash-flow correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité dont sont déduites les acquisitions d'immobilisations.

18.1.2. MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	Montants versés au titre de l'exercice 2018	Montants versés au titre de l'exercice 2019
Alexander SATOR, Président du Conseil de Surveillance	10 000 €	40 000 €
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	12 500 €	10 000 €
Francesco SERAFINI, Membre du Conseil de Surveillance	-	10 000 €
Paul RAGUIN, Membre du Conseil de Surveillance	7 500 €	11 000 €
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	4 500 €	10 000 €
Yves KERVEILLANT, Membre du Conseil de Surveillance	-	11 000 €
TOTAL	34 500 €	92 000 €

18.2 SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR SOLUTIONS 30 OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Pour les personnes visées au paragraphe 17.1. « Informations générales », il n'existe à leur profit aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

19 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

19.1 MANDATS (DATE D'EXPIRATION ET DURÉE DE LA FONCTION)

Monsieur Alexander SATOR - Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2015 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 20 juillet 2018.

Ses mandats, renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2019, arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Madame Caroline TISSOT - Membre du Conseil de Surveillance

Nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Monsieur Francesco SERAFINI - Membre du Conseil de Surveillance

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.

Son mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Monsieur Paul RAGUIN - Membre du Conseil de Surveillance

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Monsieur Jean Paul COTTET - Membre du Conseil de Surveillance

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Monsieur Yves KERVEILLANT - Membre du Conseil de Surveillance

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2019.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

19.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES

À la connaissance de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société, et d'autre part, la Société elle-même ou l'une de ses filiales.

Se reporter au paragraphe 18.1.1 du Prospectus en ce qui concerne le mode de rémunération de Messieurs Gianbeppi FORTIS, Karim RACHEDI et João MARTINHO.

19.3 INFORMATIONS SUR LES COMITÉS

Afin d'améliorer et franchir une étape supplémentaire en termes de meilleures pratiques de gouvernance ainsi que parfaire une structure organisationnelle plus efficace de la gestion de SOLUTIONS 30, une gouvernance nouvelle et plus structurée a été adoptée lors de la réunion du Conseil de Surveillance le 23 avril 2019.

Plus particulièrement, la nouvelle gouvernance se traduit par la mise en place de :

- trois comités de travail au sein du Conseil de Surveillance, à savoir: (i) le Comité Stratégique, (ii) le Comité d'Audit et (iii) le Comité des Nominations et des Rémunérations; ainsi que de
- deux comités exécutifs au sein du Directoire, à savoir: (i) le Comité Exécutif Groupe et (ii) le Comité Exécutif Pays.

Ces comités sont destinés à assister respectivement le Conseil de Surveillance et le Directoire dans l'accomplissement de leurs missions dans la limite des pouvoirs et fonctions qui leur ont été attribués.

Ainsi, les fonctions principales des comités du Conseil de Surveillance sont notamment les suivantes :

Comité Stratégique

(Comité composé de Madame Caroline TISSOT et Messieurs Jean Paul COTTET et Francesco SERAFINI): surveiller les évolutions stratégiques de la Société; participer à l'élaboration de la stratégie à long terme, analyser les projets d'investissement;

Au cours de l'année 2019, le Comité Stratégique s'est réuni à deux reprises :

- le 23 avril 2019, abordant en particulier les sujets

correspondant à l'adressage des marchés des Télécoms (activité d'assistance BtoC pour la continuité de services, et développement à venir du marché des antennes de la 5G). Présents à cette réunion :

Madame Caroline TISSOT, et Messieurs Jean Paul COTTET et Francesco SERAFINI, en leur qualité de Membres du Comité Stratégique, soit un taux de présence de 100 %;

Messieurs Gianbeppi FORTIS, Karim RACHEDI, Farruccio BORSANI et Pierrick HAMON (Conseil Externe), en leur qualité d'invités audit Comité. le 24 septembre 2019, abordant en particulier les sujets correspondant à l'adressage du marché de la Sécurité (activité d'assistance BtoBtoC pour l'installation et la maintenance des solutions de sécurité, systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance).

Présents à cette réunion :

Madame Caroline TISSOT, et Messieurs Jean Paul COTTET et Francesco SERAFINI, en leur qualité de Membres du Comité Stratégique, soit un taux de présence de 100 %; Messieurs Gianbeppi FORTIS, Karim RACHEDI, João MARTINHO, Ali SADKAOUI et Pierrick HAMON (Conseil Externe), en leur qualité d'invités audit Comité.

Comité d'Audit

(Comité composé de Messieurs Yves KERVEILLANT et Paul RAGUIN) : assister le Conseil de surveillance en matière de compliance, reporting financier, procédures de contrôle interne et gestion des risques;

Au cours de l'année 2019, le Comité d'Audit, constitué le 26 mai, s'est par ailleurs réuni à deux reprises :

 le 10 octobre 2019, abordant en particulier les sujets correspondant au suivi de l'activité de la Société et ses perspectives de développement, mais également les attaques spéculatives intervenues sur le titre en bourse et la préparation du transfert effectif des actions de SOLUTIONS 30 sur le marché réglementé (élargissement de l'équipe financière, préparation des réunions à venir avec les auditeurs de la Société).

Présents à cette réunion :

Messieurs Yves KERVEILLANT et Paul RAGUIN, en leur qualité de Membres du Comité d'Audit, soit un taux de présence de 100 %; Messieurs Amaury BOILOT et Tarik AZOUGAGHI, en leur qualité d'invités audit Comité.

 Le 17 décembre 2019, abordant en particulier les sujets correspondant à la synthèse des auditeurs portant sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2019, et notamment l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, ainsi que le chantier portant sur la transition comptable des normes luxembourgeoises vers les normes IERS.

Présents à cette réunion :

Messieurs Yves KERVEILLANT et Paul RAGUIN, en leur qualité de Membres du Comité d'Audit, soit un taux de présence de 100 %; Messieurs Amaury BOILOT, Gael DENIS (Ernst & Young) et Jean Christophe PERNET (Ernst & Young), en leur qualité d'invités audit Comité.

• Comité des Nominations et des Rémunérations

(Comité composé de Messieurs Alexander SATOR, Francesco SERA-FINI et Yves KERVEILLANT): assister le Conseil de Surveillance et formuler des propositions relatives à la composition et les modes de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Au cours de l'année 2019, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni à une reprise :

 le 5 mai 2019, abordant en particulier le sujet correspondant au suivi des objectifs passés (bilan sur l'atteinte des objectifs fixés pour l'année 2018) et à venir (définition d'objectifs au titre de l'année 2019) et la préparation d'un nouveau plan d'incentive à moyen terme pour le management.

Présents à cette réunion :

Messieurs Alexander SATOR, Yves KERVEILLANT et Francesco SERAFINI, en leur qualité de Membres du Comité des Nominations et des Rémunérations, soit un taux de présence de 100 %; Messieurs Gianbeppi FORTIS, Karim RACHEDI et Amaury BOILOT, en leur qualité d'invités audit Comité.

Au niveau du Directoire, les fonctions principales des comités exécutifs sont notamment les suivantes:

Comité Exécutif Groupe:

per à des comités.

autres membres du conseil.

- participer à la mise en place des politiques internes en matière d'éthique, de sécurité, de ressources humaines;
- formuler des recommandations afin d'améliorer ces politiques;
- conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques implémentées localement, ainsi que sur les investissements, organisation générale du Groupe; favoriser la convergence et la centralisation de certaines activités au niveau du Groupe dans le but de réduire les frais associés;

8.3 Sous réserve des dispositions légales qui leur sont propres, les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les

13.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat.

• Comité Exécutif Pays:

- participer à l'élaboration du budget annuel par pays;
- assister le Directoire dans la mise en place du budget annuel et surveiller les principaux investissements, acquisitions, flux de trésorerie et activités financières au niveau local:
- vérifier la conformité à la règlementation locale notamment en matière de sécurité, sûreté et responsabilité sociale.

19.4 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020 et disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com).

Sont toutefois présentées ci-après les dispositions du code AFEP-ME-DEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Article 1.7 SOLUTIONS 30 a mis en place une politique de non-discrimination, LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION qui fait partie de son code de conduite. L'opportunité de la mise en Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en place d'une politique spécifique visant à assurer la parité entre les œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance sera exade représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances minée au cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme se conformer à cette recommandation. dirigeantes. Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront Article 7 7.1 Sur proposition de la direction générale, le conseil détermine des objectifs de à échéance au plus tôt lors de l'Assemblée Générale statuant sur mixité au sein des instances dirigeantes. La direction générale présente au conseil les comptes de l'exercice 2020. les modalités de mise en œuvre des objectifs, avec un plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées. La direction générale informe Comme indiqué ci-dessus, l'opportunité de la mise en place d'une annuellement le conseil des résultats obtenus. politique spécifique visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance sera examinée au 7.2 Le conseil décrit, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme, et donc à de mixité appliquée aux instances dirigeantes ainsi que les objectifs de cette policompter de 2021, se conformer à cette recommandation. tique, leurs modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, en incluant le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints et les mesures prises pour y remédier Article 8 et Article 13.3 SOLUTIONS 30 ayant son Siège social et étant établie au Luxembourg REPRESENTATION DES SALARIES est donc soumise au droit des sociétés luxembourgeois ainsi que les lois applicables au Luxembourg. A ce titre, SOLUTIONS 30 ne rentre 8.1 Dans un groupe, les administrateurs représentant les salariés élus ou désignés pas dans les critères de la loi justifiant la mise en place d'une repréen application des exigences légales siègent au conseil de la société qui déclare sentation des salariés au Conseil de Surveillance. se référer aux dispositions du présent code dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise. Lorsque plusieurs sociétés du groupe appliquent ces dispositions, les conseils déterminent la ou les sociétés éligibles à cette recommandation. 8.2 Les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés ont, au même titre que les autres administrateurs, voix délibérative au conseil d'administration, instance collégiale, à qui s'impose l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour partici-

Recommandations du code AFEP-MEDEI écartées ou non appliquée

Explications relatives à la non-application de certaines recommandations

Article 23 L'OBLIGATION DE DETENTION D'ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.

Le conseil peut retenir différentes références, par exemple :

- la rémunération annuelle ;
- un nombre d'actions déterminé;
- un pourcentage de la plus-value nette des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions issues de levées d'options ou d'actions de performance ;
- une combinaison de ces références.

Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le conseil. Cette information figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société. À la date du présent Prospectus, le Président du Directoire détient 17.323.240 actions de la Société, représentant 16,2 % du capital social.

Ensemble, les membres du Directoire détiennent 16,3 % du capital de la Société.

Les membres du Directoire sont associés au développement de la Société sur le long terme.

À ce titre, la nouvelle politique de rémunération du Groupe encourage tous les membres du Directoire à détenir, au bout de 4 ans après leur nomination, un nombre d'actions équivalent à un an de leur rémunération fixe.

19.5 INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Aucune décision des organes de Surveillance, de Direction ou de l'assemblée générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes de Surveillance ou de Direction ou par l'assemblée générale des actionnaires.

20 SALARIÉS

20.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs du Groupe SOLUTIONS 30 au cours des 3 derniers exercices est résumée de la manière suivante :

 Répartition des effectifs du Groupe SOLUTIONS 30 par pays des entités détenues à 100 % à la clôture de l'exercice:

Effectifs à la clôture		Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
France	3 539	3 249	2 053
Italie	314	383	197
Espagne	446	172	97
Benelux	1 076	673	18
Allemagne	612	584	399
Pologne	297	n.a	n.a
TOTAL (EFFECTIFS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE)	6 284	5 061	2 764

Fin 2019, le Groupe SOLUTIONS 30 comptabilisait 6 284 collaborateurs répartis en France et en Europe, effectif s'élevant à fin mars 2020 à environ 6 955 personnes (effet croissance forte des effectifs en Pologne – près de 1.000 employés fin mars 2020).

Première région contributrice au chiffre d'affaires, la France comptabilise le plus grand nombre de collaborateurs avec un effectif à la clôture de l'exercice 2019 de 3 539 employés.

L'évolution des effectifs globaux du Groupe SOLUTIONS 30 traduit également l'expansion géographique du Groupe qui dispose d'une présence de plus en plus internationale.

À noter les évolutions spectaculaires au Benelux et en Espagne, illustrant la stratégie de croissance externe opportuniste adoptée par le Groupe SOLUTIONS 30, avec de nombreuses acquisitions et / ou des contrats d'outsourcing importants mis en place dans la région du Benelux notamment.

Au-delà de la croissance organique soutenue, plusieurs opérations de croissance externe importante expliquent la progression des effectifs entre les exercices 2017 et 2018:

- En 2017, l'acquisition de 40% supplémentaire du capital de REXION Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100% dans le capital.
- En 2017, l'acquisition de 100 % du capital de Vodafone Kabel Deutschland Field Services GmbH (VKDFS) afin derenforcer le positionnement du Groupe en Allemagne. La société comptabilisait une cinquantaine d'employés fin 2016.
- En 2017, l'intégration de la société allemande ABM Communication, spécialisée dans le déploiement de l'Internet haut débit, et dont SOLUTIONS 30 avait acquis 51 % du capital fin 2016.
- En 2018, La création, en juillet 2018 de Unit-T, société détenue à 70 % par SOLUTIONS 30 et à 30 % par le câbloopérateur belge Telenet, et la signature avec ce dernier d'un contrat d'outsourcing dont la valeur est d'environ 500 millions d'euros sur 7 ans.
- En 2018, l'intégration des activités «field services » de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1° mars 2018;
- En 2018, l'acquisition de 48,8 % supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8 % dans le capital le 30 juin 2018;

- En 2018, l'augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50 % à 70 % le 1^{er} juin 2018:
- En 2018, l'acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20% du capital de la société le 13 juillet 2018;
- En 2018, l'augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48 % à 76 % le 1^{er} aout 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
- En 2018, l'acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1er septembre 2018;
- En 2018, l'acquisition en Espagne spécialisées dans le secteur des Télécoms, Salto Telecomunicaciones structure comptabilisant 90 salariés au moment de son rachat;
- En 2018, l'acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la fibre optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens. Le groupe comptabilisait plus de 400 salariés en 2018;
- En 2019, l'acquisition en juillet de 100 % du capital des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisées dans le management de programmes de déploiement de réseaux mobiles;
- En 2019, l'acquisition en septembre de 51 % du capital de la société I-Projects aux Pays-Bas, spécialisée dans la mise en place d'infrastructures FTTH;
- En 2019, l'acquisition en septembre des activités télécom de la société Telekom Uslugi, structure basée en Pologne;
- En 2019, l'acquisition en octobre de 70 % du capital de la société italienne CFC Italia, experte des solutions de gestion de parc informatique pour les entreprises;
- En 2019, l'acquisition en octobre des activités télécom de la société Vitgo Telecommunicaciones, à 100 % contre 49 % précédemment;
- En 2019, l'acquisition en décembre de 51 % du capital de la société française Byon, spécialiste du déploiement et de la maintenance de réseaux de fibre optique.

Une présence géographique de plus en plus internationale :

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Schéma: Les pays d'implantation du Groupe SOLUTIONS 30



SOLUTIONS 30 dispose d'une présence de plus en plus étendue en Europe avec des effectifs répartis en 2019 sur huit pays.

Au-delà des effectifs internes, SOLUTIONS 30 se dote également de capacités externes supplémentaires, en faisant appel à la sous-traitance.

Les chiffres représentés ci-dessous ne représentent pas des ETP SOLUTIONS 30 mais bien un capacitaire total des partenaires externes, sous-traitants du Groupe.

• Répartition des effectifs sous-traitants en France et en Europe à la clôture de l'exercice

Effectifs sous-traitants à la clôture *		Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
France	4 495	4 898	4 045
Italie	345	336	336
Espagne	417	228	183
Benelux	776	554	210
Allemagne	288	366	356
Pologne	n.a	n.a	n.a
TOTAL (Effectifs à la clôture de l'exercice)	6 321	6 382	5 130

^{*} Effectifs sous-traitants exprimés en nombre d'intervenants et non FTE

20.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

Se reporter au paragraphe 23.1 en ce qui concerne la participation des dirigeants au capital de la Société.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a régulièrement attribué ou émis des BSA exerçables en actions ordinaires. Il est toutefois précisé que, postérieurement à l'exercice des bons en circulation à cette date le 10 décembre 2019, il n'existe plus aucune valeur mobilière susceptible d'être convertie, échangée ou exerçable en action nouvelle à la date du présent Prospectus. Ainsi, plus aucun instrument de capital potentiel n'est aujourd'hui détenu par les dirigeants de la Société.

21 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

21.1 APPARTENANCE À UN GROUPE

SOLUTIONS 30 ne fait pas partie d'un groupe.

Aucun actionnaire de la Société ne détient plus de 50 % du capital social ou des droits de vote (se reporter au paragraphe 23.1 portant sur l'actionnariat de SOLUTION 30).

21.2 PRINCIPALES FILIALES

Se reporter au sein des annexes des comptes consolidés pour disposer de la liste exhaustive de l'ensemble des filiales du Groupe SOLU-TIONS 30.

Les neuf principales entités et filiales du Groupe sont les suivantes (contribution nette des intra-groupes au chiffre d'affaires consolidé du Groupe supérieure à 15 millions d'euros lors de l'exercice 2019):

- SOLUTIONS 30 SE: structure européenne, structure de tête de Groupe, entité qui dispose de quatre établissements secondaires (Solutions 30 SE, Solutions 30 France, Solutions 30 Italia et PC 30 Maroc), ces établissements portant notamment en France les plus grands contrats du Groupe, notamment dans le domaine de l'énergie et des télécoms. De fait, SOLUTIONS 30 SE, au-delà de son statut de holding tête de Groupe, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires significatif de 317,9 millions d'euros, dont 311,9 millions d'euros pour son principal établissement secondaire, à savoir Solutions 30 France,
- Sotranasa: structure française, acquise en 2018 et présente sur les segments télécoms et énergie en particulier dans le sud de la France, cette entité a réalisé 77,0 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019,
- Unit-T: structure belge, détenue à 70 %, cette entité porte le joint-venture issu du partenariat mis en place avec

Telenet et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 74,0 millions d'euros dans le déploiement de la fibre optique au Benelux,

- Solutions 30 Gmbh: structure allemande, détenue à 100 %, cette entité a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 27,6 millions d'euros, principalement dans le déploiement et la maintenance de l'Internet haut débit dans le nord du pays,
- Janssens Business Solutions: structure belge, détenue à 100%, cette entité a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 19,5 millions d'euros sur des prestations de déploiement et la maintenance de l'Internet haut débit et de systèmes de compteurs d'énergie, mais également sur des prestations informatiques,
- Telima Italia: structure italienne, détenue à 100%, cette entité est la principale structure opérationnelle du pays et a affiché en 2019 un volume de chiffre d'affaires de 18,9 millions d'euros, principalement sur le segment Energie et le segment Télécom,
- Telima Euro Energy: structure française positionnée sur le déploiement des compteurs linky, entité qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 16,2 millions d'euros,
- Solutions 30 Field Services Sud Gmbh (ex VKDFS): structure allemande, détenue à 100 %, cette entité correspond aux activités de Vodafone reprises par le Groupe en Allemagne du Sud et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros dans le déploiement et la maintenance de l'Internet haut débit,
- S30 Noreste: structure espagnole, détenue à 100%, cette entité a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros au sein des activités portant sur le déploiement télécoms et énergie (début des technologies 5G) en Espagne.

Les différentes entités présentées succinctement ci-dessus représentaient près de 85 % du chiffre d'affaires global du Groupe lors de son exercice 2019.

À l'origine du développement de SOLUTIONS 30, entre les années 2005 et 2008, avec la signature du contrat majeur avec la société Alice puis la signature d'un autre contrat avec un autre fournisseur d'accès à Internet (Neuf Telecom), SOLUTIONS 30 avait alors dû mettre en place une couverture nationale dans l'hexagone pour ses services d'installation et d'assistance informatique chez les particuliers. Pour gérer la montée en puissance de son réseau, la Société cumulait à cette période trois dispositifs complémentaires pour accroître rapidement le nombre d'agences couvrant le territoire français tout en limitant ses investissements financiers et sa prise de risque opérationnel:

- La création d'agences détenues en propre, pour couvrir les zones géographiques les plus importantes,
- La mise en place de sociétés («Télima»), détenues à l'origine à hauteur de 49% du capital par SOLUTIONS 30 mais avec généralement une option au bénéfice de la Société pour devenir majoritaire à hauteur de 51% du capital. La gestion et le développement de ce type de sociétés étaient confiés à des managers locaux, incentivés par le fait d'être actionnaires significatifs des structures créées,
- Le développement d'un réseau de franchises, sur la base d'acteurs locaux couvrant une zone géographique bien définie, et utilisant la marque «PC30», dans le respect du cahier des charges et des critères de qualité définis par la Société.

Ce mode de développement explique notamment pourquoi aujourd'hui le Groupe dispose d'un organigramme juridique assez dense, tout en ayant développé un savoir-faire dans la gestion de cette contrainte.

Avec la réussite enregistrée depuis maintenant plusieurs années dans la conduite de ses activités et l'obtention des financements nécessaires, le modèle de développement de SOLUTIONS 30 a évolué, plus intégré, le Groupe étant désormais à même de consolider ses nombreuses filiales pour les détenir dans la plupart des cas à hauteur de 100 % du capital et des droits de vote.

Aujourd'hui, régulièrement, SOLUTIONS 30 peut créer de nouvelles entités juridiques pour adresser un nouveau marché et/ou une nouvelle zone géographique, ou à l'inverse réaliser des opérations techniques lui permettant de simplifier son organigramme.

• En 2017:

Pour répondre à la croissance de ses activités dans les différents segments d'activité, SOLUTIONS 30 a créé au cours de l'exercice 2017 les sociétés suivantes:

- Telima Relevé IDF le 24 janvier 2017;
- Telima Networks & Services le 24 janvier 2017;
- Telima Distributed Services le 4 août 2017;
- Telima Relevé Grand Est le 26 septembre 2017;
- Smartfix30 France le 10 novembre 2017.

Le 1er septembre 2017, Telima Paris a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation en application de l'article 1844-5 al. 3 du code civil français.

• Opérations de croissance externe:

Le Groupe a renforcé sa présence sur les différents marchés sur lesquels il intervient en réalisant différentes opérations de croissance externe. Au cours de l'année 2017, SOLUTIONS 30 a ainsi procédé à:

- l'acquisition de 48 % de la société CPCP Télécom en France afin de renforcer ses parts de marché de la fibre optique et du Télécom;
- l'acquisition de 40 % supplémentaire du capital de Rexion Computer (Espagne) permettant au Groupe de passer à une participation à 100% dans le capital;
- l'acquisition de 100 % du capital de Vodafone Kabel Deutschland Field Services GmbH pour renforcer le positionnement du Groupe en Allemagne;
- l'intégration des activités «field services» de Fujitsu dans le domaine du support informatique en France.

Le montant global de ces acquisitions sur l'exercice 2017 s'élève à 10 millions d'euros.

• Ajustements de l'organigramme juridique:

Le 18 avril 2017, il a été créé une filiale d'ABM Communication GmbH en Grèce dénommée VoCo Single Member PC.

Le 23 mai 2017, il a été cédé à l'actionnaire minoritaire cinq parts sociales de la société de droit espagnol Autronic.

Le 22 juin 2017, il a été cédé 40 % du capital de la société Telima Piemonte à Solutions 30 Italia, de sorte que cette dernière détient 100 % du capital de Telima Piemonte, en Italie.

Le 7 décembre 2017, la société de droit luxembourgeois Soft Solutions a été créée.

Le 21 décembre 2017, la société de droit espagnol Telima Espana a été liquidée, celle-ci n'ayant plus d'activité.

Le 29 décembre 2017, il a été procédé à la fusion des sociétés de droit belge Telecontracting BVBA et Janssens Network Productions BVBA dans Janssens Field Services BVBA.

Le même jour, Telima Holland a cédé 2 % du capital de Connectica Groep BV passant ainsi sa participation à 48 %.

• En 2018:

Pour répondre à la croissance de ses activités dans les différents segments d'activité, SOLUTIONS 30 a au cours de l'année 2018 créé les sociétés suivantes :

- Business Solutions Italia SRL, le 11 janvier 2018 (Italie),
- Business Remote Solutions Italia SRL, le 11 janvier 2018 (Italie),

- Unit-T Field Services BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- ICT Field Services BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- Janssens Field Services BVBA, le 4 mai 2018 (Belgique),
- Telima Euro Energy, le 18 juin 2018 (France),
- Solutions 30 Portugal SA, le 27 juillet 2018 (Portugal),
- Fredev Energy Centre, le 30 août 2018 (France),
- Solutions 30 Guyane, le 24 septembre 2018 (France),
- Solutions 30 Martinique, le 24 septembre 2018 (France).

· Opérations de croissance externe:

Afin d'accompagner la croissance de ses activités, le Groupe a procédé aux opérations suivantes au cours de l'année 2018, pour un montant total de 47 millions d'euros:

- Intégration des activités «field services» de DXC dans le domaine du support informatique en Italie le 1^{er} mars 2018;
- Acquisition de 48,8 % supplémentaire du capital de la société ABM Communication GmbH (devenue Solutions 30 Operations GmbH) en Allemagne permettant au Groupe de passer à une participation de 99,8 % dans le capital le 30 juin 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de sa filiale belge, Janssens Group, de 50 % à 100 % le 1^{er} juin 2018;
- Acquisition minoritaire de Worldlink GmbH en Allemagne à hauteur de 20% du capital de la société le 13 juillet 2018;
- Augmentation de la participation dans le capital de CPCP Telecom de 48 % à 76 % le 1^{er} août 2018, SOLUTIONS 30 devenant ainsi actionnaire majoritaire;
- Acquisition du fonds de commerce de Painhas France, société spécialisée dans le domaine de l'énergie, le 1^{er} septembre 2018;
- Acquisition en Espagne de deux sociétés spécialisées dans le secteur des Télécoms, Telecom Saltó et Magaez Telecomunicaciones, le 20 septembre 2018;
- Acquisition de Sotranasa, société spécialisée dans l'installation de la Fibre Optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens, le 6 décembre 2018.

Ajustements de l'organigramme juridique:

Afin de préparer le rapprochement avec Telenet, plusieurs opérations de restructuration ont été réalisées au niveau de l'organigramme juridique en Belgique:

- Fusion par absorption de la société Wild Cats Consulting BVBA par Janssens Group BVBA;
- Fusion par absorption de la société Janssens Investment

Services BVBA par Janssens Group BVBA;

- Scission partielle par absorption de la société Janssens
 Field Services BVBA par Solutions 30 Field Services BVBA;
- Apport d'une branche d'activité par Telima Belgique à ICT Field Services;
- Cession des parts de Janssens Business Solutions détenues par Janssens Group BVBA à Telima Belgique BVBA;
- Cession des parts de ICT Field Services détenues par Telima Belgique BVBA à Janssens Group BVBA;
- Cession des parts de Janssens Field Services détenues par Janssens Group à Telima Belgique.

En Allemagne, la totalité des actions de Solutions 30 Field Services Süd GmbH ont été cédées par Solutions 30 Field Services GmbH au profit de Solutions 30 Holding GmbH.

• En 2019:

Pour répondre à la croissance des activités du Groupe dans les différentes lignes d'activité, les sociétés suivantes ont été créées au cours de l'année 2019 :

- Telima TVX (France)
- Solutions 30 Holding Sp. (Pologne)
- Solutions 30 Wschód Sp. (Pologne)
- Balkans Shared Services (Roumanie)
- Tech Solutions (Luxembourg)

• Opérations de croissance externe:

Au cours de l'année 2019, le Groupe a renforcé sa présence en Europe par :

- L'acquisition en juillet 2019 de 100 % du capital des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisées dans le management de programmes de déploiement de réseaux mobiles;
- L'acquisition en septembre 2019 de 51 % du capital de la société I-Projects aux Pays-Bas, spécialisée dans la mise en place d'infrastructures FTTH;
- L'acquisition en septembre 2019 des activités télécom de la société Telekom Uslugi, structure basée en Pologne;
- L'acquisition en octobre 2019 de 70 % du capital de la société italienne CFC Italia, experte des solutions de gestion de parc informatique pour les entreprises;
- L'acquisition en octobre 2019 des activités télécom de la société Vitgo Telecommunicaciones, à 100 % contre 49 % précédemment;
- L'acquisition en décembre 2019 de 51 % du capital de la société française Byon, spécialiste du déploiement et de la

maintenance de réseaux de fibre optique.

• Ajustements de l'organigramme juridique:

Plusieurs opérations ont été menées courant 2019 afin de consolider les opérations du Groupe avec l'objectif de réduire le nombre de structures juridiques :

- Fusion par absorption des sociétés Provisiona ESG,
 Solutions 30 Noreste 2018, Magaez Telecomunicaciones et
 Vitgo Comunicaciones au sein de Solutions 30 Iberia le 30 octobre 2019.
- Cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia.

En décembre 2019, faute de leviers opérationnels forts, le Groupe a choisi de mettre un terme au contrat d'outsourcing conclu avec DXC Technology, préférant concentrer ses ressources sur des marchés à plus fort potentiel stratégique. Les filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia qui hébergeaient les branches d'activités transférées par DXC Technology ont ainsi été cédées et déconsolidées le 20 décembre 2019.

SECTION



INFORMATIONS JURIDIQUES PORTANT SUR LA SOCIÉTÉ



Solutions for New Technologies

220

22 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

22.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Dans sa version française, l'article 1 des statuts de la Société dispose : « Il est formé une société européenne (societas europea) sous la dénomination sociale SOLUTIONS 30 SE (la Société) régie par les dispositions du Règlement du Conseil (CE) n°2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le Règlement) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

22.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT ET IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE

La Société est une société européenne établie au Luxembourg en date du 1er août 2013, et dispose aujourd'hui du numéro d'identification RCS Luxembourg suivant B 179097.

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

22.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a été constituée en date du 22 octobre 2003, pour une durée illimitée conformément à l'article 3 des statuts de la Société disposant, dans sa version française, que :

« 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.»

22.4 AUTRES INFORMATIONS

22.4.1. SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, PAYS D'ORIGINE, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE SON SIEGE STATUTAIRE ET SITE INTERNET

La Société a été constituée en France sous la forme de société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1er août 2013.

Le siège social est fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg. (Tel : +352 2 837 1389).

Le site internet de la Société est : www.solutions30.com. Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent Prospectus et n'ont pas été examinées ni approuvées par l'autorité compétente.

22.4.2. LÉGISLATION RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

SOLUTIONS 30 est une société européenne de droit luxembourgeois, régie par ailleurs par les dispositions statutaires de la Société.

22.4.3. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

23 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

23.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE SOLUTIONS 30

L'évolution de l'actionnariat du Groupe SOLUTIONS 30 est résumée ci-dessous :

En %	Mai 2017	Mai 2018	Mai 2019
Gianbeppi FORTIS	10,2 %	15,1 %	16,6 %
Karim RACHEDI	-	3,3 %	6,2 %
P2C Investissements	17,4 %	-	-
Dorval Finance	13,7 %	11,0 %	8,2 %
Swedbank Robur Fonder	-	5,0 %	5,0 %
Autres actionnaires	58,7 %	65,6 %	69,0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Ces positions correspondent aux informations à la connaissance de la Société, notamment dans le cadre de l'organisation de chacune des assemblées générales d'actionnaires annuelles au titre des exercices clos 2016, 2017 et 2018.

Il est précisé que :

- Monsieur Gianbeppi FORTIS a été actionnaire de SOLUTIONS 30 en direct, mais également au travers de la structure Federol, société absorbée en juillet 2017 par GIAS International. Cette dernière porte aujourd'hui l'intégralité des titres SOLUTIONS 30 détenus de fait indirectement par Monsieur Gianbeppi FORTIS.
- Monsieur Karim RACHEDI est actionnaire de SOLUTIONS 30 en direct, mais également au travers de l'entité juridique Smart Advice, en particulier suite à l'exercice de différents programmes d'incentive (se reporter au paragraphe 25.1.7).

À noter qu'en octobre 2017, un reclassement d'actions existantes portant sur 19,7 % du capital social de la Société a été organisé, opération ayant permis la cession à l'initiative de P2C Investissements de l'intégralité de sa participation au capital de SOLUTIONS 30. Lors de cette opération, Monsieur Gianbeppi FORTIS a lui aussi cédé des titres (1.144.273 actions), après avoir toutefois préalablement exercé des bons de souscription détenus à cette période, exercice lui ayant in fine permis de renforcer sa position d'actionnaire au capital social de SOLUTIONS 30 (détention de 3.555.557 actions après opération, contre 2.042.240 actions avant opération, données non retraitées du split de l'action par quatre intervenu le 31 octobre 2018).

En novembre 2019, notamment préalablement à l'exercice de bons de souscription d'actions détenus à cette période (exercice intervenu en date du 10 décembre 2019 lui ayant permis de souscrire au total 2.908.064 actions nouvelles), Monsieur Karim RACHEDI a cédé sur le marché via sa structure Smart Advice un total de 1.588.833 actions SOLUTIONS 30. In fine, en résultat de ces opérations, Monsieur Karim RACHEDI a vu son niveau de participation au capital

social de SOLUTIONS 30 augmenter.

À la date du présent Prospectus, l'actionnariat de SOLUTIONS 30 est le suivant :

Répartition du capital et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

	Décembre 2019	À la date du Prospectus
Gianbeppi FORTIS	16,2 %	16,2 %
Karim RACHEDI	7,3 %	7,3 %
Dorval Finance	7,9 %	5,1 %
Swedbank Robur Fonder	5,0 %	2,6 %
Autres actionnaires	63,6 %	68,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. De la même manière, à l'exception des principaux actionnaires mentionnés ci-dessus, aucune autre personne ne détient de participations importantes au sens de l'article 8 ou de l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières.

Toutes les actions composant le capital social de la Société sont libres de tout nantissement.

23.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Néant. Aucun droit de vote multiple applicable aux actions émises.

23.3 DÉTENTION OU CONTROLE DE SOLUTIONS 30

SOLUTIONS 30 n'est contrôlé par aucun actionnaire de référence.

23.4 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la date du présent Prospectus, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

24.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Se reporter au paragraphe 18.1 du présent Prospectus en ce qui concerne les contrats de prestations de services conclus par SOLUTIONS 30 avec les entités GIAS International (Monsieur Gianbeppi FORTIS) et Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI).

25 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

25.1 CAPITAL SOCIAL

25.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

à la date de dépôt du présent Prospectus, le capital social de SOLU-TIONS 30 est fixé à 13 658 817,96 euros. Il est divisé en 107 127 984 actions de 0,1275 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'existe pas d'actions émises non libérées.

25.1.2. ACTIONS NON-REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

25.1.3. AUTO-DÉTENTION

Au 31 décembre 2019, la Société détenait directement et indirectement 54.882 actions propres, soit 0,05 % du capital social.

25.1.4. MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DESOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a régulièrement attribué ou émis des BSA exerçables en actions ordinaires.

Il est toutefois précisé que, postérieurement à l'exercice des bons en circulation à cette date le 10 décembre 2019, il n'existe plus aucune valeur mobilière susceptible d'être convertie, échangée ou exerçable en action nouvelle à la date du présent Prospectus.

25.1.5. CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉE AU CAPITAL AUTORISÉ (MAIS NON ÉMIS) OU SUR TOUTE ENTREPRISE, VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

• Article 5 des statuts de SOLUTIONS 30 :

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent cinquante-huit mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13.658.817,96) divisé en cent sept millions cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (107.127.984) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune (les Actions).

5.2. Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à sept millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent huit euros et trente-six centimes d'euros (EUR 7.190.508,36) divisé en cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-quatre (56.396.144) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune.

5.3. Le capital social souscrit de la Société ainsi que le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.4. Sous réserve des dispositions de la Loi, tout actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire; ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la partie du capital social représentée par les actions détenues par chaque actionnaire individuellement. Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le directoire qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze (14) jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits

préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le directoire.

- 5.5. Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.
- 5.6. Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par le directoire (i) si l'assemblée générale des actionnaires délègue au directoire, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des présents Statuts.
- 5.7. Le directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 19 juillet 2016 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des présents Statuts.
- 5.8. Le directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.
- 5.9. Le directoire est autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe 3 de la Loi.

- 5.10. Le directoire est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.
- 5.11. Le directoire est autorisé, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société.
- 5.12. Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le directoire.
- 5.13. Après la réalisation de toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé pour le montant total ou partiel du capital autorisé conformément aux dispositions qui précèdent, l'article 5 des présents Statuts sera modifié en conséquence afin de refléter cette augmentation.
- 5.14. Le directoire est expressément autorisé à déléguer à toute personne physique ou morale la fonction d'organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions, échanges, recevoir le paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers représentant tout ou partie de cette augmentation de capital, de procéder à l'enregistrement des augmentations de capital ainsi réalisées et de refléter au niveau de l'article 5 des présents Statuts le montant ayant été utilisé pour l'augmentation de capital social et, le cas échéant, les montants de toute augmentation de capital social qui serait réservée à des instruments financiers pouvant donner droit à des actions.»

25.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PRÉVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Le capital social de SOLUTIONS 30 ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

25.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au cours des exercices 2017 à 2019, le nombre d'actions composant le capital social de SOLUTIONS 30 a évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission ou d'apport	Nouveau capital social	Nombre d'ac- tions après opération	Commentaires
Situation au 31 décembre 2016			0,51 €	-	10 424 663,16 €	20 440 516	-
12 juin 2017	Augmentation de capi- tal dans le cadre de l'acquisition de CPCP Telecom	124 008	0,51€	2 436 757,20 €	10 487 907,24 €	20 564 524	Montant de 2,5 M€, prix par action de 20,16 € Souscripteur : société CMC Monsieur Christophe BERNARDINI
27 septembre 2017	Augmentation de capital par exercice de BSA	49 650	0,51€	454 351,68 €	10 513 228,74 €	20 614 174	Exercice de BSA par Monsieur Olivier RAGUIN, prix par action de 9,66 €
6 octobre 2017	Augmentation de capital par exercice de BSA	3 207 590	0,51€	7 183 253,64€	12 149 099,64 €	23 821 764	Exercice de BSA par GIAS International (Monsieur Gianbeppi FORTIS) et par Monsieur Karim RACHEDI, prix moyen par action de 2,75 €
12 octobre 2017	Augmentation de capital par exercice de BSA	12 000	0,51€	44 040,00 €	12 155 219,64 €	23 833 764	Exercice de BSA par OS Conseil (Monsieur Olivier SICHEL), prix par action de 4,18 €
31 janvier 2018	Augmentation de capital par exercice de BSA	346 048	0,51€	1 893 577,82 €	12 331 704,12€	24 179 812	Exercice de BSA par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI) et par Monsieur Karim RACHEDI en direct, prix moyen par action de 5,98 €
31 octobre 2018	-	72 539 436	0,1275€	-	12 331 704,12 €	96 719 248	Division par 4 de la valeur nominale des actions
9 novembre 2018	Augmentation de capital par exercice de BSA	7 338 144	0,1275€	-	13 267 317,48€	104 057 392	Exercice de BSA par GIAS International (Monsieur Gianbeppi FORTIS), par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI), par Madame Caroline PETIT, par Monsieur Amaury BOILOT, par Monsieur Olivier RAGUIN, prix par action de 0,1275 € (soit le nominal)
10 décembre 2019	Augmentation de capital par exercice de BSA	2 820 000	0,1275€	-	13 626 867,48 €	106 877 392	Exercice de BSA par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI), prix par action de 0,1275 € (soit le nominal)
		250 592	0,1275€	1 516 081,60 €	13 658 817,96 €	107 127 984	Exercice de BSA par GIAS International (Monsieur Gianbeppi FORTIS), par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI), par Monsieur Amaury BOILOT et par Mon- sieur Olivier RAGUIN, prix par action de 6,18 €.

25.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

25.2.1. OBJET SOCIAL DE SOLUTIONS 30

Article 4 des statuts de SOLUTIONS 30 : «4.1. La Société a pour objet social :

- 4.1.1. le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes, ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation;
- 4.1.2. la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;
- 4.1.3. toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;
- 4.1.4. la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus

visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement;

- 4.1.5. et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.
- 4.2. Pour réaliser son objet social, la Société peut notamment :
- 4.2.1. créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux, tous objets mobiliers et matériels ;
- 4.2.2. obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes

licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités;

- 4.2.3. participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce :
- 4.2.4. agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social;
- 4.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir des crédits et lever des fonds, incluant mais sans s'y limiter, par voie d'émission d'obligations, de créances, de billets à ordre, de certificats de dépôt, et de tout autre titre de créance ou de capital, convertible ou non, ou en ayant recours aux produits financiers dérivés ou autrement; ainsi que consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) ou créer, de toute autre manière, des sûretés afin de garantir l'accomplissement des contrats ou obligations de la Société.
- 4.4. La Société peut en outre réaliser son objet social, soit directement soit à travers la création de sociétés, acquisition, détention ou prise de participations dans toutes sociétés, tous partenariats, affiliations à des associations, consortiums ou entreprises communes.

- 4.5. D'une manière générale, l'objet social de la Société inclut la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises, et l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière, y compris par voie de transfert par la vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de warrants ou de tout autre instrument ou valeur de quelque nature que ce soit.
- 4.6. Elle peut octroyer des aides à ses filiales et prendre toute mesure en vue de contrôler ou surveiller de telles sociétés.
- 4.7. Elle peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques, financières, et plus généralement toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes transactions pouvant se rapporter, directement ou indirectement, aux activités mentionnées ci-dessus afin de favoriser la réalisation de son objet social dans tous les domaines mentionnés ci-dessus.»

25.2.2. CATÉGORIES D'ACTIONS

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions pour le capital social de SOLUTIONS 30.

À la date de dépôt du présent Prospectus, le capital social de SOLU-TIONS 30 est fixé à 13.658.817,96 euros. Il est divisé en 107.127.984 actions de 0,1275 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

25.2.3. CONDITIONS POUVANT DIFFÉRER, RETARDER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.